FRANCIA

DERNIÈRE PARTIE (1)

Au milieu de ces rêves affreux, Francia s'éveilla en criant. Il faisait grand jour. Mme Valentin l'entendit, entra chez elle, et voulut savoir la cause de son agitation. Francia fit un effort pour lui répondre; mais elle ne voulait pas se confier à cette femme, et Mme Valentin fut réduite à parler toute seule. — Voyez-vous, ma chère enfant, lui disait-elle, si c'est parce que vous craignez la guerre, vous avez tort; il n'y aura plus de guerre. Le tyran sera mis dans une tour où on prépare une cage de fer. Nos bons alliés sont en train de s'emparer de sa personne, et votre cher prince n'aura pas une égratignure : les cartes me l'ont dit hier soir. Ah! vous l'aimez bien, ce beau prince! Je comprends ça. Il vous aime aussi, à ce qu'il paraît. M. Valentin me disait hier : c'est singulier comme ces Russes se prennent d'amour pour nos petites Françaises! Ça ne ressemble pas du tout aux fantaisies de notre ancien maître, qui avait fait arranger l'appartement où vous voilà pour mener sans bruit ses petites affaires de cœur. Eh bien! il en changeait comme de cravate, et il y tenait si peu, si peu, qu'il oubliait quelquefois de renvoyer l'une pour faire entrer l'autre. Alors ça amenait des scènes, et même des batailles; il y avait de quoi rire, allez! Mais le prince n'est pas si avancé que ça; c'est un homme simple, capable de vous épouser, si vous avez l'esprit de vous y prendre. Vous ne croyez pas? ajouta-t-elle en voyant tressaillir Francia. Ah! dame, ce n'est pas tout à fait probable; pourtant on a vu de ces choses-là. Tout dépend de l'esprit qu'on a, et je ne vous crois pas sotte, vous! Vous avez l'air

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 mai.

distingué, et des manières... comme une vraie demoiselle. Quel malheur pour vous d'avoir écouté ce perruquier! sans cela, voyez-vous, tout serait possible. Vous me direz que bien d'autres ont fait fortune sans être épousées, c'est encore vrai. Le prince parti, vous en retrouverez peut-être un autre de même qualité. Ça fait très bien d'avoir été aimée d'un prince, ça efface le passé, ça vous fait remonter dans l'opinion des hommes. Allons, ne vous tourmentez pas, M. Valentin connaît le beau monde, et, si vous voulez vous fier à lui, il est capable de vous donner de bons conseils et de bonnes relations.

Mme Valentin bavardait plus que ne l'eût permis son prudent mari. Francia ne voulait pas l'écouter; mais elle l'entendait malgré elle, et la honte de se voir protégée et conseillée par de telles gens lui faisait sentir davantage l'horreur de sa situation. — Je veux m'en aller! s'écria-t-elle en sortant de son lit et en essayant de s'habiller à la hâte; je ne dois pas rester ici!

Mme Valentin la crut prise de délire et la fit recoucher, ce qui ne fut pas difficile, car les forces lui manquaient et la pâleur de la mort était sur ses joues. Mme Valentin envoya son mari chercher un médecin. Valentin amena un chirurgien qu'il connaissait pour avoir été soigné par lui d'une plaie à la jambe, et qui exerçait la médecine depuis qu'estropié lui-même il n'était plus attaché effectivement à l'armée. C'était un ancien élève et un ami dévoué de Larrey. Il avait la bonté et la simplicité de son maître, et même il lui ressemblait un peu, circonstance dont il était flatté. Aussi aidait-il à la ressemblance en copiant son costume et sa coiffure; comme lui, il portait ses cheveux noirs assez longs pour couvrir le collet de son habit. Comme lui du reste, il avait la figure pâle, le front pur, l'œil vif et doux. Francia s'y trompa au premier abord, car ses souvenirs étaient restés assez nets, et, en le voyant auprès d'elle, elle s'écria en joignant les mains : Ah! monsieur Larrey, je vous ai souvent vu là-bas!

— Où donc? répondit le docteur Faure, que l'erreur de Francia toucha profondément.

— En Russie!

— Ce n'est pas moi, mon enfant, je n'y étais pas; mais j'y étais de cœur avec *lui!* Voyons, quel mal avez-vous?

— Rien, monsieur, ce n'est rien, c'est le chagrin. J'ai eu des rêves, et puis je me sens faible; mais je n'ai rien, et je veux m'en aller d'ici.

— Vous voyez, docteur, dit la Valentin, elle déraisonne; elle est ici chez elle, et elle y est fort bien.

— Laissez-moi seul avec elle, dit le docteur. Vous paraissez l'effrayer. Je n'ai pas besoin de vous pour savoir si elle a le délire.

La Valentin sortit. — Monsieur le docteur, dit Francia, recouvrant une vivacité fébrile, il faut que vous m'aidiez à retourner chez nous! Je suis ici chez un homme qui m'a tué ma mère!

Le docteur fronça légèrement le sourcil; l'étrange révélation de la jeune fille ressemblait beaucoup à un accès de démence. Il lui toucha le pouls; elle avait la fièvre, mais pas assez pour l'inquiéter. Il lui fit boire un peu d'eau, l'engagea à se tenir calme un instant et l'observa; puis, la questionnant avec ordre, laconisme et douceur, il fut frappé de la lucidité et de la sincérité de ses réponses. Au bout de dix minutes, il savait toute la vie de Francia, et se rendait un compte exact de sa situation. — Ma pauvre enfant, lui dit-il, il ne me paraît pas certain que ce prince russe soit le meurtrier de votre mère. Vous avez pu être trompée par une rivale à l'effet de vous faire souffrir ou de rompre vos relations avec son amant; mais je suis pour le proverbe *Dans le doute, abstiens-toi!* Vous ferez donc bien, dans quelques heures, ce soir,... quand vous pourrez sortir sans inconvénient pour votre santé, de vous en aller d'ici.

Francia fit un geste d'angoisse. — Vous n'avez rien, je sais, reprit le docteur, et vous ne voulez plus rien recevoir de ce prince. Moi, je ne suis pas riche, je suis même pauvre; mais je connais de bonnes âmes qui, sans même savoir votre nom et votre histoire, me donneront un secours suffisant pour vous permettre d'aller loger ailleurs. Dame! après ça, il faudra bien essayer de travailler?

— Mais, monsieur, je travaille! Voyez, mon ouvrage est là. J'ai des pièces à finir et à renvoyer.

— Oui, dit le docteur, des gilets de flanelle! Je sais ce que ça rapporte. Ce n'est pas assez; il faut entrer dans quelque hospice ou dans tout autre établissement public pour travailler à la lingerie avec des appointemens fixes. Je m'occuperai de vous. Si vous êtes courageuse et sage, vous vous tirerez honnêtement d'affaire; sinon, je vous en avertis, je vous abandonnerai. Je vois qu'en ce moment vous avez de bonnes intentions; je vais vous mettre à même d'y donner suite. Tâchez de dormir une heure, à présent que vous voyez le moyen de réparer votre faute. Et puis vous vous lèverez, vous vous habillerez tout doucement, et je viendrai vous prendre pour vous conduire au logement provisoire que vous voudrez choisir. Il me faut deux ou trois jours au plus pour vous caser.

Francia lui baisa les mains en le quittant. Elle était si pressée de s'en aller qu'elle ne put dormir; elle se leva, réussit à se débarrasser des obsessions de la Valentin, s'enferma et se mit à refaire ses paquets, croyant à chaque instant entendre revenir le bon docteur, qui devait délivrer sa conscience au prix d'une aumône dont elle ne rougissait plus.

A deux heures, elle entendit frapper à sa porte, elle y courut, ouvrit, et se trouva dans les bras de Mourzakine, qui, la saisissant comme une proie, la couvrait de baisers.

— Laissez-moi, laissez-moi! s'écria-t-elle en se débattant; je vous hais, je vous ai en horreur! Laissez-moi, vous avez le sang de ma mère sur les mains, sur la figure; je vous déteste, ne me touchez pas, ou je vous tuerai, moi!

Elle s'enfuit au fond de sa chambre, cherchant avec égarement le couteau dont elle avait coupé son pain pour déjeuner. Valentin, entendant ses cris, était monté. — Prince, disait-il, ne l'approchez pas, c'est un transport au cerveau. Je vous le disais bien, elle déraisonne depuis ce matin. Je l'ai entendue dire au médecin qu'elle ne voulait pas rester chez un homme qui avait tué sa mère; or je vous demande un peu...

— Allez-vous-en! flanquez-moi la paix, dit le prince en mettant Valentin dehors et en s'enfermant avec Francia. Puis, allant à elle, il ouvrit son dolman en lui présentant son poignard. — Tue-moi, si tu crois cela, lui dit-il; tu vois! c'est très facile, je ne t'en empêcherai pas. J'aime mieux la mort que ta haine; mais auparavant dis-moi qui t'a fait ce lâche et stupide mensonge!

— Elle! votre autre maîtresse!

— Je n'ai pas d'autre maîtresse que toi.

— La marquise de Thièvre, votre prétendue cousine!

— Elle est fort peu ma cousine, et pas du tout ma maîtresse.

— Mais elle le sera!

— Non, si tu m'aimes! J'ai été un peu épris d'elle, le premier jour. Le second jour, je t'ai vue; le troisième, je t'ai aimée: je ne peux plus aimer que toi.

— Pourquoi dit-elle que vous avez tué...

— Pour t'éloigner de moi, elle est peut-être piquée, jalouse, que sais-je? Elle a menti, elle a arrangé l'histoire de tes malheurs, qu'il m'a bien fallu lui raconter le jour où tu es venue me parler chez elle; mais je peux te jurer par mon amour et le tien que je n'étais pas à l'endroit où tu as été blessée, et où ta mère a péri!

— Elle a donc péri! Vous le saviez, et vous me trompiez!

— Devais-je te mettre la mort dans l'âme quand tu conservais de l'espérance? D'ailleurs est-on jamais absolument sûr d'un fait de cette nature? Mozdar a vu tomber ta mère; mais il ne sait pas, il ne peut pas savoir si elle n'a pas été relevée vivante encore, comme tu l'étais après l'affaire. J'ai écrit, nous saurons tout. Je ne t'ai jamais dit de compter sur un bon résultat; mais tu dois savoir que je suis humain, puisque je t'ai sauvée, toi!

Francia sentit tomber sa fièvre et sa colère. — C'est égal, dit-

elle, je veux m'en aller, le docteur l'a dit : dans le doute, abstiens-toi!

— Quel docteur? de quel âne me parles-tu? as-tu fait la folie de te confier à quelqu'un?

— Oui, dit Francia, j'ai tout raconté à un très brave monsieur, un ami du docteur Larrey que Mme Valentin m'a amené. Il va venir me chercher. Pressée par les questions de Mourzakine, elle raconta son entretien avec M. Faure.

— Et tu crois, s'écria le prince, que je te permettrai de me quitter avec l'aumône des âmes charitables du quartier? Toi, si fière, tu passerais à l'état de mendiante? Non! voilà un billet de banque que je mets sous ce flambeau. Quand tu voudras partir, tu pourras le faire sans rien devoir à personne, sans me consulter, sans m'avertir; tu n'es plus retenue par rien que par l'idée de me briser le cœur. Va-t'en, si tu veux, tout de suite! Je ne souffrirai pas longtemps, va; si la guerre recommence, je me ferai tuer à la première affaire, et je ne regretterai pas la vie. Je me dirai que j'ai été heureux pendant deux jours dans toute mon existence. Ce bonheur a été si grand, si délicieux, si complet, qu'il peut compter pour un siècle!

Mourzakine parlait avec tant de conviction apparente que Francia tomba dans ses bras en pleurant. — Non! dit-elle, ce n'est pas possible qu'un homme si bon et si généreux ait jamais tué une femme! Cette marquise m'a trompée! Ah! c'est bien cruel! pourvu qu'elle ne te dise pas quelque chose contre moi qui me fasse haïr de toi, comme je te haïssais tout à l'heure!

— Moquons-nous d'elle, dit le prince, et, faisant aussi bon marché de Mme de Thièvre qu'il avait fait de Francia en parlant d'elle à la marquise, il jura qu'elle était trop grande, trop grasse, trop blonde, et qu'il ne pouvait souffrir ces natures flamandes privées de charme et de feu sacré. Il n'en savait rien du tout; mais il savait dire tout ce qui le menait à ses fins. La bonne Francia n'était pas vindicative; mais une femme aime toujours à entendre rabaisser sa rivale. Les hommes le savent, et souvent une raillerie les disculpe mieux qu'un serment. Mourzakine ne se fit faute ni de l'un ni de l'autre, et peut-être se persuada-t-il qu'il disait la vérité. — Voyons, dit-il à sa petite amie quand il eut réussi à lui arracher un sourire, tu t'es ennuyée d'être seule, tu as eu des idées noires, je ne veux pas que tu sois malade; achève de t'habiller, nous allons sortir en voiture. J'ai vu aux Champs-Élysées des petites maisons où l'on mange comme si on était à la campagne. Allons dîner ensemble dans une chambre bien gaie, et puis à la nuit nous nous promènerons à pied, ou bien veux-tu aller au spectacle?

dans une petite loge d'en bas où tu ne seras vue de personne? Valentin nous suivra. Nous nous arrangerons pour que tu ne sois pas vue au bras d'un étranger en uniforme, puisque tu crains de passer pour traître envers ta patrie! Nous irons où tu voudras, nous ferons ce que tu voudras, pourvu que je te voie me sourire comme l'autre jour. Je donnerais ma vie pour un sourire de toi!

Pendant qu'elle s'habillait, on apporta des cartons où elle dut choisir rubans, écharpes, voiles, chapeaux et gants. Elle accepta moitié honteuse, moitié ravie. Elle était prête, elle était parée, émue, heureuse, quand le docteur reparut. Elle redevint pâle. Le prince reçut M. Faure avec une politesse railleuse. — Votre petite malade est guérie, lui dit-il, elle sait que je n'ai massacré personne de sa famille. Nous allons sortir, veuillez me dire, docteur, ce que je vous dois pour vos deux visites.

— Je ne venais pas chercher de l'argent, répondit M. Faure, j'en apportais, je croyais avoir une bonne action à faire; mais puisque j'ai été, selon ma coutume, dupe de ma simplicité, je remporte mon aumône et je vais chercher à la mieux placer.

Il s'en alla en haussant les épaules et en jetant à Francia confuse un regard de moquerie méprisante qui lui alla au fond du cœur comme un coup d'épée. Elle cacha sa tête dans ses mains, et resta comme brisée sous une humiliation que personne jusqu'alors ne lui avait infligée. — Voyons, lui dit le prince : vas-tu être malheureuse avec moi? quand je fais mon possible pour te distraire et t'égayer! Te sens-tu malade? veux-tu te recoucher et dormir?

— Non! s'écria-t-elle en lui saisissant le bras; vous vous en iriez chez cette dame!

— Te voilà jalouse encore!

— Eh bien! oui, je suis jalouse malgré tout ce que vous m'avez dit, je suis jalouse malgré moi! Ah! tenez, je souffre bien; je sens que je suis lâche d'aimer un ennemi de mon pays! Je sais que pour cela je mérite le mépris de tous les honnêtes gens. Ne dites rien, allez, vous le savez bien vous-même, et peut-être que vous me méprisez aussi au fond du cœur. Peut-être qu'une femme de votre pays ne se donnerait pas à un militaire français; mais je supporterai cette honte, si vous m'aimez, parce que cette chose-là est tout pour moi; seulement il faut m'aimer! Si vous me trompiez!...

Elle fondit en larmes. Le prince, voyant l'énergie de cette affection dans un être si faible, en fut touché. — Tiens, lui dit-il en reprenant le poignard persan qu'elle avait jeté sur la table, je te donne ce bijou; c'est un bijou, tu vois! c'est orné de pierres fines, et c'est assez petit pour être caché dans le mouchoir ou dans le gant. Ce n'est pas plus embarrassant qu'un éventail; mais c'est

un joujou qui tue, et en te l'offrant tout à l'heure je savais très bien qu'il pouvait me donner la mort. Garde-le, et perce-moi le cœur, si tu me crois infidèle!

Il disait ce qu'il pensait en ce moment-là. Il n'aimait pas la marquise; il lui en voulait même. Il était content de ne pas se soucier de sa personne, qu'elle lui avait trop longtemps refusée, selon lui.

Francia, rassurée, examina le poignard, le trouva joli, et s'amusa de la possession d'un bijou si singulier; elle le lui rendit pourtant, ne sachant qu'en faire et frémissant à l'idée de s'en servir contre lui. Elle était prête à sortir. Mourzakine l'entraîna, lui fit oublier sa blessure en la caressant et la gâtant comme un enfant malade. Ils allèrent dîner aux Champs-Élysées, et puis il lui demanda quel théâtre elle préférait. Elle se sentait faible, elle avait à peine mangé, et par momens elle avait des frissons. Il lui proposa de rentrer. Elle le voyait disposé à s'amuser du bruit et du mouvement de Paris; il avait copieusement dîné, lui, bu d'autant. Elle craignit de le priver en acceptant de prendre du repos, et céda au désir qu'il paraissait avoir d'aller à Feydeau entendre les chanteurs en vogue. L'Opéra-Comique était alors fort suivi, et généralement préféré au grand Opéra. C'était un théâtre de bon ton, et Mourzakine n'était pas fâché, tout en écoutant la musique, de pouvoir lorgner les jolies femmes de Paris. Il envoya en avant Valentin pour louer une loge de rez-de-chaussée, et, quand ils arrivèrent, le dévoué personnage les attendait sous le péristyle avec le coupon. Francia baissa son voile, prit le bras de Valentin et alla s'installer dans la loge, où peu d'instans après le prince vint la rejoindre.

Quand elle se vit tête à tête avec lui dans cette niche sombre, où, en se tenant un peu au second plan, elle n'était vue de personne, elle se rassura. En jetant les yeux sur ce public où pas une figure ne lui était connue, elle sourit de la peur qu'elle avait eue d'y être découverte, et elle oublia tout encore une fois pour ne sentir que la joie d'être dans un théâtre, dans la foule, parée et ravie, dans le souffle chaud et vivifiant de Paris artiste, seule et invisible avec son amant heureux. C'était la sécurité, l'impunité dans la joie, car Francia, élevée dans les coulisses du spectacle ambulant, aimait le théâtre avec passion. C'est en l'y menant quelquefois que Guzman l'avait enivrée. Elle aimait surtout la danse, bien que sa mère, en lui donnant les premières leçons, l'eût souvent torturée, brisée, battue. Dans ce temps-là, certes elle détestait l'art chorégraphique; mais depuis qu'elle n'en était plus la victime désignée, cet art redevenait charmant dans ses souvenirs. Il se liait à ceux que sa mère lui avait laissés. Elle était fière de s'y connaître un peu, et de pouvoir apprécier certains pas que Mimi La Source lui avait enseignés. On jouait, je crois, *Aline, reine de Golconde*. Si ma mémoire

me trompe, il importe peu. Il y avait un ballet. Francia le dévora des yeux, et, bien que les danseuses de Feydeau fussent de second ordre, elle fut enivrée jusqu'à oublier qu'elle avait la fièvre. Elle oublia aussi qu'elle ne voulait pas être vue avec un étranger; elle se pencha en avant, tenant naïvement le bras de Mourzakine et l'entraînant à se pencher aussi pour partager un plaisir dont elle ne voulait pas jouir sans lui.

Tout à coup elle vit immédiatement au-dessous d'elle une tête crépue, dont le ton rougeâtre la fit tressaillir. Elle se retira, puis se hasarda à regarder de nouveau. Elle dut prendre note d'une grosse main poilue qui frottait par momens une nuque bovine, rouge et baignée de sueur. Enfin elle distingua le profil qui se tournait vers elle, mais sans que les yeux ronds et hébétés parussent la voir. Plus de doute, c'était Antoine le ferblantier, le neveu du père Moynet, l'amoureux que Théodore lui avait conseillé d'épouser.

Elle fut prise de peur. Était-ce bien lui? Que venait-il faire au théâtre, lui qui n'y comprenait rien, et qui était trop rangé pour se permettre un pareil luxe? L'acte finissait. Quand elle se hasarda à regarder encore, il n'était plus là. Elle espéra qu'il ne reviendrait pas, ou qu'elle avait été trompée par une ressemblance. Antoine avait une de ces têtes pour ainsi dire classiques par leur banalité, qu'on ne rencontre plus guère aujourd'hui dans les gens de sa classe. Les types tendent à se particulariser sous l'action d'aptitudes plus personnelles. A cette époque, un ouvrier de Paris n'était souvent qu'un paysan à peine dégrossi, et si quelque chose caractérisait Antoine, c'est qu'il n'était pas dégrossi du tout.

Mourzakine sortit pour aller chercher des oranges et des bonbons. Francia l'attendit en se tenant d'abord bien au fond de la baignoire; mais elle s'ennuya, et, voyant la salle à moitié vide, le parterre vide absolument, elle s'avança pour se donner le plaisir de regarder la toile. En ce moment, elle se trouva face à face avec le regard doux et le timide sourire d'Antoine, qui rentrait, et qui la reconnaissait parfaitement. Il était trop naïf pour croire déplacé de lui adresser la parole. Bien au contraire, il eût pensé faire une grossièreté en ne lui parlant pas. — Comment donc, mademoiselle Francia, lui dit-il, c'est vous? Je vous croyais bien loin! Vous voilà donc revenue? Est-ce que votre maman...

— Je l'ai rencontrée en route, répondit Francia avec la vivacité nerveuse d'une personne qui ne sait pas mentir.

— Ah! bien, bien! vous êtes revenues ensemble? Et Dodore, il est revenu aussi?

— Oui, il est là avec moi, il vient de sortir, dit Francia, qui ne savait plus ce qu'elle disait.

— Tant mieux, tant mieux! reprit pesamment Antoine. A présent, vous voilà contens, vous voilà heureux, car vous êtes habillée,... très bien habillée, très jolie! Et la santé est bonne?

— Oui, oui, Antoine, merci!

— Et la maman? sans doute qu'elle a fait fortune là-bas, dans les voyages?

Et Antoine soupira bruyamment en croyant dissimuler son chagrin.

Francia comprit ce soupir : Antoine se disait qu'il ne pouvait plus aspirer à sa main. Elle saisit ce moyen de le décourager. — C'est comme cela, mon bon Antoine, reprit-elle; maman a fait fortune, et nous partons demain pour les pays étrangers, où elle a du bien.

— Demain, déjà! vous partez demain! mais vous viendrez bien dire adieu à mon oncle, qui vous aime tant?

— J'irai, bien sûr, mais ne lui dites pas que vous m'avez vue; il aurait du chagrin de savoir que je vais au spectacle avant de courir l'embrasser.

— Je ne dirai rien. Allons! adieu, mademoiselle Francia; est-ce demain que vous viendrez chez l'oncle? Je voudrais bien savoir l'heure, pour vous dire adieu aussi.

— Je ne sais pas l'heure, Antoine, je ne peux pas décider l'heure... Je vous dis adieu tout de suite.

— J'aurais voulu voir votre maman. Est-ce qu'elle va rentrer dans votre loge?

— Je ne sais pas! dit Francia, inquiète et impatientée. Qu'est-ce que ça vous fait de la voir? Vous ne la connaissez pas!

— C'est vrai! D'ailleurs je ne peux pas rester. Il est déjà tard, et il faut que je sois levé avec le jour, moi!

— Et puis le spectacle ne vous amuse sûrement pas beaucoup?

— C'est vrai, que ça ne m'amuse guère; les chansons durent trop longtemps, et ça répète toujours la même chose. J'étais venu rapporter à ce théâtre une commande de pièces de réflecteurs, et comme je ne demandais pas de pourboire, ils m'ont dit dans les coulisses : Voulez-vous une place debout à l'entrée du parterre? J'ai trouvé une place assis. J'ai regardé, mais j'en ai assez, et puisque vous voilà riche,... c'est-à-dire puisque vous viendrez...

— Oui, oui, Antoine, j'irai voir votre oncle. Adieu! portez-vous bien!

Antoine soupira encore et s'en alla; mais, comme il traversait le couloir, il vit le beau prince russe qui entrait familièrement dans la loge de Francia, et une faible lumière se fit dans son esprit, lent à saisir le sens des choses. Je ne sais s'il était capable de débrouiller tout seul le problème, mais l'instinct du caniche lui fit oublier

qu'il voulait s'en aller. Il resta à flâner sous le péristyle du théâtre.

Francia n'osa raconter à son prince la rencontre qui venait de la troubler et de l'attrister profondément, car, si elle n'avait que de l'effroi pour l'amour d'Antoine, elle n'en était pas moins touchée de sa confiance et de son respect. — Il croit des choses impossibles à croire, se disait-elle, et ce n'est pas tant parce qu'il est simple que parce qu'il m'estime plus que je ne vaux!

Et puis, ce vieux ami, ce limonadier à la jambe de bois, qu'elle n'avait pas embrassé en partant, qu'elle n'avait pas eu le courage de tromper, et qui l'attendrait tous les jours jusqu'au moment où, las d'attendre, il prononcerait sur elle l'arrêt que méritent les ingrats!

Mourzakine lui apportait des friandises qu'elle se mit à grignoter en rentrant ses larmes. Le rideau se releva. Elle essaya de s'amuser encore; mais elle avait des éblouissemens, des élancemens au cœur et au cerveau; elle craignait de s'évanouir; elle ne put cacher son malaise. — Rentrons! lui dit Mourzakine. Elle ne voulait pas l'empêcher d'entendre toute la pièce. Elle espéra que cinq minutes d'air libre la remettraient. Il la conduisit sur le balcon du foyer, où elle se débarrassa de son voile et respira. Elle redevint gaie, confiante, et quand la cloche les avertit, sans songer à cacher son visage, elle retourna avec lui à sa loge.

Au moment où, après l'y avoir fait entrer, Mourzakine allait s'y placer auprès d'elle, une main lui frappa l'épaule, et le força à se retourner. C'était l'oncle Ogokskoï, qui, l'attirant dans le couloir, lui dit en souriant: Tu es là avec ta petite. Je l'ai aperçue; mais je suis curieux de voir si elle est vraiment jolie.

— Non, mon oncle, elle n'est pas jolie, répondit à voix basse Mourzakine, qui frémissait de rage.

— Je veux entrer dans la loge, ouvre! Fais donc ce que je te dis! ajouta le comte d'un ton sec qui ne souffrait pas de réplique.

Mourzakine lutta comme on peut lutter contre le pouvoir absolu. — Non, cher oncle, dit-il en affectant une gaîté qu'il était loin de ressentir, je vous en prie, ne la voyez pas. Vous êtes un rival trop dangereux; vous m'avez mis au plus mal avec la belle marquise, laissez-moi ce petit échantillon de Paris, qui n'est vraiment pas digne de vous.

— Si tu dis la vérité, reprit tranquillement le comte, tu n'as rien à craindre. Allons, ouvre cette porte, te dis-je, ou je l'ouvrirai moi-même.

Mourzakine essaya d'obéir, il ne put le faire; il se sentit comme paralysé. Ogokskoï ouvrit la loge, et, laissant la porte ouverte pour y faire pénétrer la lumière du couloir, il regarda très attentivement

Francia, qui se retournait avec surprise. Au bout d'un instant, il revint à son neveu en disant : — Tu m'as trompé, Diomiditch, elle est jolie comme un ange. Je veux savoir à présent si elle a de l'esprit. Va-t'en là-haut saluer M. et Mme de Thièvre.

— Là-haut? Mme de Thièvre est ici?

— Oui, et elle sait que tu t'y trouves. Je t'avais aperçu déjà, je lui ai annoncé que tu comptais venir la saluer. Va! va donc! m'entends-tu? Sa loge est tout juste au-dessus de la tienne.

Ogokskoï parlait en maître, et, malgré la douceur railleuse de ses intonations, Diomiditch savait très bien ce qu'elles signifiaient. Il se résigna à le laisser seul avec sa maîtresse. Quel danger pouvait-elle courir en plein théâtre? Pourtant une idée sauvage lui entra soudainement dans l'esprit.—Je vous obéis, répondit-il; mais permettez-moi de dire à ma petite amie qui vous êtes, afin qu'elle n'ait pas peur de se trouver avec un inconnu, et qu'elle ose vous répondre, si vous lui faites l'honneur de lui adresser la parole.

Et, sans attendre la réponse, il entra vivement, et dit à Francia : — Je reviens à l'instant; voici mon oncle, un grand personnage, qui a la bonté de prendre ma place,... tu lui dois le respect.

En achevant ces mots, que le comte entendait, il glissa adroitement à Francia le poignard persan qu'il avait gardé sur lui, et qu'il lui mit dans la main en la lui serrant d'une manière significative. Son corps interceptait au regard d'Ogokskoï cette action mystérieuse, que Francia ne comprit pas du tout, mais à laquelle une soumission instinctive la porta à se prêter. Il hésitait toutefois à se retirer, quand Ogokskoï le poussa sans qu'il y parût, mais avec la force inerte et invincible d'un rocher qui se laisse glisser sur une barrière. Diomiditch dut céder la place et monter à la loge de Mme de Thièvre, dont sans autre explication son oncle lui jeta le numéro en refermant la porte de celle de Francia.

La marquise le reçut très froidement. Il l'avait trop ouvertement négligée; elle le méprisait, elle le haïssait même. Elle le salua à peine, et se retourna aussitôt vers le théâtre, comme si elle eût pris grand intérêt au dernier acte.

Mourzakine allait redescendre, impatient de faire cesser le tête-à-tête de son oncle avec Francia, quand le marquis le retint.—Restez un instant, mon cher cousin, lui dit-il, restez auprès de Mme de Thièvre; je suis forcé, pour des raisons de la dernière importance, de me rendre à une réunion politique. Le comte Ogokskoï m'a promis de reconduire la marquise chez elle; il a sa voiture, et je suis forcé de prendre la mienne. Il va revenir, je n'en doute pas, veuillez donc ne quitter Mme de Thièvre que quand il sera là pour lui offrir son bras.

M. de Thièvre sortit sans admettre que Mourzakine pût hésiter,

et celui-ci resta planté derrière la belle Flore, qui avait l'air de ne pas tenir plus de compte de sa présence que de celle d'un laquais, tandis qu'il sentait sa moustache se hérisser de colère en songeant au méchant tour que son oncle venait de lui jouer. Il n'était pas sans crainte sur l'issue de cette mystification féroce, lorsqu'au bout de quelques instans il vit l'ouvreuse entr'ouvrir discrètement la loge et lui glisser une carte de visite de son oncle, sur le dos de laquelle il lut ces mots tracés au crayon : — « Dis à Mme la marquise qu'un ordre inattendu, venu de la rue Saint-Florentin, me prive du bonheur de la reconduire, et me force à te laisser l'honneur de me remplacer auprès d'elle. Vous trouverez en bas mes gens et ma voiture. Je prends un fiacre, et je laisse la petite personne aux soins de M. Valentin, ton majordome, qui la reconduira chez toi. »

Eh bien! pensa Mourzakine, il n'y a que demi-mal, puisqu'elle est débarrassée de lui! Elle sera jalouse, si elle me voit sortir avec la marquise; mais celle-ci me reçoit si mal, qu'elle ne me gardera pas longtemps, et peut-être même ne me permettra-t-elle pas de l'accompagner.

Le spectacle finissait. Il offrit à Mme de Thièvre le châle qu'elle devait prendre pour sortir.— Où donc est le comte Ogokskoï? lui dit-elle sèchement. — Il lui expliqua la substitution de cavalier, et lui offrit son bras. Elle le prit sans répondre un mot, et, comme d'après son air courroucé il hésitait à monter en voiture auprès d'elle, elle lui dit d'un ton impérieux : — Montez donc! vous me faites enrhumer! — Il s'assit sur la banquette de devant, elle fit un mouvement de droite à gauche pour ne pas rester en face de lui et pour se trouver aussi loin de lui que possible.

Il n'en fut point piqué. Il aimait vraiment Francia, il ne songeait qu'à elle. Il l'avait cherchée des yeux à la sortie. Il n'avait vu ni elle, ni Valentin; mais cela n'était-il pas tout simple? Les spectateurs placés au rez-de-chaussée avaient dû s'écouler plus vite que ceux du premier rang. Une seule chose le tourmentait, l'inquiétude et la jalousie de sa petite amie. Il ne doutait point que, pour parfaire sa vengeance, Ogokskoï ne lui eût dit en la quittant : Mon neveu reconduit une belle dame, ne l'attendez pas; mais Diomiditch comptait sur l'éloquence de Valentin pour la rassurer et lui faire prendre patience. D'ailleurs elle était en fiacre, la voiture louée par Ogokskoï allait très vite. Il ne pouvait manquer d'arriver en même temps que Francia au pavillon.

Quand il eut fait ces réflexions, il en fit d'autres relativement à la belle marquise. Il avait des torts envers elle, elle était furieuse contre lui : devait-il accepter platement sa défaite et l'humiliation que son oncle lui avait ménagée? Nul doute que Ogokskoï n'eût dit

à la marquise en quelle société il avait surpris son beau neveu, et qu'il n'eût compté les brouiller à jamais ensemble pour se venger de ne pouvoir rien espérer d'elle. Mourzakine se demanda fort judicieusement pourquoi la marquise, qui affectait de le mépriser, l'avait appelé dans sa voiture au lieu de lui défendre d'y monter. Il est vrai que cette voiture n'était pas la sienne, et qu'elle pouvait avoir peur de se trouver à minuit dans un remise dont le cocher lui était inconnu. Pourtant un de ses valets de pied était resté pour l'accompagner, il était sur le siége. Elle n'avait nullement besoin de Mourzakine pour rentrer sans crainte. Donc il lui plaisait d'avoir Mourzakine à bouder ou à quereller. Il provoqua l'explosion en se mettant à ses genoux, et en se laissant accabler de reproches jusqu'à ce que toute la colère fût exhalée. Il eût volontiers menti effrontément, si la chose eût été possible; mais la rencontre de la marquise avec Francia ne lui permettait pas de nier. Il avoua tout, seulement il mit le tout sur le compte de la jeunesse, de l'emportement des sens et de l'excitation délirante où l'avaient jeté les rigueurs de sa belle cousine. Ce reproche qu'elle ne méritait guère, car elle ne l'avait certes pas désespéré, fit rougir la marquise; mais elle l'écrasait en vain du poids de la vérité, elle perdit son temps à lui démontrer que tout ce qu'il lui avait dit de ses relations avec Francia était faux d'un bout à l'autre. Il coupa court aux explications par une scène de désespoir. Il se frappa la poitrine, il se tordit les mains, il feignit de perdre l'esprit en se montrant d'autant plus téméraire qu'il avait moins le droit de l'être. La marquise perdit l'esprit tout de bon, et le défia de rester chez elle à attendre le marquis de Thièvre jusqu'à deux ou trois heures du matin, comme cela leur était déjà arrivé. — Si vous êtes capable, lui dit-elle, de causer raisonnablement avec moi sans songer à celle qui vous attend chez vous, je croirai que vous n'avez pour elle qu'une grossière fantaisie, et que votre cœur m'appartient. A ce prix, je vous pardonnerai vos folies de jeune homme, et, ne voulant de vous qu'un amour pur, je vous regarderai encore comme mon parent et mon ami.

Le prince s'était mis dans une situation à ne pouvoir reculer. Il baisa passionnément les mains de la marquise, et la remercia si ardemment, qu'elle se crut vengée de Francia et le fit entrer chez elle en triomphe.

Elle se fit apporter du thé au salon, annonça à ses gens qu'ils eussent à attendre M. de Thièvre et à introduire les personnes qui pourraient venir de sa part lui apporter des nouvelles. La conspiration royaliste autorisait ces choses anormales dont les valets n'étaient point dupes, mais que le grave et politique Martin prenait au sérieux, se chargeant d'imposer silence aux commentaires des laquais de second ordre, lesquels étaient réduits à chuchoter et

à sourire. Quant à lui, croyant fermement à des secrets d'état et comptant que sa prudence était un puissant auxiliaire aux projets de ses maîtres, il se tint dans l'antichambre aux ordres de la marquise, et envoya les autres valets plus loin pour les empêcher d'écouter aux portes.

Mourzakine avait assez étudié la maison pour se rendre compte des moindres détails. Il admira l'air dégagé et imposant avec lequel une femme aussi jeune que la marquise savait jouer la comédie de la préoccupation politique pour s'affranchir des usages et se débarrasser des témoins dangereux. Il se reprit de goût pour cette fière et aristocratique beauté qui lui présentait un contraste si tranché avec la craintive et tendre grisette. Il pensa à son oncle, qui avait compté par ses railleuses délations le brouiller avec l'une et avec l'autre, et qui ne devait réussir qu'à lui assurer la possession de l'une et de l'autre. Il jura à la marquise qu'il l'aimait *avec son âme*, qu'il la respectait trop pour l'aimer autrement; mais il feignit d'être fort jaloux d'Ogokskoï, et coupa court à ses récriminations en lui reprochant à son tour de vouloir trop plaire à son oncle. Elle fut forcée de se justifier, de dire que son mari était un ambitieux qui la protégeait mal, et qui l'avait prise au dépourvu en invitant le comte à dîner chez elle, à l'accompagner au théâtre et à la reconduire. — Et vous-même, ajouta-t-elle, n'êtes-vous pas un ambitieux aussi? Ne m'avez-vous pas négligée ces jours-ci pour ne pas déplaire à cet oncle que vous craignez tant? Ne m'avez-vous pas conseillée d'être aimable avec lui, de le ménager pour qu'il ne vous écrasât pas de son courroux?

— La preuve, lui répondit Mourzakine, que je ne le crains pas pour moi, c'est que me voici à vos pieds jurant que je vous adore. Vous pouvez le lui redire. Un sourire de votre bouche de rose, un doux regard de vos yeux d'azur, et que je sois brisé après par le tsar lui-même, je ne me plaindrai pas de mon sort!

Diomiditch n'avait pas beaucoup à craindre que la marquise trahît sa propre défaite, devenue imminente; elle n'en fut pas moins dupe d'une bravoure si peu risquée, et se laissa adorer, supplier, enivrer et vaincre.

Les larmes et les reproches vinrent après la chute; mais il était fort tard, trois heures du matin peut-être. M. de Thièvre pouvait rentrer. Elle recouvra sa présence d'esprit, et sonna Martin. — Le marquis ne rentre pas, lui dit-elle, il sera peut-être retenu jusqu'au jour; je suis fatiguée d'attendre, reconduisez le prince...

Mourzakine s'éloigna fier de sa victoire, mais impatient de revoir Francia, qu'il continuait à préférer à la marquise. Il avait, non pas des remords, il se fût méprisé lui-même s'il n'eût profité de l'occasion que lui avait fournie son oncle en croyant le perdre dans l'es-

prit de Mme de Thièvre; mais la douleur de Francia gâtait un peu son triomphe, et il avait hâte de la rejoindre pour l'apaiser. Il était aussi très impatient d'apprendre ce qui s'était passé entre elle et le comte Ogokskoï. Il est étrange que, malgré sa pénétration et son expérience des procédés du cher oncle, il ne l'eût pas deviné. Il commençait pourtant à en prendre quelque souci en franchissant la rue sombre qui le ramenait à son pavillon.

Or ce qui s'était passé, s'il l'eût pressenti plus tôt, eût beaucoup gâté l'ivresse de sa veillée auprès de la marquise.

Reprenons la situation de Francia où nous l'avons laissée, c'est-à-dire en tête-à-tête avec Ogokskoï dans sa loge du rez-de-chaussée à l'Opéra-Comique.

D'abord il se contenta de la regarder sans lui rien dire, et elle, sans méfiance aucune, car Mourzakine lui avait fort peu parlé de son oncle, continua à regarder le spectacle, mais sans rien voir et sans jouir de rien. Elle sentait revenir une migraine violente dès que Mourzakine n'était plus auprès d'elle. Elle l'attendait comme s'il eût tenu le souffle de sa vie entre ses mains, lorsque le comte lui annonça que son neveu venait de recevoir un ordre qui le forçait de courir auprès de l'empereur. — Ne vous inquiétez pas de votre sortie, lui dit-il, je me charge de vous mettre en voiture ou de vous reconduire, si vous le désirez.

— Ce n'est pas la peine, répondit Francia, tout attristée. Il y a M. Valentin qui m'attend avec un fiacre à l'heure.

— Qu'est-ce que c'est que M. Valentin?

— C'est une espèce de valet de chambre qui est pour le moment aux ordres du prince.

— Je vais l'avertir, reprit Ogokskoï, afin qu'il se trouve à la sortie. — Il alla sous le péristyle, où se tenaient encore à cette époque tout un groupe d'industriels empressés qui se chargeaient, moyennant quelque monnaie, d'appeler ou d'annoncer les voitures de l'aristocratie en criant à pleins poumons le titre et le nom de leurs propriétaires. Ogokskoï dit au premier venu de ces officieux d'appeler M. Valentin; celui-ci apparut aussitôt. — Le prince Mourzakine, lui dit Ogokskoï, vous avertit de ne pas l'attendre ici davantage; remmenez la voiture, et allez l'attendre chez lui.

Malgré sa puissante intelligence, Valentin ne se douta de rien et obéit.

Le comte rentra dans les couloirs, écrivit à la hâte le billet qui devait mettre son neveu aux arrêts forcés dans la loge de la marquise, et revint dire à Francia que M. Valentin, n'ayant sans doute pas compris les ordres de Mourzakine, était parti. — En ce cas, répondit Francia, je prendrai tout de suite un autre fiacre; je suis fatiguée, je voudrais rentrer.

— Venez, dit le comte en lui offrant son bras, qu'elle eut de la peine à atteindre, tant elle était petite et tant il était grand. Il trouva très vite un fiacre, et s'y assit auprès d'elle en lui jurant qu'il ne laisserait pas une jolie fille adorée de son neveu sous la garde d'un cocher de *sapin*.

Il avait dit tout bas au cocher de prendre les boulevards, et de les suivre au pas en remontant du côté de la Bastille. Francia, qui connaissait son Paris, s'aperçut bientôt de cette fausse route, et en fit l'observation au comte. — Qu'importe? lui dit-il; l'animal est ivre, ou il dort. Nous pouvons causer tranquillement, et j'ai à causer avec vous de choses très graves pour vous. Vous aimez mon neveu, et il vous aime; mais vous êtes libre, et il ne l'est pas. Une très belle dame que vous ne connaissez pas...

— Mme de Thièvre! s'écria Francia, frappée au cœur.

— Moi, je ne nomme personne, reprit le comte; il me suffit de vous dire qu'une belle dame a sur son cœur des droits antérieurs aux vôtres, et qu'en ce moment elle les réclame.

— C'est-à-dire qu'il est non pas chez l'empereur, mais chez cette dame.

— Vous avez parfaitement saisi; il m'a chargé de vous distraire ou de vous ramener. Que choisissez-vous? Un bon petit souper au Cadran-Bleu ou un simple tour de promenade dans cette voiture?

— Je veux m'en aller chez moi bien vite.

— Chez vous? Il paraît que vous n'avez plus de chez vous, et je vous jure que vous ne trouverez pas cette nuit mon neveu chez lui! Allons, pleurez un peu, c'est inévitable, mais pas trop, ma belle petite! Ne gâtez pas vos yeux, qui sont les plus doux et les plus beaux que j'aie vus de ma vie. Pour un amant perdu, cent de retrouvés quand on est aussi jolie que vous l'êtes. Mon neveu a bien prévu que son infidélité forcée vous brouillerait avec lui, car il vous sait jalouse et fière. Aussi m'a-t-il approuvé lorsque je lui ai offert de vous consoler. Dites oui, et je me charge de vous; vous y gagnerez. Mourzakine n'a rien que ce que je lui donne pour soutenir son rang, et moi je suis riche, très riche! Je suis moins jeune que lui, mais plus raisonnable, et je ne vous placerai jamais dans la situation où il vous laisse ce soir. Allons souper; nous causerons de l'avenir, et sachez bien que mon neveu me sait gré de l'aider à rompre des liens qu'il eût été forcé de dénouer lui-même demain matin.

Francia, étouffée par la douleur, l'indignation et la honte, ne pouvait répondre. — Réfléchissez, reprit le comte; je vous aimerai beaucoup, moi! Réfléchissez vite, car il faut que je m'occupe de vous trouver un gîte agréable, et de vous y installer cette nuit.

Francia restait muette. Ogokskoï crut qu'elle mourait d'envie

d'accepter, et, pour hâter sa résolution, il l'entoura de ses bras athlétiques. Elle eut peur, et, en se dégageant, elle se rappela la manière étrange dont Mourzakine lui avait glissé son poignard; elle le sortit adroitement de sa ceinture, où elle l'avait passé en le couvrant de son châle. — Ne me touchez pas, dit-elle à Ogokskoï; je ne suis pas si méprisable et si faible que vous croyez.

Elle était résolue à se défendre, et il l'attaquait sans ménagement, ne croyant point à une vraie résistance, lorsqu'elle avisa tout à coup, à la clarté des réverbères, un homme qui avait suivi la voiture, et qui marchait tout près. — Antoine! s'écria-t-elle en se penchant dehors. A l'instant même la portière s'ouvrit, et, sans que le marchepied fût baissé, elle tomba dans les bras d'Antoine, qui l'emporta comme une plume. Le comte avait essayé de la retenir, mais on était alors devant la Porte-Saint-Martin, et les boulevards étaient remplis de monde qui sortait du théâtre. Ogokskoï craignit un scandale ridicule; il retira à lui la portière, poussa vivement son cocher de fiacre à doubler le pas, et disparut dans la foule des voitures et des piétons.

Francia était presque évanouie; pourtant elle put dire à Antoine: — Allons chez Moynet.

Au bout d'un instant, reprenant courage, elle put marcher. Ils étaient à deux pas de l'estaminet de la *Jambe de bois*, c'est ainsi que les gens du quartier désignaient familièrement l'établissement du sergent Moynet. Il était encore ouvert. L'invalide fit un grand cri de joie en revoyant sa fille adoptive; mais, comme elle était pâle et défaillante, il la fit entrer dans une sorte d'office où il n'y avait personne, et où il se hâta de l'interroger. Elle ne pouvait pas encore parler, et il questionna Antoine, qui baissa la tête et refusa de répondre. — Elle vous dira ce qu'elle voudra, dit-il; moi, je n'ai qu'à me taire! — Et comme il pensait bien qu'elle ne voudrait pas s'expliquer devant lui, l'honnête garçon eut la patience et la délicatesse de renoncer à savoir la vérité. Il se retira en disant à Francia: — Je m'en vais aider le garçon à fermer l'établissement. Si vous avez quelque chose à me commander, je suis là.

Francia, touchée profondément, lui tendit une main qu'il serra dans les siennes avec une émotion bien vive dont sa figure épaisse et tannée ne trahit pourtant rien. — Voyons, parleras-tu? dit en jurant Moynet à Francia, dès qu'ils furent seuls. Il y a quelque chose de louche dans tout ça! Je n'ai rien dit; mais je n'ai pas cru un mot de cette histoire du retour de ta mère, d'autant plus que j'ai su des choses qui ne m'ont pas plu. Pendant que je courais l'autre soir pour faire relâcher ton vaurien de frère, tu sortais malgré ma défense, tu n'es rentrée qu'au jour, et ce même jour-là tu dispa-

rais sans me dire adieu! Il faut avouer la vérité, entends-tu? Si tu essaies encore de me tromper, je te méprise et je t'abandonne!

Francia se jeta à ses genoux en sanglotant. La dernière crise de cette cruelle soirée avait dissipé subitement sa migraine; son cœur était plein d'une indignation énergique contre ces deux Russes qui avaient tenté de l'avilir. Elle raconta avec une grande netteté et une sincérité absolue l'histoire de ses relations avec Mourzakine. Ce fut avec une énergie égale, mais accentuée de nombreux jurons, que le sergent, tout en ménageant les reproches à la pauvre fille, flétrit la conduite des deux étrangers. Il ne voulut pas admettre de circonstances atténuantes en faveur du prince, et, quand Francia essaya de se persuader à elle-même que sa conduite avait pu être moins coupable que le comte ne la lui avait présentée, Moynet s'emporta contre elle et se défendit de toute pitié pour le chagrin qui l'accablait. — Tu es une sans-cœur et une lâche, lui dit-il, tu as trahi ton pays et le souvenir de ta mère! Tu t'es donnée à l'homme qui l'a tuée! Il l'a dit à son autre maîtresse, ça doit être vrai, et à l'heure où nous sommes ils en rient ensemble, car elle est aussi canaille que lui et que toi! Elle trouve ça drôle! Ah! les femmes! comme c'est vil, et comme j'ai bien fait de rester garçon! Tiens, finis de pleurer, fille entretenue par l'ennemi! ou je te mets sur le trottoir avec les autres!... Les autres? Non, j'ai tort, j'oubliais,... les filles publiques valent mieux que toi! Le jour de l'entrée des ennemis dans Paris, il n'y en a pas une qui se soit montrée sur le pavé... Ah! j'en rougis pour toi! pour moi aussi, qui t'ai ramenée de là-bas, et qui aurais mieux fait de te flanquer une balle dans la tête! Voilà un beau débris de la grande armée, voilà un bel échantillon de la déroute! Et comme ces ennemis doivent avoir une belle idée de nous!

Francia l'écoutait, le coude sur son genou, la joue dans sa main, la poitrine rentrée, les yeux fixes. Elle ne pleurait plus. Elle envisageait sa faute, et commençait à y voir un crime. Ses affreuses visions de la nuit précédente lui revenaient. Elle contemplait, tout éveillée, la tête mutilée de sa mère et le cheval de Mourzakine galopant avec ce sanglant trophée. — Papa Moynet, dit-elle à l'invalide, je vous en prie, ne dites plus rien; vous me rendrez folle!

— Si! Je veux dire, et je dirai encore, reprit Moynet, à qui elle avait oublié de faire savoir combien elle était malade depuis vingt-quatre heures : je ne t'ai jamais assez dit, je ne t'ai même jamais dit ce que je devais te dire! J'ai été trop doux, trop bête avec toi. Tu m'as toujours dupé, et ce qui arrive, c'est ma faute. Nom de nom! C'est aussi la faute de la misère. Si j'avais eu de quoi te placer, et le temps de te surveiller, et un endroit, des personnes

pour te garder! Mais avec une seule jambe, pas un sou d'avance, pas d'industrie, pas de famille, rien, quoi! je n'étais bon qu'à faire un état de cantinière; grâce à un ami, j'ai pu louer cette sacrée boutique, qui me tient collé comme une image à un mur, et où je n'ai pas encore pu joindre les deux bouts. Pendant ce temps-là, *mam'zelle*, que je croyais si sage et qui logeait là-haut dans sa mansarde, ne se contentait pas de travailler. Il lui fallait des chiffons et des amusemens. On se laissait mener au spectacle et à la promenade, avec les autres petites ouvrières, par les garçons du quartier, qui faisaient des dettes à leurs parens pour trimballer cette volaille. Je t'avais dit plus d'une fois : N'y va pas; il t'arrivera malheur! Tu me promettais tout ce que je voulais : tu es douce, et on te croirait raisonnable; mais tu n'as pas de ça (Moynet frappait sur sa poitrine)! Tu n'as ni cœur, ni âme! Une chiffe, quoi! Un oiseau qui ne veut pas de nid, et qui va comme le vent le pousse. Tu as écouté des pas grand'chose, tu as méprisé tes pareils, tu aurais pu épouser Antoine, tu le pourrais peut-être encore! Mais non, tu te crois d'une plus belle espèce que ça. On a eu une mère qui pirouettait sur les planches, devant les Cosaques, et on dit : Je suis artiste. On se donne à un perruquier parce qu'il est artiste, lui aussi! Tiens, tout ce qui sort du théâtre et tout ce qui y entre, c'est des vagabonds et des ambitieux! On s'habille en princes et en princesses, et on rêve d'être des rois et des empereurs. J'ai vu ça à Moscou, moi; il y avait des comparses de théâtre qui buvaient bien la goutte avec nous, mais qui n'auraient jamais pris un fusil pour se battre. Tu as été élevée dans ce monde-là, et tu t'en ressens : tu seras toujours celle qui ne fait rien d'utile, et qui compte sur les autres pour l'entretenir.

— Mon papa Moynet, dit Francia, humiliée et brisée, je n'ai jamais été si bas que ça. Je n'ai jamais rien voulu recevoir de vous et de ceux qui travaillent avec peine et sans profit. Voilà toute ma faute, je n'ai pas voulu me mettre dans la misère avec Antoine, qui ne gagne pas assez pour être en famille, et qui aurait été malheureux. Ceux dont j'ai accepté quelque chose n'auraient jamais trouvé de maîtresses qui se seraient contentées d'aussi peu que moi, et je ne suis jamais restée sans gagner quelques sous pour habiller mon frère; enfin je ne me suis jamais égarée que par inclination : vous ne m'avez jamais vue avec des riches, et vous savez bien qu'il n'en manque pas pour nous offrir tout ce que nous pourrions souhaiter.

— Je sais tout ça; jusqu'à présent tu avais été plus folle que fautive, c'est pourquoi je te pardonnais, je t'aimais encore, je ne souffrais pas qu'on dît du mal de toi : je me figurais que tu rencontrerais quelque amant convenable dont tu saurais faire un mari par

ta gentillesse et ton bon cœur; mais à présent! à présent, petite, quel honnête homme, même amoureux de toi, voudrait prendre à tout jamais le reste d'un Russe! Ça sera bon pour un jour ou deux, la fantaisie de te promener, et puis il faudra passer de l'un à l'autre, jusqu'à l'hôpital et au trottoir!

— Si c'est comme ça que vous me consolez, dit Francia, je vois bien que je n'ai plus qu'à me jeter à l'eau!

— Non, ça ne répare rien du tout, ces bêtises-là! on n'en a pas le droit; un homme se doit à son pays, une femme se doit à son devoir.

— Quel devoir ai-je donc à présent, puisque vous me trouvez déshonorée, perdue?

Moynet fut embarrassé, il avait été trop loin. Il n'était pas assez fort en raisonnement pour sortir de son dilemme. Il ne trouva qu'une issue. Ce fut de lui offrir le pardon et l'amour d'Antoine.— Il n'y a, lui dit-il, qu'un homme assez bon et assez patient pour ne pas te repousser. Tu n'as qu'un mot à lui dire; il n'est pas sans point d'honneur pourtant, mais il me consulte, et quand je lui aurai dit : L'honneur peut aller avec le pardon, il me croira. Voyons, finissons-en, je vais l'appeler, et pendant que vous causerez tous deux, j'irai mettre pour dormir une paillasse dans le billard. Tu dormiras dans ma chambre sur un matelas; demain nous verrons à te trouver une mansarde.

Il sortit. Francia resta seule, effrayée, hésitante quelques instans. Il fallait à Moynet le temps d'avertir et de persuader son neveu. Si l'explication eût été immédiate et prompte, Francia eût été sauvée. Attendrie par l'aveugle dévoûment d'Antoine, elle eût vaincu sa répugnance, sauf à mourir à la longue dans ce milieu de gêne et de réalisme qui froissait la délicatesse de ses goûts et de son organisation; mais Antoine, qui s'était fait un devoir d'attendre, ne savait pas veiller : c'était un rude travailleur, chaque soir il tombait de fatigue. Pour ne pas s'endormir, il avait allumé sa pipe, et, comme l'atmosphère chaude et visqueuse de la tabagie le narcotisait, il était sorti pour marcher en fumant; il était assez loin dans la rue. Moynet envoya le garçon à sa recherche. Quand il fut revenu, on s'expliqua; mais, si vite que Moynet pût résumer une situation tellement anormale, il fallut bien quelques minutes pour s'entendre, et Francia avait eu le temps de la réflexion. — Il hésite, pensa-t-elle. Il ne se décide pas comme cela tout d'un coup. Le temps se passe, Moynet est obligé de lui dire beaucoup de paroles pour lui donner en moi une confiance qu'il ne peut plus avoir. Ah! voilà qui est plus humiliant que toutes mes objections! Prendre pour maître un homme qui rougit de vous aimer! non! ce n'est pas possible, mieux vaut mourir!

La porte de l'arrière-boutique était ouverte. Elle s'élança dehors, elle courut comme une flèche. Quand Antoine vint pour lui parler, elle était déjà loin; il la chercha au hasard toute la nuit. Il ne savait pas où elle demeurait; il lui fut impossible de la rejoindre.

D'abord Francia, en proie au vertige du suicide, ne songea qu'à gagner la Seine; mais un instinct plus fort que le désespoir, un vague sentiment de l'amour que Mourzakine lui portait encore l'arrêta au bord du parapet. Qui sait si le prince n'était pas innocent? Le comte avait peut-être tout inventé pour la perdre. C'était sans doute un homme indigne, infâme, puisqu'il avait voulu lui faire violence. Sans doute aussi Mourzakine le savait capable de tout, puisqu'il avait donné à Francia une arme pour se défendre. Ce poignard en disait beaucoup. Le prince n'avait pas voulu livrer sa maîtresse, puisqu'il avait fait cette action qui signifiait : tue-le, plutôt que de céder.

Avant de mourir, il fallait savoir la vérité, ne fût-ce que pour mourir avec moins de haine dans le cœur et de honte sur la tête.

Elle pouvait toujours en venir là; elle avait le poignard, elle le tira et regarda à la lueur du réverbère sa lame effilée, sa fine pointe; elle le regarda longtemps, elle perça le bout de sa ceinture de soie repliée en plusieurs doubles. Rien n'est plus impénétrable à l'acier, la plus fore aiguille s'y fût brisée; le stylet s'y enfonça sans que Francia fît le moindre effort. — Eh bien! se dit-elle, rien n'est plus facile que de se mettre cela dans le cœur. Me voilà sûre d'en finir quand je voudrai. J'ai été blessée à la guerre; je sais que dans le moment cela ne fait pas de mal. Si on meurt tout de suite, on ne souffre pas! Elle roula trois fois autour de sa taille la belle écharpe de crêpe de Chine que Mourzakine lui avait fait choisir. Elle y cacha le poignard persan, et reprit sa course jusqu'à l'hôtel de Thièvre, où elle voulait passer avant de se rendre au pavillon.

Il était trois heures du matin lorsqu'elle y arriva. Une voiture en sortait, et se dirigeait vers la grille du jardin où le pavillon était situé. Elle suivit cette voiture, qui allait vite; elle la suivit avec la puissance exceptionnelle que donne la surexcitation : elle arriva en même temps que Mourzakine en descendait. Elle se plaça de manière à n'être pas vue, et, profitant du moment où, après avoir ouvert la grille, Mozdar se présentait à la portière pour recevoir son maître, elle se glissa dans le jardin si rapidement et si adroitement, que ni le cosaque, qui lui tournait le dos, ni le prince, qui avait le grand et gros corps de son heiduque devant les yeux, ne se doutèrent qu'elle fût entrée.

Elle s'élança dans le jardin, au hasard d'y rencontrer Valentin, qu'elle ne rencontra pas, alla droit à la chambre de Mourzakine, et

se cacha derrière les rideaux de son lit. Elle voulait le surprendre, voir sur lui le premier effet de son apparition, l'accabler de son mépris avant qu'il eût préparé une fable pour la tromper encore, et se tuer devant lui en le maudissant.

Mourzakine, en gagnant son appartement, avait déjà demandé à Mozdar si Francia était rentrée, et, sur sa réponse négative, il s'était dit : — Voilà! je m'en doutais! mon oncle me l'a enlevée. Du moment où il a deviné que j'aimais mieux celle-ci que l'autre, il m'a laissé l'autre, et s'est vengé en me prenant mon vrai bien!

Il rentra chez lui en proie à un accès de rage et de chagrin qui ne dura pourtant pas très longtemps, car il était dans cette situation de l'esprit et du corps où le besoin de repos est plus impérieux que les secousses de la passion. Pourtant il voulut avant de se coucher connaître les circonstances de l'enlèvement, et, en homme qui paie cher toutes choses, il ne se gêna pas pour faire éveiller et appeler Valentin.

Francia observait tous ses mouvemens, elle attendait qu'il fût seul. Elle voulait se montrer, quand Valentin entra. Mourzakine allait parler en français; allait-il parler d'elle? Elle écouta, et ne perdit rien. — Il paraît, mon cher, dit le prince à l'homme d'intrigues, que vous m'avez laissé voler ma petite amie! Je ne vous aurais pas cru si facile à tromper. Comment se fait-il que vous soyez rentré sur les minuit sans la ramener?

Valentin montra une très grande surprise, et il était sincère. Il raconta comment le comte lui avait donné congé de la part du prince. Il était impossible de soupçonner un projet d'enlèvement. — N'importe! vous avez manqué de pénétration. Un homme comme vous doit tout pressentir, tout deviner, et vous avez été joué comme un écolier.

— J'en suis au désespoir, excellence; mais je peux réparer ma faute. Que dois-je faire? me voilà prêt.

— Vous devez retrouver la petite.

— Où, excellence? A l'hôtel de Talleyrand? Certes ce n'est pas là que le comte l'aura menée.

— Non; mais je ne sais rien de Paris, et vous devez savoir où en pareil cas on conduit une capture de ce genre.

— Dans le premier hôtel garni venu. Votre oncle est un grand seigneur, il aura été dans un des trois premiers hôtels de la ville : je vais aller dans tous, et je saurai adroitement si les personnes en question s'y trouvent. Votre excellence peut se reposer; à son réveil, elle aura la réponse.

— Il faudrait faire mieux, il faudrait me ramener la petite. Mon oncle n'attendra pas le jour pour retourner à son poste auprès de

notre maître; il doit y être déjà, et je suis sûr que Francia aura la volonté de vous suivre.

— Votre excellence est bien décidée à la reprendre après cette aventure?

— Elle a résisté, je suis sûr d'elle!

— Et, après avoir échoué, le comte Ogokskoï n'aura pas de dépit contre votre excellence? Elle n'a pas daigné me confier sa situation; mais cela est bien connu à l'hôtel de Thièvre, où je vais souvent en voisin. Les gens de la maison m'ont dit que le comte Ogokskoï était un puissant personnage, que votre excellence était dans sa dépendance absolue... Je demande humblement pardon à votre excellence d'émettre un avis devant elle; mais la chose est sérieuse, et je ne voudrais pas que mon dévoûment trop aveugle pût m'être reproché par elle-même. Je la supplie de réfléchir une ou deux minutes avant de me réitérer l'ordre d'aller chercher Mlle Francia. Si Mlle Francia était bien contrariée de l'aventure, elle se serait déjà échappée, elle serait déjà ici.

Mourzakine fit un mouvement. — Admettons, reprit vite Valentin, qu'elle se soit préservée; elle peut réfléchir demain, et juger sa nouvelle position très avantageuse. Admettons encore qu'elle soit tout à fait éprise de votre excellence et très désintéressée, elle va être un sujet de litige bien grave! En la revoyant ici, et il l'y reverra, si vous ne la cachez ailleurs...

— Il faudra la cacher ailleurs, Valentin, il le faudra absolument!

— Sans doute, voilà ce que je voulais faire dire à votre excellence. Il ne faut donc pas que je ramène la petite ici?

— Non, ne la ramenez pas. Trouvez-lui une cachette sûre, et venez me dire où elle est.

— A la place de votre excellence, je ferais encore mieux. J'écrirais au comte un petit mot bien aimable pour lui demander s'il consent à renoncer à ce caprice, et, comme il y renoncera certainement de bonne grâce, votre excellence n'aurait rien à craindre.

— Il n'y renoncera pas, Valentin!

— Eh bien! alors, si j'étais le prince Mourzakine, j'y renoncerais. Je ne m'exposerais pas, pour la possession d'une petite fille comme cela, l'amusement de quelques jours, au ressentiment d'un homme qui peut tout, et qui tiendrait mon avenir dans le creux de sa main. Je tournerais mes vues vers un objet plus désirable et plus haut placé. Certaine marquise qui n'est pas loin d'ici a envoyé trois fois le jour de la grande alerte...

— Valentin, taisez-vous, je ne vous ai pas parlé et je ne vous permets pas de me parler de celle-là.

— Votre excellence a raison, et c'est parce qu'elle fait plus grand cas de l'une que de l'autre qu'elle ferait bien d'écrire à son oncle. Je porterais la lettre de bonne heure, j'apporterais la réponse. C'est le moyen de tout concilier, et je gage qu'en voyant la soumission de votre excellence, M. le comte ne se souciera plus autant de la petite. Peut-être même ne s'en souciera-t-il plus du tout.

— C'est possible, il faut réfléchir à tout cela. Retirez-vous, Valentin; à mon réveil, je vous dirai ce qu'il faut faire.

Et Mourzakine, incapable de résister davantage au sommeil, se déshabilla vite et tomba sur son lit, où il s'endormit comme frappé de la foudre, car il ne prit même pas la peine de ramener ses couvertures sur sa poitrine.

Il dormait comme on dort à vingt-quatre ans après une nuit d'agitation et de plaisir. Il faisait peut-être des rêves d'amour où tantôt la marquise, tantôt la grisette lui apparaissait. Plus probablement il ne rêvait pas. Il était plongé dans l'anéantissement du premier sommeil. Francia sortit de sa cachette, et marcha dans la chambre avec précaution, puis sans précaution; il n'entendait rien. Elle tira les verrous de la porte, après avoir écouté les pas de Valentin, qui s'éloignaient. Mozdar ne bougeait plus; il couchait sous le péristyle, non dans un lit, les cosaques ne connaissaient pas ce raffinement, mais sur un divan, sans se déshabiller, afin d'être toujours prêt à recevoir un ordre de son maître.

Francia s'assit sur une chaise, et regarda Mourzakine. Comme il était calme! Comme il l'avait oubliée! Combien peu de chose elle était pour lui! Il sortait des bras de la marquise, et déjà il ne se souciait presque plus de son petit oiseau bleu. Il le laissait au puissant Ogokskoï, il n'osait pas le lui disputer; il essaierait, quand il aurait bien dormi, de se le faire rendre par une lâche supplication; peut-être même ne l'essaierait-il pas du tout!

Francia mesura l'abîme où elle était tombée. La fièvre faisait claquer ses dents. Elle sentait son cœur aussi glacé que ses membres. Elle repassa dans son esprit encore lucide tous les événemens de la soirée : la soumission avec laquelle Mourzakine l'avait abandonnée au ravisseur était pour elle le plus poignant affront. Guzman lui était infidèle aussi, lui; mais il lui faisait encore l'honneur d'être brutalement jaloux. Il l'eût tuée plutôt que de la céder à un autre. Mourzakine s'était contenté de lui fournir un moyen de tuer son rival. — Pourquoi a-t-il eu cette pensée, se dit-elle, puisqu'à présent le voilà qui dort et ne se souvient plus que j'existe? Sans doute qu'il hérite de son oncle, et qu'il m'aurait su gré de le faire hériter tout de suite!

Elle eut un rire convulsif, et crut entendre résonner à ses oreilles

les paroles de l'invalide : « Il a tué ta mère, *cela doit être vrai*, il rit de t'avoir pour maîtresse malgré cela! il en rit avec son autre maîtresse, qui ne vaut pas mieux que lui. »

Francia se leva dans un transport d'indignation. Elle eut chaud tout à coup; cette chaleur dévorante se portait surtout à la tête, et il lui sembla qu'une lueur rouge remplissait la chambre. Elle tira le poignard, elle essuya la lame sans savoir ce qu'elle faisait. — A présent, pensait-elle, je vais mourir; mais je ne veux pas mourir déshonorée. Je ne veux pas qu'on dise : elle a été la maîtresse du Russe qui a tué sa mère, et elle l'aimait tant, cette misérable, qu'elle s'est tuée pour lui. J'ai si peu vécu! Je ne veux pas avoir vécu pour ne faire que le mal, et pour amasser de la honte sur ma mémoire. Je veux qu'on me pardonne, qu'on m'estime encore quand je ne serai plus là. Je veux qu'on dise à mon frère : elle avait fait une lâcheté, elle l'a bien lavée, et tu peux être fier d'elle, tu peux la pleurer. Toi, qui voulais tuer des Russes, tu n'as pas trouvé l'occasion, elle l'a bien trouvée, elle! Elle a vengé votre mère!

Que se passa-t-il alors? Nul ne le sait. Francia se rassit, reprise par le froid et l'abattement. Elle contempla ce beau visage si tranquille qui semblait lui sourire; la bouche était entr'ouverte, et du milieu des touffes de la barbe noire les dents éblouissantes de blancheur se détachaient comme une rangée de perles mates. Il avait les yeux grands ouverts fixés sur elle. Il essaya de porter la main à sa poitrine, comme pour se débarrasser d'un corps étranger qui le gênait. Il n'en eut pas la force; la main retomba ouverte sur le bord du lit. Il était frappé à mort. Francia n'en savait rien. Elle lui avait planté le poignard persan dans le cœur; elle avait agi dans un accès de délire dont elle n'avait déjà plus conscience : elle était folle.

Mourzakine avait-il poussé un cri, exhalé une plainte? lui avait-il parlé, lui avait-il souri, l'avait-il maudite? Elle ne savait pas. Elle n'avait rien entendu, rien compris; elle croyait rêver, se débattre contre un cauchemar. Elle ne se souvenait plus d'avoir voulu se tuer. Elle se crut éveillée enfin, et n'eut qu'une volonté instinctive, celle de respirer dehors. Elle sortit de la chambre, traversa brusquement le vestibule sans que Mozdar l'entendît, arriva à la grille, trouva la clé dans la serrure, sortit dans la rue en refermant la porte avec un sang-froid hébété, et s'en alla devant elle sans savoir où elle était, sans savoir qui elle était.

Mourzakine respirait encore; mais de seconde en seconde ce souffle s'affaiblissait. Il n'avait sans doute éprouvé aucune souffrance; la commotion seule l'avait éveillé, mais pas assez pour qu'il comprît, et maintenant il ne pouvait plus comprendre. S'il avait vu Francia, s'il l'avait reconnue, il ne s'en souvenait déjà

plus. Ce qui lui restait d'âme s'envolait au loin vers une petite maison au bord d'un large fleuve. Il voyait des prairies, des troupeaux; il reconnut le premier cheval qu'il avait monté, et se vit dessus. Il entendit une voix qui lui criait : prends garde, enfant! C'était celle de sa mère. Le cheval s'abattit, la vision s'évanouit, le fils de Diomède ne vit et n'entendit plus rien : il était mort.

A l'heure où il avait l'habitude de s'éveiller, Mozdar entra chez lui, le crut endormi encore profondément, et l'appela à plusieurs reprises son *petit père!* N'obtenant pas de réponse, il alla ouvrir les persiennes, et vit des taches rouges sur le lit. Il y en avait très peu, la blessure n'avait presque pas saigné, le poignard était resté dans la poitrine, enfoncé peu profondément; mais il avait atteint la région où la vie s'élabore et se renouvelle. Il y avait un étouffement rapide sans convulsion d'agonie. Le visage, calme, était admirable.

Aux cris et aux sanglots du cosaque, Valentin accourut. Il envoya chercher la police et le docteur Faure. En attendant, il examina toutes choses. Par un hasard presque miraculeux, car à coup sûr elle n'avait songé à rien, Francia n'avait laissé aucune trace de sa courte présence dans la maison et dans le jardin. La terre était sèche, il n'y avait pas la moindre empreinte. La clé de la grille était dans la serrure où Valentin se souvenait de l'avoir laissée. Mozdar jurait que personne n'avait pu passer dans le vestibule sans qu'il l'eût entendu. Le docteur Faure examina avec un autre chirurgien la blessure, et en dressa procès-verbal. Son confrère conclut au suicide. Quant à lui, il n'y crut pas, et ne voulut pas conclure. Il songea à Francia, et ne la nomma point. Il n'était pas chargé de rechercher les faits : il se retira en pensant que cette petite avait plus d'énergie qu'il ne lui en avait supposé.

Valentin, qui craignait beaucoup d'être accusé, vit avec plaisir les soupçons se porter sur le pauvre Mozdar, qui était une excellente bête féroce apprivoisée, et qui pleurait à fendre l'âme. Le comte Ogokskoï, appelé en toute hâte, vint pleurer aussi sur son neveu, et son chagrin fut aussi sincère que possible chez un courtisan. Il fit arrêter Mozdar pour la forme; mais, quand il eut délibéré militairement sur son sort, il le disculpa, et déclara que son pauvre neveu avait eu un chagrin d'amour qui l'avait porté à se donner la mort. Il ne s'accusa pas tout haut de lui avoir causé ce chagrin; mais il se le reprocha intérieurement, et ne s'en consola qu'en se disant que le pauvre enfant avait la tête faible, l'esprit romanesque, le cœur trop tendre, et qu'il était dans sa destinée d'interrompre par quelque sottise la brillante carrière qui lui était ouverte.

Le tsar daigna plaindre le jeune officier. Autour de lui, quelques personnes se dirent tout bas que le comte Ogokskoï, jaloux de la

jeunesse et de la beauté de son neveu, s'était trouvé en rivalité auprès de certaine marquise et s'était *fait* débarrasser de lui. L'affaire n'eut pas d'autre suite. Il n'y eut pas un des Russes logés ou campés à l'hôtel Talleyrand qui ne fît à Diomède Mourzakine cette oraison funèbre qui manque de nouveauté, mais qui a le mérite d'être courte : Pauvre garçon ! si jeune !

L'enterrement ne se fit pas avec une grande solennité militaire. Le suicide est toujours et partout une sorte de dégradation.

Le marquis de Thièvre suivit toutefois le cortége funéraire de son cher cousin, disant à qui voulait l'entendre : — Il était le parent de ma femme, nous l'aimions beaucoup, nous avons été si saisis par ce triste événement, que Mme de Thièvre en a eu une attaque de nerfs.

La marquise était réellement dans un état violent. En revenant du cimetière, son mari lui dit tout bas : — Je comprends votre émotion, ma chère; mais il faut surmonter cela et rouvrir votre porte dès ce soir. Le monde est méchant et ne manquerait pas de dire que vous pleurez trop pour qu'il n'y eût pas quelque chose entre vous et ce jeune homme. Calmez-vous ! je ne crois point cela; mais il faut vous habiller et vous montrer : mon honneur l'exige !

La marquise obéit et se montra. Huit jours après, elle était plus que jamais lancée dans le monde, et peut-être un mois plus tard se disait-elle que le ciel l'avait préservée d'une passion trop vive qui eût pu la compromettre.

Personne ne soupçonnait Francia, et, chose étrange, mais certaine, Francia ne se soupçonnait pas elle-même; elle avait agi dans un accès de fièvre cérébrale, elle s'en était retournée instinctivement chez Moynet, elle s'était jetée sur un lit où elle était encore, gravement malade, en proie au délire depuis trois jours et trois nuits, et condamnée par le médecin qu'on avait mandé auprès d'elle. Certes la police française l'eût facilement retrouvée, si Valentin l'eût accusée; mais il n'y songeait pas, il ne soupçonnait que le comte Ogokskoï, qu'il détestait pour s'être joué de lui si facilement et pour avoir réglé son mémoire après le décès du jeune prince. Quand sa femme lui disait que la petite avait pu s'introduire à leur insu dans le pavillon la nuit de l'événement, il haussait les épaules en lui répondant : — Tout ça, c'est des affaires entre Russes, n'en cherchons pas plus long qu'eux. Je sais que l'empereur de Russie n'aime pas qu'on voie les preuves de la haine des Français contre sa nation. Silence sur la petite Francia : nous ne la reverrons pas, elle n'est rien venue réclamer, elle nous a même laissé un billet de banque que le prince lui avait donné. Qu'il n'en soit plus question.

Une personne avait pourtant pressenti et comme deviné la vérité,

c'était le docteur Faure. Le regard profondément navré que Francia avait fixé sur lui, le jour où il l'avait quittée avec mépris, lui était resté sur le cœur et pour ainsi dire devant les yeux; ce pauvre petit être qui s'était fié à lui avec tant de candeur, et qui à une heure de là était retombé sous l'empire de l'amour, n'était pas une intrigante : c'était une victime de la fatalité. Qui sait si lui-même ne l'avait pas poussée au désespoir en voulant la sauver?

Il résolut de la retrouver, et, comme il avait bonne mémoire, il se rappela qu'en lui racontant toute sa vie, elle lui avait parlé d'un estaminet de la rue du Faubourg-Saint-Martin et d'un invalide qui tenait l'établissement. Il s'y rendit, et trouva la jeune fille entre la vie et la mort. Son frère était auprès d'elle. Après l'avoir vainement cherchée chez Mourzakine, où il avait appris la catastrophe, il était retourné au faubourg Saint-Martin, certain qu'on y aurait de ses nouvelles.

Francia était dans une petite chambre humide et misérable qui ne recevait de jour que par une cour de deux mètres carrés, sorte de puits formé par la superposition des étages et imprégné de toutes les souillures et de toutes les puanteurs des pauvres cuisines qui y déversaient leurs débris dans les cuvettes des plombs. C'était la chambre de Moynet, il n'en avait pas de meilleure à offrir, il n'avait pas le moyen d'en louer une autre et de payer une garde. Dodore heureusement ne quittait pas sa sœur d'un instant. Il la soignait avec un dévoûment et une intelligence qui réparaient bien des choses. Il était comme transformé par quelques jours de fièvre patriotique et par la résolution de travailler. Antoine, qui s'était arrangé pour travailler cette semaine-là dans le voisinage, venait le matin, à midi et le soir, apporter tout ce qu'il pouvait se procurer pour le soulagement de la malade. La fruitière du coin, qui était une bonne Auvergnate, parente d'Antoine, et qui aimait Francia, venait la nuit relayer Théodore, ou l'aider à contenir les accès de délire de sa sœur. Francia ne manquait donc ni de soins, ni de secours; mais le contraste entre le lieu écœurant et sinistre où il la trouvait, après l'avoir laissée dans une sorte d'opulence, serra le cœur du docteur Faure. Il dut faire allumer une chandelle pour voir son visage, et, après s'être bien informé de la marche suivie jusque-là par la maladie, il espéra la guérir, et revint le lendemain. Peu de jours après, il la jugea hors de danger. Théodore, qui secoua tristement la tête, lui dit en causant tout bas avec lui dans un coin : — S'il faut qu'elle vive comme la voilà, mieux vaudrait pour elle qu'elle fût morte!

— Vous la croyez folle? dit le docteur.

— Oui, monsieur, car c'est quand la fièvre la quitte un peu

qu'elle a le moins sa tête. Avec la fièvre, elle dit qu'elle a tué le prince russe, et nous ne nous étonnons pas, c'est le délire; mais quand on la croit bien revenue de ça, elle vous dit qu'elle a rêvé de mort, mais qu'elle sait bien que le prince est vivant, puisqu'il est là endormi sur un fauteuil, et que nous sommes aveugles de ne pas le voir.

— Pourquoi donc lui avez-vous appris cette mort dans la situation où elle est?

— Mais... c'est elle qui l'a apprise ici. Quand je suis arrivé de Vaugirard, personne ne la savait. On croyait qu'elle avait rêvé ça, et moi je leur ait dit que c'était la vérité.

— Eh bien! mon garçon, vous avez eu tort.

— Pourquoi ça, monsieur le médecin?

— Parce qu'on pourrait soupçonner votre sœur, et qu'il faut vous taire. A présent, le délire est tombé; mais le cerveau est affaibli et halluciné : il faut l'emmener dans un faubourg qui soit un peu la campagne, lui trouver une petite chambre claire et gaie avec un bout de jardin, du repos, de la solitude, pas de voisins curieux ou bavards, et vous, ne répétez à personne ce qu'elle vous dira de sang-froid ou autrement sur le prince Mourzakine. Ne vous en tourmentez pas, n'en tenez pas compte, laissez-lui croire qu'il est vivant, jusqu'à ce qu'elle soit bien guérie.

— Je veux bien tout ça, répondit Théodore; mais le moyen?

— Nous le trouverons, dit le docteur en lui remettant un louis d'avance. J'avais déjà récolté quelque chose pour votre sœur dans un moment où elle voulait quitter le prince. Je paierai donc cette petite dépense. Occupez-vous vite du changement d'air et de résidence; demain elle pourra être transportée. La voiture la secouerait trop, j'enverrai un brancard, et vous me ferez dire où vous êtes, j'irai la voir dans la soirée.

Théodore fit les choses vite et bien. Il trouva ce qu'il cherchait du côté de l'hôpital Saint-Louis, près des cultures qui dans ce temps-là s'étendaient jusqu'à la barrière de la Chopinette. Le lendemain, à midi, Françia fut mise sur le brancard, et s'étonna beaucoup d'être enfermée dans la tente de toile rayée comme dans un lit fermé de rideaux qui marchait tout seul. Puis des idées sombres lui vinrent à l'esprit. Ayant entrevu à travers les fentes de la toile de la verdure et des arbres, tandis que son frère et Antoine marchaient tristement à sa droite et à sa gauche, elle crut qu'elle était morte, et qu'on la portait au cimetière. Elle se résigna, et désira seulement être enterrée auprès de Mourzakine, qu'elle aimait toujours.

Pourtant cette locomotion cadencée et le sentiment d'un air plus

pur, qui faisait frissonner la toile autour d'elle, lui causèrent une sorte de bien-être, et durant le trajet elle dormit complétement pour la première fois depuis son crime involontaire.

Elle fut couchée en arrivant, et dormit encore. Le soir, elle put répondre aux questions du docteur sans trop d'égarement, et le remercia de ses bontés : elle le reconnaissait. Elle n'osa pas lui demander s'il était envoyé par Mourzakine; mais elle se souvint d'une partie des faits accomplis. Elle pensa qu'elle était, par ses ordres, transférée en lieu sûr, à l'abri des poursuites du comte, réunie à son frère, chargé de la protéger. Elle serra faiblement les mains du docteur, et lui dit tout bas comme il la quittait : Vous me pardonnez donc de ne pouvoir pas haïr ce Russe?

Peu à peu elle cessa de le voir en imagination, et elle se souvint de tout, excepté du moment où elle avait perdu la raison. Comment pouvait-elle se retracer une scène dont elle n'avait pas eu conscience? Elle avait fait tant de rêves affreux et insensés depuis ce moment-là, qu'elle ne distinguait plus dans ses souvenirs l'illusion de la réalité. Le docteur étudiait avec un intérêt scientifique ce phénomène d'une conscience pure et tranquille chargée d'un meurtre à l'insu d'elle-même. Il tenait à s'assurer de ce qu'il soupçonnait, et il lui fut facile de savoir de Francia qu'elle s'était introduite chez son amant la nuit de sa mort. Elle se souvenait d'y être entrée, mais non d'en être sortie, et quand il lui demanda dans quels termes elle s'était séparée de lui cette nuit-là, il vit qu'elle n'en savait absolument rien. Elle avoua qu'elle avait eu l'intention de se tuer devant lui avec un poignard qu'il lui avait donné et qu'elle décrivit avec précision : c'était bien celui que le docteur avait aidé à retirer du cadavre. Elle croyait avoir encore ce poignard, et le cherchait ingénument.

Quand il demanda à la jeune fille si c'était Mourzakine qui l'avait détournée du suicide, elle essaya en vain de se souvenir, et ses idées recommencèrent à s'embrouiller. Tantôt il lui semblait que le prince avait pris le poignard et s'était tué lui-même, et tantôt qu'il l'en avait frappée. — Mais vous voyez bien, ajouta-t-elle, que tout cela c'est mon délire qui commençait, car il ne m'a pas frappée, je n'ai pas de blessure, et il m'aime trop pour vouloir me tuer. Quant à se tuer lui-même, c'est encore un rêve que je faisais, car il est vivant. Je l'ai vu souvent pendant que j'étais si malade. N'est-ce pas qu'il est venu me voir? Ne reviendra-t-il pas bientôt? Dites-lui donc que je lui pardonne tout. Il a eu des torts; mais, puisqu'il est venu, c'est qu'il m'aime toujours, et moi, j'aurais beau le vouloir, je ne réussirai jamais à ne pas l'aimer.

Il fallut attendre la complète guérison de Francia pour lui ap-

prendre que les alliés étaient partis après treize jours de résidence à Paris, et qu'elle ne reverrait probablement jamais ni Mourzakine, ni son oncle. Elle eut un profond chagrin, qu'elle renferma, dans la crainte d'être accusée de lâcheté de cœur. Les reproches de l'invalide n'étaient pas sortis de sa mémoire, et, en perdant l'espérance, elle ne perdit pas le désir d'être estimée encore. Elle pria le docteur de lui procurer de l'ouvrage. Il la fit attacher à la lingerie de l'hôpital Saint-Louis, où elle mena une conduite exemplaire. Les jours de grande fête, elle venait embrasser Moynet et tendre la main à Antoine, qui espérait toujours l'épouser. Elle ne le rebutait pas, et disait qu'ayant une bonne place elle ne voulait se mettre en ménage qu'avec quelques économies. Le pauvre Antoine en faisait de son côté, travaillait comme un bœuf, et s'imposait toutes les privations possibles pour réunir une petite somme.

Théodore était occupé aussi. Il apprenait avec Antoine l'état de ferblantier. Il se conduisait bien, il se portait bien. L'enfant malingre et débauché devenait un garçon mince, mais énergique, actif et intelligent.

Dans le *quartier*, comme disaient Francia et son frère en parlant de cette rue du Faubourg-Saint-Martin qui leur était une sorte de patrie d'affection, on les remarquait tous deux, on admirait leur changement de conduite, on leur savait gré de s'être rangés à temps, on leur faisait bon accueil dans les boutiques et les ateliers. Moynet était fier de sa fille adoptive, et la présentait avec orgueil à ceux de ses anciens camarades, aussi endommagés que lui par la guerre, qui venaient boire avec lui à toutes leurs gloires passées.

Dans sa joie de trinquer avec eux, il oubliait souvent de leur faire payer leur dépense. Aussi ne faisait-il pas fortune; mais il n'en était que plus gai, quand il leur disait en montrant Francia : — En voilà une qui a souffert autant que nous, et qui nous fermera les yeux !

Il s'abusait, le pauvre sergent. Il voyait sa fille adoptive embellir en apparence : elle avait l'œil brillant, les lèvres vermeilles; son teint prenait de l'éclat. Le docteur Faure s'en inquiétait, parce qu'il remarquait une toux sèche presque continuelle et de l'irrégularité dans la circulation. L'hiver qui suivit sa maladie, il constata qu'une maladie plus lente et plus grave se déclarait, et au printemps il ne douta plus qu'elle ne fût phthisique. Il l'engagea à suspendre son travail et à suivre, en qualité de demoiselle de compagnie, une vieille dame qui l'emmènerait à la campagne. — Non, docteur, lui répondit Francia, j'aime Paris, c'est à Paris que je veux mourir.

— Qui te parle de mourir, ma pauvre enfant? Où prends-tu cette idée-là?

— Mon bon docteur, reprit-elle, je sens très bien que je m'en

pur, qui faisait frissonner la toile autour d'elle, lui causèrent une sorte de bien-être, et durant le trajet elle dormit complétement pour la première fois depuis son crime involontaire.

Elle fut couchée en arrivant, et dormit encore. Le soir, elle put répondre aux questions du docteur sans trop d'égarement, et le remercia de ses bontés : elle le reconnaissait. Elle n'osa pas lui demander s'il était envoyé par Mourzakine; mais elle se souvint d'une partie des faits accomplis. Elle pensa qu'elle était, par ses ordres, transférée en lieu sûr, à l'abri des poursuites du comte, réunie à son frère, chargé de la protéger. Elle serra faiblement les mains du docteur, et lui dit tout bas comme il la quittait : Vous me pardonnez donc de ne pouvoir pas haïr ce Russe?

Peu à peu elle cessa de le voir en imagination, et elle se souvint de tout, excepté du moment où elle avait perdu la raison. Comment pouvait-elle se retracer une scène dont elle n'avait pas eu conscience? Elle avait fait tant de rêves affreux et insensés depuis ce moment-là, qu'elle ne distinguait plus dans ses souvenirs l'illusion de la réalité. Le docteur étudiait avec un intérêt scientifique ce phénomène d'une conscience pure et tranquille chargée d'un meurtre à l'insu d'elle-même. Il tenait à s'assurer de ce qu'il soupçonnait, et il lui fut facile de savoir de Francia qu'elle s'était introduite chez son amant la nuit de sa mort. Elle se souvenait d'y être entrée, mais non d'en être sortie, et quand il lui demanda dans quels termes elle s'était séparée de lui cette nuit-là, il vit qu'elle n'en savait absolument rien. Elle avoua qu'elle avait eu l'intention de se tuer devant lui avec un poignard qu'il lui avait donné et qu'elle décrivit avec précision : c'était bien celui que le docteur avait aidé à retirer du cadavre. Elle croyait avoir encore ce poignard, et le cherchait ingénument.

Quand il demanda à la jeune fille si c'était Mourzakine qui l'avait détournée du suicide, elle essaya en vain de se souvenir, et ses idées recommencèrent à s'embrouiller. Tantôt il lui semblait que le prince avait pris le poignard et s'était tué lui-même, et tantôt qu'il l'en avait frappée. — Mais vous voyez bien, ajouta-t-elle, que tout cela c'est mon délire qui commençait, car il ne m'a pas frappée, je n'ai pas de blessure, et il m'aime trop pour vouloir me tuer. Quant à se tuer lui-même, c'est encore un rêve que je faisais, car il est vivant. Je l'ai vu souvent pendant que j'étais si malade. N'est-ce pas qu'il est venu me voir? Ne reviendra-t-il pas bientôt? Dites-lui donc que je lui pardonne tout. Il a eu des torts; mais, puisqu'il est venu, c'est qu'il m'aime toujours, et moi, j'aurais beau le vouloir, je ne réussirai jamais à ne pas l'aimer.

Il fallut attendre la complète guérison de Francia pour lui ap-

prendre que les alliés étaient partis après treize jours de résidence à Paris, et qu'elle ne reverrait probablement jamais ni Mourzakine, ni son oncle. Elle eut un profond chagrin, qu'elle renferma, dans la crainte d'être accusée de lâcheté de cœur. Les reproches de l'invalide n'étaient pas sortis de sa mémoire, et, en perdant l'espérance, elle ne perdit pas le désir d'être estimée encore. Elle pria le docteur de lui procurer de l'ouvrage. Il la fit attacher à la lingerie de l'hôpital Saint-Louis, où elle mena une conduite exemplaire. Les jours de grande fête, elle venait embrasser Moynet et tendre la main à Antoine, qui espérait toujours l'épouser. Elle ne le rebutait pas, et disait qu'ayant une bonne place elle ne voulait se mettre en ménage qu'avec quelques économies. Le pauvre Antoine en faisait de son côté, travaillait comme un bœuf, et s'imposait toutes les privations possibles pour réunir une petite somme.

Théodore était occupé aussi. Il apprenait avec Antoine l'état de ferblantier. Il se conduisait bien, il se portait bien. L'enfant malingre et débauché devenait un garçon mince, mais énergique, actif et intelligent.

Dans le *quartier*, comme disaient Francia et son frère en parlant de cette rue du Faubourg-Saint-Martin qui leur était une sorte de patrie d'affection, on les remarquait tous deux, on admirait leur changement de conduite, on leur savait gré de s'être rangés à temps, on leur faisait bon accueil dans les boutiques et les ateliers. Moynet était fier de sa fille adoptive, et la présentait avec orgueil à ceux de ses anciens camarades, aussi endommagés que lui par la guerre, qui venaient boire avec lui à toutes leurs gloires passées.

Dans sa joie de trinquer avec eux, il oubliait souvent de leur faire payer leur dépense. Aussi ne faisait-il pas fortune; mais il n'en était que plus gai, quand il leur disait en montrant Francia : — En voilà une qui a souffert autant que nous, et qui nous fermera les yeux !

Il s'abusait, le pauvre sergent. Il voyait sa fille adoptive embellir en apparence : elle avait l'œil brillant, les lèvres vermeilles; son teint prenait de l'éclat. Le docteur Faure s'en inquiétait, parce qu'il remarquait une toux sèche presque continuelle et de l'irrégularité dans la circulation. L'hiver qui suivit sa maladie, il constata qu'une maladie plus lente et plus grave se déclarait, et au printemps il ne douta plus qu'elle ne fût phthisique. Il l'engagea à suspendre son travail et à suivre, en qualité de demoiselle de compagnie, une vieille dame qui l'emmènerait à la campagne. — Non, docteur, lui répondit Francia, j'aime Paris, c'est à Paris que je veux mourir.

— Qui te parle de mourir, ma pauvre enfant? Où prends-tu cette idée-là?

— Mon bon docteur, reprit-elle, je sens très bien que je m'en

vais, et j'en suis contente. On n'aime bien qu'une fois, et j'ai aimé comme cela. A présent, je n'ai plus rien à espérer. Je suis tout à fait oubliée. Il ne m'a jamais écrit, il ne reviendra pas. On ne vit pourtant pas sans aimer, et peut-être que pour mon malheur j'aimerais encore; mais ce serait en pensant toujours à lui et en ne donnant pas tout mon cœur. Ce serait mal, et ça finirait mal. J'aime bien mieux mourir jeune et ne pas recommencer à souffrir!

Elle continua son travail en dépit de tout, et le mal fit de rapides progrès.

Le 21 mars 1815, Paris était en fête. Napoléon, rentré la veille au soir aux Tuileries, se montrait aux Parisiens dans une grande revue de ses troupes, sur la place du Carrousel. Le peuple surpris, enivré, croyait prendre sa revanche sur l'étranger. Moynet était comme fou; il courait regarder, dévorer des yeux son empereur, oubliant sa boutique et faisant résonner avec orgueil sa jambe de bois sur le pavé. Il savait bien que sa pauvre Francia était languissante, malade même, et ne pouvait venir partager sa joie. — Nous irons la voir ce soir, disait-il en s'appuyant sur le bras d'Antoine, qu'il forçait à marcher vite vers les Tuileries. Nous lui conterons tout ça! nous lui porterons le bouquet de lauriers et de violettes que j'ai mis à mon enseigne!

Pendant qu'il faisait ce projet et criait *vive l'empereur!* jusqu'à complète extinction de voix, la pauvre Francia, assise dans le jardin de l'hôpital Saint-Louis, s'éteignait dans les bras d'une des sœurs, qui croyait à un évanouissement et s'efforçait de la faire revenir. Quand son frère accourut avec le docteur Faure, elle leur sourit à travers l'effrayante contraction de ses traits, et, faisant un grand effort pour parler, elle leur dit : — Je suis contente; il est venu, il est là avec ma mère! il me l'a ramenée!

Elle se retourna sur le fauteuil où on l'avait assise, et sourit à des figures imaginaires qui lui souriaient, puis elle respira fortement comme une personne qui se sent guérie : c'était le dernier souffle.

Un jour que l'on discutait la question du libre arbitre devant le docteur Faure : — J'y ai cru, dit-il, je n'y crois plus. La conscience de nos actions est intermittente, quand l'équilibre est détruit par des secousses trop fortes. J'ai connu une jeune fille faible, bonne, douce jusqu'à la passivité, qui a commis d'une main ferme un meurtre qu'elle ne s'est jamais reproché, parce qu'elle ne s'est jamais souvenue.

Et, sans nommer personne, il racontait à ses amis l'histoire de Francia.

GEORGE SAND.

L'ALSACE

SOUS LE RÉGIME PRUSSIEN

M. le prince de Bismarck, présentant au *Reichstag*, dans la séance du 2 mai dernier, le projet de loi relatif à l'administration de l'Alsace et de la Lorraine allemande, a longuement insisté sur ce point, que nul politique à cette heure ne saurait dire quelle constitution il sera possible de donner par la suite aux pays annexés. « Je ne me sens pas en mesure d'annoncer dès maintenant d'une manière parfaitement sure quelle sera dans trois ans la situation des affaires en Alsace et en Lorraine. Pour se permettre des conjectures sur cet objet, il faudrait avoir le don de lire dans l'avenir. La constitution que nous établirons en Alsace dépend des circonstances, qu'il n'est nullement en notre pouvoir d'amener, et qui bien au contraire peuvent même s'imposer à nous et nous diriger dans la voie où nous devons entrer. Ce que je vous propose n'est qu'un essai de trouver le bon bout d'une route dont nous ne pouvons savoir la fin; les enseignemens que nous recevrons et les faits que nous verrons surgir régleront notre conduite. »

Ce programme laisse l'Alsace dans une complète incertitude; la politique allemande ne veut s'engager d'aucune manière par des promesses précises à l'égard des *frères* qu'elle a ramenés à la mère-patrie. Si le régime futur de l'Alsace est pour tout le monde en ce moment si difficile à prévoir, le système suivi jusqu'ici dans le gouvernement général par les administrateurs prussiens mérite d'autant plus d'être étudié. A défaut de programme sur les destinées de la province, nous y verrons des procédés et des principes qui peuvent nous instruire des intentions ultérieures de la Prusse. On y verra en même temps le génie de l'Allemagne du nord tra-

vailler à une œuvre importante, celle de la conquête administrative, avec ses rares qualités, mais aussi avec toutes les formes d'esprit qui lui sont propres.

I.

La bataille de Wœrth avait été livrée le 6 août; le 14 du même mois, une ordonnance royale, datée du quartier-général d'Herny, instituait un gouvernement d'Alsace : Strasbourg était à peine investie, la première parallèle ne devait s'ouvrir devant cette ville que le 29; ni Schlestadt, ni Belfort, ni la plus grande partie du département du Haut-Rhin n'avaient vu un soldat allemand; enfin, si sûr que M. de Moltke fût de nos défaites, nous avions encore deux grandes armées, celle du maréchal de Mac-Mahon, celle du maréchal Bazaine. Le 21, une décision royale ajoutait au gouvernement d'Alsace, sous le nom de *Lorraine allemande*, les arrondissemens de Sarrebourg, de Château-Salins, de Sarreguemines, de Thionville et de Metz. L'Allemagne, dès cette époque, a publié une suite de brochures où elle étudie l'ethnographie et la statistique de cette vaste province. Le seul géographe Henri Kiepert, et son élève, M. Richard Bœckh, ont dressé trois cartes du gouvernement général : l'une sous ce titre : *Des parties de l'empire allemand enlevées autrefois par la France*, depuis le XVIe siècle jusqu'à la réunion volontaire de Mulhouse à la république, en 1798, — l'autre, au point de vue des langues parlées dans le pays, — la dernière, pour faire connaître les divisions adoptées par les autorités prussiennes. L'histoire contredit beaucoup des données du premier de ces documens. Pour celles du second, les plaintes journalières de la *Gazette officielle* de Strasbourg sur l'ignorance de l'allemand en Alsace fournissent à M. Kiepert des indications précieuses; il ne manquera pas d'en profiter quand il nous donnera une nouvelle édition corrigée avec soin, ou tout au moins un commentaire explicatif de son travail. Le troisième document est d'une scrupuleuse exactitude; il reproduit la carte même de l'état-major, faite à Berlin en septembre 1870 et annexée depuis aux préliminaires de Versailles. Au mois de septembre en effet, les frontières nouvelles que l'Allemagne devait nous demander étaient arrêtées dans le moindre détail; elles l'étaient bien avant : dès 1865, on pouvait voir dans les villes d'eaux des Vosges des cartes d'origine inconnue qui représentaient l'Alsace et la Lorraine allemande réunies à l'Allemagne, et différaient fort peu de l'instrument authentique revêtu à Versailles de la signature des plénipotentiaires.

L'Allemagne avait depuis longtemps une connaissance parfaite de l'Alsace. Le recensement de 1866, pour le seul département du

Bas-Rhin, donne 14,000 Allemands; encore dans ce chiffre ne fait-on pas entrer la population flottante, nombreuse dans la belle saison, surtout dans les montagnes, qui reçoivent alors une si grande foule d'étrangers. De tous ces Allemands, ou fixés en Alsace, ou de passage dans cette province, beaucoup travaillaient à une enquête dont nous devions plus tard apprécier la scrupuleuse exactitude. Le 5 août, veille de la bataille de Wœrth, deux officiers prussiens entrent à l'auberge dans un petit village aux environs de Soultz. « Vous ne nous reconnaissez pas? disent-ils à l'hôtelier de l'air le plus aimable; nous sommes les deux voyageurs que vous avez reçus au printemps dernier : mon ami et moi nous faisions le plan de la forêt de Soultz. » On sait que Soultz est à quelques lieues de Reischofen et de Freschwiller, que cette région boisée a toujours eu une grande importance stratégique dans les campagnes d'Alsace. Ces deux messieurs étaient officiers d'état-major, et s'étaient donnés comme élèves forestiers. L'entreprise qu'ils avaient menée à si bonne fin leur causait quelque orgueil : en pareille circonstance, leurs compatriotes éprouvent d'ordinaire les mêmes sentimens. Au mois d'octobre, à Strasbourg, un fonctionnaire des finances devait remettre à l'officier du génie prussien chargé de louer les terrains vagues des fortifications les baux déjà passés entre les adjudicataires et l'administration française. Il était nécessaire d'avoir un plan sous les yeux. « Si vous voulez, monsieur, dit l'officier, nous nous servirons du mien; il est supérieur à tous ceux qu'a dressés le génie français : j'y ai mis le temps, il est vrai; pour l'achever, j'ai dû passer plus de trois ans à Strasbourg; c'est ce qui m'a permis d'apprendre votre langue, que je manie, comme vous le voyez, assez bien. » Les anecdotes de ce genre sont nombreuses en Alsace et dans toute la France. Il est important de ne les accepter qu'après examen, car la légende se donne déjà libre carrière; mais, quand elles sont certaines, il faut les recueillir avec soin : elles doivent avoir leur place dans l'histoire critique des préliminaires de la lutte. Il est tout naturel que les nombreux Allemands rappelés d'Alsace pour le service militaire au mois de juillet soient devenus des guides excellens pour l'armée d'invasion. Presque partout les uhlans se trouvaient en pays de connaissance; nombre d'habitans ont eu pour garnisaires leurs anciens domestiques, qui rentraient chez leurs maîtres la carabine au poing. Il s'est formé en Allemagne un grand nombre de sociétés pour faire le relevé des sommes que les Allemands ont perdues par suite de leur expulsion de France. Dans ces calculs, qui atteignent un chiffre considérable, plus de 1 milliard, on ne remarque pas que l'industrie française, dans beaucoup de villes que les Allemands ont dû quitter, n'a pas moins chômé que l'industrie allemande. Ces hôtes volontaires de la France qui nous demandent le remboursement de ce

qu'ils n'ont pas gagné durant cette période ne parlent jamais des bénéfices qu'ils ont faits chez nous, et qui sans doute les avaient engagés à quitter leur pays. Enfin ils n'évaluent pas en argent les services réels que beaucoup d'entre eux ont pu rendre à l'autorité militaire. Il est par trop étrange de voir aujourd'hui un ouvrier, devenu éclaireur dans l'armée prussienne, réclamer les gages qu'il eût gagnés, s'il fût resté chez son maître à Strasbourg, ou un employé du chemin de fer de l'Est, dépossédé de son emploi et nommé membre important de la commission allemande de Carlsruhe, qui a exploité la ligne de Kehl à Paris, porter en compte les appointemens que la compagnie française ne lui a pas payés durant ces six derniers mois! Ces sortes de procédés permettent de grossir les chiffres; mais il est bon, dans l'intérêt de la vérité, de juger ces chiffres pour ce qu'ils sont.

Les travaux préparatoires faits de longue date par les élèves des forêts, les ingénieurs, les officiers prussiens, ont eu ce résultat, qu'au lendemain de la première victoire l'autorité allemande a pu arrêter avec une précision remarquable les limites du nouveau gouvernement. Il suffit de voir avec quel soin cette frontière, qui ne devait être consacrée par les traités que six mois plus tard, a été tracée, pour y reconnaître les lentes recherches et les études de détail que l'Allemagne sait associer aux travaux d'ensemble. Du canton de Cattenom jusqu'à celui de Sénecourt au nord, la ligne de démarcation suit des hauteurs qui sont un rempart naturel; plus loin, elle fait une pointe qui éloigne la France de Metz, puis elle profite habilement des marais, si peu remarqués jusqu'ici, de Saint-Benoist, d'Haumont et de La Chaussée. De là jusqu'à Schirmeck, elle est défendue par une série de collines non interrompues. Durant les préliminaires, l'opinion publique en France pouvait avoir quelques doutes sur les conditions de la paix; cependant pour un habitant de la Lorraine allemande ou de l'Alsace toute incertitude, même dans les détails, était impossible : les cantons frontières qui devaient rester à l'Allemagne étaient ceux où les fonctionnaires des finances allemands avaient remplacé depuis deux et trois mois déjà les fonctionnaires français. Dans ceux qu'on devait laisser à la France, le maire percevait seul l'impôt *composé* pour le compte de l'armée d'occupation. Aux limites du 31 août, l'état-major n'a fait qu'un changement; il a détaché des Vosges les parties des cantons de Schirmeck et de Saales qui appartiennent à la vallée de la Bruche (ordonnance du 7 novembre). Cette vallée en effet s'ouvre sur la plaine d'Alsace, son importance stratégique ne permet pas de la laisser à la France; les préliminaires nous ont de plus promis Belfort, et le traité définitif a modifié sur quelques points la frontière du nord-ouest. D'après les *Geographische Mittheilungen* de Petermann, le

gouvernement général de l'Alsace et de la Lorraine allemande a une superficie de 274 milles carrés allemands (1/31 de la France entière), dont 157 appartiennent à l'Alsace, et une population de 1,638,500 habitans (1/23 de la population totale de la France).

La création du gouvernement d'Alsace dès le mois d'août dernier parut à l'opinion publique en France un acte de dédain et un défi. Les Allemands sont plus pratiques que dédaigneux : ils comptaient garder l'Alsace, l'œuvre d'organisation ne pouvait commencer trop tôt; puis, n'eussent-ils pas eu cette pensée de conquête, il était dans leur plan, une fois un pays occupé, d'y installer une administration civile. C'est ainsi qu'ils ont créé successivement les gouvernemens de Nancy, de Reims et de Versailles. Pour assurer les communications, le service des postes et celui des télégraphes, pour forcer ces pays à la soumission et aussi les contraindre à nourrir l'armée, souvent à payer la solde des troupes, pour maintenir chaque canton dans l'isolement du canton voisin, il est nécessaire de constituer une administration distincte de l'armée, et néanmoins toute au service de cette armée. La force de la Prusse n'est pas seulement d'avoir mis en ligne des troupes nombreuses, instruites, disciplinées, pourvues d'un matériel excellent; elle est aussi d'avoir fait servir à la guerre des élémens dont la stratégie moderne a tenu jusqu'ici trop peu de compte. La commission mixte pour le transport des troupes a réuni 500,000 hommes en douze jours. Nous l'avions vue à l'œuvre en 1866 : en 1870, elle a surpassé les attentes de l'Allemagne elle-même. L'organisation des gouvernemens civils derrière une armée d'invasion doit être aujourd'hui admise en principe pour toute guerre de quelque durée. Il sera possible, je crois, de montrer qu'une pareille organisation peut tenir un compte scrupuleux du droit des gens; pour rendre les services qu'on doit en attendre, il n'est pas nécessaire, comme beaucoup d'esprits seraient tentés de l'admettre, qu'elle méprise toute idée de justice. On remarquera toutefois qu'une pareille administration, si elle veut s'établir promptement et faire face à toutes les difficultés qu'elle rencontre, trouve de grandes ressources dans l'organisation militaire de la confédération du nord. Dans son armée, l'Allemagne a non-seulement sous la main des soldats, mais des ingénieurs, des mécaniciens, des ouvriers, des employés des finances, des postes, des télégraphes, voire même des hommes de loi pour résoudre les difficultés de procédure et des savans pour explorer les archives. Il est facile à l'avance de former la *Feld-administration* (l'administration de campagne); il est aussi facile de pourvoir à l'imprévu. Tout soldat peut à chaque instant se transformer en fonctionnaire civil. Vous avez reçu le matin un officier éperonné et casqué qui s'est installé chez vous en

garnisaire. A midi, il reparaît en cravate blanche et en habit noir: il vient d'être nommé juge de paix, percepteur, *landsrath*; il n'a eu qu'à changer de costume. Il pense que, redevenu fonctionnaire civil, il doit vous présenter toutes ses politesses.

Le chancelier de la confédération du nord, en créant le gouvernement d'Alsace, ne faisait donc que se conformer aux principes, arrêtés depuis longtemps, d'une théorie savante; mais le gouvernement d'Alsace, à la différence de ceux qui furent institués depuis, devait rester sous la domination allemande. C'est ce qui explique pourquoi l'administration qui y fut installée ne présente que peu de rapports avec celles des gouvernemens voisins. A Reims, à Nancy, à Versailles, les fonctionnaires n'avaient à se préoccuper que des intérêts de l'armée (1); en Alsace, il fallait prendre possession du pays pour toujours, le germaniser, y établir une administration durable, travailler dès le mois d'août à faire accepter aux habitans les lois allemandes. Là est l'intérêt que présente toute étude sur ce gouvernement; là est aussi la raison de la douceur et de la modération relatives qu'ont éprouvées, au moins à certaines heures, les Alsaciens. Un officier bavarois me disait : « Pour l'Alsace, nous avons pris des gants glacés. » On verra ce que sont les gants glacés des administrateurs prussiens. Toujours est-il certain que le sort des populations dans ce gouvernement a été beaucoup moins dur, beaucoup moins rigoureux que dans les autres départemens de l'est et autour de Paris. Les Alsaciens étaient des *frères* que l'Allemand le plus rigide pouvait tout au plus accuser d'un instant d'oubli dans l'amitié de la France; il fallait les traiter comme des frères : on les traita en effet comme les Hanovriens et les Bavarois durant la campagne de 1866.

Depuis le jour où il fut créé jusqu'au 8 octobre, le gouvernement général d'Alsace resta établi dans la ville de Haguenau. Cette période préparatoire fut consacrée à organiser les services de la haute administration, à installer les préfets, les sous-préfets, les conseillers, qui, sous les ordres d'un commissaire civil et la haute direction d'un gouverneur-général, devaient gérer les affaires de la province. Il était bon de frapper tout d'abord les habitans par des principes nouveaux, et dont la grandeur pût les séduire, de montrer à côté de l'énergie militaire le génie civil prodiguant ses bienfaits et mettant tous ses efforts à guérir les maux que faisait la guerre. Une proclamation du gouverneur-général déclara que les armées alliées regardaient comme neutre tout homme qui ne portait pas les armes, qu'elles lui promettaient la plus entière protection. L'administration civile n'avait d'autre objet que de

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai, *les Prussiens en Lorraine*.

faire respecter la religion, les coutumes, la liberté des citoyens inoffensifs. Le décret sur la compétence des conseils de guerre fut publié le 2 septembre. Je ne remarquerai pas qu'il prononçait la peine de mort pour les moindres délits, et qu'il a toujours été strictement exécuté, qu'il punissait de mort par exemple le fait d'indiquer à une compagnie française le vrai chemin, de brûler des munitions laissées par l'armée française : c'était là une loi de terreur, et toutes les nations ne voudraient pas avoir à leur charge un pareil code; mais si à ce prix la neutralité des personnes civiles était assurée, si les déclarations du gouverneur étaient sincères, l'Allemagne pouvait justifier à ses propres yeux les rigueurs de ce code. En fait, la neutralité n'était que le dévoûment complet aux armées allemandes; tous les services qui entraînaient la mort quand on les rendait aux soldats français ne pouvaient être refusés aux troupes ennemies que sous peine de mort. Ainsi on ne demandait plus à la population d'être neutre, on lui demandait de faire le mal à nos soldats : on lui faisait un crime du moindre refus. Un article additionnel portait que toutes les atteintes à l'autorité allemande, non définies par le décret, étaient de la compétence des conseils de guerre. C'était ouvrir la porte toute grande à l'arbitraire; il n'est pas de mesure, si cruelle qu'elle fût, qui n'ait été justifiée depuis six mois en Alsace par ces termes vagues : « dans l'intérêt des armées alliées placées sous le commandement du roi Guillaume de Prusse. » Enfin, si c'est un principe du droit des gens que les habitans civils sont neutres, nous demanderons à l'Allemagne pourquoi dans tous les siéges, plutôt que de faire les parallèles régulières, elle a bombardé sans merci la population civile, lors même que rien ne s'opposait à la construction de ces parallèles et à l'attaque des murs; pourquoi le général de Werder a fait répondre à l'évêque de Strasbourg, qui lui demandait pour les malades et les enfans la permission de quitter la ville : « Ce sont là des élémens de faiblesse que nous devons laisser dans toute place assiégée. » Ces malades et ces enfans faisaient partie de la population civile, qui est neutre. Le principe de la neutralité des habitans est trop difficile à respecter pour qu'on puisse en son nom porter la peine de mort contre les moindres fautes des non-combattans dans les pays envahis. C'est une illusion étrange que de croire à cette neutralité absolue; elle n'existe pas. Tous les efforts du droit des gens doivent tendre à l'établir; mais comme ils n'y sont pas encore parvenus, il ne faut pas, au nom d'une pareille théorie, proclamer un code de mort. Pour tout juge impartial, le vainqueur qui abuse ainsi de la force, qu'il en ait conscience ou non, méconnaît le droit naturel et n'obéit qu'à l'intérêt.

Le décret sur la compétence des conseils de guerre suffisait pour

frapper les habitans d'épouvante; l'administration croyait son but atteint. Elle s'occupa de recueillir les impôts établis par le gouvernement français : le département du Bas-Rhin est le septième ou le huitième des départemens français pour l'importance des produits financiers. Le gouvernement général voulut aussi assurer les services forestiers, ceux des ponts et chaussées, ceux des canaux, qu'il était dangereux dans son propre intérêt de voir interrompus. Il fallait obtenir des titulaires qu'ils gardassent leurs fonctions jusqu'à l'installation très prochaine des successeurs allemands. Le commissaire civil s'adressa à l'honneur de ces fonctionnaires; les termes mêmes de cette lettre circulaire doivent être cités : « La fonction publique impose un *devoir d'honneur* (le mot est souligné dans le texte officiel); on ne fait appel qu'à l'honneur et à la conscience des fonctionnaires pour compter sur l'observation stricte de leur devoir. *Ce sentiment leur défendra tout acte contraire à l'intérêt de l'administration actuellement établie* (1). » Ainsi c'est un devoir d'honneur pour un comptable français de percevoir les impôts au bénéfice des soldats allemands. — Une ordonnance précédente avait arrêté que tout agent financier qui délivrerait une somme quelconque à une autorité française, par exemple qui paierait aux employés leurs traitemens échus, verrait ses biens confisqués, et serait traduit au cas échéant devant la cour martiale (2); — ainsi c'est un devoir d'honneur à l'administration forestière de remettre en temps de guerre ses plans aux armées ennemies, aux ingénieurs de réparer les canaux pour les transports allemands, aux contrôleurs de vous livrer le cadastre avant la paix régulièrement signée, aux employés des chemins de fer de transporter vos troupes, et c'est ainsi que vous entendez la neutralité des fonctionnaires. Ce sont là des services que vous pouvez demander les armes à la main, que vous pouvez exiger par le droit du plus fort; mais faire appel à l'honneur, c'est vraiment parler une langue que vous ne comprenez pas. « L'honneur de la France est-il donc si différent de celui des autres nations? » disait naguère M. de Bismarck; — de l'honneur allemand, de cet *Ehrenpflicht* que vous invoquez? Mille fois oui.

L'ecole et l'église ont en tout pays une puissance morale que le conquérant, dans la doctrine allemande, doit mettre de son côté. Le commissaire civil prit en main, dès le 21 septembre, les pouvoirs attribués aux académies de Strasbourg et de Nancy. Il déclara fermés tous les colléges de la province, — le seul département du Bas-Rhin en compte huit, — il eût été difficile de faire accepter aux professeurs de ces établissemens les idées allemandes. En même temps,

(1) *Nouvelles officielles pour le gouvernement de l'Alsace*, n° 3. Die Amtspflicht ist eine *Ehrenpflicht*.

(2) *Journal officiel*, n° 3, page 2. Ordonnance du 29 août 1870.

il invitait les instituteurs primaires à reprendre leurs cours. L'instruction était trop précieuse, trop nécessaire pour qu'on l'interrompît un seul instant. Il comptait sur le zèle et le dévoûment de ces fonctionnaires, il leur rappelait combien leur mission est digne d'intérêt. L'article 5 portait : « Il sera pourvu énergiquement à ce que l'enseignement primaire soit continué régulièrement. » Si l'autorité allemande ne voulait qu'assurer la continuation de cet enseignement, la menace était inutile : les cours avaient à peine été interrompus; mais là n'était pas le sens du décret. C'est par l'instruction primaire, disait la *Gazette de Carlsruhe*, que l'Alsace se rapprochera de l'Allemagne. La question des écoles en Alsace, depuis le début des hostilités, ne cesse d'occuper l'Allemagne. Les publicistes proposent à l'envi les théories les plus propres à amener le résultat désiré; on attache un grand prix à des livres élémentaires qui doivent montrer la gloire de l'Alsace allemande, les rigueurs de la domination française. On pense qu'il est utile de former des recueils de vieux chants populaires alsaciens, aujourd'hui presque oubliés, mais qui réveilleront l'esprit provincial. Un décret nouveau devait suivre celui du 21 septembre; en créant deux séminaires d'institutrices primaires, il mettait en pratique ce principe proclamé par le gouvernement général, que l'allemand serait désormais la seule langue nationale du pays; les élémens du français ne figurent sur les programmes qu'à titre facultatif, à côté de la musique et de l'anglais. Il est vrai d'ajouter que, les instituteurs alsaciens ne sachant pas le bon allemand, comme le constate avec douleur le journal officiel, le gouvernement est obligé de faire appel au concours des Bavarois, des Badois et de leurs voisins; ainsi toute la jeunesse de la province est confiée à des maîtres étrangers. En 1826, au gymnase protestant de Strasbourg, les cours se faisaient encore en allemand. En deux cents ans, l'administration n'a tenté aucun effort sérieux pour répandre la langue française; elle ne l'a imposée ni au clergé, ni aux contribuables : les avertissemens des percepteurs jusqu'en 1870 ont toujours été rédigés en deux langues, les affiches officielles de même. Un mois après son établissement, le gouverneur-général supprimait complétement le français de tous les actes administratifs dans un pays où de son aveu le bon allemand est très mal compris, où aucun fonctionnaire ne peut se flatter de le parler ou de l'écrire correctement, où les officiers publics, notaires, avoués, huissiers, qui parlent pour leur usage l'idiome du pays, ne savent pas l'écrire. L'Allemagne trouvait que la France avait eu tort de ne pas imposer le français; elle ne voulait pas tomber dans une pareille faute, et tranchait dans le vif.

Quant à l'église, le gouverneur pensa que le mieux était de lui rappeler les décrets organiques du 8 avril 1802 et du 26 mars

1852. Elle restait soumise aux lois françaises; mais elle devait reconnaître le nouveau césar et lui rendre ce qui lui était dû. Le commissaire civil la conviait à venir avec confiance vers la nouvelle administration; il lui rappelait toutefois à quel prix l'autorité allemande mettait sa protection : l'église devait prêcher le respect de cette autorité, l'obéissance et le dévoûment, calmer les haines que la guerre excitait forcément, travailler à la pacification des esprits. Si elle manquait à ces devoirs, toutes les indemnités pécuniaires allouées au clergé seraient supprimées (1).

Les habitans de l'Alsace voyaient le gouvernement, comme il l'avait annoncé, animé d'une activité intelligente; mais il ne leur paraissait pas qu'il fût guidé par une autre pensée que l'intérêt personnel. Un article du journal officiel avait déclaré qu'on rembourserait les réquisitions faites dans les villages; ces réquisitions continuaient : nombre de communes supportent encore en ce moment les charges militaires, d'autres n'ont pu en affranchir les particuliers qu'en les payant sur la caisse municipale. L'autorité civile avait exprimé l'intention de faire cesser les réquisitions de chevaux et de voitures; elle dut déclarer que les chefs d'armée n'avaient pu accéder à cette demande. Les chemins de fer et le service des postes se rétablissaient en effet, mais au bénéfice à peu près exclusif des troupes allemandes; les avis sur les heures de départ, publiés avec tant de soin dans les journaux, étaient à l'adresse de l'Europe. Le seul acte d'utilité générale que fit le gouverneur durant cette période fut un arrêté sur la peste bovine.

Du reste, si l'autorité allemande avait cru qu'il serait facile de séduire l'Alsace par de simples démonstrations d'amitié, elle s'était trompée : l'Alsace était très française. Le mauvais vouloir des habitans, qui ne cédaient qu'à la force, était partout évident. Dès le milieu d'août, le gouverneur avait recours aux garnisaires et aux amendes. C'est ainsi que le seul village de Markolsheim, occupé par les troupes, devait payer 60,000 francs. Cependant il se passait dans la vallée du Rhin un drame qui laissera en Alsace de longs souvenirs : l'Allemagne bombardait Strasbourg; l'autorité allemande ne rappelle aujourd'hui ce bombardement qu'avec les témoignages de la plus vive douleur. « C'est faire acte de mauvais citoyen, dit-elle, que de vouloir en conserver le souvenir; nous regrettons plus que vous de si cruels malheurs, » et elle soumet à la censure tous les récits qu'elle consent à laisser publier. Les écrivains militaires ne parlent pas de cet acte cruel comme d'une faute; le dernier de ceux qui ont raconté ce siége, M. Meier, premier lieutenant au régiment d'artillerie de Magdebourg (2), dit qu'en principe toute ar-

(1) Ordonnance du 12 septembre.

(2) Die Belagerung Strasburgs, Berlin 1871.

mée assiégeante doit chercher à frapper l'assiégé de terreur; à Strasbourg, ce système n'a eu aucun succès, mais pouvait-on prévoir à coup sûr la fermeté des habitans?

La ville était sans défense : un seul régiment entier s'y trouvait et par hasard; quelques marins, quelques pontonniers, des mobiles qu'on venait de réunir pour la première fois, et 3,000 soldats de différentes armes rentrés à Strasbourg après la bataille de Wœrth, complétaient la garnison. Le général Uhrich n'avait aucun moyen d'empêcher sérieusement les travaux d'approche. L'ennemi pouvait construire les parallèles avec une liberté absolue, et, comme le dit M. Meier, qui devrait parler de la faible garnison de Strasbourg et ne pas rapporter tout le succès aux rares qualités des officiers allemands, le siége pouvait être conduit avec une exactitude mathématique; au jour marqué, la brèche était ouverte et l'entrée dans la ville assurée. La construction des parallèles n'a guère pris plus de deux semaines. C'est dans ces conditions que l'armée allemande, avant tout travail de siége régulier, se mit à bombarder la ville. Pendant trente-quatre jours et trente-quatre nuits, le bombardement ne cessa point. Les rues de Strasbourg, très étroites, les vieilles maisons, souvent en bois, fournissaient un aliment naturel à l'incendie. L'ennemi, qui cherchait surtout à mettre le feu, dès qu'il voyait une maison s'allumer, faisait pleuvoir sur ce foyer de flammes une grêle de projectiles qui rendait tout essai de secours impossible. Ainsi brûlèrent des quartiers entiers, qui ne sont plus que des monceaux de ruines; ainsi furent incendiés la bibliothèque, le Temple-Neuf, la toiture de la cathédrale, la préfecture, le théâtre. On cite à peine quelques maisons qui n'aient pas reçu de projectiles. Le voyageur du reste n'a qu'à monter sur le dôme et à compter le nombre des toits qui ne portent pas des tuiles neuves, signe de réparations récentes : il n'en trouvera que bien peu. On calcule que ce bombardement n'a pas coûté à l'assiégeant moins de 2 millions de thalers. Les pertes des particuliers sont évaluées par une commission municipale à 60 millions de francs. Dans ce chiffre, on ne compte pas les édifices publics détruits. Le nombre des morts constatés dans la population civile a été de 300, celui des blessés de 1,600 à 1,700. Le bombardement partiel de Paris n'a aucun rapport avec celui qu'a dirigé M. de Werder. Si Paris avait souffert dans la même proportion que Strasbourg, on y eût compté, outre les combattans atteints sur le champ de bataille ou sur les remparts, 66,000 blessés et 10,000 morts. L'opinion des Strasbourgeois est que les assiégeans n'ont jamais tiré au hasard, ce qui serait assez naturel puisqu'ils avaient à chaque pièce un plan très exact de la ville. L'incendie de la bibliothèque, dit-on, a été voulu. Nous ne saurions admettre l'accusation en ces termes; mais, si M. de Wer-

der en eût éprouvé le moindre désir, il eût facilement évité cette grande destruction : l'Allemagne et son général en chef sont responsables de ce malheur, qui coûte à la science 8,000 ouvrages manuscrits, et parmi eux l'*Hortus deliciarum*. Pour qui a vu la flèche de Strasbourg, ce ne peut être par hasard qu'on atteint la croix qui la surmonte; il faut même beaucoup d'adresse pour la toucher. Ce tour de force demanda quelque temps aux bons pointeurs de l'armée prussienne, qui s'y exerçaient tous les jours après le dîner de midi : ils ne se lassèrent pas, et eurent un plein succès; mais combien de statues et de vitraux furent détruits pour que l'artillerie assiégeante se donnât cette triste satisfaction, pour que les musées d'Allemagne pussent se disputer comme un trophée glorieux quelques fragmens de cette croix!

Durant tout le siége, les curieux vinrent en train de plaisir de la Bavière, de Bade, de partout, à Kehl et à Mundolsheim, pour voir ces nuits enflammées de Strasbourg. Le romancier le plus populaire de l'Allemagne, M. Auerbach, y vint comme les autres, et décrivit ce spectacle splendide d'une ville en feu au milieu d'une plaine immense, les reflets de l'incendie sur la chaîne des Vosges et sur la Forêt-Noire, l'effet nouveau et sublime que produisait la grande ombre de la cathédrale au milieu de ces clartés étrangès. Ainsi, autour de ce foyer ardent où 80,000 habitans entassés dans les caves souffraient les plus atroces douleurs qui puissent être imposées à des êtres humains, la foule des spectateurs admirait la beauté tragique du tableau, des marchands distribuaient des friandises, les chopes de bière circulaient dans des brasseries improvisées, et l'âme mystique de l'Allemagne s'élevait vers la Providence dans ce chant devenu populaire de l'autre côté du Rhin, hymne dont la sanglante ironie n'échappe qu'à ceux qui l'ont inventé.

STRASBOURG, FILLE DE L'ALLEMAGNE.

O Strasbourg, ô Strasbourg, ville admirablement belle où sont enfermés tant de soldats,

Où sont enfermés aussi, vous ne le savez presque plus, depuis plus de cent ans mon orgueil et ma gloire,

Depuis cent ans et plus encore, dans les bras du brigand welche se consume la fille de mon cœur; cependant la douleur cessera bientôt.

O Strasbourg, ô Strasbourg, la ville de mon cœur, éveille-toi de tes rêves ténébreux, tu dois être sauvée!

L'heure a sonné, tes frères accourent en foule. Un héros aux cheveux argentés marche sur le brigand.

Si ce héros me sauve mon enfant, je lui tendrai la main; qu'alors il soit appelé empereur dans tout le pays allemand.

II.

Le 28 septembre, la ville de Strasbourg dut ouvrir ses portes. Quelques jours plus tard, le gouvernement général quittait Haguenau pour s'établir dans la capitale de l'Alsace. Dès cette époque, la haute administration de la province était complétement constituée; elle est encore aujourd'hui ce qu'elle était alors. Il n'est pas inutile de dire quelques mots des personnes qui la composent : les caractères très variés, les aptitudes différentes des hommes choisis, témoignent de l'intelligence pratique avec laquelle cette administration a été formée. Rien n'y a été donné au hasard; il ne semble pas qu'on puisse sans péril enlever un seul des rouages de cette machine compliquée. M. le comte de Bismarck-Bohlen, lieutenant-général, gouverneur de l'Alsace et de la Lorraine allemande, est l'âme de cette administration. Sans attribution spéciale, il voit tout, dirige tout : on le trouve sans cesse mêlé aux moindres détails. C'est un gentilhomme d'âge moyen, grand, sec, d'une politesse étudiée. Il est connu dans l'église protestante par ses convictions piétistes, qui lui avaient fait autrefois des amis en Alsace, en particulier au Ban-de-la-Roche. Il croit au rôle mystique de la Prusse, à la sainteté du roi Guillaume, à la décadence byzantine de la France. La Providence tient une place importante dans ses discours, les œuvres pieuses dans ses journées; il visite les prisonniers, les blessés, il excelle à citer des versets de la Bible ; s'il prend une décision sévère, il ne manque pas de faire remarquer qu'il y est forcé par la faute des coupables. M. de Bismarck-Bohlen représente l'esprit et le génie de la vieille Prusse dans le gouvernement général : avant de remplir les hautes fonctions qu'il exerce en Alsace depuis six mois, il était commandant en chef des gendarmes royaux à Berlin. M. le comte de Luxbourg, chambellan bavarois, président du cercle de la Basse-Franconie, aujourd'hui préfet du Bas-Rhin, a fait en partie ses études au lycée de Versailles. Il a pris dans les fonctions diplomatiques et dans la vie du monde des formes polies que sa jeunesse rend plus séduisantes encore. Son rôle est de recevoir le public et de mettre quelque baume sur les plaies que fait bien malgré elle l'administration allemande dans ces temps douloureux. Il est si aimable, si humain, il déplore si sincèrement les exigences de la conquête, il déclare si haut que sa situation est à tous les égards pénible, que les solliciteurs éconduits gardent toujours de son accueil un souvenir reconnaissant. Ses fonctions le placent dans la dépendance du commissaire civil, et malgré son titre il ne peut donner aux malheureux que des conseils et des paroles de consolation. Au contraire de M. de Bismark, M. de Luxbourg

est catholique. Le commissaire civil, M. de Kühlwetter, a mûri dans la haute administration : il est le véritable directeur de la province; tous les services sont sous ses ordres. Rude d'aspect, rude de parole, il applique à la lettre le programme de la Prusse, ne connaît que la Prusse, et le devoir du fonctionnaire. C'est lui qui se fait de l'honneur l'idée étrange que nous avons rappelée. Le commissaire militaire, M. d'Olech, a le privilége des décisions rigides qui ne peuvent être justifiées que par l'intérêt des armées allemandes; c'est un soldat qui applique les lois martiales établies, ou en rédige de nouvelles, quand M. de Bohlen le juge nécessaire. Au-dessous de ces hauts dignitaires se trouvent les conseillers, les secrétaires, les directeurs des finances, les juges, etc. Ce sont presque tous des économistes, des savans, des écrivains; plusieurs font partie du parlement de l'Allemagne du nord, comme M. de Sybel de Düsseldorf et M. Janssen. Ils mettent au service de la politique prussienne des connaissances spéciales qui seraient remarquées en tout pays; leurs décisions ne peuvent être qu'éclairées : il n'est pas à craindre qu'elles soient en désaccord avec la ligne de conduite arrêtée par M. de Bohlen. Tel est ce gouvernement aristocratique, religieux et savant : les connaissances techniques, la pratique des affaires, y sont représentées par des hommes de mérite; la fermeté et l'unité d'action s'y trouvent assurées; la grâce et la bonté y figurent même comme personnages sinon muets, du moins impuissans; enfin il n'est pas jusqu'à la brutalité qui ne joue un rôle voulu et nécessaire dans une administration où la terreur peut être au besoin un élément de force. M. Osius restera légendaire en Alsace; il remplit près du conseil de guerre, où il siége contrairement à toutes les habitudes reçues jusqu'ici par la procédure, les fonctions de juge d'instruction : il est le grand justicier de la province. S'il est plus équitable que ne le veut l'opinion, du moins ne met-il pas de son côté la convenance irréprochable des formes.

« Ah! monsieur, disait-il dernièrement à une de ses victimes, vous êtes Français! vous êtes Français; eh bien! sachez-le, nous voulons voir la France à genoux dans la poussière, à genoux dans la boue. » Un pareil langage, la Prusse l'avouera sans peine, ne vaut pas mieux que les invectives violentes de nos publicistes les plus médiocres. Un matin, il reçoit un aumônier de la Société internationale qu'on renvoyait de prison sans l'avoir jugé, et qui venait lui redemander son argent et ses papiers. « Vous ne croyez pas au miracle, M. l'abbé; il vous faut de l'argent pour voyager, il vous faut des papiers : lisez la Bible, monsieur, et videz la place. » M. Osius excelle dans la plaisanterie allemande; il laisse le sel attique aux esprits légers. C'est à lui qu'on attribue, à tort ou à raison, les entrefilets de la *Gazette officielle* destinés à rappeler de

temps en temps aux Alsaciens que l'Allemagne n'entend souffrir aucune résistance : « Une jeune femme de Strasbourg aimait à chanter chez elle, en s'accompagnant sur le piano, *la Marseillaise;* l'autorité a mis cette jeune dame en prison : ses exercices musicaux sont donc forcément interrompus. » Ou encore : « On arrêta hier neuf individus; ces gens dirent qu'ils allaient chercher de l'occupation hors de leur commune : leur physionomie (*ihre physionomien*) indiquait qu'ils voulaient rejoindre l'armée française. » A un service funèbre célébré à la cathédrale, et où l'élite de la société avait voulu assister, les femmes et les jeunes filles portaient des nœuds tricolores; le gouvernement fit annonçer le lendemain que depuis quelques jours des femmes à tous les égards méprisables, et qui ne pouvaient associer des sentimens patriotiques à la vie qu'elles menaient ouvertement, osaient porter les couleurs d'une nation en guerre avec la Prusse, mais grande par le malheur; l'autorité regrettait de pareilles indignités, et comptait sur l'indignation publique pour les faire cesser.

L'installation officielle du gouverneur dans sa capitale eut lieu le 9 octobre. Le matin, M. le comte de Bismarck-Bohlen se rendit à la cathédrale en grand uniforme, suivi de tous les fonctionnaires prussiens. Il n'avait pas voulu demander à l'évêque, dont les sentimens français et la fermeté n'étaient un secret pour personne, un service solennel; il comptait assister à une des nombreuses messes qui se disent jusqu'à midi dans l'église : aucun prêtre ne se trouva pour le moment à l'autel. Le cortége traversa la grande nef, et se rendit à une paroisse voisine où un Bavarois de l'armée d'occupation dit une messe d'action de grâces. A onze heures, M. le pasteur Fromel, depuis longtemps connu à Strasbourg, aumônier en chef des troupes cantonnées en Alsace, prêcha dans le temple Saint-Thomas sur la résurrection du jeune homme de Naïm. A midi, le gouverneur reçut le conseil municipal; il annonça que désormais l'œuvre de conciliation allait commencer, que le roi de Prusse en donnait lui-même l'exemple en contribuant pour sa part à guérir les maux faits par la guerre à l'Alsace, qu'il envoyait à la ville, comme signe de sa munificence, une somme de 5,000 thalers (18,750 fr.). Le maire, M. Küss, répondit qu'il n'avait pu prévoir le discours de M. le gouverneur, qu'il lui avait donc été impossible de préparer le sien, que du moins la ville appréciait à sa valeur le présent de sa majesté le roi Guillaume. M. de Bismarck s'entretint ensuite avec quelques fonctionnaires français qu'on avait convoqués en termes vagues sans leur parler de réception officielle, et leur répéta que les charges publiques doivent être remplies sans que les titulaires aient à se préoccuper de l'autorité politique dont ils dépendent.

Cette installation a quelque chose d'indécis; si la dignité d'un

vainqueur tout-puissant pouvait se soucier du ridicule, peut-être le gouverneur-général n'aurait-il pas complétement lieu de se féliciter de l'impression qu'il produisit le 9 octobre. C'est une grande erreur de se figurer que l'administration allemande procède toujours par décisions cassantes et inflexibles. Sa manière d'agir comporte beaucoup d'hésitation, de demi-mesures, de pas en avant et en arrière; à certaines heures, elle est tranchante, mais il faut que son intérêt l'y engage évidemment. Ces lenteurs doivent faire supposer non pas qu'elle hésite sur la conduite qu'elle tiendra en dernier lieu, mais seulement que l'heure pour elle n'est pas venue. C'est là une des principales raisons pour lesquelles par exemple, bien décidée à réorganiser du tout au tout la faculté de Strasbourg, elle chercha par tous les biais possibles, en proposant une réouverture des cours, en faisant annoncer que les élèves pouvaient s'inscrire, en convoquant les doyens sans les mettre en mesure de répondre par oui ou par non, en les faisant interroger par le commissaire de police, qui remplissait un devoir de conciliation, en priant le maire d'intervenir et de traiter la question au point de vue des intérêts municipaux, à gagner du temps, à voir quels seraient les professeurs sur le concours desquels elle pourrait compter, à faire illusion aux élèves et aux maîtres sur son parti bien arrêté d'avance. Sa conduite a été la même avec les fonctionnaires des finances, jusqu'au jour où elle a eu des cadres allemands assurés. Les séductions même ne manquaient pas à ses agens, et cependant pouvait-on se tromper sur ses propositions quand elle offrait avec instance à un chef de service la garantie de sa retraite et des appointemens doubles de ceux qu'il avait eus jusqu'alors? Ce chef de service ne savait pas un mot d'allemand, comme M. de Bismarck le constatait, il était connu pour bon patriote, il ne cachait pas l'impression douloureuse que lui faisaient de semblables propositions; l'autorité prussienne elle-même ne pouvait prendre au sérieux les démarches qu'elle multipliait. On en peut dire autant de sa conduite à l'égard des magistrats : le gouverneur leur a offert vingt transactions pour que la justice civile continuât à être rendue quelques jours encore; la dignité de la France exigeait qu'ils cessassent au plus tôt leurs fonctions.

La prompte réorganisation de tous les services publics devait demander au gouvernement général de grands efforts. La France, qui n'avait jamais cherché à faire disparaître l'idiome alsacien devant le français, nommait de préférence en Alsace des agens originaires du pays. C'était là une conduite libérale, les intérêts de l'état n'ont jamais eu à en souffrir, et la province, administrée en grande partie par ces concitoyens, gardait ainsi une sorte d'autonomie. En 1870, à peu près tous les percepteurs et les juges de paix du haut et du

Bas-Rhin étaient Alsaciens. Nombre d'agens forestiers, de comptables, d'agens-voyers, d'employés des douanes, de juges, de professeurs, fixés en Alsace pour toute leur vie, avaient à peine fait un court séjour en France avant de revenir exercer leurs fonctions dans leur pays, quelquefois dans le lieu même de leur naissance. Des cinq doyens des facultés de Strasbourg, quatre étaient nés en Alsace; l'évêque de Strasbourg était un Alsacien de vieille souche. La cour de Colmar et les tribunaux de première instance se trouvaient composés en grande partie d'Alsaciens. Aux yeux de l'Allemagne, la France avait commis une grande faute; il importait d'en profiter.

La Prusse, après beaucoup d'instances, trouva dix ou douze fonctionnaires inférieurs qui consentirent à reconnaître l'autorité allemande, ainsi trois ou quatre juges de paix dans le Bas-Rhin et autant de percepteurs. Pour les services forestiers et des ponts et chaussées, il ne fut pas difficile au gouverneur de nommer des titulaires excellens, non plus que pour le service des postes. Il n'en fut pas de même pour les administrations financières. Nos lois de finances ne sont pas celles de l'Allemagne. L'enregistrement n'existe pas en Prusse; dans les provinces rhénanes seules, on a conservé depuis 1815 la loi de frimaire an VII, qui règle la perception de cet impôt. Les quatre contributions directes n'ont pas non plus leurs équivalens exacts de l'autre côté du Rhin; le monopole du tabac est inconnu en Allemagne; les conservations d'hypothèques n'y sont pas organisées sur les mêmes bases que chez nous; enfin le timbre y joue un rôle plus important qu'en France. Les difficultés naissaient de toutes parts. L'administration arrêta que toutes les lois françaises sur les finances resteraient en vigueur. Le gouvernement avait saisi comme propriété publique la manufacture des tabacs de Strasbourg, qui, avec ses dépendances dans les cantons et ses approvisionnemens, représentait une somme de 16 millions; il se fit fabricant pour son compte, et demanda l'exécution de tous les marchés contractés avec la France. Il arrêta que les quatre contributions directes seraient payées en 1871 d'après le contingent fixé pour le haut et le Bas-Rhin en 1870 par le corps législatif français, et que la répartition communale serait conforme à celle faite l'année précédente par les deux conseils-généraux. Cette mesure a soulevé des plaintes très vives. Aux termes mêmes de l'arrêté, l'Alsace paiera pour cet impôt en 1871 beaucoup plus qu'en 1870. Le contingent en effet a été fixé dans l'hypothèse d'une année heureuse; il est accablant lorsqu'il vient s'ajouter à toutes les charges de la guerre. Pour l'enregistrement, les employés s'entourèrent de toutes les instructions qui ont modifié la loi de frimaire; la plupart d'entre eux du reste furent appelés des provinces rhénanes. Des arrêtés mul-

tipliés réglèrent avec une grande précision pour la présentation des actes notariés chez les receveurs les délais nouveaux que l'interruption momentanée des services rendait nécessaires. Il fut admis en principe que tout le temps écoulé depuis le 6 août jusqu'à l'installation du titulaire prussien serait déduit et considéré comme non avenu. Jusqu'ici les comptables ne paraissent pas s'être rendus maîtres des lois variées qui concernent cet impôt; le plus souvent ils sont obligés pour le tarif des frais de s'en remettre aux notaires: tel bureau qui rapportait à l'état plus de 60,000 francs par mois ne reçoit pas aujourd'hui 3,000 francs. Cependant au mois de janvier dernier, à peu près tous les services financiers étaient reconstitués et occupés par des fonctionnaires allemands; l'autorité tenait la main à ce que l'impôt direct fût payé régulièrement par douzième, et au besoin les garnisaires faisaient leur rôle.

La justice ne fut pas réorganisée; les conseils de guerre durent connaître de toutes les causes correctionnelles et criminelles; les causes civiles furent ajournées. Ici les difficultés étaient trop nombreuses. On sait en effet que la procédure en Allemagne est écrite, et que les plaidoiries y sont d'une importance insignifiante. Les avocats alsaciens sont incapables de satisfaire aux exigences de la loi allemande, il en est de même des notaires et des avoués. Il faudra plusieurs années pour que les tribunaux civils puissent se constituer régulièrement en Alsace; l'autorité devra sans doute, malgré le peu de goût qu'elle en a, modifier dans cette province les usages d'outre-Rhin.

Cette prompte réorganisation fait honneur à M. de Kühlwetter et aux agens qu'il avait sous ses ordres. En général, les employés allemands n'ont repris les services qu'avec tous les égards dus à des gens qu'on dépossède. Presque partout ils ont tenu à se conformer aux règles reçues en France pour la transmission des archives d'un comptable à son successeur. M. Carl Vogt, dans ses *Lettres politiques*, dit qu'à la fin de septembre plus de six mille demandes de fonctions en Alsace étaient arrivées dans les bureaux du chancelier de la confédération du nord, et il parle de cette nuée d'employés qui s'élancent avec leurs femmes et leurs filles vers la nouvelle province comme vers une Californie, qui, arrivés à leur nouveau poste, en possession d'honneurs inespérés, se complaisent dans une joie naïve et dans la contemplation de leur bonheur, comme s'ils avaient entrevu les félicités du monde surnaturel. M. Vogt pourrait décrire mieux que personne la satisfaction peinte sur le visage des fonctionnaires d'Alsace. Les petits emplois sont plus nombreux et beaucoup mieux payés en France qu'en Allemagne. Ces joies si profondes ont perdu quelques cerveaux dans l'administration du haut et du Bas-Rhin. Je signale à M. Vogt ce receveur des finances qui s'est pro-

mené en voiture dans l'arrondissement avec un groom, un trompette et un héraut chargés de répéter dans chaque village : « Saluez le premier des receveurs d'Alsace. » L'exaltation que les événemens récens ont donnée aux Allemands est un des faits qui frappent le plus dans la dernière période de la guerre. Il y a là une évolution *psychologique* qu'on ne manquera pas d'étudier de l'autre côté du Rhin. Elle a son importance pour l'avenir.

M. de Bismarck, dans une proclamation aux Strasbourgeois, le 8 octobre, avait déclaré que « la conquête était un fait accompli, *que la nécessité restait désormais inéluctable, qu'il fallait se soumettre aux desseins visibles de la Providence.* » La conduite des Alsaciens ne montra pas que cette forme de raisonnement, bonne sans doute pour des esprits germaniques, les ait suffisamment convaincus. L'armée d'occupation trouva partout les sympathies très vives pour la France, la douleur profonde. On avait dit aux soldats qu'ils allaient dans un pays ami; beaucoup d'entre eux, qui n'avaient fait que traverser l'Alsace, m'ont assuré de la meilleure foi du monde « que les Alsaciens sont heureux d'être Allemands. » Les officiers avaient compté être reçus dans les familles; à leur grand étonnement, ils ne sont encore dans les maisons où ils logent que des garnisaires : ils n'ont de relations qu'avec les domestiques. En vain les musiques militaires jouent sur les places publiques, personne ne va les entendre; presque toutes les femmes sont en deuil. Cette rigueur étonne les Allemands, car, comme disait un major, « quand la nécessité est inévitable, il faut lui faire bonne figure. En 1866, la Bavière a été battue comme vous l'êtes, j'ai reçu chez moi des officiers prussiens; ils étaient victorieux, j'ai oublié mes rancunes : il aurait toujours fallu finir par là. » La petite guerre, la guerre incessante que les Alsaciens savent faire à l'armée occupante dans les relations de tous les jours, froisse profondément les vainqueurs. Les jeux mêmes des enfans les irritent. La *Gazette officielle* nous a appris récemment que de petits drôles tournaient en ridicule la manière dont les Prussiens font l'exercice. M. de Bismarck était entré à l'improviste dans la cour d'une école connue pour son mauvais esprit. « Cessez ces jeux; c'est moi qui suis le gouverneur. » Le lendemain, un avis du commissaire de police déclarait que les parens étaient responsables de toute moquerie publique ou cachée. Le peuple est plus irrité encore que la bourgeoisie. On est tout surpris d'entendre des ouvriers, qui savent à peine quelques mots de français, renoncer même entre eux à l'usage de l'allemand. Du reste les comptes-rendus du conseil de guerre disent assez combien on porte d'atteintes à l'autorité allemande en Alsace. Le gouvernement sévit avec rigueur : dans le seul mois de décembre, la prison de Strasbourg, d'après un avis officiel, a

reçu trois cent trente-deux personnes, dont cent femmes. Partout les conseils municipaux subissent l'autorité de fait; mais on ne peut leur arracher aucun acte qui soit une marque de sympathie à l'égard de l'Allemagne. C'est ce qui explique pourquoi le gouvernement n'a pas donné suite à son projet de délivrer les habitans des charges militaires. A l'entrée de M. le général de Werder, après la capitulation, on donna le choix au maire entre une imposition écrasante et sa présence à un service religieux à Saint-Thomas. M. Küss crut qu'il fallait plus de courage pour oser braver l'opinion de ses administrés et assister à ce service que pour se renfermer dans un refus : M. de Werder le vit à côté de lui. Quelques semaines plus tard, l'autorité imposa une somme de 2,000 thalers par jour à la ville pour l'entretien des troupes; comme cette mesure se discutait dans le conseil, le préfet fit entendre que Strasbourg, refusant d'envoyer une adresse à Versailles, devait s'attendre à toutes les rigueurs. La ville subit la taxe. Le mauvais vouloir et, comme on dit en Allemagne, la folie française de l'Alsace justifiaient aux yeux de l'autorité ces punitions; ainsi se trouvèrent justifiées plus tard la nécessité imposée aux communes de donner pendant l'armistice 5 thalers d'argent de poche par jour à tous les officiers de l'armée d'occupation, et vingt autres preuves matérielles du mécontentement de l'Allemagne.

L'attitude des fonctionnaires français était un danger; ils s'étaient cependant bornés à refuser de servir l'autorité allemande. On en expulsa un grand nombre, surtout ceux auxquels on supposait quelque influence, les receveurs et les juges de paix de canton, les chefs judiciaires, les directeurs de service. La cour de Colmar et les tribunaux furent décimés; les professeurs du lycée de Strasbourg reçurent l'ordre de quitter le gouvernement général dans trois jours sous peine d'être transportés à Spandau et retenus à leurs frais dans la citadelle. Des commissaires de police avaient constaté que ces professeurs donnaient des leçons en français à quelques élèves particuliers. M. Zeller, recteur nommé, qui était venu en Alsace pour y prendre les intérêts des fonctionnaires de l'instruction publique, dut presque aussitôt quitter la province. Durant un mois, on expulsa régulièrement chaque jour deux ou trois agens des finances. Ces mesures ne suffisaient pas ; il fallait des exemples plus sérieux : sur six chefs de service pour les finances dans le Bas-Rhin, trois furent mis en prison. L'un d'eux, M. Buisson, avait signé un certificat constatant qu'un des fournisseurs de son administration avait toujours rempli ses engagemens : c'était là un témoignage qu'il ne pouvait refuser; mais, comme il avait cessé officiellement ses fonctions depuis quelques semaines, il fut accusé d'exercer une fonction publique qui ne lui appartenait plus, condamné à deux ans de détention, à une forte

amende, et conduit à Wissembourg en compagnie de trois voleurs.

Le chancelier de l'empire, dans une lettre adressée à M. Szumann, et publiée dans le *Volksfreund* le 1er mars, a écrit : « L'administration allemande de l'Alsace et de la Lorraine n'a procédé à des expulsions que dans le cas où des considérations militaires rendaient cette mesure nécessaire. » Le 2 mars, la *Gazette officielle* de Strasbourg s'exprimait en ces termes : « Tous les fonctionnaires qui ont refusé de servir l'administration allemande doivent être expulsés du territoire du gouvernement général. L'administration se voit *forcée* d'éloigner les élémens dont l'hostilité et la résistance contre l'autorité établie seraient de nature à atteindre sa considération. » Le grand-chancelier se trompe, toute l'Alsace sait que la vérité est du côté de la *Gazette officielle*.

Ces mesures suffisaient, pensait-on, pour mettre à la raison les fonctionnaires : contre la population en général, on ne procéda pas avec moins de rigueur. Tous les anciens journaux furent supprimés; on interdit avec soin l'entrée de l'Alsace aux feuilles défavorables à la Prusse. Le *Courrier du Bas-Rhin*, acheté par un imprimeur du duché de Bade, et rédigé par un Allemand, eut seul le droit de paraître avec la *Gazette officielle* du gouvernement. Un ancien rédacteur du *Courrier* avait fondé en Suisse un journal français, *l'Helvétie*. *L'Helvétie* fut interdite dans la province; tout détenteur d'un seul numéro devait être sévèrement puni : il en fut de même des feuilles « hostiles à l'autorité allemande. » Les considérans n'indiquaient pas d'autres motifs, et même se bornaient parfois à remarquer que la feuille mentionnée portait atteinte à la considération de l'autorité. Le service des postes fut sévèrement surveillé : nombre de lettres étaient ouvertes; d'autres, conservées dans les bureaux, y restaient des mois entiers; d'autres n'arrivaient jamais ou étaient remises à destination annotées et corrigées par l'autorité prussienne. Les difficultés que demandaient des soins aussi minutieux, compliquées encore par la lenteur naturelle à l'administration civile, ont fait que le service des lettres, malgré les déclarations officielles, n'a jamais été en Alsace que très imparfait.

Dès le mois d'octobre, les habitans durent remettre à l'autorité toutes les armes qu'ils possédaient. Des perquisitions minutieuses furent faites pour assurer l'exécution de cette mesure. Le couvre-feu fut fixé à neuf heures. Quelques semaines plus tard, le gouvernement fit dresser par les communes la liste nominative de tous les hommes de dix-sept ans à quarante ans. C'était là un travail considérable; mais l'autorité allemande ne recule jamais devant la difficulté. Il était interdit à tout habitant de sortir de sa commune sans un laisser-passer; ces permis ne durent être délivrés que pour un temps limité et à des personnes sûres. En cas d'infraction,

les biens du délinquant seraient confisqués : les parens étaient responsables. La libre circulation fut ainsi presque complétement supprimée. Une ordonnance royale du 15 décembre, datée de Versailles, contenait les dispositions suivantes : « Art. 1er. Ceux qui vont rejoindre les troupes françaises sont punis de la confiscation de leur bien et d'un exil de dix années. — Art. 2. Le gouverneur-général prononce seul la condamnation, qui est exécutoire par le seul fait de sa publication au *Journal officiel*. — Art. 5. Quiconque s'absente plus de huit jours est supposé rejoindre l'armée française. Cette présomption suffit à le faire condamner. » Cette loi s'applique encore tous les jours, bien que l'état de guerre ait cessé entre l'Allemagne et la France. On remarquera qu'elle ne donne à l'accusé aucune garantie. Un arrêté du 20 décembre complèta ces mesures : tout habitant qui recevrait une personne étrangère à la commune devait en faire la déclaration à la police dans le délai de deux heures, la nuit comme le jour, sous peine de six mois de prison; en cas de récidive, le coupable serait traduit devant la cour martiale. Au départ, une déclaration identique était nécessaire, dans le même délai, sous les mêmes peines.

Au mois de novembre dernier, l'Alsace entière était soumise à un régime qui n'est pas sans analogie avec la terreur. C'était à cet état déplorable qu'avaient abouti toutes les promesses de la Prusse. Peu ou point de journaux, une surveillance sévère des moindres paroles, un véritable espionnage si peu dissimulé que vous voyiez entrer tout à coup dans votre salon un homme de la police qui n'avait ni sonné, ni frappé. Interdiction presque absolue de quitter sa commune, impossibilité de correspondre parce que les lettres ou n'arrivaient pas ou n'arrivaient qu'ouvertes. Tel était l'état de la province, et à toutes ces tristesses s'ajoutait la douleur de ne connaître les efforts de la France que par des journaux allemands, de voir le pays inondé de brochures et d'articles où la patrie était attaquée sans merci. L'Allemagne poursuivait la propagande morale avec autant d'ardeur que la soumission matérielle; mais nous devons nous renfermer ici dans l'étude de seuls faits administratifs.

III.

Malgré toutes ces rigueurs, l'Alsace ne faisait aucune concession; elle témoignait même de ses sentimens français avec un courage que rien ne pouvait fléchir. C'est ainsi que ses médecins créaient des ambulances qui allaient se mettre au service de l'armée de la Loire; des quêtes nombreuses étaient faites pour nos blessés. Il est difficile en ce moment de donner des chiffres complets; mais aucune province de France n'a prodigué plus de secours à la section

française de l'Internationale : tel médecin en deux jours a réuni plus de 30,000 francs dans un seul chef-lieu de canton. En même temps, nos prisonniers internés en Allemagne recevaient des dons en nature et en argent. L'Alsace rivalisait avec la Suisse, qui, au milieu de nos épreuves, a porté la charité jusqu'à l'héroïsme. En ce moment même, nos soldats revenant d'Allemagne trouvent à Strasbourg une société qui s'occupe de les nourrir et de les loger. Il était difficile aux volontaires d'aller rejoindre les armées françaises; ils vainquirent les obstacles. On ne compta pas moins de 17,000 Alsaciens dans l'armée de l'est et dans celle de la Loire, tous partis de leur propre mouvement, malgré les lois prussiennes et les dangers auxquels ils laissaient leur famille exposée. Il est tel village dont tous les jeunes gens sont allés au-delà des Vosges dès le mois de septembre et d'octobre. La France combattait pour l'Alsace; l'Alsace n'épargnait pas son sang, elle voulait être la première à la lutte : elle a une belle place dans l'œuvre de la défense nationale. Ce chiffre de 17,000 paraîtra peut-être inférieur à ce qu'imaginent les esprits plus habitués aux utopies qu'aux réflexions sérieuses; mais qu'on lise les tableaux des engagés volontaires dans les armées de 1792, celui de ces mêmes engagés dans la guerre actuelle; cette comparaison sera toute à l'honneur de l'Alsace (1).

Le 5 février, les maires de Strasbourg et de Colmar reçurent l'avis du gouvernement de Bordeaux que les élections pour l'assemblée nationale auraient lieu le 8. L'administration prussienne déclarat qu'elle fermerait les yeux, qu'elle laisserait faire. Personne en Alsace n'avait songé aux élections, personne n'avait pensé que la lutte dût finir aussitôt et dans des circonstances aussi malheureuses. Dans tous les pays envahis, où les nouvelles n'arrivaient que par les journaux allemands, on ne croyait pas aux victoires de l'Allemagne; les bulletins des vainqueurs, à peine lus par les populations, n'étaient, disait-on, qu'une tromperie systématique destinée à détruire les courages, à rendre la soumission plus facile par le désespoir. L'Alsace, prise au dépourvu, sans comité, sans journaux, trouva dans l'autorité prussienne des obstacles de toute nature. Il fut défendu d'afficher aucune liste de candidats, aucune profession de foi : le *Courrier du Bas-Rhin* reçut ordre de ne prononcer le nom d'aucun candidat. La seule affiche qui fut publiée annonça le 7, sous la signature du gouverneur-général, qu'en présence du décret de M. Gambetta sur les incompatibilités, les élections ne pourraient avoir lieu, déclaration sur laquelle on revint ensuite, mais qui du moins contribua encore à troubler les esprits dans un moment où il ne fallait perdre ni une heure, ni une minute, si on voulait faire

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 janvier, *les Mobilisés aux avant-postes*.

en Alsace des élections sérieuses. Les comités qui s'étaient formés spontanément durent envoyer des délégués et des bulletins par les chemins de fer; mais ces chemins n'étaient accessibles qu'aux personnes munies de laisser-passer : les permissions ne furent distribuées qu'avec une extrême parcimonie, et beaucoup restèrent sans effet, parce que les trains, dont le service du reste n'avait aucune régularité, se trouvèrent requis presque tout entiers à ce moment pour les transports de troupe que la Prusse dirigeait vers Paris. Ce fut dans ces conditions, sans discussion, sans entente préalable, sous les yeux d'une autorité qui avait montré depuis longtemps comment elle savait punir tout acte d'hostilité, qu'eurent lieu les élections. On sait quel fut le résultat du scrutin. La députation d'Alsace fut tout entière une protestation éclatante contre l'annexion. M. Jules Favre, M. Gambetta, qui personnifiaient aux yeux des populations l'intégrité du territoire, le défenseur de Belfort, le préfet du Haut-Rhin, le maire de Strasbourg, furent élus. On ne trouverait pas sur la liste des candidats nommés un seul nom dont le sens ne soit précis; mais pour apprécier ces élections à leur valeur, il faut insister sur les remarques suivantes : 1° malgré toutes les difficultés matérielles, malgré tous les obstacles moraux, aucun scrutin en Alsace ne donna jamais un plus grand nombre de voix : tout le monde voulut voter; 2° la diversité des listes, toutes formées dans un esprit d'opposition éclatante à l'Allemagne, mais parfois assez différentes, l'impossibilité dans beaucoup de cantons et même dans des chefs-lieux d'arrondissement, par exemple à Wissembourg, de connaître toutes les listes proposées, divisa les suffrages. M. Küss, qui, comme Alsacien et comme patriote, se trouvait dans le Bas-Rhin sur toutes les listes, réunit la presque totalité des suffrages ; si la moindre entente eût été matériellement possible, la députation entière d'Alsace eût été élue à l'unanimité; 3° Les voix données à MM. Gambetta et Jules Favre dans le Bas-Rhin ont une grande importance : ces deux noms ne se trouvaient que sur une seule des quatre listes. Plus de 15,000 électeurs qui avaient adopté une des trois autres listes ont dû écrire eux-mêmes sur leurs bulletins les noms de ces deux députés.

Pourquoi l'Allemagne a-t-elle permis ces élections? On a dit qu'elle n'en prévoyait pas le résultat, qu'elle professe assez le dédain du suffrage universel pour se mettre au-dessus de ses atteintes. Ces deux raisons sont vraies en partie. Il est certain que longtemps le gouverneur-général et toute l'administration ont refusé de croire à l'antipathie profonde des Alsaciens. Cette incrédulité était visible dans les journaux et dans les conversations. « En somme, vous avez pour nous moins d'aversion que vous ne dites, » tel était le résumé de beaucoup de discussions entre Allemands et Alsaciens;

puis le gouverneur devait compter sur les difficultés matérielles que rencontraient les électeurs. Il est vrai que l'administration prussienne attache plus d'importance aux faits qu'aux revendications morales, à la puissance assurée de ses fonctionnaires qu'au bon vouloir et à l'opinion des vaincus. Cependant, à la veille d'une annexion et surtout en vue de complications futures, elle doit regretter que l'Alsace entière ait protesté avec tant de force contre sa réunion à l'Allemagne. Le scrutin du 8 février peut être rappelé un jour. Qu'on pense ce qu'on voudra du suffrage universel; il semble que, s'il doit jamais être appliqué, c'est quand il s'agit de faire passer une province d'une nationalité à une autre. Rien n'intéresse davantage les petits comme les grands, les ignorans comme l'élite du pays, que le régime journalier sous lequel ils vivent; une annexion, c'est pour chacun un changement du tout au tout. Que l'autorité centrale soit aux mains d'un président du pouvoir exécutif, d'un roi constitutionnel ou d'un chef absolu, cela peut laisser indifférent bien des électeurs; mais le service dans la landwehr, le changement du système d'impôt, toutes les réformes qu'amène l'annexion, qui donc ne doit pas en sentir le contre-coup, qui donc ne doit pas en éprouver les effets? Du reste toute l'histoire de ce siècle tend de plus à faire reconnaître ce principe, qu'on ne peut enlever sa nationalité à une province sans son consentement. Que ce principe soit discutable en droit, là n'est pas la question; il s'impose à l'opinion et à la politique de l'Europe. Il explique presque seul l'histoire de ces cinquante dernières années; rien ne prouve qu'il doive prochainement perdre de sa force. Quelques publicistes allemands appellent le suffrage universel une *comédie*, et prétendent qu'on en fait ce qu'on veut. C'est une opinion que développe longuement un professeur de Gœttingue, M. Wagner, dans une récente brochure, l'une des plus sérieuses qui aient été publiées sur l'Alsace depuis la guerre (1); mais alors pourquoi l'Allemagne n'a-t-elle pu exercer aucune influence sur le suffrage des Alsaciens? pourquoi tous les obstacles n'ont-ils rien empêché? comment se fait-il que, contre l'attente de tous, un vote fait dans des circonstances aussi défavorables et sans la présence occulte ou visible d'un seul agent français (il n'est pas arrivé en Alsace plus de dix personnes de l'intérieur de la France avant le 8), ait donné le résultat que nous avons vu? Il faut reconnaître la vérité : on ne fausse pas le suffrage universel autant qu'on le dit; quand il vote sur une question qui le touche, aucune force ne peut prévaloir contre sa volonté. Il est l'expression de l'opinion de la foule, de ses passions, souvent de son égoïsme, plus souvent de sa

(1) *Elsass und Lothringen*, Leipzig 1870.

légèreté et de son indifférence; mais le peuple n'est pas indifférent à sa nationalité, c'est là une question qui le préoccupe, qu'il juge très nettement, et l'opinion qu'il s'est faite sur ce point, bonne ou mauvaise, quand on le consulte par le vote public, il l'exprime sans hésitation. Plusieurs patriotes alsaciens, qui n'admirent sur leur liste ni M. Gambetta, ni M. Jules Favre, avaient pensé qu'une manifestation trop éclatante aurait pour effet d'attirer sur la province la colère immédiate de la Prusse; le pays ne fut pas si prudent, et au point de vue seul de ses intérêts la raison était de son côté. Il est vrai qu'au premier moment le gouverneur frappa l'Alsace d'une contribution extraordinaire très dure, puisqu'il imposa aux Alsaciens une taxe extraordinaire de 25 francs par tête; mais cet impôt n'a pas été perçu et ne le sera pas : il n'était qu'une menace. Il est évident que l'empire d'Allemagne désirera dans un délai peu éloigné, atténuer ou détruire l'impression du vote du 8 février par d'autres votes partiels ou généraux. Il se voit forcé de plus en plus de chercher à conquérir les sympathies de l'Alsace, et, bien qu'il y doive mettre beaucoup d'habileté, instruit par le passé de ce que produit la rigueur, il ne se contentera pas d'être actif et ferme, il fera aux habitans des avantages sérieux; il essaiera par de véritables bienfaits de leur faire oublier les duretés de la conquête. Ainsi les élections du 8 février devaient être pour le grand-chancelier un moyen de savoir au juste les sentimens de l'Alsace; il lui importait de connaître ces sentimens pour la conduite à tenir par la suite : l'illusion sur ce point, c'est-à-dire l'erreur, n'était d'aucune utilité, et peut-être trouvons-nous là le motif pour lequel M. le prince de Bismarck a permis à l'Alsace de manifester son opinion comme le reste de la France; il n'y a que les politiques trop faibles pour voir les choses telles qu'elles sont qui préfèrent l'ignorance à un échec qui les instruit.

A la fin du siége, le 27 septembre à 5 heures, quand les batteries autour de Strasbourg s'arrêtèrent tout à coup, ce silence glaça d'effroi; bien des cœurs eurent comme un pressentiment de la mort. Pendant des semaines, le danger avait été de tous les instans; maintenant il planait sur la ville quelque chose de plus terrible : tout était-il fini? l'œuvre était-elle consommée? Le jour de la capitulation, même pour les enfans, même pour la foule la plus ignorante, fut le plus triste de tous les jours. Que de fois depuis, à mesure que le moment du traité approchait, la ville a regretté ces heures si dures du siége! Alors du moins on ne savait rien, et l'espérance pouvait vivre dans les cœurs. Depuis, on s'était dit qu'on avait du courage, qu'on ferait bonne figure à la nécessité, que le mal était inévitable et qu'on était prêt; mais qui donc peut se flatter d'être jamais prêt? L'Alsace a suivi avec angoisse tous les détails

des négociations. Le 24 février, des bruits d'espérance coururent de bouche en bouche, bruits d'origine inconnue, accueillis avec une confiance sans réserve. De vingt côtés à la fois, on avait appris que la province serait neutralisée. Une joie enfantine accueillit ces espérances, heures courtes, tristes avant-coureurs des nouvelles fatales. Dans une ville assiégée, aux approches de la capitulation, l'imagination rêve une délivrance merveilleuse : Strasbourg a vu plusieurs fois, à quelques pas des remparts, une armée imaginaire qui venait la délivrer; elle a entendu les canons et les fanfares de cette armée. Dans une longue maladie, avant la crise qui termine tout, la vie se réveille un instant, le malade retrouve l'espoir. Telle a été l'Alsace : dès le soir, on commençait à douter; quelques heures plus tard, le moindre doute n'était plus possible.

Ceux qui se sont trouvés en Alsace à cette époque n'oublieront jamais la douleur de tous. Certes nous n'avons pas à chercher des motifs de mieux aimer cette malheureuse province; mais ce qu'elle a pensé, ce qu'elle a senti dans ces jours cruels, il faut le redire, comme si dans l'expression même de cette tristesse nous pouvions trouver quelque consolation. La France avait commis des fautes; elle n'avait pas armé Strasbourg, elle avait abandonné les Vosges : l'Alsace oubliait ces erreurs de la mère-patrie. La France avait manqué de sérieux, de prévoyance, de dignité même : l'Alsace ne se souvenait que de ses qualités. La France était vaincue, l'Alsace restait française et gardait sa fierté; elle ne souffrait pas que le vainqueur la réduisît à l'humilité; elle donnait au pays entier l'exemple de la conduite que nous devions tenir à cette heure : elle rendait justice aux qualités des conquérans; mais ces qualités ne l'éblouissaient pas, elle croyait à la force et à l'avenir de la France. En vain l'Allemagne étalait à ses yeux nos malheurs, l'Alsace s'attachait à nous avec une noblesse qui n'avait nulle peur de la mauvaise fortune. Dans une pareille conduite, les enseignemens sont nombreux. Nous ne dirons pas aux politiques d'outre-Rhin qu'on ne méconnaît pas en vain les sentimens profonds et honnêtes; mais nous leur demanderons si la *discipline inflexible* est bien sûre d'étouffer jamais une pareille dignité, une si forte passion. Nous leur demanderons si un peuple qui inspire dans le malheur une affection aussi sérieuse, si vaincu qu'il soit, n'a pas des qualités aussi grandes que ses défauts.

Cette longue période de six mois devait se terminer par une cérémonie solennelle, par une expression publique du deuil de l'Alsace. M. Küss, maire de Strasbourg, député du Bas-Rhin, était mort à Bordeaux. Le 8 mars, la ville entière conduisit les funérailles de son dernier magistrat français, de celui qui pendant toute cette longue période avait personnifié la résistance à l'Allemagne. Les rues où ne passait pas le cortége étaient désertes; les maisons s'étaient

fermées spontanément, beaucoup portaient des tentures noires. L'Alsace déjà était allemande; la municipalité avait tenu cependant à ce que la cérémonie fût toute française : aucun soldat prussien n'accompagnait le cortége; l'écharpe tricolore était déposée sur le cercueil; des rubans nationaux décoraient le char funèbre. Au cimetière, un membre de l'assemblée de Bordeaux, M. Teutch, rappela le patriotisme du mort; quand il acheva son discours, un cri immense de « Vive la France! » s'échappa de toutes les poitrines. En rentrant en ville, la milice bourgeoise, qui avait accompagné le cortége, rencontra à la porte une sentinelle prussienne et fut arrêtée par le « qui vive? » habituel. L'officier, s'avançant, répondit à haute voix : « France. » La foule répéta ce mot sacré : les dernières paroles étaient prononcées; il ne lui restait plus qu'à se disperser, elle avait conduit ses propres funérailles, le deuil de la patrie. L'autorité prussienne avait consenti à cette suprême manifestation du patriotisme français; maintenant « la nécessité, comme le disait M. de Bohlen, était inéluctable. » Le drapeau noir et blanc ne flottait-il pas sur le vieux dôme d'Erwin de Steinbach? M. de Bohlen oubliait que c'est de ce dôme que s'est élancée autrefois comme une jeune victoire *la Marseillaise*.

Telle a été l'histoire de l'occupation administrative de l'Alsace par l'Allemagne depuis la bataille de Wœrth jusqu'aux préliminaires de Versailles. Nous devions au lecteur un récit d'une scrupuleuse exactitude. L'Allemagne et la France jugeront diversement la conduite du vainqueur. Pour l'Allemagne, l'habileté, la fermeté, l'activité, la sagesse à tout prévoir de longue main, l'art de commencer la conquête morale tout en poursuivant les intérêts militaires, sont des mérites de premier ordre : maintenir un pays sous une forte discipline, le réorganiser quand on le possède à peine, faire avant la victoire définitive ce que le vainqueur n'entreprend d'ordinaire que longtemps après, combiner dans l'administration qu'on donne à la province la diversité des forces, la science, la politique, le génie pratique, l'onction morale, et cependant assurer une direction unique : ce sont là de hautes qualités. La France n'en disconvient pas, et sur bien des points elle prendra l'Allemagne pour modèle : de si utiles exemples porteront leurs fruits; mais la France ne peut penser que l'intérêt du vainqueur, le but à poursuivre, soient le seul objet que doive se proposer une politique. Elle ne peut, quoi qu'elle en ait, essayer d'appliquer la théorie de la compression lente et continue; elle manque de toutes les forces que demande un pareil système. Si coupable qu'elle puisse être à ses heures, elle ne se sent pas l'énergie nécessaire pour faire taire en elle tout sentiment de pitié devant son intérêt bien entendu; elle a d'instinct dans sa politique générale une certaine *humanité* qui la

passionne jusqu'à l'utopie et à la chimère pour la grandeur sans égoïsme; elle ne sait être longtemps ni intolérante, ni absolue, ni rigide. Est-ce légèreté? est-ce plutôt par une vue plus nette et plus haute de ce que sont les biens matériels, de ce que vaut l'ambition, de ce que valent toutes les personnalités orgueilleuses, personnalités de peuples ou d'individus? Les philosophes allemands en décideront. Elle compte un passé déjà long de quinze siècles; elle est solidaire de ce passé, moins heureuse que les états nés d'hier : elle ne peut oublier ses pères d'autrefois, ceux qui ont fait les croisades pour une idée, la guerre de trente ans pour la liberté de conscience, la révolution pour l'égalité civile et la liberté politique, tant d'expéditions depuis pour l'affranchissement de la Grèce, de l'Italie, de la Belgique, l'indépendance des chrétiens d'Orient. Sa fortune a été de se trouver mêlée en Europe à beaucoup de ces grandes luttes qui ont eu pour objet la liberté et le progrès. Certes elle n'ignore pas ses cruelles défaillances, son mépris souvent si complet de la science et de l'expérience, ses folles entreprises pour des utopies, son ardeur à chercher en un jour une perfection que les siècles n'établiront pas; elle se reconnaît ces grands défauts, et cependant elle dit avec quelque fierté que, si pour posséder une province aussi belle, aussi intelligente, aussi sérieuse que l'Alsace, il lui fallait avoir recours de sang-froid et par système aux moyens que la science allemande trouve justes et naturels, le courage lui manquerait et elle laisserait là sa conquête.

Le dernier maire français de Strasbourg, M. Küss, physiologiste éminent, puisque par sa théorie de l'inflammation il a le premier en Europe professé la doctrine célèbre qui, sous le nom de *pathologie cellulaire*, devait régner vingt ans dans l'école, démocrate pratique qui s'était fait peuple, vivait avec le peuple, et, dans toutes ces sociétés populaires où se passait une partie de sa vie, se plaisait à remplir comme le plus simple de ses collègues tous les devoirs qui lui étaient imposés, homme d'une rare vertu, qui a toujours conformé sa conduite à ses principes, a vécu pauvre, sans honneurs, malgré toutes les sollicitations de ses amis et de la foule, sorte de républicain savant et bourgeois comme on devait en trouver beaucoup au siècle passé à Rotterdam ou à La Haye, qui aimait le peuple d'Alsace sans le flatter, parce que ce peuple ne ressemble en rien à la populace, philosophe au courant de tout ce qui s'écrivait dans les sciences et dans les lettres, artiste passionné, orateur charmant de grâce et de naïveté, aimait la France, bien que la France eût des défauts qui le froissaient, bien qu'il la jugeât souvent avec sévérité; M. Küss personnifie l'Alsace, l'affection qu'il avait pour nous est celle même que l'Alsace ressent. Ses études étaient allemandes, il était Allemand d'éducation; mais entre l'Allemagne et la France

il trouvait, comme il le disait lui-même, *quelque chose* qui le mettait du côté de la France. C'est cet inconnu, — nous ne voulons pas pour le moment essayer de le définir, — qui fait que l'Alsace nous est si attachée, et que, malgré ses grandes qualités, la patrie de Goethe et de Kant, si elle ne rencontre pas dans sa conquête une Vénétie toujours en révolte, s'étonnera longtemps d'y trouver une terre française de cœur et d'aspiration. En vain l'Allemagne espère que nos derniers malheurs, les plus cruels de tous, ces deux longs mois douloureux dont elle n'a cessé de faire à l'Alsace un tableau si habile, nous aliéneront à jamais les esprits. L'Alsace a suivi cette guerre avec la profonde tristesse que toute la France a ressentie; elle en a plus cruellement souffert que bien d'autres provinces, car elle ne sait se distraire des pensées sérieuses : elle n'a pas la ressource de la légèreté ou de l'expansion déclamatoire, et quel supplice n'était-ce pas pour elle de voir la propagande du vainqueur se faire un argument de nos fautes, chercher à circonvenir son affection en lui répétant que nous étions arrivés à cet état où un peuple ne sait plus qu'achever de ses propres mains l'œuvre de destruction commencée par l'étranger! Qu'on lise les sentimens que nombre d'Alsaciens ont exprimés à cette occasion, par exemple la lettre de M. Rist publiée récemment dans le *Times*, on y verra que l'Alsace ne pensait guère aux avantages matériels que lui donnait sa séparation de la France, à la sécurité assurée pour celles de ses maisons que le feu des Allemands a épargnées, à la préexcellence de la paix prussienne sur l'anarchie française, de la sophistique innée de ses vainqueurs sur les égaremens d'une trop grande partie d'entre nous. Certes l'insurrection qui finit à cette heure par l'assassinat a ébranlé les faibles, consolé de la conquête les égoïstes, et c'est là un mal profond. Certes à la longue, si nous ne savions trouver ni l'ordre, ni la liberté, il faudrait renoncer aux sympathies ardentes de cette province; mais l'Alsace, qui a bien fait son devoir durant la guerre, qui depuis a tenu la tête haute devant son maître, l'Alsace compte que la France aussi fera ce qu'elle doit faire : elle compte que sans désespoir, comme sans illusion, nous chercherons à réparer le passé; elle compte que nous y parviendrons, et quel honnête homme en France à cette heure oserait dire que la ferme espérance, l'infatigable activité et aussi une certaine fierté de tout ce qu'il y a de bon en nous ne sont pas les plus impérieux des devoirs?

ALBERT DUMONT.

SOUVENIRS DE CAMPAGNE

ET DE CAPTIVITÉ

Partis de Paris le 25 juillet, huit jours après la déclaration de guerre, nous arrivâmes le 3 août au soir à Wissembourg. Le 1er tirailleurs, dont j'étais, formait avec le 74e, un bataillon du 50e et deux régimens de chasseurs à cheval, l'avant-garde du 1er corps, sous les ordres du général Abel Douai. Nous devions le lendemain pousser une reconnaissance au-delà des fameuses lignes, et, si l'ennemi, dont on nous avait signalé la présence, était en forces supérieures, nous replier sans engager une lutte inégale. On nous fit camper dans une magnifique position défensive, sur les hauteurs de Geisberg. Wissembourg nous couvrait à gauche. A droite, la Lauter et le chemin de fer nous protégeaient. En arrière, de grands bois nous offraient, en cas de retraite, un refuge assuré. Nous étions pleins de confiance. N'était-ce pas l'heureux vainqueur de Magenta qui nous commandait? Ses vieilles troupes d'Afrique, éprouvées par tant de marches et de glorieux combats, n'étaient-elles pas là pour nous appuyer au besoin ?

Il avait plu toute la journée, et nous avions fait, pour nous sécher, de grands feux, auprès desquels nous passâmes la nuit, les uns à dormir, les autres à causer. Au point du jour, nous reçûmes l'ordre de plier les tentes et de nous mettre en marche. Une section d'artillerie et deux escadrons de cavalerie nous précédaient. L'artillerie prit position à 400 mètres, sur un étroit plateau qui forme comme le premier étage des hauteurs où nous avions campé. La cavalerie continua sa route, passa la Lauter, et descendit le vallon. Nous la suivions des yeux, non sans une certaine émotion. Il est vrai que rien ne décelait le voisinage de l'ennemi. Cependant nous savions qu'il garnissait les hauteurs d'en face et le village de Schwugen. Ne s'était-il pas de là, par les bois et les vignes, glissé jus-

qu'au bord du chemin, et n'allions-nous pas entendre éclater une fusillade qui décimerait les nôtres avant que nous eussions le temps de les secourir? Une chose inquiétait surtout mon capitaine. « Au lieu de marcher en colonne, observait-il, pourquoi n'envoyait-on pas en avant et sur les flancs quelques cavaliers chargés d'explorer les vignes et les bois? Que signifiait cette promenade militaire? On serait bien avancé quand on aurait constaté qu'il n'y avait pas d'ennemis sur la grande route. » Il disait ces choses en maugréant à la façon des grognards et en hochant la tête; mais personne ne l'écoutait, car il passait pour avoir l'humeur chagrine. Plus tard, combien de fois me suis-je rappelé ses paroles, et combien de fois ai-je désiré qu'il fût là pour les répéter à nos chefs!

Cependant la colonne, après avoir fait une pointe de 2 kilomètres environ, tourna le petit village d'Altenstadt, traversa de nouveau la Lauter, et revint à nous sans avoir rien vu. Ce simulacre de reconnaissance avait à peine duré une heure. Nous rentrâmes au camp, persuadés que ce jour-là nous ne serions pas inquiétés. Les uns commencèrent d'allumer du feu, les autres d'apprêter la soupe. Nous ne perdions pas de temps, car on nous avait prévenus que nous ne tarderions pas à nous remettre en route, et nous n'avions rien mangé depuis la veille à midi. Soudain un coup de canon retentit, puis deux, puis trois. Nous nous retournons : de ces mêmes hauteurs que nos régimens de chasseurs avaient négligé de reconnaître, une forte batterie de position tirait sur Wissembourg. Que faire? Attendre les Prussiens? Dans ce cas, Wissembourg était perdu. Les attaquer, c'est-à-dire abandonner nos positions, traverser la rivière et la vallée sous le feu de l'ennemi? Nous étions bien peu nombreux pour tenter une pareille aventure. A défaut d'un mérite supérieur, le général Douai avait de l'initiative et de la décision, qualités rares parmi nos chefs, autant du moins qu'il a paru dans cette malheureuse campagne. Il savait prendre un parti, donner un ordre, et nous, ses soldats, nous sommes fiers de l'attester : par ce temps de défaillances et de lâchetés, le général Douai a su mourir. Lancer son artillerie sur la route de Wissembourg, la mettre en position de l'autre côté de la Lauter, nous porter en avant sur un front de 2 kilomètres en n'opposant à l'ennemi qu'une ligne de tirailleurs contre laquelle serait impuissant le feu de ses batteries, tel fut le plan qu'il conçut en un moment.

L'artillerie partit donc au grand galop de ses chevaux. Nous la suivîmes en bon ordre et au pas, clairons en tête; mais il fallut bientôt accélérer notre allure : ayant aperçu notre mouvement, l'ennemi dirigeait son feu sur nous avec une précision redoutable. Ses premiers obus tombèrent à 10 mètres en-deçà de la route; les se-

conds vinrent éclater sur le talus même : 1 kilomètre encore, et nous étions défilés. Nous le franchîmes au pas de course, et nous arrivâmes sans de grandes pertes au bord de la Lauter. La passer, nous déployer en tirailleurs le long du chemin de fer, nous avancer jusqu'au pied des hauteurs, tout cela fut fait vivement, sans brûler une cartouche. On nous arrête un instant pour reformer les lignes. C'est comme un signal pour l'ennemi resté jusque-là invisible : une horrible fusillade éclate à la fois sur tout notre front de bataille. Les vignes sont littéralement couvertes de tirailleurs embusqués là depuis le matin, peut-être depuis la veille. Ils tirent à genoux, cachés dans les feuilles, et, si je ne me trompe, abrités derrière de petits monticules de terre qu'ils ont eu le temps d'amasser. Au début, nous en apercevons quelques-uns : les pointes dorées de leurs casques brillent çà et là parmi le feuillage; mais bientôt, pareil au brouillard qui flotte le matin sur les fleuves, un épais rideau de fumée les dérobe à notre vue. Ils ont par leur position, un très grand avantage sur nous, qui restons sur la route, en plein découvert, sans rien pour nous défiler que des arbres gros comme le bras et de rares tas de pierres. Par bonheur, ils tirent mal : en trois heures, ils ont à peine mis 50 hommes hors de combat sur 120 que nous étions dans la compagnie, et nous tenons toujours sans reculer d'une semelle. Il faut penser que notre tir est bien supérieur au leur, car malgré leur position, malgré leur nombre, ils sont par deux fois obligés d'appeler du renfort. Cependant nos munitions s'épuisent; on en a redemandé, mais elles n'arrivent pas. Nous devrons bientôt cesser le feu. Déjà le centre fléchit; menacée par un de ces mouvemens tournans où les Prussiens excellent, la droite plie; nos canons sont réduits au silence, et nos mitrailleuses, démontées dès le début de l'action, ne peuvent nous soutenir. Il n'est que temps de regagner nos positions du matin, si nous ne voulons pas y être devancés par l'ennemi, qui du même coup nous enfermerait dans la ville. On sonne la retraite. Aussitôt les masses prussiennes, qui étaient restées masquées pendant le combat, s'ébranlent. Ils descendaient la colline au pas, sans se presser, sans chercher à nous gagner de vitesse, en gens qui craignent une surprise, et que la victoire étonne. De temps en temps, ils s'arrêtaient pour nous envoyer une décharge, et puis ils reprenaient tranquillement leur marche. Nous avions, chemin faisant, récolté sur les morts quelques paquets de cartouches. Lorsque nous eûmes passé la rivière et mis entre eux et nous de 500 à 600 mètres, l'idée nous vint d'essayer notre tir à cette distance. Un certain nombre d'entre nous s'arrêtèrent derrière un pli de terrain, et là posément leur envoyèrent chacun une douzaine de balles. Nous tirions l'un après

l'autre; sauf un, tous nos coups portèrent. Nous eûmes là quelques bons momens.

Nous avions pensé nous établir sur le plateau où nous avions campé la veille; mais les obus y tombaient si dru, qu'il n'était pas tenable. Aussi n'y restâmes-nous que le temps de prendre des cartouches, et de nous reformer par bataillons; puis on nous dirigea sur la droite pour soutenir le 74e, qui tenait encore autour des fermes d'Altenstadt. Fort de plusieurs régimens, l'ennemi, qui avait déjà traversé le chemin de fer, accentuait par là son mouvement tournant; mais, devant l'énergique résistance de cette poignée d'hommes, il hésitait à gravir la colline. Il s'était élancé plusieurs fois, plusieurs fois il avait été repoussé, jonchant le vallon de ses blessés et de ses morts. Nous arrivâmes au moment où, faisant un suprême effort, il apparaissait sur le plateau, poussant devant ses flots pressés les débris de cette héroïque phalange.

La résistance à ce moment-là n'était plus possible; en la prolongeant, nous courrions le danger d'être enveloppés. Nous gagnâmes à travers champs le petit village d'Oberhoffen sur la route de Clembach. L'ennemi pouvait s'élancer à notre poursuite, et nous pensions à chaque instant voir accourir sa cavalerie, que nous étions prêts d'ailleurs à bien recevoir : notre contenance l'arrêta. Sans doute, en nous regardant marcher d'un pas ferme et dans le plus grand ordre, il comprit que ces hommes-là, sur un signe de leurs officiers, se seraient de nouveau précipités au combat sans hésitation et sans crainte. Il se contenta de nous envoyer quelques obus, quelques boîtes à balles, qui ne parvinrent pas à nous entamer. J'ai vu depuis la déroute de Wœrth; j'étais à la débâcle de Mouzon : auprès, notre retraite fut une marche triomphale.

Mais quel triste retour sur nous-mêmes, quelle douloureuse angoisse, quand nous pûmes enfin nous arrêter et compter toutes nos pertes! C'était à Lembach, non loin du col du Pigeonnier. Il faisait nuit, et la plus lugubre des nuits; pas une étoile au ciel pour éclairer notre maigre festin, composé de pommes de terre qu'il nous avait fallu, faute de distributions, déterrer dans un champ voisin; un vent tiède et parsemé de larges gouttes de pluie nous enveloppait de ses longues rafales gémissantes. Autour des feux, mes noirs camarades étaient accroupis. Les uns dormaient la tête entre leurs genoux, d'autres étendaient sur le feu leurs mains décharnées, d'autres causaient, et les paroles étranges qu'ils échangeaient, les reflets sanglans que les charbons envoyaient sur leurs farouches visages, en faisaient comme autant de démons réunis dans un coin de l'enfer pour quelque œuvre de mort. Pendant que je les contemplais, ma pensée retourna sur le champ de bataille, et l'embrassa tout entier dans toute son horreur avec une effrayante lucidité. Je

revis l'œuvre terrible des obus : hommes coupés en deux, décapités quelquefois jusqu'aux épaules, quelquefois seulement jusqu'à la mâchoire inférieure, ventres ouverts, entrailles pendantes, dos labourés horriblement, bras et jambes emportés. Les coups des balles étaient moins affreux, sauf pour celles qui étaient arrivées en plein visage. Elles surprenaient davantage, et la plupart des soldats qu'elles avaient foudroyés gardaient après leur mort la figure et l'attitude du dernier moment. Nous battions en retraite lorsque nous apercevons trois ou quatre des nôtres dans un fossé, derrière une haie au travers de laquelle ils avaient passé leurs canons de fusil, prêts à faire feu. Eh! leur crions-nous, ne restez pas là, vous allez vous faire prendre! Nulle réponse, nul mouvement : ils étaient morts. Ceux qui avaient été moins bien touchés, blessés grièvement, étaient plus à plaindre et plus pénibles à voir; la plupart cependant conservaient dans la douleur une ferme attitude. Il y en avait de mortellement atteints qui trouvaient encore la force d'ôter leur sac, de prendre leur couverture et de s'en envelopper; puis ils se couchaient tranquillement pour attendre l'éternel sommeil. Braves soldats, dignes de leurs chefs héroïques! — D'un Bellamy, qui s'élance à vingt pas de sa compagnie, une badine à la main, la tête haute et le sourire aux lèvres, et qui tombe en criant à ses hommes: En avant! — D'un Tourangin, qui, renversé d'abord sous son cheval, se dégage, remonte en selle, est renversé de nouveau, cette fois pour ne plus se relever, cherche une petite croix sous ses vêtemens, la porte à ses lèvres, l'applique sur son cœur, et meurt avec la radieuse sérénité d'un martyr! — De tant d'autres enfin qui ont prouvé ce jour-là que, si le plus brillant courage et le plus superbe dédain de la mort avaient suffi pour vaincre, nous n'aurions jamais été battus.

Je fus tiré de cette vision par le mouvement qui se fit tout à coup autour de moi. L'ordre du départ était arrivé, on se le passait de bouche en bouche pour ne pas réveiller dans la nuit un dangereux écho. Surpris dans leur sommeil, les hommes allaient de droite, de gauche, cherchant qui son fusil, qui son sac, passant, repassant, se croisant, se heurtant, s'appelant les uns les autres : étrange grouillement, qui produisait une rumeur confuse pareille au bourdonnement d'une ruche. Quand nous arrivâmes dans l'après-midi du lendemain à Frœschwiller, où s'était concentré tout le premier corps, il y avait juste quarante-huit heures que nous n'avions touché de vivres; le 4, nous nous étions battus, 8,000 contre 45,000, de sept heures du matin à trois heures de l'après-midi; nous avions marché le reste de la journée, presque toute la nuit et la moitié de la journée du 5; nous avions perdu plus du tiers de notre effectif, tué ou blessé plus de 9,000 hommes à l'ennemi; selon toutes pro-

babilités, nous allions le lendemain nous battre de nouveau : notre général ne trouva pas un mot à nous dire.

Je comptais faire une bonne nuit, car la journée avait été rude, et nous savions qu'elle aurait un lendemain; mais il fallut bien dîner à la *popote* des zouaves. Et le moyen d'aller se coucher sans raconter la bataille aux camarades! Comment avions-nous été surpris? A quel moment le général Douai avait-il été tué? Qui l'avait remplacé? Combien pensions-nous qu'étaient les Prussiens? Avions-nous été poursuivis? C'était un déluge de questions, à chacune desquelles il nous fallut bien répondre une douzaine de fois. Nous n'en fûmes pas quittes avant minuit.

Les Prussiens se chargèrent de nous éveiller; dès l'aube, ils nous saluèrent d'une volée d'obus qui eurent peine à nous tirer du lourd sommeil où nous étions plongés, ce qui me fit faire cette réflexion, qu'il n'est pas besoin d'être un Alexandre pour dormir à poings fermés la veille d'une bataille.

On a critiqué avec beaucoup d'amertume les dispositions prises par le maréchal de Mac-Mahon. On lui a reproché dans vingt écrits, en France et à l'étranger, d'avoir choisi Frœschwiller pour y livrer bataille, au lieu de se replier derrière les Vosges et d'en défendre les passages, celui de Saverne surtout, le plus important de tous. J'ignore ce que valent ces critiques, et je ne me risquerai certainement pas à donner mon opinion en pareille matière. On me permettra cependant de dire, à la décharge d'un homme qui a su montrer dans le malheur une résignation stoïque, qu'il s'en est fallu de bien peu que ces dispositions tant blâmées n'assurassent le succès de nos armes en cette grande journée. Le maréchal savait très bien qu'il aurait affaire « à des forces énormes et à une artillerie formidable, » le mot est de lui. Aussi avait-il eu soin dès le 4 au soir de demander au général Félix Douai une division de soutien. Il avait en outre obtenu de l'empereur qu'il mît à sa disposition tout le 5e corps, concentré à Bitche sous les ordres du général de Failly, à qui il télégraphiait le 5 au soir de se mettre en route *aussitôt que possible*. Au lieu de partir immédiatement, le général se contenta, dans la matinée du 6, de détacher une de ses divisions dans la direction de Niederbronn; encore ce faible secours n'arriva-t-il pas à temps pour se mettre en ligne. A 15 kilomètres environ du champ de bataille, le général Guyot de Lespart recevait contre-ordre, et s'arrêtait court au lieu de marcher au canon. Or à midi nous étions vainqueurs à gauche, et nous tenions encore bon au centre et à droite; si à ce moment nous avions eu 20,000 hommes de troupes fraîches à opposer aux réserves prussiennes qui commençaient d'entrer en ligne, qui sait si notre déroute ne se fût pas changée en un succès complet?

Vers une heure, le maréchal sentit que tout était perdu; le centre avait plié, et les Prussiens, maîtres du plateau de Gunstett, menaçaient de nous déborder à droite et de nous couper de notre ligne de retraite. Il fallait à tout prix arrêter leur mouvement; on nous lança en avant. Nous avions devant nous trois lignes de tirailleurs soutenus par plus de soixante pièces de canon; derrière, tout le 11e corps et la division wurtembergeoise. Nous partîmes en courant, la baïonnette au canon. Les tirailleurs poussaient de grands cris, et brandissaient leurs fusils au-dessus de leurs têtes. Nos officiers, animés par cette course furibonde, mêlaient leurs voix à cette clameur que le bruit du canon et le crépitement de la fusillade dominaient à peine. C'était admirable de fougue, d'élan désordonné; il y avait sur les visages de ces hommes des éclairs de férocité, et dans leurs yeux démesurément ouverts des rayonnemens d'un jaune sombre qui les rendaient atrocement beaux. Les Prussiens, surpris par l'impétuosité de notre attaque, demeuraient hésitans malgré leur nombre. Vainement leurs officiers voulurent les pousser en avant; quand nous fûmes sur le point de les atteindre, ils s'enfuirent pour éviter notre choc, et ne s'arrêtèrent qu'après s'être mis à l'abri de leurs canons. Nous les suivions de près : trois fois nous nous ruâmes sur eux, trois fois nous fûmes ramenés en arrière par la mitraille et contraints de nous replier en laissant huit cents des nôtres sur le carreau. Comme à Wissembourg, ils auraient pu nous poursuivre avec de la cavalerie et nous envelopper; nous n'étions plus qu'une poignée : ils ne l'osèrent pas, et nous pûmes regagner nos positions sans être trop vivement poussés.

Cependant, comme l'armée n'avait pas encore entièrement passé le pont de Niederbronn, le maréchal nous envoyait l'ordre de tenir jusqu'à la dernière extrémité. En même temps, il faisait charger la division de cuirassiers et portait en avant le 3e zouaves. Ce fut notre dernier effort. Soutenus par une batterie de mitrailleuses, qu'on sacrifiait pour gagner quelques minutes encore, nous ouvrîmes sur les colonnes qui s'avançaient en face de nous un feu d'une telle violence, qu'elles furent obligées de rétrograder, et de gagner en faisant un assez long circuit un bois qui se trouvait à notre gauche. Ce temps d'arrêt sauva l'armée; le maréchal en profita pour faire traverser la Sauer au reste de ses troupes, et nous-mêmes nous pûmes enfin songer à nous replier. A ce moment, la tête de colonne de la division Lespart débouchait dans Niederbronn, juste à temps pour encombrer notre ligne de retraite.

La bataille de Frœschwiller, ou de Wœrth, comme les Allemands l'appellent, est du 6 août. Le 30 du même mois, après douze jours de marches et de contre-marches, que je ne me charge pas d'expliquer, entre Châlons et Carignan, une nouvelle défaite de l'homme

qui fut un des mauvais génies de cette guerre nous obligeait de rétrograder sur Sedan. Nous y arrivâmes dans la nuit du 31, après dix-huit heures de route à travers les bois et les terres labourées. Dès le point du jour, l'action s'engageait. Le rôle du 1er corps, en cette journée qui vit s'écrouler la fortune militaire de la France, fut bien simple : nous restâmes en position six heures durant, sans avancer ni reculer, sans tirer un coup de fusil, sous le feu de 1,200 pièces de gros calibre, assommés sur place, à plus de 5 kilomètres de l'ennemi, attendant des instructions qui ne vinrent pas, frémissans d'impatience, ivres de rage et de désespoir. Vers dix heures, la situation devint intolérable : des soldats, quelque braves qu'ils soient, supportent bien le feu pendant deux ou trois heures sans bouger de place, mais il n'y a pas de troupe qui soit capable de rester à découvert une demi-journée sous les obus sans que son moral en soit ébranlé. Il arrive un moment où les nerfs se détendent; on éprouve une furieuse envie de marcher, de tirer, d'agir enfin. Nous en étions là, et l'on pouvait déjà remarquer à de certains indices les progrès de la démoralisation : les hommes étaient silencieux; plus de plaisanteries lorsque les projectiles éclataient sans tuer personne, plus de rires quand, dépassant le régiment, ils s'enfonçaient dans la terre labourée sans éclater. Et comme les têtes des plus hardis se baissaient, et comme on était habile à se cacher derrière les camarades du premier rang! Le brave lieutenant-colonel Sermensan, qui commandait en l'absence du colonel, tombé malade à Carignan la veille, commençait à devenir soucieux. Un moment je fus près de lui, et, comme je l'interrogeais du regard, il me dit à voix basse, en s'efforçant de sourire, car les hommes avaient tous les yeux fixés sur leur chef : « Je les tiens encore; mais, si l'on ne m'envoie pas d'ici à une demi-heure l'ordre de marcher en avant, je ne réponds plus de rien. » Au même instant, comme pour confirmer ces paroles, un obus arrive en rasant la terre, et tombe en plein bataillon, à quelques pas de nous. Trois ou quatre hommes sont tués, cinq ou six blessés; l'un d'eux, qui avait tout l'abdomen emporté,— de ma vie je n'oublierai cette scène,— se redresse, nous regarde un instant, puis de ses deux mains, ayant arraché ce qui lui restait d'entrailles, déplie sa tente, s'enveloppe dedans et meurt. Nous étions encore sous l'impression de cet horrible spectacle, quand une nouvelle décharge jette par terre un officier et blesse plusieurs hommes. Du coup, le désordre se met dans les premiers rangs, l'effroi gagne les autres, un homme lâche pied : deux officiers se précipitent, et le ramènent bon gré mal gré; les autres demeurent hésitans, mais un sentiment d'horreur est entré dans les âmes et glace les courages.

Enfin arrive un officier d'état-major. C'était le premier que nous

voyions; mais, hélas! ce n'est pas l'ordre de marcher en avant que nous envoie le général de Wimpfen, qui vient de prendre le commandement des mains du général Ducrot, à qui le maréchal de Mac-Mahon, blessé, l'avait remis. C'est l'ordre de se replier à 500 mètres en arrière, du côté de Sedan. Qu'allons-nous faire par là? Serons-nous plus à l'abri des projectiles? Pas le moins du monde. Veut-on tenter de s'ouvrir la route de Mézières? Pas davantage. N'importe, il faut partir; on part. A ce moment, la grande batterie de droite, qui s'est aperçue de notre mouvement, dirige sur nous le feu de ses trente-deux pièces; une grêle d'obus nous arrive dans le dos : les uns passent en sifflant au-dessus de nos têtes, et vont se perdre dans les champs de betteraves en soulevant une colonne de poussière semblable à quelque éruption volcanique, les autres éclatent à quelques mètres en arrière, plusieurs tombent au milieu de nos rangs et s'y fraient un chemin sanglant. Un de ces projectiles atteint mon pauvre capitaine Desgranges, et lui brise la jambe au-dessous du genou. Il s'affaisse sans pousser un cri. Je le reçois dans mes bras. Aidé de deux tirailleurs, nous l'emportons. Nous n'avons pas fait 400 mètres, que nous sommes obligés de nous arrêter pour souffler. L'émotion m'avait gagné et paralysait mes forces. Je regarde tout autour de moi; pas une ambulance. Un médecin passait. Je cours à lui. Il y avait un peu plus loin une butte de terre qui nous masquait de l'ennemi. Nous y portons le capitaine, et là le docteur lui fait avec nos mouchoirs et quelques brins de paille un premier pansement, hélas! bien insuffisant. Il nous quitte en me disant à l'oreille : « Dépêchez-vous de gagner l'ambulance; s'il n'est pas amputé dans deux heures, il est perdu. — L'ambulance, mais où est-elle? — Je suis comme vous, me répond-il avec un sourire amer; je la cherche. Elle était, il n'y a qu'une heure, derrière ce bouquet de bois; j'en viens et n'ai plus rien vu. Tâchez d'être plus heureux que moi, je retourne à Sedan, où je trouverai de la besogne. »

Que faire? Revenir sur nos pas, c'était impossible; gagner Sedan, nous en étions à plus de 3 kilomètres. Nous nous décidons à prendre du côté des bois, dans l'espoir de trouver quelque maison isolée. Le capitaine s'affaiblissait visiblement, et nous sentions son corps peser plus lourdement sur nos bras au fur et à mesure que nous avancions. A chaque fois que le pied manquait à l'un de nous, la douleur plus aiguë lui faisait relever la tête; mais elle retombait bien vite sur la poitrine, et je la sentais qui s'en allait de droite et de gauche, suivant que nous levions l'une ou l'autre jambe. Enfin nous arrivons haletans, épuisés, à l'extrémité d'un premier bouquet de bois d'où nous apercevons, derrière un rideau de grands arbres, une vieille habitation. Il était temps; mes deux camarades

étaient à bout de force, et je ne valais guère mieux. J'appelle : personne ne répond. Nous entrons cependant : dans la salle à manger, le couvert était encore mis ; dans les chambres à coucher, les lits n'étaient pas défaits. On avait dû partir la veille au moment du dîner, précipitamment et sans rien ranger. Nous étendons un matelas par terre dans le salon ; nous y couchons le capitaine. Il était à peine là, qu'une vingtaine de blessés, conduits par un paysan et précédés par un docteur, arrivaient sur des cacolets. Les malheureux avaient fait comme nous : ils erraient depuis près d'une heure à la recherche de l'invisible ambulance, lorsqu'ils avaient trouvé caché dans un fourré l'homme qui leur servait de guide. En un clin d'œil, la maison est transformée en une infirmerie. Nous fermons soigneusement tous les volets, car la fusillade se rapprochait singulièrement depuis un moment, et les obus, qui nous avaient laissé quelque répit pendant la seconde moitié de notre marche à travers les bois, recommençaient à les fouiller de plus belle. Pour plus de sûreté, nous allons chercher dans la cour une grande perche, sur laquelle nous improvisons, à l'aide d'une ceinture rouge et d'un drap de lit coupé en quatre, un drapeau d'ambulance. Après quoi, nous montons sur le toit, où nous attachons solidement notre perche.

J'avais comme un pressentiment. A Reischofen, l'ambulance avait brûlé sous nos yeux, et j'avais encore dans les oreilles les cris de nos pauvres blessés; mais à Reischofen nous battions en retraite, et c'est en tirant sur nous qu'on avait mis le feu aux maisons que la croix rouge aurait dû faire respecter : on s'était peut-être trompé. Ici, l'erreur n'était pas possible. Du côté de Sedan, la maison était masquée par de grands arbres; mais du côté d'Illy on pouvait la voir, on la voyait à plus de trois kilomètres. Des combles, où j'étais demeuré un instant pour m'orienter, on apercevait très-distinctement les canons; je n'accuse pas, je raconte. Quoi qu'il en soit, comme je me préparais à descendre pour rejoindre mon régiment, deux obus arrivent coup sur coup, l'un qui emporte la moitié du toit et me renverse au milieu des décombres, l'autre qui traverse la muraille et vient éclater, en le comblant de débris, dans l'escalier qui m'avait conduit au grenier : j'avais la retraite coupée, et le feu était à la maison. Un instant, j'errai dans la gouttière, cherchant un tuyau où m'accrocher ; je fis ainsi le tour du toit sans rien trouver. Cependant la flamme commençait à me gagner : j'eus peur, et je sautai sur le cadavre d'un artilleur qu'on venait de porter dans la cour, et qui était sans doute mort avant qu'on pût le panser. Vous dire l'impression d'horreur que j'éprouvai en sentant mes deux talons s'enfoncer dans cette chair d'homme avec un bruit sourd, je ne le pourrais; mais dussé-je vivre

cent ans, je verrai toujours ce visage pâle et défiguré, ces yeux éteints, et par-dessus tout cette poitrine entr'ouverte.

Quand je fus un peu remis, je me tâtai : je n'avais qu'un violent mal de tête et un genou déboîté, rien de cassé d'ailleurs. Je me traînai jusqu'à la fenêtre du salon, il était vide : on avait eu le temps d'emporter les officiers; mais je n'ai jamais su ce qu'étaient devenus les soldats du deuxième étage.

Cependant de nombreux fuyards, parmi lesquels plusieurs officiers abandonnés de leur troupe, passaient en se dirigeant sur Sedan. Je connus à leur air que tout était perdu; nous étions cernés de toutes parts : encore une heure, et nous allions être bloqués dans la ville, si l'on n'avait pas eu la précaution de s'ouvrir la route de Mézières. Je voulus me mêler à un groupe et suivre : mon genou ne me le permit pas. J'entrai sous bois et m'assis au pied d'un arbre, espérant, la nuit venue, pouvoir franchir les trois kilomètres qui me séparaient de la frontière. Vain espoir : une demi-heure après, les Prussiens arrivaient en masse à travers bois, battant les buissons, tirant devant eux, poussant de formidables hurrahs, et j'étais pris. Deux hommes furent détachés pour me conduire au camp. Je m'attendais à de mauvais procédés, peut-être à des violences; ils furent au contraire d'une grande douceur, et même prévenans. Je n'en dirai pas autant de leur capitaine, un vrai Prussien, celui-là, rogue, insolent et brutal. Quand j'arrivai près de lui, son premier soin fut de demander à ses hommes s'ils m'avaient fouillé, et sur leur réponse négative il s'avança vers moi pour me prendre ma montre. Je la lui remis pour éviter son contact. Il porta la main à sa poche : je compris, et je lui remis encore mon porte-monnaie. Il l'ouvrit, et parut satisfait. J'avais encore un médaillon; mais la garniture était sans valeur, il me le laissa. J'étais encore plus surpris qu'indigné. Je savais bien qu'ils brûlaient les villages, et je les soupçonnais d'avoir tiré sur nos ambulances; mais je n'aurais jamais cru qu'ils descendissent jusqu'à détrousser leurs prisonniers. Hélas! l'avenir me réservait bien d'autres surprises.

Nous devions coucher à Donchery; en passant devant le quartier-général, nous fûmes accueillis par des huées, et la musique se mit à jouer l'air de *la Reine Hortense*. Cette ironie toute germanique mit le comble à leur joie, dont les bruyans échos nous poursuivirent bien avant dans la nuit. Le lendemain, à midi, nous étions sur la route de Pont-à-Mousson. Grâce à l'intervention d'un officier, qui me prit avec lui comme ordonnance, j'avais pu trouver place sur une charrette de réquisition. Je ne vous dirai pas toutes les humiliations qu'on nous fit subir, tous les mauvais traitemens qu'on nous infligea, toutes les grossièretés dont nous eûmes à nous plaindre. Le capitaine du détachement qui nous conduisait, un Wurtember-

geois, je puis bien citer son nom, M. von Cronsfeld, était assez poli quand il ne buvait pas; mais il buvait souvent, et son humeur s'en ressentait. Il devenait alors intraitable, et ses procédés cessaient complétement d'être ceux d'un homme bien élevé. A Saint-Mihiel, où la population nous avait fait grand accueil, il nous tint près de trois heures enfermés dans la cour de la caserne, et nous fit apporter à manger dans des seaux, à la grande joie de la garnison, qui s'était mise aux fenêtres et nous narguait.

Ce fut bien pis quand nous passâmes aux mains des Prussiens. Les Wurtembergeois ne nous donnaient pas grand'chose à manger; mais ils nous laissaient au moins nous pourvoir, et permettaient aux habitans de fournir à nos malheureux soldats quelques vivres. Les Prussiens ne nous firent pas plus de distributions; mais en revanche ils ne souffraient pas qu'un officier pénétrât dans une maison, et repoussaient brutalement les braves gens qui venaient souvent de loin pour apporter à la troupe quelques morceaux de pain et de lard.

Enfin nous arrivâmes, après sept jours de ce calvaire, à Pont-à-Mousson, où nous devions prendre le chemin de fer. On nous entassa pêle-mêle dans des wagons à bœufs, et l'on mit un factionnaire à chaque porte. On n'avait laissé pénétrer personne jusqu'à nous; mais la foule s'était portée le long de la voie : femmes, enfans, vieillards, toute la ville était là. Sur notre passage, les hommes se découvrirent, les femmes pleuraient en agitant leurs mouchoirs, les enfans nous tendaient les bras. Je ne crois pas avoir éprouvé d'émotion plus poignante, et je plains ceux qui ont pu voir ces choses sans en être attendris.

Pendant qu'ils nous poussaient ainsi devant eux comme un troupeau, qu'était-il advenu de mon brave régiment, de ses officiers, de l'armée tout entière? Avait-elle pu s'ouvrir la route de Mézières, comme le voulait le général Ducrot? avait-elle réussi, sur le soir, à faire sa trouée dans la direction de Carignan? était-elle bloquée dans Sedan? Vainement nous interrogeâmes l'officier qui commandait le détachement : il ne savait rien, ou dédaignait de répondre. Les hommes de l'escorte nous disaient bien avec un gros rire et dans une langue expressive que l'empereur était prisonnier, et que l'armée s'était rendue; mais nous ne voulions pas ajouter foi à ce dernier malheur. Il fallut pourtant bien y croire lorsque nous fûmes arrivés à Mayence. C'est là seulement que nous connûmes toute l'étendue du désastre, et que nous pûmes mesurer dans quel abîme de misères et de honte nous étions tombés. J'ai su depuis par des témoins les détails de cette lente agonie qui dura toute la nuit du 1er et toute la matinée du 2 jusqu'à midi. Rien ne saurait donner une idée du tourbillonnement où s'agitèrent confusément, sans

direction, sans ordre, sans espoir, ces 100,000 hommes répandus dans la ville et dans les fossés, pêle-mêle avec les chevaux, l'artillerie, les bagages, les morts et les blessés.

Cernés de tous côtés, démoralisés par la plus épouvantable canonnade qu'armée ait jamais subie, abandonnés à eux-mêmes, sans instructions pour marcher en avant, ni pour battre en retraite, ne sentant nulle part l'impulsion du commandant en chef, enfin et surtout énervés par une immobilité de huit heures, il était venu un moment où les différens corps s'étaient repliés les uns après les autres dans la direction de la ville. Qu'allait-on y faire? Personne n'en savait rien. Il y a dans les foules de ces courans auxquels on obéit machinalement, et qui deviennent d'autant plus irrésistibles, qu'on sait moins ce qui les a déterminés. Dans une armée démoralisée comme l'était celle-là, il suffit que quelques hommes se sauvent en criant : nous sommes trahis, pour que tout le monde suive. La retraite se change en désordre, le désordre en panique, et tout est perdu.

Le 1er tirailleurs eut du moins, comme à Wœrth, l'honneur de rester un des derniers sur ce champ de carnage, et d'y montrer jusqu'au dernier moment ces fortes vertus sans lesquelles il n'y a pas d'armée solide : l'amour de la discipline et le respect des supérieurs. Dès midi, le général Gandil disait dans un groupe d'officiers qui l'interrogeaient : « Messieurs, faisons acte de présence. » Ce mot résume à lui seul et dans son admirable simplicité toute cette journée. On n'agit pas, on resta ; on ne se battit pas, on se laissa tuer. C'est un courage qui en vaut bien un autre, et qui, pour être moins brillant, n'en est peut-être que plus rare. Ce courage, le 1er tirailleurs l'eut au suprême degré; ces mahométans puisent dans l'énergie du sentiment religieux ce mépris de la mort qui rend inaccessibles à la peur des âmes que l'idée abstraite de patrie laisserait indifférentes.

Ce fut le lendemain seulement dans la matinée que les chefs de corps furent avisés de la capitulation. A midi, la marche des turcos retentit dans la ville et réunit autour du lieutenant-colonel Sermensan les débris du régiment. Les hommes se rangèrent en demi-cercle, les officiers entourant leur chef ; au milieu, un bûcher. Sur un signe du colonel, un soldat y mit le feu. Alors il se fit un silence, interrompu seulement par le craquement du bois mort. Quand la flamme eut commencé à s'élever, le colonel prit des mains d'un officier le drapeau, l'embrassa comme il eût fait une relique, puis, d'un pas mal assuré marchant vers le bûcher, il l'y laissa tomber. Et ce fut tout.

Mayence, où nous fûmes d'abord envoyés, est de toutes les villes du Rhin, après Francfort, celle qui est restée le plus rebelle à la

domination prussienne; non qu'elle soit disposée, maintenant surtout, à se plier au joug étranger : l'œuvre de l'unité germanique est faite, parfaite, il faut bien qu'on se le persuade. Les Mayençais, comme les Francfortois, ne nous pardonneront jamais la frayeur que nous leur avons causée au début de la guerre; mais ils voudraient bien rester Mayençais avec leur indépendance communale et leur autonomie. Ils font bon marché, comme toute l'Allemagne, de leur indépendance politique; mais ils tiennent à leurs libertés municipales, et sentent bien que, pour prix « des glorieux combats livrés avec l'appui du Tout-Puissant, » le nouvel empereur pourrait bien un jour leur demander le sacrifice de quelqu'une de leurs franchises à la commune patrie. Ne leur parlez pas de suffrage universel et de souveraineté nationale : ils n'attachent aucune importance à ces choses. De la liberté de la presse, ils n'ont aussi qu'un très médiocre souci. Gens pratiques, ils bornent à la cité leur horizon politique, — à leurs intérêts communaux, leur activité, — au règlement de leurs affaires intérieures, leur application. La nomination de leur bourgmestre, voilà leur grosse affaire. Ils ont la commune, la vraie commune, — non pas celle qui s'était mise au-dessus de la représentation légale du pays et voulait empiéter sur le domaine des pouvoirs constitutionnels (il ne viendrait jamais à l'idée d'une municipalité allemande d'entreprendre sur le *Reichsrath*), non pas celle qui assassinait hier encore au nom de la liberté, et pillait les églises au nom de la tolérance, non pas la commune insurrectionnelle de 1793 ou de 1871, mais la commune du moyen âge, c'est-à-dire la liberté municipale la plus complète, la cité s'administrant elle-même, réglant ses affaires avec une entière indépendance, votant elle-même et contrôlant ses dépenses. Ils ont bien un parti soi-disant libéral, mais qui est sans influence, sans direction, sans chefs autorisés, qui laisse passer sans protester l'arrestation de M. Jacobi, et qui s'accommode le mieux du monde des procédés dictatoriaux du chancelier de la confédération du nord.

Les Mayençais n'ont rien du Prussien, ni la morgue, ni l'aspérité, ni surtout l'hypocrisie. Les piétistes sont parmi eux en petit nombre : catholiques, protestans, juifs, indifférens, font tous bon ménage ensemble. La ville est toute française d'habitudes; les femmes y sont coquettes et les hommes amis du plaisir : on y danse, on y rit, on y aime peut-être un peu plus qu'ailleurs, mais on y boit moins. Les Prussiens accusent Mayence d'être un lieu de perdition, une Sodome; c'est une ville de garnison et une ville de commerce, voilà tout. Les mœurs y sont peut-être moins pures; mais les caractères ont une franchise qu'on ne retrouve nulle part en Allemagne : on voit bien que nous avons passé par là, le sang est moins épais, la démarche moins lourde, l'air plus ouvert. Entre

un Mayençais et un Hambourgeois, il y a toute la distance qui sépare un Flamand d'un Gascon, les pays de bière des pays de vin.

D'esprit plus vif et d'imagination moins nuageuse que les Prussiens de la vieille Prusse, les Mayençais comprennent notre littérature et la goûtent beaucoup mieux que ne fait le reste de l'Allemagne. A Bonn, j'ai trouvé des savans distingués, des critiques célèbres qui professent une haute admiration pour nos classiques, pour Pascal, pour Bossuet, pour Voltaire; j'en ai même vu qui tiennent Racine en quelque estime : je n'en ai pas rencontré un seul qui soupçonnât Alfred de Musset ou Victor Hugo. Les Mayençais ont l'oreille et le génie bien plus français, je parle, bien entendu, de ceux qui ont étudié notre langue ailleurs que dans Paul de Kock. Ils ne sont pas nombreux; mais ils forment une société choisie, où l'on se sentait à l'aise et où l'on ne parlait de la France qu'avec une parfaite convenance.

A la façon dont nous fûmes reçus dans cette ville, encore tout imprégnée des souvenirs du roi Jérôme, et qui a gardé quelque chose de ces habitudes polies et courtoises qui distinguaient la société française du XVIIIe siècle, j'ai compris pourquoi les Mayençais étaient si impopulaires en Allemagne : on ne les trouve pas assez Germains. Ils ont la curiosité discrète. La ridicule bigarrure de nos costumes les étonna bien un peu à notre arrivée, nos jupes bleues surtout et nos fez rouges les intriguèrent pendant quelques jours; mais ils ne marquèrent jamais leur étonnement d'une façon gênante, et il y avait dans leur curiosité plus de bienveillance que d'hostilité. Ils ont surtout plus de tact que les hommes du nord. Dans la plupart des villes assignées comme résidence aux prisonniers de Sedan ou de Metz, la population ne manquait jamais, toutes les fois qu'arrivait l'annonce d'un revers pour nos armes, de témoigner sa joie d'une façon bruyante par des chants, des salves d'artillerie, quelques illuminations peu nombreuses cependant, car cela coûte, et l'Allemand est avare, même envers la patrie. A Mayence, la municipalité, d'accord avec l'autorité militaire, nous épargna la plupart de ces manifestations. On tirait les salves de rigueur à la citadelle; mais la ville restait calme, et nous n'eûmes pas, au moins pendant que j'y fus, à supporter les insolentes bravades et les grossières ironies de la population.

J'étais tout surpris de trouver parmi des Allemands cette délicatesse de sentimens, à laquelle m'avaient peu préparé, je l'avoue, les brutalités dont nous avions été l'objet pendant les premiers jours de notre captivité, et j'en marquai mon étonnement un jour à mon hôte, un brave négociant, tout simple et tout rond, très peu belliqueux par tempérament, et qui ne cessait du matin au soir de se lamenter à cause des maux de la guerre. « Vous autres Français,

me disait-il souvent, vous ne savez rien de l'Allemagne. Vous ne voyagez pas, et vous ignorez complétement notre langue. On vous a dit que nous serions avec vous, qu'à votre entrée dans le Palatinat, la Bavière et le Wurtemberg se tourneraient contre la Prusse, et vous l'avez cru naïvement sur la foi de vos diplomates, qui vous ont trompés, et sur les déclarations de votre gouvernement, qui avait intérêt à vous faire croire que nous n'attendions que votre arrivée pour nous soulever. Si vous aviez pris la peine de lire nos journaux ou d'envoyer ici des correspondans, si votre police politique avait été mieux faite, vous auriez été vite détrompés; mais vous n'entendez rien à la police. Vos diplomates sont des employés; vos agens, M. de Bismarck les paie et revoit leurs rapports; vos correspondans de journaux, à part un ou deux, sont des niais. Nous ne sommes pas Prussiens, nous sommes Allemands, et nous voulons rester Allemands. Nous tenons à notre Rhin, et nous voulons le garder. Seuls, nous n'aurions pas été assez forts. Aussi plus vous nous avez menacés, plus nous nous sommes rapprochés de la Prusse. Ce n'est pas que nous vous haïssions; mais nous voulons boire dans notre verre, et, sans être des puritains, nous n'aimerions pas trop à voir revenir parmi nos femmes et nos filles vos brillans officiers tout chamarrés d'or et de galons. Vainqueurs, nous vous aurions très mal reçus; vaincus, nous ne demandons qu'à vous prouver que nous étions faits pour vivre en bonne intelligence. Vous nous avez interrompus dans nos travaux pacifiques; nous allions célébrer cette année la fête de notre grand Beethoven, et nous étions tout occupés de ce soin, quand vous êtes venus nous chercher une querelle d'Allemand, comme vous dites; non, pas vous, mais votre gouvernement : nous ne confondons pas la France et l'empereur. Pourquoi vous en voudrions-nous? Vous n'avez été que légers, et vous ne l'avez que trop payé. » Ainsi parlait ce brave homme, et beaucoup pensaient comme lui; j'ai pu m'en assurer.

Bonn, où nous dûmes nous rendre sur l'ordre des autorités allemandes, après un court séjour à Mayence, n'a déjà plus la même physionomie : c'est encore le pays rhénan, c'est la même race sanguine et blonde; mais on n'y trouve déjà plus ces qualités de sympathie et de franchise qui m'avaient frappé chez les Mayençais. C'est déjà la Prusse avec ses fortes vertus domestiques et sa rudesse, avec son génie tout d'ordre, de discipline, d'économie, et en même temps son âpreté, avec ses instincts religieux, mais aussi avec son rigorisme étroit et intolérant. Pour être tout à fait Prussiens, il ne manque à ces gens-là que d'être protestans.

Ce qui frappe tout d'abord, ce qui tire l'œil en entrant dans un de ces intérieurs bourgeois, c'est l'ordre, c'est une certaine harmonie dans l'aménagement et la disposition des objets, c'est une

régularité froide et correcte, qui annonce et qui révèle des habitudes de discipline invétérées. Rien qui rappelle le désordre artistique des intérieurs hollandais; rien qui prête au pinceau d'un Jean Steen ou d'un van Ostade. Tout est en place : la table bien au milieu, les chaises symétriquement rangées, la pipe du maître accrochée à la muraille, d'un côté le poêle, en face le portrait du roi à cheval et celui de la reine en robe de cour, avec une couronne sur la tête. Entre sa femme, ses enfans, sa pipe, sa reine et son roi, l'Allemand vit heureux.

Il se lève de bonne heure, car il se couchera tôt. A six heures, hiver comme été, tout le monde est sur pied dans la maison. Lorsque les petits sont débarbouillés, et que le maître a fumé sa première pipe, vers sept ou huit heures, la ménagère sert le repas du matin, qui se compose d'une tasse de café au lait et d'un morceau de pain. Après quoi, chacun va à ses affaires, les garçons à l'école, au gymnase ou à l'université, les filles à leur ouvrage et le père à son comptoir. A une heure, toute la famille se trouve de nouveau réunie pour le dîner. La soupe, le bœuf et la traditionnelle compote de pruneaux, un peu de jambon, un verre de vin de la Moselle, tel est l'ordinaire, même chez les riches. Les jours de grande fête, on mange du dessert, quelques fruits ou quelque pâtisserie, et l'on débouche une bouteille de vin du Rhin, qu'on boit à la santé du roi. Le soir, à huit heures, on soupe d'un peu de jambon et d'un verre de vin.

J'ai calculé que l'Allemand, chez lui (je ne parle pas, bien entendu, de ceux qui ont dévasté nos provinces), dépensait pour sa nourriture le tiers à peine de ce que dépense un Français, à fortune égale, et ne dépensait pas en dehors de sa maison, pour son habillement ou pour ses distractions, la dixième partie de l'argent qu'un bourgeois de Caen ou de Melun consacre à ses plaisirs. Il est casanier : s'il a un cercle, il y va le soir un instant pour lire les gazettes, jamais pour y jouer. Les villes de jeux ont cela de bon qu'elles attirent les joueurs; de cette façon, le mal se trouve circonscrit au lieu de se répandre dans tout l'empire et de pénétrer dans toutes les classes de la population. Il a été question à plusieurs reprises au *Reichsrath* de supprimer Wiesbaden; on ne s'y est jamais décidé. En France, où il n'existe pas une seule ville de jeux, on joue partout; en Allemagne, on ne joue que dans les lieux *consacrés*.

La plupart n'ont même pas de cercle, et vont à la brasserie, le dimanche surtout. Au théâtre, on les voit rarement; c'est un plaisir cher, et d'ailleurs sur l'utilité des représentations dramatiques ils sont de l'avis de Rousseau : ils établiraient volontiers des censeurs. L'invasion de *la Belle Hélène* et d'*Orphée aux enfers* les remplit

d'une juste frayeur; épris d'une admiration exclusive pour Beethoven, ils sont pleins de mépris pour nos modernes opérettes, et les banniraient volontiers de leur scène, comme Platon bannissait les fables de sa république.

Grâce à cet esprit d'économie, qui est un des traits dominans de son caractère, l'Allemand peut se laisser aller à la tendance combattue par Malthus et son école. Il se multiplie d'une façon prodigieuse. Ennemi de ce que M. Leplay appelait fort ingénieusement la stérilité systématique, une des causes de notre décadence, il n'est pas rare qu'il ait jusqu'à huit et dix enfans; les hommes y mettent leur amour-propre et les femmes leur gloire. Il ne s'inquiète pas le moins du monde de savoir comment il dotera tout ce monde-là; s'il faut que les aînés prennent un état, qu'importe? Quoique bourgeois, on n'est pas déshonoré pour savoir se servir d'un outil. Chez nous, l'ambition de tout père de famille est d'établir ses enfans dans une situation à peu près analogue à celle qu'il s'est créée, souvent par vingt ou trente ans de labeurs. Quand on est sorti du peuple, on n'y veut pas laisser rentrer ses enfans. On croirait déroger. Malheur à celui dont le père s'est fait recevoir bachelier! Il ne retournera jamais à l'atelier, ni à la charrue; il sera bachelier comme son père; il ira frapper comme lui pendant plusieurs années à la porte de quelque administration publique, il sera condamné pour le reste de sa vie à gratter du papier dans quelque bureau sombre : la bureaucratie, cette maladie incurable des peuples latins, y gagnera un employé de plus, l'état y perdra peut-être un bon ouvrier. En Allemagne, le bourgeois se fait peuple, aussi bien que le peuple se fait bourgeois; il s'établit comme un roulement qui fait passer les individus d'une classe à l'autre pour le plus grand bien de la société. Le peuple surtout gagne à ce renouvellement en moralité, en vertus domestiques, en patriotisme; il s'éclaire à ce contact, il n'a pas ces haines aveugles et ces envies furieuses qui, ailleurs, le poussent aux derniers excès, et corrompent tout ce qu'il peut avoir de nobles instincts et d'élan généreux.

Les familles nombreuses ont un autre avantage, au point de vue de la bonne police et de la tranquillité des états. Une nombreuse famille à conduire, c'est comme un bataillon à faire marcher. Plus grande est la responsabilité du chef, plus le principe d'autorité est fort. L'autorité paternelle en Allemagne, surtout dans cette classe bourgeoise que j'ai pu voir de près, est bien autrement respectée qu'en France. La loi ne donne aux pères de famille aucun droit excessif; elle ne met pas entre leurs mains ces moyens d'action et de correction dont la loi anglaise est si prodigue. Ni le droit d'aînesse, ni la liberté de tester n'existent dans le Palatinat; c'est la loi française, c'est le code civil qui régit toutes les pro-

vinces rhénanes. Le système de *la conservation forcée*, qui a été au moyen âge et jusqu'à la révolution française une des causes les plus actives de la prépondérance des Français, des Allemands et des Anglais, a bien trouvé quelques partisans parmi leurs économistes; mais il est trop en contradiction avec nos modernes principes de liberté individuelle pour qu'on en souhaite le retour. Le régime de la liberté testamentaire, auquel nous serons peut-être obligés de revenir pour résister aux tendances socialistes, n'est pas en plus grand crédit chez nos voisins; mais, si l'autorité paternelle ne trouve pas son appui dans la loi, comme chez les Anglais, elle se fonde sur le système d'éducation le plus propre à développer chez l'enfant, en même temps que le sentiment religieux, qui est la base de tout progrès moral, et l'amour de la patrie, dont on s'occupe si peu dans nos écoles, le respect de l'autorité sous toutes ses formes. En France, nos écoliers apprennent à lire, à écrire, à compter : ils savent par cœur le catéchisme; on leur donne quelques notions d'histoire sainte, et c'est tout. La première communion faite, ils retournent aux champs, ou à l'atelier. On leur a appris de Dieu que c'est un pur esprit en trois personnes; de leur pays, naguère encore on ne leur soufflait mot, et quand un ministre dont je n'ai pas à parler voulut introduire dans l'enseignement primaire un cours d'histoire nationale, ce fut à qui lui jetterait la pierre et l'accuserait de vouloir corrompre la jeunesse. C'est avec ce mince bagage que l'enfant sort de l'école pour entrer dans la vie. Qu'a-t-on fait cependant pour lui inspirer le respect de la discipline, l'amour de la vertu et de la patrie? Bien peu de chose en vérité, et, s'il ne se corrompt pas, s'il demeure laborieux et honnête, quand il aura perdu avec les années cette puérile crainte de l'enfer, le seul frein qu'on lui ait imposé, que lui restera-t-il?

J'ai pu visiter en détail les établissemens scolaires de Bonn; ce qui m'a le plus frappé, c'est précisément le soin tout particulier que le maître donne à l'éducation de l'enfant, à son développement moral. A côté de l'enseignement religieux, répandu dans toutes les écoles, et qui consiste, comme chez nous, dans la lecture et la récitation du catéchisme, le magister est tenu de faire un petit cours d'histoire et de morale. Ce n'est assurément ni de l'histoire bien sévère, ni une morale bien élevée. Ce sont le plus souvent de petites anecdotes tirées de différentes époques de l'histoire de l'Allemagne, des biographies, les hauts faits de Frédéric Barberousse, ou des Othon, — des légendes, dépouillées de ce qu'elles pourraient avoir de trop surexcitant pour de jeunes imaginations, mais qui conservent encore toute leur fraîcheur, — des traits de courage et d'hé-

roïsme empruntés à tous les peuples, mais surtout au peuple allemand, — des exemples de désintéressement, de vertus civiques, de charité chrétienne,— quelques maximes faciles à retenir, en un mot tout ce qui peut développer dans ces jeunes âmes l'amour de la patrie et le sentiment du devoir.

Mais là ne se borne pas la tâche du magister; dans la pensée des réformateurs de l'instruction publique, en Prusse, après Iéna, l'école devait être un lieu de propagande; on n'y apprend pas seulement l'amour de la patrie, on y enseigne encore la haine de la France. L'enseignement historique est tout conçu dans cet esprit: au lieu de laisser les enfans s'attarder, comme on fait chez nous, dans les temps anciens, au lieu de charger leur mémoire d'un bagage de noms propres et de faits dont il ne leur restera bientôt rien, on les jette en pleine histoire contemporaine, on les conduit à Iéna, à Leipzig, à Waterloo, sur tous les champs de bataille arrosés de sang allemand; on leur fait, dans le dernier détail, le récit des diverses invasions françaises; on met incessamment sous leurs yeux le tableau des excès et des déprédations de toute nature commis par nos soldats dans les guerres de la république et du premier empire; bref on dépose dans leur cœur les germes de cette haine sauvage et réfléchie, barbare en même temps qu'ingénieuse et raffinée, dont notre malheureuse France vient d'éprouver les terribles effets.

Élevés dans ces principes et dans ces sentimens, soumis à ce régime, en apparence si propre à développer en eux l'amour du bien, les Allemands nous seraient bien supérieurs, si toute cette vertu, résultat de leurs habitudes sociales et de leur éducation, n'était corrompue par une hypocrisie naturelle et un manque absolu de générosité. Le mysticisme cafard du roi Guillaume et la tartuferie bonhomme de son premier ministre sont célèbres aujourd'hui dans le monde entier. Qui n'a présentes à l'esprit ces fameuses dépêches du roi à la reine Augusta qui commençaient toutes par cette phrase sacramentelle : Le bombardement des forts de la rive gauche continue avec de bons résultats, et qui se terminaient invariablement par une invocation à la Providence? Qui ne se souvient des circulaires de M. de Bismarck en réponse aux factums de M. de Chaudordy? Tout le monde a lu ces pages pleines de sous-entendus, de réserves, d'escobarderies, qu'on dirait rédigées par un casuiste plutôt que par un homme d'état. La tartuferie n'est pas seulement dans les usages de la diplomatie allemande, elle est dans les mœurs et dans le tempérament de la nation; aussi faut-il se défier de ce premier mouvement d'admiration qu'on éprouve à regarder superficiellement les hommes et les institutions. En arrivant à Bonn, nous fûmes tout surpris du calme,

du bon ordre et de la discipline qui règnent dans cette petite ville : les hommes vous ont des airs tranquilles, et les femmes un extérieur chaste et décent qui vous ravit; les jeunes filles vous semblent toutes des Marguerite, avant la scène du jardin. Vous vous sentez entouré d'une atmosphère de vertu qui vous pénètre, et vous vous prenez à faire des rêves de bonheur domestique. Pénétrez plus avant dans les habitudes sociales, et vous êtes étonné de vous apercevoir que toute cette vertu n'est souvent qu'un masque. Allez vous promener le soir dans les jardins de l'université, ou dans les faubourgs, il n'y a pas en France de ville de garnison où l'on tolère ce que j'ai vu dans ces lieux. Chez nous, le vice se cache; il a ses asiles, ses quartiers : c'est une lèpre sur laquelle on cherche à jeter un voile. A Bonn, il s'ébat en plein air. M. le bourgmestre le sait fort bien, M. le recteur de l'université n'en ignore pas; mais qu'importe, pourvu qu'on ne voie pas leurs jeunes gens entrer dans une maison de mauvais extérieur, ou se promener de jour en compagnie suspecte. Tout ce qu'on peut leur demander, c'est de sauver les apparences, et de se bien tenir tant que la nuit n'est pas venue. Après le coucher du soleil, messieurs les étudians ont carte blanche; ils sont les maîtres de la ville, ils le savent et ils en profitent. N'allez pas, passé neuf heures, sous les arbres du jardin botanique, ou dans les allées de Poppelsdorf, vous ne trouveriez pas un banc pour vous asseoir. J'en ai rarement vu un qui ne fût pas occupé d'une façon gênante, même en décembre.

Dans presque toutes les petites villes d'Allemagne, la police municipale ferme les yeux sur ces débordemens en plein air. Il n'y a guère qu'à Mayence, à Cologne et dans quelques grandes villes que l'on recourt aux moyens usités en France et dans presque tous les pays civilisés pour circonscrire le mal. J'eus à ce sujet une explication assez aigre avec un professeur de l'université; c'était à la suite d'une conversation où il s'était montré fort dédaigneux de nos institutions d'enseignement supérieur : en quoi je lui donnais cent fois raison, mais où il m'avait paru juger bien sévèrement nos mœurs universitaires. Dans un voyage qu'il avait fait à Paris vers 1835, il avait été fort scandalisé, disait-il, de la conduite, du laisser-aller (je traduis poliment) de nos étudians. Il ne pouvait concevoir que l'autorité académique n'exerçât aucune surveillance sur les écoliers. N'avait-il pas été jusqu'à voir, s'écriait-il en levant les yeux au ciel, les jeunes gens des écoles se promener rue de La Harpe, et il soulignait ce mot, devant la vieille Sorbonne elle-même, avec des personnes du sexe féminin! Quel scandale! quel exemple! J'eus beau lui représenter que la plupart des étudians en France sont majeurs, et par conséquent libres de leurs actions, sous leur responsabilité, électeurs et même éligibles de

par nos lois électorales, que d'ailleurs il serait absolument impossible, dans une ville comme Paris, de soumettre trois ou quatre mille jeunes gens à un contrôle efficace, que cela regardait les familles ou les associations, que l'état chez nous était déjà bien trop mêlé à mille choses dont il devrait être exclu, que je comprenais bien la surveillance d'une corporation sur ses membres, mais qu'on ne saurait admettre l'ingérence de l'état dans des affaires toutes privées, — comme il ne voulait rien entendre à mes raisons, j'en vins à lui dire combien le contrôle de son *rector magnificus* me paraissait illusoire, et pour preuve je lui proposai de m'accompagner le soir même au jardin de l'université. Il n'accepta pas, et pour cause. Depuis, il évita de me rencontrer.

La générosité, cette vertu toute française, n'est pas plus que la franchise dans le tempérament allemand. Vainqueurs, les Français se sont presque toujours fait des amis de leurs ennemis de la veille en ne les humiliant pas. Les Russes nous ont pardonné Sébastopol, et les Autrichiens ont depuis longtemps oublié Solferino. Les Allemands, et je ne parle pas des atrocités qu'ils ont commises en France, ont tout fait pour laisser dans le cœur de leurs 300,000 prisonniers le germe d'une haine immortelle. Qui dira toutes les humiliations qu'ils ont infligées aux officiers et toutes les souffrances de nos malheureux soldats? Matériellement le régime de ces derniers n'était pas mauvais ; cantonnés dans des baraquemens en bois qu'on leur avait fait construire à l'automne, ils ont pu traverser un des hivers les plus rigoureux qu'on ait vus depuis vingt ans. Leur nourriture était la même que celle des soldats allemands; dans plusieurs endroits même, on leur donnait du pain un peu meilleur, fait d'une façon moins grossière et d'une digestion plus facile. Quand les froids vinrent, on mit un poêle dans chaque chambrée, on leur distribua de la paille. On ne la changeait pas souvent, il est vrai, et cette litière finissait par devenir un véritable fumier (j'ai vu de ces malheureux qui étaient rongés de vermine). A cela près, l'autorité militaire se montrait assez humaine à leur égard; mais quelle situation que celle de ces hommes abandonnés à eux-mêmes, sans nouvelles, sans assistance aucune, sans communication possible avec le dehors, parqués comme un troupeau de bœufs, privés de tout secours intellectuel, vivant de la vie animale, mourant d'inaction et de nostalgie! Au commencement, les officiers qui se trouvaient en résidence dans les villes auprès desquelles on avait établi des baraquemens avaient obtenu l'autorisation d'aller visiter les troupes. Nous leur portions quelques secours en argent, surtout en effets; beaucoup n'avaient plus ni sacs, ni couvertures. Nous leur donnions des nouvelles de France, le peu que nous savions par les journaux allemands et par *l'Indépendance belge;* nous nous chargions de faire

passer leurs lettres à leurs familles, surtout nous les exhortions à la patience, à la résignation, en leur montrant derrière les débris de l'armée de Sedan la France qui se levait, Metz qui tenait, et *l'héroïque* Bazaine, qui ne devait jamais capituler! On nous accusa de les pousser à la révolte, et l'autorisation qu'on nous avait accordée nous fut brusquement retirée. A partir de ce moment, aucun officier ne put pénétrer dans les cantonnemens; l'autorité fut inflexible. Il y eut mieux : un certain nombre de prêtres, accourus de France pour remplir auprès de leurs compatriotes prisonniers leur saint ministère, se virent refuser la porte avec une impitoyable politesse. On les renvoya au gouverneur, qui les renvoya au ministre de la guerre, à Berlin, lequel en référa au grand-chancelier de la confédération du nord, qui envoya promener ministre, gouverneur et prêtres.

En décembre, il y eut un redoublement de rigueur, motivé, disait-on, par un prétendu projet de rébellion, dont les prisonniers de Coblentz devaient donner le signal, et qui devait éclater le jour de Noël. L'autorité militaire prit partout des précautions inusitées. A Coblentz notamment, la population fut armée; défense fut faite à tous les officiers français de sortir de chez eux, passé huit heures, sous peine d'être internés dans une des forteresses du nord. Plusieurs, accusés d'avoir tenu des propos *scandaleux* dans des lieux publics, furent arrêtés, et sans plus ample explication dirigés sur la Silésie; on fit venir de l'artillerie : les canons d'Ehrenbrestein furent braqués sur le camp. La ville tout entière était en émoi, et dans la campagne on ne dormait plus à dix lieues à la ronde; tout cela pour un simple propos! Un des limiers de M. de Bismarck avait entendu dire à un soldat : Nous allons faire un réveillon. Il avait traduit rébellion, et l'alarme avait été donnée. Durant quinze jours, les journaux allemands ne cessèrent de demander qu'on prît des mesures de rigueur et d'accuser le gouvernement de mollesse. Pendant tout le temps de notre captivité, c'est la seule critique qu'ils se soient permise à l'égard des autorités. Les Allemands professent un grand mépris pour la presse française; ils l'accusent d'ignorance et de légèreté, ils nous plaignent d'être en proie aux petits journaux et à la petite musique, et ils voient dans notre décadence littéraire et artistique la marque de notre décadence morale. Ils ont peut-être raison; mais, à choisir entre notre décadence et leur servilité, qui ne préférerait encore la première?

Une des choses qui humiliaient le plus nos soldats, c'était d'être assujettis à l'obéissance envers les soldats allemands. Un article du règlement « pour l'ordre et la discipline dans les camps » portait en toutes lettres : « Tout soldat allemand est le supérieur naturel des soldats français. » On devine à quels abus et souvent à quelles

extrémités ces hommes investis subitement d'une autorité sans contrôle purent se livrer. Il n'était pas rare qu'ils se portassent à des voies de fait sur les prisonniers confiés à leur garde; pour les moindres fautes, quelquefois pour un ordre mal compris, on fustigeait ces malheureux, ou bien on les liait avec des cordes, et on les laissait ainsi couchés par terre, dans l'impossibilité de remuer, pendant des heures entières.

Le régime auquel étaient soumis les officiers, doux en apparence, devenait le plus souvent dans l'application insupportable. Libres sur parole d'aller et de venir dans l'intérieur des villes qui leur étaient assignées comme résidence, ils n'étaient astreints qu'à se rendre deux ou trois fois par semaine chez le commandant de place. A Bonn, l'appel nominal était fait par un lieutenant, qu'on attendait souvent une heure, les pieds dans la boue, et qui ne manquait jamais, dans la petite allocution qu'il croyait devoir nous adresser à la fin de chaque séance, de nous rappeler à la réalité de notre situation. Un jour, c'était une leçon de manières qu'il vous donnait avec un sans-gêne admirable : « Les messieurs (*sic*) avaient omis, sans doute par inadvertance, car il ne pouvait supposer que ce fût à dessein, de saluer un de ses camarades. Il nous priait de ne pas oublier à l'avenir que nous étions prisonniers, et que par conséquent nous devions le salut, quel que fût notre grade, à tous les officiers prussiens sans exception. » Et, s'il s'élevait des réclamations, il y répondait insolemment par ces paroles : « Vous êtes prisonniers, vous m'obéirez! » Le lendemain, c'était une circulaire de M. de Bismarck, injurieuse pour l'armée française, dont il nous donnait lecture, avec commentaire à l'appui : « On n'avait plus, comme autrefois, dans l'armée française, le sentiment de l'honneur; plusieurs officiers s'étaient évadés en violant leur parole; d'autres, manquant à l'engagement qu'ils avaient pris, correspondaient directement avec leurs familles. Ce n'est pas dans l'armée prussienne que de pareils faits se produiraient. S'ils venaient à se renouveler, le gouvernement prendrait des mesures. » D'autres fois il nous rappelait durement au respect que nous devions tous au roi. « Nous avions tenu dans des lieux publics des propos qui *ne se convenaient* pas; on s'était permis de blâmer le roi, on avait ri devant une dépêche signée de son nom et haussé les épaules. A la première récidive, les coupables seraient immédiatement conduits à la forteresse d'Ehrenbrestein. »

Nous portions tous les jours nos lettres à la *commandanture*, où l'on nous remettait, après les avoir lues, celles qui nous étaient adressées. Au début, ce service d'investigation était confié à un officier qu'on allait trouver, et auquel on disait : « Monsieur, voici une lettre que j'écris à ma famille, elle ne contient rien que de per-

sonnel, vous pouvez vous en assurer. » Et cet officier, qui était un peu honteux de sa besogne, vous rendait le plus souvent votre lettre sans l'avoir lue. Plus tard, ce fut de simples soldats qu'on chargea, sous la direction d'un sous-officier, de ce contrôle. J'ai vu des colonels obligés d'attendre, debout dans le bureau de ces hommes, qu'ils eussent fini de déchiffrer leurs lettres.

Nous recevions quelques journaux belges, *l'Indépendance*, *l'Étoile*, qui nous apportaient chaque matin les nouvelles de Tours et ensuite de Bordeaux. Nous nous réunissions tous les jours après le dîner pour les lire, pour causer de la France, et nous fortifier mutuellement en nous communiquant nos impressions sur les événemens. On nous accusa de mauvais desseins, et nous fûmes avertis d'avoir à cesser de nous réunir. Vers la même époque, une main inconnue commença de nous envoyer par l'intermédiaire de la *commandanture* un journal intitulé *le Drapeau*, rédigé par M. Granier de Cassagnac père, dans un esprit qu'il serait superflu d'indiquer. Plusieurs d'entre nous ayant cru devoir protester dans des lettres qui furent publiées par *l'Indépendance* contre l'envoi de cette feuille, le gouvernement prussien parut offensé de cette manifestation, et, pour nous punir, on nous interdit *l'Indépendance*. A partir de cette époque, nous fûmes réduits aux télégrammes « du roi à la reine, » et aux commentaires haineux des journaux prussiens.

La population ne nous était guère moins hostile : le soir, au sortir de l'école, les enfans venaient souvent, encouragés par les parens, chanter sous nos fenêtres l'hymne patriotique, et dans les rues il n'était pas rare qu'ils nous poursuivissent de leurs clameurs. Dans nos hôtels, les hommes prenaient vis-à-vis de nous des airs provocans, et affectaient de traverser les salles où nous nous réunissions sans se découvrir; rien de plus comique que ces airs de capitan sur ces faces patibulaires.

J'avais espéré trouver moins d'animosité et surtout plus de largeur dans les idées chez les professeurs de l'université; je ne tardai pas à connaître combien je m'étais trompé. En Allemagne, les universités sont ce qu'il y a de plus prussien. Ce sont elles qui avaient déjà provoqué en grande partie le mouvement national de 1813 et 1814. En 1870, c'est à Bonn, à Tubingue, que les fourberies diplomatiques de M. de Bismarck ont rencontré les plus chauds partisans. Du fond de ces sanctuaires, il ne s'est pas élevé une voix pour faire entendre au vainqueur des paroles de modération, pour protester au nom de la civilisation contre le bombardement de nos villes et l'incendie de nos villages. Ces hommes de science ont été sans pitié. Au jour de nos plus grandes épreuves, ils ne se

sont plus souvenus du chaleureux accueil que nous leur avions fait; ils ont oublié qu'ils devaient une partie de leur réputation dans le monde savant à la critique française, à nos académies, à quelques-uns de nos journaux, à cette *Revue* même, où leur nom n'a jamais été prononcé qu'avec des éloges. Semblables à ces légistes du moyen âge qui se mettaient à la solde des empereurs d'Allemagne et des rois de France, ils ont prostitué leur science à M. de Bismarck; ils ont prêté l'autorité de leurs noms à ces revendications de territoires reposant sur un prétendu droit historique auquel ils ne croyaient pas. Historiens, ils ont faussé l'histoire; professeurs, ils sont descendus au rôle de courtiers politiques.

Un seul s'est honoré par la fermeté de son langage et la dignité de son attitude : M. Karl Vogt. Il est vrai que M. Karl Vogt n'est plus Allemand qu'à demi. Professeur à l'université de Genève, il a pu, sans risquer d'être emprisonné comme M. Jacobi, dire ce qu'il pensait de l'annexion de l'Alsace. Sa réputation scientifique en souffrira sans doute : les Allemands se vengeront de sa franchise en faisant le silence autour de son nom, et déjà la critique le renie; mais sa réputation d'honnête homme et d'esprit indépendant y aura gagné.

Cet aplatissement général de l'esprit public en Allemagne, cette complicité des plus libres intelligences, des Mommsen, des Sybel, des Strauss, sera dans l'avenir une cause d'étonnement pour les historiens de cette guerre. J'y ai trouvé, quant à moi, pendant mes quatre mois de captivité et au milieu des plus cruelles tortures, un sujet de consolation et des raisons de ne pas abandonner tout espoir. Un pays où la libre pensée se laisse asservir aussi complétement n'est pas destiné à régner sur le monde. Un pays qui se vante d'être le plus civilisé, le plus humain, le plus savant qui fut jamais, et qui pendant six mois assiste froidement à l'exécution militaire qui s'appelle la campagne de France, n'est pas fait pour dominer par le rayonnement de ses idées et par l'attraction de son génie. En France, après Marengo, même après Austerlitz, Napoléon trouvait encore des contradicteurs; il était forcé d'exiler M. de Chateaubriand, Mme de Staël, et de bâillonner la presse, dont l'opposition gênait ses desseins. Si M. de Bismarck est reconnaissant, il donnera la croix de fer à M. Mommsen, à l'historien de Rome, devenu le courtisan du nouveau césar, et les feuilles de chêne à M. de Sybel « pour services rendus pendant la guerre : » ce sera leur châtiment.

ALBERT DUHUY.

LA

QUESTION DES DEUX CHAMBRES

I.

La république peut-elle s'établir en France? C'est la grande question du jour; chacun la résout à sa façon, suivant son éducation, ses préjugés, ses craintes ou ses espérances. Une fois encore le sphynx est là avec tous les charmes et toutes les séductions de la liberté, mais prêt à nous dévorer, si nous ne trouvons pas le mot de l'énigme que nos pères, malgré tous leurs efforts, n'ont jamais deviné. Serons-nous plus heureux ou plus habiles? Beaucoup de gens en doutent, et nous condamnent à désespérer éternellement de la république. « Laissons, disent-ils, aux Américains et aux Suisses une forme de gouvernement qui n'est bonne que pour eux. Le voisinage de grandes nations toujours armées en guerre, le climat, la race, la religion, la tradition, l'absence d'esprit public, la vanité nationale, sont autant d'obstacles que nous ne surmonterons jamais. Un peuple ne rompt pas avec son passé; il ne change pas brusquement de mœurs et d'idées; retournons à la monarchie, qui a fait autrefois la grandeur de la France, et contentons-nous de la tempérer par ces institutions constitutionnelles qui, de 1814 à 1848, nous ont donné à l'intérieur la paix et au dehors une situation que nous serions trop heureux de retrouver aujourd'hui. »

Toutes ces objections ne sont pas de même valeur, et peut-être les plus sérieuses n'ont-elles pas toute la portée qu'on leur attribue. De la monarchie constitutionnelle à la république telle que les Américains l'entendent et la pratiquent, la distance n'est pas si grande, qu'un peuple tel que nous ne puisse la franchir; mais ce gouvernement tempéré, pondéré, dont les Américains sont fiers à juste titre, nous ne l'avons jamais eu en France. Soit ignorance, soit fatuité, nos législateurs ont dédaigné les leçons de l'expérience;

ils n'ont établi sous le nom de république que le despotisme d'une assemblée sans contre-poids. En 1791, en 1793, en 1848, des causes nombreuses et diverses ont amené l'avortement de la liberté; mais, l'histoire à la main, il est aisé de prouver que l'omnipotence d'une chambre unique a été la raison principale, la cause décisive de nos désastres et de nos misères. Peut-être une seule chambre est-elle sans danger chez un petit peuple dont toute la vie est municipale; dans un grand pays comme le nôtre, elle conduit fatalement à la confiscation de la liberté, à l'anarchie et au despotisme. L'Angleterre en 1648, la France en 1793, ont souffert de la même erreur et passé par les mêmes déceptions. Ce n'est pas le hasard qui a enfanté la tyrannie de Cromwell et de Robespierre, ou qui a fait mourir de la même façon Charles Ier et Louis XVI. On peut affirmer que la division du pouvoir législatif est une loi nécessaire, une condition de la liberté qu'aucun peuple, aucun siècle ne viole impunément. L'établissement de deux chambres suffira-t-il pour sauver la république? Je l'ignore; mais sans être prophète on peut assurer qu'avec une chambre unique elle est perdue.

Cette assertion étonnera plus d'un lecteur. En 1795, on l'eût regardée comme une vérité triviale; il n'y avait pas de républicain sensé qui n'attribuât à l'unité législative les fautes et les crimes de la convention. Aussi dans la constitution de l'an III établit-on presque sans discussion un conseil des anciens à côté du conseil des cinq-cents; mais peu à peu le souvenir des événemens s'est effacé : on a oublié une vérité qui nous coûtait si cher. Depuis la restauration, ceux-là mêmes qui ont réclamé la division du pouvoir législatif ont défendu leur cause par d'assez pauvres raisons; ils n'ont vu que le petit côté de la question.

Ouvrons un livre justement estimé, le *Cours de droit constitutionnel* de Rossi (1). C'est à deux idées différentes que l'auteur réduit tout le problème. Les uns, dit-il, rattachent la nécessité des deux chambres à un principe d'organisation sociale, les autres n'y voient qu'un règlement politique. Pour les premiers, qui ont étudié la constitution d'Angleterre dans Montesquieu, l'inégalité des conditions est un fait naturel, permanent, dont le législateur doit tenir compte. Il y a partout une aristocratie et une démocratie. La loi peut fortifier l'aristocratie en l'entourant de priviléges, elle ne la crée pas. Si vous voulez que la nation soit représentée dans son ensemble, faites une place à chacun de ces deux élémens de la société. Autrement la majorité étouffera la minorité par la brutalité du nombre, à moins que la minorité, plus riche, plus adroite, plus unie, ne s'empare des élections et de l'assemblée pour écraser à son

(1) *Cours de droit constitutionnel*, quatre-vingtième leçon, t. IV, p. 49 et suiv.

tour la majorité. Les deux chambres sont une transaction entre l'aristocratie et la démocratie : la chambre haute ou sénat représente l'esprit de conservation, la tradition, la propriété; la chambre basse ou corps législatif représente les idées nouvelles, les intérêts nouveaux, le progrès, la jeunesse et la vie.

La seconde opinion, continue Rossi, ne voit dans le partage du pouvoir législatif qu'une question de convenance et de sagesse politique. Une assemblée unique est exposée à tous les entraînemens de l'heure présente, à tous les orages de la passion. Pour la garantir de ses propres faiblesses, il faut la diviser. Une double discussion, une double délibération, donnent au législateur et au pays le temps de réfléchir; elles assurent la victoire de la raison. Dans cet ordre d'idées, qui est celui que les constituans de l'an III ont suivi, peu importe comment on compose chacune des deux chambres, pourvu qu'il y en ait deux qui se modèrent l'une par l'autre. A vrai dire, il n'y a ni chambre haute, ni chambre basse; il y a un seul corps législatif partagé en deux sections.

Pour résumer en peu de mots les deux systèmes : dans le premier, c'est le double élément social qui fait la différence; dans le second, c'est la double action d'un même élément.

Cette distinction de l'aristocratie et de la démocratie a fait fortune sous la restauration : on la retrouve dans la plupart des discours et des pamphlets du temps. Montesquieu était la grande autorité du jour. On citait son opinion comme un dogme qui ne souffrait pas de discussion; mais, à supposer que l'ingénieux auteur de *l'Esprit des lois* ait vu juste, qu'il ait exactement décrit la société anglaise telle qu'elle existait en 1748, qui ne sent que ses observations ne s'appliquent nullement à la France de 1814 ou de 1830 et moins encore à la France de 1871? Pour faire la part de l'aristocratie dans le gouvernement, la première condition, il est naïf de le dire, c'est qu'il y ait une aristocratie. En Angleterre, elle existe; mais où la trouver en France et en Amérique? Croit-on que la loi puisse créer une pareille institution chez un peuple qui a pour l'égalité une passion jalouse? En 1814, on a fait une pairie héréditaire, en 1830 une pairie viagère, en 1852 un sénat. On a mis dans ces assemblées des hommes distingués, de vieux serviteurs de l'état. Quelle force ont-ils donnée au gouvernement, quelle révolution ont-ils empêchée? Sans racine dans le pays, l'orage les a emportés. Après une expérience si souvent répétée, il n'est plus permis en France de faire de l'aristocratie un élément de la société et du gouvernement.

Est-il vrai d'ailleurs qu'en France l'aristocratie du talent, de la richesse, ou même de la naissance, soit exclue du corps législatif? Il suffit de prendre une liste de députés pour s'assurer du contraire.

Sans doute il y aura toujours des hommes de mérite qui chez nous, comme en tout autre pays, seront écartés des assemblées. La démocratie n'a de goût que pour ses créatures, les partis se lignent contre ceux qui n'épousent pas leurs passions : un caractère indépendant est partout un titre d'honneur et un titre d'exclusion; mais, toutes réserves faites, n'en est-il pas de nos assemblées comme de l'Académie française? Il n'est pas difficile de nommer un certain nombre d'écrivains qui devraient être de l'Académie, et qui n'en sont pas : mais, à tout prendre, on ne trouverait pas quarante noms pour représenter l'esprit français aussi bien que le fait l'Académie. De ce côté encore, la raison donnée par Rossi ne vaut rien.

J'en dirai autant de cette distinction qui oppose l'esprit de conservation à l'esprit de progrès. Si l'on veut ôter toute popularité à l'une des deux chambres, que peut-on imaginer de mieux que d'en faire l'emblème du passé, l'instrument de la résistance chez un peuple amoureux de nouveautés? Que la chambre des lords ait peu de goût pour les innovations, qu'elle défende à outrance les vieux principes anglais, c'est son affaire, cela tient, si l'on veut, aux origines et à la constitution de la pairie anglaise, mais il n'y a point là une loi naturelle applicable en tout pays. Est-ce que le sénat américain est plus conservateur ou moins ami de la liberté que la chambre des représentans? Est-ce qu'il a pour politique de retarder le progrès ou de braver l'impopularité? Tout au contraire, le sénat est la tête et le cœur du peuple américain. C'est lui qui a la confiance de la nation; c'est lui seul qu'on écoute. Un pays de 40 millions d'âmes se laisse docilement conduire par une assemblée de soixante-quatorze conseillers. Admirable institution qui permet à la démocratie américaine de rivaliser de constance et de grandeur avec les gouvernemens de Rome, de Venise ou de Londres. Qu'on ne nous parle donc plus des droits ou des priviléges de l'aristocratie.

Le second motif que donne Rossi pour justifier le partage du corps législatif est plus sérieux et mieux fondé. La mer n'est ni plus orageuse, ni plus perfide qu'une assemblée unique, surtout quand cette assemblée est nombreuse ; mais à première vue on peut trouver qu'une seconde chambre est une machine bien lourde et bien coûteuse, si elle ne doit servir qu'à ralentir la discussion. Pour laisser à la passion populaire le temps de refroidir, ne saurait-on imaginer quelque moyen plus simple? On établira la nécessité de trois lectures ou de trois délibérations avant le vote de la loi? On mettra un intervalle de plusieurs jours entre la proposition, la discussion et le vote? On exigera les deux tiers ou les trois quarts des voix, quand il s'agira de quelque grande mesure, comme une déclaration de guerre ou la révision de la constitution? On aura un

conseil d'état qui préparera les lois? On fortifiera le *veto* du président? Toutes ces précautions ont une apparence de raison, et cependant autant d'inventions, autant d'insuccès! Après tant d'avortemens, il est évident que brider les caprices ou les fureurs d'une assemblée unique est un rêve aussi chimérique que d'enchaîner les flots de l'océan.

D'où vient cette impuissance? C'est qu'on a contre soi la nature des choses; c'est qu'on ne tient pas compte de l'humanité et de ses faiblesses. Pour mettre un peuple à l'abri des passions ou des folies d'un prince, est-ce qu'on s'en remet à la prudence et à la sagesse du souverain? Ne cherche-t-on pas à établir des garanties, c'est-à-dire des obstacles extérieurs qui contiennent l'homme et le forcent en quelque façon à être sage malgré lui? Croit-on qu'on donnerait une constitution à la Russie ou à la Turquie parce qu'on obtiendrait du tsar ou du sultan la promesse de ne se décider qu'après trois jours de réflexion, ou après avis offert par un conseil d'état qu'on n'est pas tenu d'écouter? En quoi le problème est-il changé parce qu'au lieu d'un maître on en a sept cent cinquante? Le mal même est aggravé, car un prince se sent responsable devant l'opinion et devant l'histoire, tandis qu'une assemblée est une puissance anonyme et sans responsabilité. Pour assurer les libertés publiques, il faut donc limiter le pouvoir législatif; mais où trouver la borne qu'il ne franchira pas? Celui qui fait la loi sera toujours le maître du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire; il lui suffit d'un vote pour renverser et anéantir tout ce qui le gêne. Il n'y a donc qu'un moyen d'arrêter les usurpations du pouvoir législatif, c'est de l'opposer à lui-même, autrement dit, de le diviser. « Pour pouvoir être borné, écrivait en 1771 le meilleur élève de Montesquieu, le Genevois Delolme, le pouvoir législatif doit être absolument divisé, car, quelques lois qu'il fasse pour se limiter lui-même, elles ne sont jamais par rapport à lui que de simples résolutions. Les points d'appui aux barrières qu'il voudrait se donner, portant sur lui et dans lui, ne sont pas des points d'appui. En un mot, on trouve à arrêter la puissance législative, lorsqu'elle est une, la même impossibilité que trouvait Archimède à mouvoir la terre (1). »

Il est bizarre qu'en France on n'ait jamais vu qu'attribuer le pouvoir législatif à une assemblée unique, c'était, sous un autre nom, lui donner le pouvoir absolu. Qu'est-ce que le gouvernement? C'est l'autorité qui fait la loi et l'autorité qui l'exécute; mais de ces deux magistratures, l'une est maîtresse et l'autre subalterne : le législateur qui règle à son gré l'administration, la police, la justice, l'ar-

(1) Delolme, *Constitution d'Angleterre*, liv. II, ch. III.

mée, l'impôt, tient visiblement dans sa main toutes les forces de l'état. De quoi se plaignaient nos pères en 1789? De ce que le prince seul faisait la loi; sa volonté était sans contrôle. *Si veut le roi, si veut la loi,* disait un adage de notre ancien droit. La seule barrière qui protégeât la liberté du sujet, c'était le parlement. Grâce à ses remontrances, qui à l'occasion adoucissaient ou désarmaient l'arbitraire royal, le parlement, suivant la remarque de Blackstone, avait empêché la France de tomber aussi bas que la Turquie. Limiter cette autorité absolue était sage; la transférer à une assemblée unique, c'était déplacer le despotisme, ce n'était point l'abolir.

Ce qui égara le législateur de 1789, c'est qu'il avait devant lui une vieille royauté qui lui faisait peur. Elle avait de si profondes racines, on la croyait si forte et si menaçante, qu'on s'imaginait ne pouvoir assez l'affaiblir. La dépouiller du pouvoir législatif au profit d'une assemblée, c'était, pensait-on, le seul moyen d'armer la nation contre des abus intolérables, et d'assurer à jamais le règne de la liberté. On ne voyait pas qu'on remplaçait une royauté paternelle, plus arbitraire que violente, par un corps législatif où les factions déchaînées s'arracheraient la souveraineté. L'omnipotence de l'assemblée devait faire le bonheur de la France et du monde; c'est de cette boîte de Pandore que sont sortis tous les maux et tous les crimes de la révolution.

Que les Américains ont été plus prévoyans et plus sages! Nés dans un pays libre qui depuis son origine se gouvernait lui-même, et ne connaissait que de nom la royauté lointaine de la métropole, les habitans des colonies anglaises avaient appris de bonne heure à se défier du seul pouvoir qui dans une république peut entreprendre sur les libertés et les droits des citoyens; ce pouvoir est celui des assemblées. Toutes les constitutions américaines, on ne l'a pas remarqué, sont des barrières opposées à l'usurpation du pouvoir législatif; toutes les constitutions françaises sont des batteries dirigées contre le pouvoir exécutif. Nous avons grandi outre mesure l'autorité de nos mandataires, et nous nous sommes asservis de nos propres mains.

Prenez la constitution fédérale ou quelqu'une des trente-sept constitutions des états particuliers : toutes sont faites sur le même modèle; toutes ressemblent en apparence à nos chartes républicaines. On y retrouve une déclaration de droits, l'établissement et l'organisation des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et enfin le droit de révision; mais chacune de ces prescriptions a un sens différent dans les deux pays. Si nous avons copié la lettre des constitutions américaines, nous n'en avons jamais saisi l'esprit.

Qu'est-ce que nos déclarations des droits de l'homme? Un vain

frontispice, une décoration pompeuse qui ne sert à rien, des maximes générales que le législateur ordinaire modifie ou viole suivant son bon plaisir. La loi n'est qu'un perpétuel démenti donné à la constitution. En Amérique, c'est la déclaration des droits du citoyen, ce sont les conditions et les réserves que le peuple met au mandat qu'il donne à ses députés. Point de principes abstraits, mais des dispositions formelles, des lois positives qui limitent nettement la compétence du législateur. On lui interdit de toucher à la liberté de conscience et de religion, à la presse, au jury, à la publicité des débats, à la libre défense des accusés, au droit d'association, de réunion, de pétition, de port d'armes. On circonscrit étroitement le terrain qu'on lui abandonne. Il appartient aux assemblées de régler les intérêts généraux du pays; il leur est interdit de toucher à ces libertés individuelles, à ces droits primitifs que l'état a pour objet, non pas de déterminer, mais de garantir. Si le législateur sort de sa sphère, il y est rejeté par les tribunaux. Le pouvoir judiciaire, qui chez nous n'est qu'une délégation du pouvoir exécutif, est en Amérique une autorité indépendante et souveraine dans la limite de ses attributions. Loin de plier devant la décision des assemblées, le juge, qui tient son mandat de la constitution, c'est-à-dire du peuple, frappe de nullité l'usurpation législative en faisant prévaloir la constitution sur la loi qui la viole. Il y a là une garantie de la souveraineté nationale dont nous n'avons pas même l'idée.

Le partage du pouvoir législatif entre deux assemblées est un article de foi aux États-Unis, ou, pour mieux dire, c'est une vérité d'expérience qu'on ne discute même plus; mais ce n'est pas seulement pour modérer une chambre par l'autre qu'on a établi cette division, c'est aussi pour assurer l'indépendance du pouvoir exécutif. Les Américains ne sont pas égarés comme nous par une folle jalousie, ils n'ont pas la haine de l'autorité quelle qu'elle soit. Tout au contraire, ils considèrent que l'action du pouvoir exécutif est nécessaire et bonne, tant qu'elle ne sort pas des limites que la constitution lui a tracées. Pour eux, le chef de l'état représente le peuple tout autant que le corps législatif; il est le mandataire de la nation et non pas l'agent ou le valet d'une assemblée. S'ils veulent que les chambres maintiennent le président ou le gouverneur dans l'obéissance aux lois, ils entendent également que le président ou le gouverneur force les chambres à respecter la constitution. Loin de se défier du *veto* présidentiel, ils le regardent comme un appel à l'opinion qui permet au pays de faire connaître et prévaloir sa volonté. C'est ainsi qu'en pratiquant franchement le grand principe de la division des pouvoirs ils ont fait de la liberté un bienfait, de la souveraineté du peuple une vérité.

Cette souveraineté ne s'éclipse jamais. C'est en France seulement qu'on a permis à une assemblée d'imposer aux citoyens une constitution qui ne leur convient pas, et qu'il leur est interdit de toucher. Aux États-Unis, il n'y a de constitution que celle qui est ratifiée par un plébiscite, et il est toujours facile de la réviser. En France, le peuple est un Hercule endormi qui ne se réveille que pour briser ses chaînes et se donner de nouveaux maîtres; en Amérique, le peuple est un père de famille qui veille sans cesse et n'abdique jamais. Il aime les réformes, il a l'horreur des révolutions.

Tel est le système américain, système dont toutes les parties se tiennent et se prêtent un mutuel appui. Tout y gravite autour d'un même point: la souveraineté du peuple; tout s'y ramène à un même principe : la limitation du pouvoir législatif. Cette organisation si bien conçue, remplacez-la par l'omnipotence d'une assemblée unique, aussitôt toutes les garanties disparaissent, la liberté est perdue. La déclaration des droits n'est plus qu'un mot, puisque l'assemblée peut n'en pas tenir compte; le pouvoir judiciaire est assujetti, le *veto* du président est aussi impuissant et aussi ridicule que celui de Louis XVI, la constitution modifiée suivant le caprice du législateur asservit le peuple; il ne faut plus parler de la souveraineté de la nation; il n'y a plus d'autres souverains que les députés qui ont usurpé à leur profit le mandat qu'on leur a confié. N'est-ce pas là l'histoire de la constituante et de la convention?

Comprend-on maintenant que la question des deux chambres n'est pas un de ces problèmes indifférens qui comportent plus d'une solution? C'est la question même de la liberté. Faire une république avec une seule assemblée, c'est une contradiction dans les termes : gouvernement populaire et pouvoir absolu sont deux choses qui s'excluent. C'est une vérité si éclatante, qu'on se demande par quel hasard nos pères ne l'ont pas même entrevue.

La réponse est aisée. Quand on a l'expérience des révolutions, on sait qu'il y a des momens de crise où la passion et l'erreur aveuglent les meilleurs esprits. On en était là en 1789. Lisez le premier projet de constitution présenté à l'assemblée le 27 juillet; rien n'est plus sage que le rapport de l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé. La division du corps législatif y est recommandée par les meilleures raisons, par l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique; mais on était au lendemain de la prise de la Bastille, on ne songeait qu'à porter un nouveau coup à la noblesse et à la royauté. Dans cet accès de fièvre, qui s'inquiétait de l'avenir et des intérêts permanens du pays? C'est sa crainte, c'est sa colère que le législateur érigeait en loi. Un aveu de Barnave me dispensera d'insister sur ce point.

« Dans la disposition des esprits, écrivait-il en 1791, dans l'état où les événemens avaient conduit l'opinion publique, il faut peu s'étonner que le plan du premier comité de constitution fût rejeté, quel que fût son mérite dans la théorie. Il ne pouvait s'accomplir qu'entre des pouvoirs qui, n'ayant pas encore mesuré leur force, eussent mieux aimé s'accorder que se combattre; mais il était absurde de penser que le peuple, qui venait d'anéantir presque sans effort tous ceux qui l'avaient opprimé pendant tant de siècles, voulût, le lendemain même de sa victoire, partager avec eux l'exercice de sa souveraineté. La majorité de la nation et des communes était révoltée de l'idée d'une seconde chambre. Impossible de l'organiser avec une aristocratie pulvérisée, impossible qu'une seconde chambre n'en fût pas le refuge; il fallait passer par une chambre unique; l'instinct de l'égalité l'exigeait. Plus tard, l'expérience et l'amour de l'ordre l'établiraient, quand l'égalité n'aurait plus à concevoir les mêmes alarmes; autrement on s'exposait à voir pour jamais décrier ce système, et la nation à ne trouver de remède à l'anarchie que dans le pouvoir absolu (1). »

En rejetant le partage du corps législatif, l'assemblée constituante n'écoutait pas seulement sa passion; elle était poussée par l'opinion, elle était éblouie, étourdie par les théories en vogue, chimères dont on ne soupçonnait ni la vanité, ni le danger. Les révolutions sont des temps d'orage, les têtes y fermentent; c'est le règne des métaphysiciens qui, sans souci des hommes ni des choses, font de la politique comme on fait de l'algèbre, avec des abstractions et des raisonnemens. En 1789, l'algébriste politique était l'abbé Sieyès, esprit faux et pédantesque qui, après avoir repoussé deux chambres au nom de la logique et des principes, devait dix ans plus tard en établir trois dans la constitution de l'an VIII. Reconnaissons toutefois qu'en demandant une chambre unique il s'appuyait sur une autorité considérable, celle de Turgot.

On connaît la réforme politique à laquelle l'illustre économiste voulait attacher son nom. Des municipalités de commune aboutissant à des municipalités de district et de province, surmontées d'une grande et unique municipalité qui administrait la France sous la main du roi : c'était le projet et le rêve de Turgot. Il s'y était attaché avec passion, et, par haine de l'aristocratie autant que par amour de la simplicité et de l'uniformité, il repoussait tout ce qui ressemblait au système compliqué du gouvernement d'Angleterre. Nous savons même qu'il avait converti Franklin à ses idées, et que, de retour en Amérique, ce dernier fit établir en Pensylvanie une assemblée unique. « Un gouvernement avec deux chambres,

(1) *Œuvres de Barnave*, t. Ier, p. 110.

disait-il, lui faisait l'effet d'une charrette attelée par devant et par derrière, avec des chevaux tirant en sens contraire. » Le mot est de Franklin, l'idée est de Turgot. Ajouterai-je que, pour la première fois de sa vie, le plus fin des hommes s'était trompé. La réforme apportée de France échoua contre le bon sens du peuple américain. La Pensylvanie revint très-vite au régime des deux chambres, et n'y toucha plus.

Malgré la largeur de son esprit, Turgot ne comprit rien à la prudence américaine : il s'irrita contre le maintien d'une institution éprouvée par le temps, et s'en expliqua avec vivacité dans sa célèbre lettre au docteur Price. Il lui semblait étrange qu'on s'occupât à balancer des pouvoirs chez un peuple d'égaux, dans un gouvernement sans roi et sans noblesse; il n'admettait pas qu'on établît des corps différens, des contre-forces, au lieu de ramener toutes les autorités à une seule, celle de la nation. « Tout ce qui établit différens corps, disait-il, est une source de divisions; en voulant prévenir des dangers chimériques, on en fait naître de réels. »

Cette passion de l'unité que nous allons retrouver chez Sieyès est la maladie française; elle réduit le gouvernement à un problème de mécanique. Tout l'art du législateur consiste à simplifier les ressorts, les leviers, les contre-poids. Un gouvernement est tout autre chose. C'est un organisme vivant et compliqué comme la société qu'il représente. L'objet en est d'assurer le développement harmonieux des forces diverses dont la société se compose. Une simplification excessive n'est qu'une mutilation de la liberté. Faut-il presser beaucoup l'idée de Turgot pour en faire sortir le despotisme? Si tout ce qui établit différens corps est une source de divisions, n'est-il point évident que la multitude des députés dans une même chambre n'est pas une moindre cause de trouble et de confusion? Pourquoi s'arrêter à moitié chemin? Bonaparte raisonna comme Turgot, et se montra plus grand logicien lorsque, poussant le principe d'unité jusqu'à la dernière conséquence, il se déclara seul représentant de la France, et confisqua la république à son profit.

Un patriote américain qui avait joué un grand rôle dans la révolution, John Adams, répondit à la lettre de Turgot. La *Défense des constitutions des États-Unis*, publiée en 1787, est un gros volume d'une érudition un peu indigeste, mais qu'on peut lire avec profit. L'auteur y démontre que chez les anciens, aussi bien que chez les modernes, il n'y a eu de liberté que dans les pays où le pouvoir législatif a été divisé. Adams est un homme d'état qui a pratiqué la liberté. Sur la science du gouvernement, il en sait beaucoup plus long que Turgot, Mably et tous les philosophes français. Qu'on en juge par les paroles prophétiques qui font la conclusion

de son livre, et qu'on n'oublie pas qu'il écrivait deux ans avant la convocation des états-généraux, douze ans avant le 18 brumaire :

« Toutes les nations, sous tous les gouvernemens, ont et doivent avoir des partis politiques. Le grand secret est de les contrôler l'un par l'autre. Pour cela, il n'y a que deux moyens : une monarchie soutenue d'une armée permanente, ou une division de pouvoirs et un équilibre dans la constitution. Là où le peuple a une voix et où il n'y a pas d'équilibre, il y aura des fluctuations perpétuelles, des révolutions et des horreurs, jusqu'à ce qu'une armée permanente, avec un général à sa tête, impose la paix, ou jusqu'à ce que la nécessité d'un équilibre soit vue et acceptée de tous. »

Au début de la révolution, personne en France ne sentait la sagesse de cet avis. Le plus fidèle disciple de Turgot, Condorcet, publiait les *Lettres d'un bourgeois de New-Haven*, et prenait un masque américain pour recommander l'unité du pouvoir législatif, que l'Amérique repoussait. Sieyès, non moins absolu que Condorcet, son conseil et son ami, ramenait toute la question à un syllogisme. « La loi, disait-il, est la volonté du peuple; un peuple ne peut pas avoir en même temps deux volontés différentes sur un même sujet : donc le corps législatif, qui représente le peuple, doit être essentiellement un. A quoi bon deux chambres? Si elles sont d'accord, il y en a une d'inutile; si elles sont divisées, il y en a une qui non-seulement ne représente pas la volonté du peuple, mais qui l'empêche de prévaloir : c'est la confiscation de la souveraineté. »

Le raisonnement de Sieyès a fait fortune; c'est le *credo* des esprits faux et bornés. Pour eux, toucher à l'unité du corps législatif, c'est attenter à l'unité nationale. Cependant tout porte ici sur une équivoque. Sieyès a confondu la loi faite et la préparation de la loi, deux choses foncièrement différentes. Sans doute dans une république la loi est la volonté du peuple, comme dans une monarchie elle est la volonté du prince, et il ne peut pas y avoir en même temps deux volontés contradictoires sur un même sujet; mais qu'importe le nombre et la division des conseillers qui discutent et préparent la loi? Qu'il y ait une seule chambre, comme en 1789 et en 1848, qu'il y en ait deux, comme dans tous les pays constitutionnels, qu'il y en ait trois, comme en l'an VIII, ou qu'il y en ait quatre, comme dans la constitution suédoise, le résultat final de toutes ces délibérations est toujours le même, c'est la promulgation d'une seule et même loi. Toute la question est donc de savoir quel est le système qui permet le mieux de constater la volonté générale; l'unité nationale n'est nullement en jeu. Or il n'est pas besoin d'une grande expérience pour voir qu'une assemblée unique,

toute-puissante, irresponsable, est de tous les corps politiques celui qui substitue le plus aisément son caprice à la volonté du pays.

L'erreur de Sieyès et de son parti a été d'autant plus fâcheuse, qu'elle se complique en France d'une autre illusion non moins funeste. Nous identifions le peuple et ses représentans; il semble qu'en nommant des députés la nation abdique momentanément et remette entre leurs mains tous ses droits. Rien n'est plus ordinaire que d'entendre une assemblée s'intituler le peuple et parler de sa souveraineté. Louis XIV nous choque quand il dit : *L'état, c'est moi*, et cependant il avait raison de tenir ce langage aux étrangers, car lui seul représentait la France au dehors; mais dans une assemblée unique il n'est pas de majorité de hasard qui, au jour de sa victoire, ne dispose du pays sans le consulter, en disant fièrement : *Le peuple, c'est moi*. Ainsi se fonde la tyrannie. Si jamais nous voulons établir une république durable, il faut en finir avec cette prétendue souveraineté de nos mandataires, il faut leur rappeler leurs devoirs beaucoup plus que leurs droits, et faire entrer dans les mœurs la maxime constitutionnelle que répétait Benjamin Constant, grand ami de la liberté, et par cela même grand ennemi de l'omnipotence parlementaire : *La nation n'est libre que quand les députés ont un frein.*

Dans ses *Mémoires*, qui contiennent de si curieux détails sur l'état des esprits durant la révolution, Lafayette nous apprend qu'en 1789 il était à peu près le seul député qui demandât deux assemblées électives. L'immense majorité de la constituante avait le fanatisme de l'unité. La division du corps législatif fut repoussée, nous dit-il, par les métaphysiciens, par les économistes, par la foule des niveleurs, qui prenait un sénat électif pour une chambre de noblesse, et par les courtisans de cette foule; elle le fut aussi par les aristocrates forcenés, qui votèrent pour ce qui leur parut le plus mauvais, afin de ramener la royauté par les excès mêmes de l'anarchie (1). Dès ce moment, ce fut un crime de lèse-nation que de vouloir le partage du pouvoir législatif. On en peut juger par la célèbre motion de l'innocent Lamourette, qui, le 7 juillet 1792, à un mois du 10 août, enflammait d'un enthousiasme commun les députés de tous les partis en leur proposant « d'abjurer également et d'exécrer la république et les deux chambres. » On sait ce que valent de pareils sermens.

Tandis que la foule imbécile s'enivrait de ces vaines clameurs, un patriote éclairé, Stanislas de Clermont-Tonnerre, déclarait à la

(1) *Mémoires et Correspondances*, t. III, p. 231.

France que la constitution de 1791 condamnait la nation à une anarchie qui durerait jusqu'à l'avénement d'un maître. La cause de cette anarchie, c'était l'unité du corps législatif. *Une seule chambre*, écrivait-il, *sera éternellement despote ou esclave* (1). Ce jugement pourrait servir d'épigraphe à l'histoire de la convention.

Depuis quarante ans, on n'a pas épargné les paradoxes pour réhabiliter cette assemblée fameuse et lui susciter des successeurs. Dans les agitations des clubs et de la commune, dans la lutte des girondins et des jacobins, il y a un éclat sinistre qui séduit l'imagination d'un peuple dont l'esprit est gâté par le théâtre et le roman. C'est un devoir de protester contre ce démenti donné aux témoignages des contemporains. En faussant l'histoire, on fausse la conscience humaine, on prépare les tristes scènes qui nous désolent aujourd'hui. La commune de 1871 n'était que l'abominable parodie de la commune de 1793. Si les noms de liberté, d'égalité, de république, éveillent des souvenirs funestes, des craintes qu'on ne peut guérir, c'est que la convention a déshonoré ces mots qui devraient faire battre tous les cœurs. La majorité de la convention était, dit-on, composée d'honnêtes gens, de patriotes dévoués. Je l'accorde. Quel argument contre l'unité d'assemblée! Quelle usurpation, quelle violence, quel crime la majorité n'a-t-elle pas autorisé par son silence ou ratifié par sa faiblesse? Il a suffi de l'audace de quelques forcenés pour qu'une réunion de législateurs, effrayés par des émeutes soldées, légalisât ce qu'un des membres les plus vertueux de la convention, Boissy-d'Anglas, ne craignait pas d'appeler *l'empire du brigandage et de la terreur*.

C'est en 1795 que Boissy-d'Anglas tenait ce langage aux membres de la convention que l'échafaud avait épargnés; c'est à l'omnipotence d'une chambre unique que le rapporteur de la constitution de l'an III attribuait tous les maux qu'on avait déchaînés sur la France; c'est sur cette récente et cruelle expérience qu'il s'appuyait pour justifier l'établissement de deux assemblées.

« Je m'arrêterai peu de temps, disait-il, à vous retracer les dangers inséparables de l'existence d'une seule assemblée; j'ai pour moi votre propre histoire et le sentiment de vos consciences. Qui mieux que vous pourrait nous dire quelle peut être dans une assemblée l'influence d'un seul individu, comment les passions qui peuvent s'y introduire, les divisions qui peuvent y naître, l'intrigue de quelques factieux, l'audace de quelques scélérats, l'éloquence de quelques orateurs, cette fausse opinion publique dont il est si aisé de s'investir, peuvent y exciter des

(1) *Œuvres de Clermont-Tonnerre*, Paris 1792, t. IV, p. 244.

mouvemens que rien n'arrête, occasionner une précipitation qui ne rencontre aucun frein, et produire des décrets qui peuvent faire perdre au peuple son honneur et sa liberté, si on les maintient, et à la représentation nationale sa force et sa considération, si on les rapporte?

« Dans une seule assemblée, la tyrannie ne rencontre d'opposition que dans ses premiers pas. Si une circonstance imprévue, un enthousiasme, un égarement populaire, lui font franchir un premier obstacle, elle n'en rencontre plus. Elle s'arme de toute la force des représentans de la nation contre elle-même; elle établit sur une base unique et solide le trône de la terreur, et les hommes les plus vertueux ne tardent pas à être forcés de paraître sanctionner ses crimes, de laisser couler des fleuves de sang, avant de parvenir à faire une heureuse conjuration qui puisse renverser le tyran et rétablir la liberté (1). »

Sages paroles que dans toute assemblée unique chacun fera bien de méditer. Au début, on a toujours les intentions les plus droites et les plus pures; on est modéré, conciliant : on ne songe qu'au peuple. C'est l'histoire des nouveaux règnes. Néron, s'il n'eût été empereur que deux ans, aurait laissé la mémoire de Titus; mais peu à peu l'atmosphère des assemblées s'échauffe et se corrompt comme l'atmosphère des palais. On devient irascible, défiant, jaloux, ambitieux. Les partis dégénèrent en factions. Pouvant tout, ils osent tout. Serviles et tyranniques tour à tour, ils rampent aujourd'hui aux pieds du chef qu'ils renverseront demain. Ils ont je ne sais quel plaisir à briser l'idole qu'ils ont élevée. Le gouvernement est leur proie, les fonctions publiques sont la monnaie dont ils paient leurs créatures et leurs flatteurs; la justice et la liberté sont sacrifiées aux intérêts et aux passions d'une coterie : le pays est oublié et trahi. Personne ne résiste à cette ivresse de la toute-puissance; il y a dans la domination un charme perfide qui empoisonne et pervertit les meilleures natures. Si elle veut éviter de tomber dans le crime d'usurpation, une assemblée unique n'a qu'une chose à faire, c'est de ne pas s'exposer à la tentation. Qu'elle promulgue les lois nécessaires, et qu'elle abdique au plus tôt.

Je ne dirai rien des trois assemblées établies par la constitution de l'an VIII. C'étaient des fantômes; on voit que Sieyès a passé par là. Qui pourrait prendre au sérieux ce tribunat qui parlait sans voter, ce corps législatif qui votait sans parler, ce sénat conservateur des libertés publiques qui n'a jamais eu de courage que pour conserver son traitement? La liberté n'a rien à faire avec ces simulacres de représentation.

(1) Rapport de Boissy-d'Anglas, p. 39.

Il en est autrement de la charte de 1814. La charte n'était pas seulement une imitation de la libre constitution d'Angleterre, c'était la reconnaissance des institutions et des garanties que la France avait demandées dans les cahiers de 1789. Quelque étroite que fût la loi électorale, quelque faible que fût l'organisation de la chambre des pairs, la charte n'en établissait pas moins un gouvernement constitutionnel. La nation reprenait possession d'elle-même; la parole était non plus aux factions, mais à la France. Aussi n'a-t-on pas oublié avec quelle rapidité le pays se releva après vingt ans de guerre et deux invasions. C'est alors que la tribune française, dans tout son éclat, faisait tressaillir l'Europe; c'est alors que nous avons admiré une floraison du génie français qui sera la gloire du XIXe siècle. Pour être modérée, l'opinion n'en était pas moins puissante; nous sommes trop heureux d'en revenir aux lois de 1819.

La charte de 1830 ne fut qu'une nouvelle et plus libérale édition de la charte de 1814. Avec elle, tout progrès était facile, toute réforme aisée, si le pays l'avait voulu sérieusement. Après trente-quatre années d'un gouvernement régulier, il semblait que la France eût enfin trouvé la forme politique qui convient à son tempérament et à ses mœurs. Par malheur, l'émeute du 24 février 1848 nous jeta entre les mains d'un parti qui vivait de souvenirs et de rancunes. Il en était encore aux premières théories de Sieyès et aux préjugés jacobins. Ce que rêvaient les vainqueurs, surpris de leur triomphe, c'était une révolution historique et théâtrale. On venait de lire *les Girondins* de Lamartine, on voulait jouer à nouveau le rôle de Camille Desmoulins, de Vergniaud, et même celui de Robespierre ou de Danton. Il fallait une assemblée unique en 1848 parce qu'il n'y avait qu'une assemblée en 1793. En vain des esprits sensés, des amis de la liberté qui avaient pris la peine d'en étudier les conditions, M. Thiers, M. de Tocqueville, M. Odilon Barrot, répétèrent-ils sur tous les tons que l'établissement de deux chambres était pour la république une question de vie ou de mort, on ne les écouta point. Des logiciens de la force de M. de Cormenin exhumèrent du *Moniteur* les vieux sophismes que l'expérience avait cruellement réfutés, et une fois encore la foule ignorante leur donna raison : elle avait oublié que de tout temps les jacobins ont eu le triste privilége d'étrangler la république. On voulait recommencer la révolution, on ne réussit que trop dans cette restauration chimérique, et on en arriva bien vite au 18 brumaire sans passer par la convention.

Cette leçon a-t-elle corrigé les républicains? Il est permis d'en douter. Le fanatisme et la passion sont aveugles; les événemens ne leur disent rien. Je suis convaincu que ces héritiers de Sieyès

apporteront les mêmes sophismes à la tribune, et qu'ils attribueront leur insuccès de 1848 à l'ambition d'un homme. Ils ne verront pas que c'est l'indifférence du pays qui a permis l'avénement de l'empire et la chute de la république. Pourquoi la France eût-elle défendu des institutions qu'on lui imposait de force, et qui ne lui donnaient ni sécurité, ni liberté?

Aujourd'hui nous sommes dans une situation qui ne ressemble en rien à celle de 1848. Le malheur qui nous accable nous condamne à la sagesse. Il n'est point de parti qui puisse se présenter en sauveur, car tous les partis ont échoué dans la défense du pays, et la révolte de Paris a mis l'opposition en poudre. Si la France ne veut pas être dévorée par l'anarchie, il faut qu'elle se sauve elle-même par un effort héroïque; elle ne peut le faire qu'en revenant à ce régime constitutionnel qui de 1814 à 1848 lui a donné la paix, la sécurité et une juste influence sur son gouvernement. Puissent tous les patriotes comprendre enfin qu'une assemblée unique livrera toujours le pays aux folies démagogiques, tandis que deux chambres réconcilieront la France avec la république, et assureront le règne de la véritable liberté!

II.

Il est une question qui se rattache à la division du pouvoir législatif, et qui a souvent arrêté les hommes de bonne foi. Si l'on établit deux chambres, comment les composera-t-on? Point de difficulté pour la première, elle sera la représentation directe du peuple, c'est le suffrage universel qui la choisira; mais la seconde, qui la nommera? Fera-t-on comme en l'an III un conseil des anciens élu de même façon que le conseil des cinq-cents, mais d'où l'on exclura les jeunes gens et les vieux célibataires, comme suspects d'une jeunesse éternelle? Entrera-t-on dans une voie nouvelle? Comprendra-t-on que le nombre n'est pas tout dans la société, et que le problème du meilleur gouvernement n'est pas une opération d'arithmétique? Au lieu de faire du sénat la doublure de l'autre chambre, pourquoi n'en ferait-on pas le représentant de la vie nationale dans toute sa diversité? Pourquoi ne pas donner une tribune à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, et même à l'administration? Chez un peuple intelligent et artiste, pourquoi ne pas appeler au grand-conseil de la nation les hommes qui sont à la tête des lettres, des sciences et des arts? Il y a là des combinaisons infinies, et l'on peut imaginer plus d'une solution acceptable. C'est une question de convenances et non de principes; il y a évidemment plus d'un moyen de représenter les intérêts généraux du pays.

Je ne suis point législateur et me ferais scrupule de proposer un système; mais, quelle que soit l'organisation qu'on adopte, il est certaines mesures de prudence qu'on ne doit point négliger, si l'on veut faire du sénat un pouvoir modérateur qui contienne et soutienne à la fois la chambre populaire et le gouvernement. Ces mesures, je les emprunte aux Américains, le seul peuple qui ait compris le rôle du sénat dans une démocratie.

Quel que soit le gouvernement d'une nation, il faut placer quelque part un point fixe, un principe de conservation. Un peuple n'est pas une caravane qui traverse le sable du désert sans y laisser la trace de ses pas; c'est une société qui a un passé et un avenir. Pour assurer son indépendance, une nation a besoin de s'allier avec ses voisins; mais une alliance n'est pas l'œuvre d'un jour. L'organisation d'une armée, la régularité des services publics, l'assiette de l'impôt, le crédit, la justice, la police, ne sont pas choses qu'on improvise; il y faut beaucoup de réflexion, de prudence et de temps. En deux mots, tout gouvernement est une tradition. Ce qui fait la force des royautés et des aristocraties, c'est qu'elles ont l'esprit de suite; ce qui fait la faiblesse des démocraties, c'est que tout y change du jour au lendemain, brusquement, sans raison. Durant cinquante années, la Prusse, tout entière à sa rancune et à son ambition, a poursuivi l'idée d'une guerre contre la France; où trouver une république qui prépare l'avenir avec la même ténacité?

Ce problème, les Américains l'ont résolu et si bien, qu'on voit en ce moment la fière Angleterre céder sur la question de l'*Alabama*, comme elle a cédé pour l'Orégon, comme elle cédera un jour pour la Nouvelle-Écosse et le Canada. Dans une démocratie où le chef de l'état change tous les quatre ans, où la chambre des représentans se renouvelle tous les deux ans, le législateur a su constituer un sénat électif qui, par sa constance et sa fermeté politique, fait plier devant lui jusqu'au gouvernement anglais. Et il en est arrivé là par une simplicité de moyens qu'on ne saurait trop louer.

Le sénat est peu nombreux; dans le congrès fédéral, il n'y a que deux sénateurs par chaque état, ce qui donne en ce moment 74 membres au grand-conseil de l'Amérique. Il n'y en aura pas beaucoup plus quand, à la fin du siècle, la population s'élèvera à 80 millions d'habitans. Dans les états particuliers, c'est un principe constitutionnel que le nombre des sénateurs ne doit pas dépasser le tiers ou le quart du chiffre des représentans. Comme les Américains n'ont aucun goût pour les grandes assemblées, et réduisent au strict nécessaire le nombre des représentans, il en résulte que dans chaque état particulier il n'y a guère que 20 ou 30 sénateurs. Le vice originel des démocraties, c'est la jalousie.

Avilir les hommes politiques et les empêcher de s'élever est considéré comme une victoire de la liberté. En Amérique au contraire, on croit qu'en donnant à quelques hommes une grande action et une grande responsabilité, on assure le bon gouvernement de l'état. Loin de s'effrayer de l'influence que prennent nécessairement des personnages peu nombreux et placés en évidence, on voit dans cette influence même une garantie politique. Il faut toujours des chefs à la démocratie. Si on ne l'habitue pas à se confier aux plus capables, elle s'abandonne aux plus audacieux et aux plus vils. Ce ne sont pas les tribuns qui sont à craindre, ce sont les meneurs anonymes.

Au congrès fédéral, les sénateurs sont nommés pour six ans; c'est trois fois la durée de la chambre des représentans. Les états particuliers ont fait de cet usage un principe. En Pensylvanie par exemple, la chambre des représentans est annuelle, le sénat est élu pour trois ans : il représente la tradition et la durée.

On dira que trois ans et même six ans sont une durée bien courte pour assurer la permanence des institutions. Les Américains l'ont senti; ils ont remédié à ce défaut en donnant à leur sénat ce qu'il y a au monde de plus conservateur et de plus résistant : l'esprit de corps. Le sénat de l'Union par exemple se renouvelle par tiers tous les deux ans. Cela fait 24 ou 25 membres à nommer dans autant d'états différens. L'expérience a prouvé que la plupart du temps la moitié au moins des sénateurs sortans sont réélus. Dans un corps composé de 74 personnes, il entre donc tous les deux ans 10 ou 12 membres nouveaux. Quel que soit leur talent ou leur caractère, il est visible qu'ils ne peuvent altérer que très faiblement l'esprit du corps. Le sénat est donc, comme nos académies, comme notre cour de cassation, une assemblée perpétuelle, encore bien qu'élective; il a des précédens, des traditions, une politique. Tout change autour de lui avec une extrême rapidité; lui seul se modifie de façon insensible en gardant son unité, son caractère et sa physionomie comme un être vivant. C'est là ce qui fait sa force, et c'est pourquoi on a pu l'appeler justement la pierre angulaire de la constitution et le grand régulateur du gouvernement.

Le sénat fédéral est nommé par les législatures locales, à raison de deux sénateurs par chaque état; c'est une élection à deux degrés. Ce sont les circonstances qui en ont décidé ainsi; on a voulu maintenir une certaine égalité politique entre chacune des provinces qui forment l'Union. Dans les états particuliers, l'élection est directe. Il y a seulement un district électoral trois ou quatre fois plus grand pour un sénateur que pour un représentant. En outre on exige que le sénateur soit domicilié dans le district. Les Américains repoussent le scrutin de liste; ils croient qu'il n'y a d'élection sincère

que celle qui permet au mandant de voir de près le mandataire qu'il choisit. On exige encore que le candidat ait au moins trente ans, s'il s'agit du sénat fédéral, et vingt-cinq ans, s'il s'agit d'un sénat particulier. Ce sont là des précautions qui ne sont pas sans valeur : elles ont toutes pour objet de faciliter le triomphe de la modération; mais le grand principe, la véritable découverte politique, c'est le renouvellement successif et la durée du sénat. Là est le point d'appui qui permet à un gouvernement d'exister et d'agir sans être toujours ébranlé par les flots mouvans de la démocratie.

Peut-être cette organisation n'a-t-elle rien qui séduise une imagination française; mais elle est le fruit de l'expérience; le temps l'a consacrée. Si les moyens sont petits, les résultats sont grands. C'est la première fois depuis les Romains qu'on voit une démocratie accepter avec joie la direction d'un petit nombre d'hommes choisis parmi les plus capables, et soumettre ses passions au joug de la raison. Nous ferons bien d'aller à l'école de l'Amérique et de nous inspirer de son bon sens.

III.

Établir deux chambres, assurer l'indépendance du pouvoir exécutif, mettre la souveraineté nationale à l'abri des usurpations qui tant de fois l'ont compromise, voilà quelle doit être l'œuvre du législateur; mais, quand il aura donné au pays une bonne constitution, aura-t-il fondé la république? Pas encore. Les constitutions ne sont pas des machines qui marchent toutes seules, il y faut le concours de chaque citoyen. Tant vaut le peuple, tant vaut la constitution. Transportées dans l'Amérique espagnole, les institutions des États-Unis n'y ont eu qu'un médiocre succès; on peut même dire qu'en certains pays elles n'ont été qu'un ferment de désordre et d'anarchie. Il ne suffit pas de décréter la république pour la faire vivre en France, il faut encore donner aux Français les mœurs de la liberté; ce n'est pas chose facile : c'est œuvre d'éducation plus que de législation, et par malheur, depuis quatre-vingts ans, les événemens, au lieu de nous instruire, nous ont corrompus.

User de la liberté et n'en pas abuser, voilà en deux mots le droit et le devoir du citoyen; mais en France la majorité n'use pas de la liberté, et les minorités en abusent. On ne doit pas chercher ailleurs la cause de ces convulsions politiques qui nous épuisent, et dont nous ne pouvons pas sortir.

La majorité n'use pas de la liberté. Au lendemain d'une révolution, quand l'incendie fume encore, la société se serre autour du gouvernement. Chacun sent que son intérêt particulier tient à l'in-

térêt général; le patriotisme se réveille, on se remue, on parle, on se concerte. C'est ainsi que la France se relève avec une admirable élasticité; mais, le péril passé, la majorité retourne à ses travaux et ne s'inquiète plus de la politique. Elle oublie que la république est le gouvernement du peuple par le peuple, et que gouverner, c'est agir. En Amérique, chaque parti a une organisation, des journaux, des réunions; en France, on se croit sage parce qu'on ne songe qu'au soin de sa fortune. On ne voit le danger que lorsqu'il est trop tard pour le prévenir. Sans doute nous ne sommes pas, comme les Athéniens et les Romains, un peuple d'oisifs, servi par des esclaves, et qui n'a rien de mieux à faire qu'à écouter chaque jour le vain bruit de l'*agora* ou du *forum;* mais, si nous ne voyons pas que les affaires publiques sont les nôtres, et que, si nous n'y mettons pas la main, on nous ruinera, il ne faut parler ni de république, ni même de monarchie constitutionnelle: nous ne sommes pas faits pour la liberté.

Quant aux minorités, chez nous elles sont toujours en dehors de la constitution. Ce ne sont pas des partis politiques, ce sont des factions. Les réformes ne les touchent guère, il leur faut des révolutions. C'est le jeu des intrigans et des ambitieux qui n'ont rien à perdre et ont tout à gagner dans les bouleversemens. On nous dit que la monarchie faisait naître cette opposition révolutionnaire, et qu'avec la république tout rentrera dans l'ordre; c'est une illusion. Il y a en France tout un peuple de mécontens, toute une foule de gens déclassés, envieux, avides, qui sont en conspiration permanente contre le gouvernement quel qu'il soit. Dès que la république sera constituée, on trouvera un mot pour la flétrir, et un drapeau pour opposer à son drapeau. L'émeute a trop souvent réussi, les minorités ont trop souvent emporté d'assaut le pouvoir, pour qu'il soit permis de croire que le nom de république aura une vertu magique et fera disparaître en un jour ces éternels ennemis de la société.

Mais il est vrai de dire que, de tous les gouvernemens, la république est celui qui peut le moins tolérer une opposition factieuse. La majorité y fait la loi, les minorités doivent obéir; il ne leur est plus permis d'invoquer le nom du peuple et de prétendre qu'elles le représentent. Quand le pays a parlé, il faut se taire. C'est ainsi que les choses se passent aux États-Unis. Les luttes politiques y sont ardentes; mais, quand la majorité a prononcé, chacun cède et se résigne. Résister, c'est un crime de lèse-nation : le peuple ne pardonne pas à ceux qui le bravent. Tant que cette obéissance ne sera pas entrée dans nos mœurs, tant qu'on se fera gloire de mépriser le vœu de la majorité, tant que l'opinion, dans sa lâche indulgence, applaudira ceux qui en appellent à la violence, nous

aurons beau rédiger des constitutions admirables, distribuer sagement les trois pouvoirs, nous n'établirons jamais un gouvernement qui dure, nous serons le jouet éternel des factieux. La république ne s'appuie point sur la force, comme font les monarchies; elle n'est, sous un autre nom, que le règne de la loi, elle n'a que la justice pour se maintenir. Une république où la loi n'est pas respectée est une république morte, une pure anarchie. Ne cherchons pas au loin la cause de nos révolutions incessantes; ce qui tue la liberté en France, c'est le mépris des lois, c'est l'impunité. La justice est énervée, parce que nous n'avons pas de foi politique, et nous n'avons pas de foi politique, parce que les coups d'état et les coups de main ont détruit dans nos cœurs toute idée de droit. Nous ne sommes jamais sûrs que le crime d'aujourd'hui ne sera pas la vertu de demain. Si la république de 1871 en finit avec une faiblesse coupable, si elle oblige tous les citoyens à plier sous le joug de la loi, elle rassurera les honnêtes gens, et sera bientôt acceptée et soutenue par l'opinion. Ce n'est pas de la république qu'on a peur en France; on y craint, et non sans raison, ceux qui tant de fois ne se sont servis de ce grand nom que pour le déshonorer.

Au XVIe siècle, durant la ligue, la France s'est trouvée dans une situation aussi triste que la nôtre. Envahie par l'étranger, déchirée par des fanatiques, des intrigans et des ambitieux, elle mourait sous les pieds de l'Espagnol et des Guises. C'est alors que d'honnêtes et courageux citoyens formèrent ce qu'on nomma le parti des politiques. Dévoués au pays, ennemis des factions, tolérans en religion, modérés en politique, et par cela même en butte à tous les outrages, ils résolurent de sauver la France en y ranimant l'esprit public, et ils réussirent dans cette entreprise désespérée. Grâce à leur patriotisme, la France reprit possession d'elle-même, et, revenue de ses erreurs, se débarrassa tout ensemble des étrangers et des ligueurs. Un de ces patriotes obscurs, qui n'était ni le moins savant, ni le moins hardi, Pierre Pithou, écrivant son testament, s'y rendait cette justice, qu'au milieu de la confusion universelle il n'avait jamais songé qu'au pays. *Patriam unice dilexi*, disait-il. Belle parole qui doit être aujourd'hui la devise de tous les cœurs français. Unissons-nous dans un commun effort pour relever notre chère patrie, oublions ce qui nous divise, et puissions-nous enfin donner à la France ce qu'elle a toujours demandé, ce qu'elle n'a jamais obtenu : un gouvernement libre, des institutions sages et des lois respectées!

ÉD. LABOULAYE.

LE

TRAITÉ DE BRÉTIGNY

I.

L'époque à laquelle se rattache le traité de Brétigny est une des plus tristes de notre histoire. Elle rappelle à nos souvenirs une accumulation inouie de calamités publiques : la France divisée entre plusieurs prétendans à la couronne et le royaume de saint Louis menacé de devenir une province anglaise, sous le sceptre des Plantagenets, comme l'Angleterre avait été jadis une sorte de province française après la conquête des Normands, — la guerre de cent ans et les sanglans épisodes qu'elle enfanta, — les journées funestes de Crécy, de Poitiers, — la captivité du roi Jean et de la fleur de la chevalerie française, — la guerre sociale mêlée à la guerre civile, — enfin un traité humiliant que fit accepter la crainte de plus grands malheurs encore, bien qu'il entraînât l'abaissement du pays, qu'il en mutilât le territoire, et qu'il lui imposât des charges accablantes. L'imagination des peuples fut comme affolée au spectacle de tels événemens, et la capitale ne résista point au vertige des esprits; l'équilibre social en France parut ébranlé, et l'ordre salutaire de la civilisation fut un moment renversé. Tel est le sombre aspect de nos misères au XIVe siècle. La société française y eût péri, si un jeune roi, justement appelé le Sage, n'eût à grand'peine obtenu le calme après l'orage, refoulé l'invasion étrangère, et remis à flot le vaisseau de l'état si cruellement éprouvé par la tempête.

L'étude historique à laquelle nous allons spécialement nous livrer doit donc nous montrer le roi Jean, l'héroïque vaincu de Poi-

tiers, aux prises avec une guerre dynastique contre l'Angleterre et avec la rivalité hostile d'un méchant prince de sa race, — la France essuyant des défaites incroyables par l'indiscipline de sa chevalerie, tout en sauvant l'honneur, dans la personne de son roi, et perdant des batailles qui précipitaient en quelques heures dans l'abîme un pays épuisé, mais fécond encore en ressources : abîme d'où fut inhabile à le tirer le gouvernement tumultueux d'une assemblée politique, appelée par les institutions nouvelles, nées de la transformation de la monarchie féodale, à prendre en mains le pouvoir effectif et vacant en ce moment suprême. Nous y verrons à regret les divers membres des états-généraux du royaume, réunis autour d'un prince de vingt ans, et surtout la bourgeoisie des villes, récemment émancipée, tous également dépourvus d'expérience des affaires et de cet esprit politique dont l'Angleterre donnait déjà l'exemple remarquable à l'Europe, augmenter le désordre au lieu de pourvoir à le réparer. Paris et sa population mutinée nous donneront un affligeant spectacle, hélas ! renouvelé de nos jours, en complétant les malheurs publics par une coupable agitation, bientôt changée en criminelle révolte. Le prévôt des marchands, le fameux Étienne Marcel, nous apparaîtra, interprète imprudent d'abord d'un mécontentement motivé, mais intempestif, puis instrument aveugle et complice déclaré de la rébellion, achevant la ruine du pays désolé, laissant la place à la hideuse jacquerie, et finissant sa carrière, à tout prendre fatale, par être pris en flagrant délit de livrer une porte de Paris aux Anglais, crime où l'ont conduit sa faiblesse, son orgueil et son incapacité tracassière.

Mais après les tristes négociations de Brétigny, inévitable conséquence de tant de fautes, notre douleur sera soulagée à la vue de l'œuvre réparatrice accomplie en peu d'années par Charles V, au moyen d'une habile et prudente administration soutenue par la vaillante épée de Duguesclin. Le programme que nous venons de tracer indique la division naturelle de cette étude en deux parties. Dans la première, nous rechercherons les fautes qui ont réduit la France à subir le traité de Brétigny, en faisant à chacun sa part véritable et rigoureuse de responsabilité. Nous examinerons dans la seconde partie comment la France s'est relevée de cette infortune et de cet abaissement. Tel est le but de cette exploration du passé, qui ne laissera pas que d'offrir peut-être quelque enseignement pour l'intelligence du présent, et quelque espérance pour l'amélioration de l'avenir, indépendamment de quelques résultats nouveaux auxquels nous a conduit l'examen impartial et approfondi des sources de l'histoire à cette époque.

I.

Le traité de Brétigny, dont nous lirons plus tard les stipulations de détail, a livré en 1360 la moitié de la France de Philippe-Auguste à l'Angleterre. Un concert de malédictions semble s'être accordé en notre siècle pour accuser le roi Jean de cette lamentable infortune. Il en est certes responsable pour sa part; mais, si l'on veut bien y regarder, cette part est moindre, en juste compte, que ne le voudrait la commune voix d'une opinion trop sévère à son égard, et qui ne fut point celle des contemporains. Poitiers tout seul n'a pas conduit à Brétigny, et à Poitiers même l'héroïsme légendaire du roi Jean et de son jeune fils a mérité l'admiration et l'estime de l'Europe contemporaine. Comment s'est formé ce faisceau d'accusations contre un prince que le sentiment seul de l'honneur français aurait dû garantir contre l'injustice et l'exagération? Le grand coupable de cette fausse direction des idées reçues aujourd'hui à ce sujet, c'est M. de Sismondi, trop facilement cru sur parole par les historiens qui l'ont suivi, même par les plus justement accrédités. On s'est passé de main en main un jugement tout fait qui paraissait établi sur d'irrécusables documens, et que la réputation de M. de Sismondi confirmait de son autorité; mais ce jugement est à réviser, l'histoire du règne du roi Jean est à refaire, et nous en appelons au juge suprême, l'opinion mieux informée, à qui nous soumettrons les pièces principales du procès. M. de Sismondi, homme laborieux, instruit et honnête, mais d'un esprit étroit, avait les qualités et les défauts de la société de M. Necker, où il avait été nourri. Une correspondance récemment publiée a fait connaître cet écrivain, qui a joué un rôle dans le grand monde de son temps, grâce au patronage de Mme de Staël. M. de Sismondi avait appris l'histoire du XIVe siècle dans Rapin-Thoyras, protestant réfugié en Angleterre, qui avait mis au service des ennemis de son pays une plume lourde, mais savante, laquelle s'exerça constamment à présenter à l'Europe une France haïssable, gouvernée par une maison souveraine qui ne méritait pas moins d'aversion, et qui s'était, hélas! attiré par l'imprudence de son grand roi la haine que lui portaient les protestans persécutés. Les démêlés anciens de la maison de Plantagenet avec la maison de France furent perfidement exploités par Rapin-Thoyras pour se rendre agréable à Guillaume d'Orange, l'ennemi intime de Louis XIV, qui le lui rendait bien. Il n'a pas fallu moins de trente ans de patiens et profonds travaux d'un érudit comme Secousse, demeuré malheureusement inconnu aux gens du monde, pour démolir l'œuvre de calomnie historique construite par Rapin-Thoyras sur la question seulement des causes

de la guerre de cent ans. C'est pourtant dans cette histoire d'Angleterre, si estimée à Genève, que plusieurs générations de Français ont puisé leurs impressions sur l'histoire de France. C'est là que M. de Sismondi avait formé son jugement sur la France elle-même, et ce jugement chez lui, comme chez les autres réformés de son école et de son temps, était devenu, par respect pour la source où il était pris, une sorte de jugement religieux.

Mme de Staël, ce grand esprit qui a exercé tant d'influence sur son temps, et dont Napoléon commit la faute de méconnaître la puissance, Mme de Staël, dont la passion exaltée nous avait fait une Allemagne dont notre jeunesse a été si facilement éprise, et dont le jugement plus expert de la génération actuelle devra faire justice, commit M. de Sismondi pour mieux apprendre aux Français leur propre histoire, où elle avait elle-même un intérêt, mais dont elle aurait dû attendre plus de vingt volumes péniblement élaborés pour saisir et applaudir le bon moment. L'histoire de France, travaillée au dernier siècle par tant d'esprits systématiques, dont les maîtres de notre temps, les Aug. Thierry, les Mignet, ont eu tant de peine à démêler les rêveries, dut subir l'épreuve d'un système de plus, né dans le cerveau d'un érudit dominé par des préjugés d'un autre genre, sincèrement antipathique à la France, et frotté en outre d'économie politique. Aussi l'esprit français accueillit-il avec froideur l'œuvre de M. de Sismondi, malgré ses mérites incontestables et la protection que lui donnait la grande école libérale émanée de Mme de Staël. Notre littérature historique s'est ainsi enrichie d'une œuvre qu'on ne saurait, à tout prendre, dédaigner, mais réchauffée de Rapin-Thoyras, illuminée par des éclairs de la science sociale moderne, et où nous trouvons une histoire du roi Jean dont l'objectif, comme on dit aujourd'hui, semble avoir été de dégrader la noble figure française du prisonnier de Poitiers, dont les rédacteurs de l'histoire de France, écrite autrefois pour l'école militaire, avaient fait à leur tour une figure des romans de chevalerie. On dirait que M. de Sismondi a pris plaisir à perdre le roi Jean de réputation, jusqu'au point de lui attribuer discrètement des infamies auxquelles nul avant lui n'avait songé, et il a été même dépassé dans cette voie par des historiens d'une autre école, fort estimables d'ailleurs, qui l'ont pris pour guide, et qui, trouvant un roi chevalier déchu de sa renommée, n'ont eu aucun goût pour la lui rendre. Voilà comment, à certains yeux, le roi Jean n'est plus qu'un coupable extravagant, un soldat grossier, un faux monnayeur et quelque chose de pire, comptable devant la postérité de tous les malheurs de la France. L'histoire du XIVe siècle est à reprendre à l'étude, d'après les sources nouvelles qu'une érudition plus impar-

tiale met chaque jour à notre disposition, et à l'aide de celles que nos archives recèlent encore en grand nombre. Nous en avons un exemple remarquable dans l'histoire du château de Saint-Sauveur de M. Léopold Delisle.

Les fautes commises dans la direction politique des états sont quelquefois irréparables. C'est à l'imprévoyance des premiers Capétiens que remontent les calamités de la France au XIVe siècle. Les défaillances de la dynastie carlovingienne en face de l'invasion normande avaient été pour beaucoup dans la chute de la seconde race et dans l'élévation de la troisième, dont les aïeux avaient défendu vaillamment le sol français contre les hommes du nord; mais après l'établissement régulier de ces derniers en Normandie, les héritiers de Hugues Capet commirent vis-à-vis des Normands des fautes de conduite qui mirent à son tour la royauté nouvelle en un grave péril. Les ducs de Normandie, devenus rois d'Angleterre depuis la conquête si hardie de Guillaume le Bâtard, en 1066, moins de cent ans après l'élévation du duc de France (987) à la couronne, donnèrent aux arrière-petits-fils de Hugues des feudataires illustres qui rehaussaient la gloire du suzerain, mais qui, vassaux par trop redoutables, devaient rompre par leur puissance le juste équilibre de la hiérarchie féodale. C'est ce que parurent ne pas comprendre les rois de France Philippe Ier et Louis le Gros, en favorisant l'un des fils de Guillaume, Henri Ier, déjà devenu roi d'Angleterre par le partage des domaines paternels, dans l'acquisition irrégulière du duché de Normandie, au détriment de Robert, son frère aîné, à qui cette province devait appartenir, conformément au testament du célèbre conquérant, leur père. Le service de fief et l'hommage que prêtait, comme duc de Normandie, un roi d'Angleterre au roi de France (1) étaient une bien faible compensation de ce danger pour la vanité française, et l'expérience le prouva immédiatement (2), mais trop tard, à la monarchie parisienne. Malheureusement cette première faute fut suivie d'une faute plus lourde du fils de Louis le Gros, Louis le Jeune, qui mit le comble aux imprévoyances capétiennes par la répudiation irréfléchie (1152) d'Éléonore de Guienne, la riche héritière des grands comtes d'Aquitaine et de Poitou, laquelle se remaria deux mois après avec Henri Plantagenet, déjà comte d'Anjou, de Touraine, du Maine, et duc de Normandie, possédant ainsi comme vassal la moitié du royaume, élevé deux ans plus tard sur le trône d'Angleterre, et qui, devenu le plus puissant prince de

(1) Au sacre de Philippe-Auguste, le roi d'Angleterre soutenait la couronne sur la tête du roi : *Henrico... coronam super caput regis Franciæ, ex debita subjectione, humiliter portante.* Rigord.

(2) Voyez le président Hénault, sur 1100 et 1114, et Secousse, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. XVII, p. 355 et suiv.

son temps, ouvrit l'ère néfaste des luttes séculaires de l'Angleterre et de la France.

L'habileté de Philippe-Auguste fut inefficace pour remédier à ces erreurs de son aïeul et de son père. Vainement il saisit avec une merveilleuse promptitude l'occasion que le fils insensé de Henri II, par un forfait abominable, lui fournit (1202) d'exercer envers un feudataire criminel la justice profitable d'un suzerain qui impose le respect, en citant le coupable duc de Normandie devant la cour des pairs pour y rendre compte du meurtre dont il avait souillé sa main, et en confisquant, selon les lois de la féodalité, toutes les seigneuries que Jean possédait sous la mouvance de la couronne française : Philippe-Auguste remit ainsi sous la puissance royale, appuyée d'une forte armée, la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine et une bonne partie du Poitou, et réduisit la maison de Plantagenet à la portion du territoire qu'elle tenait de l'héritage d'Éléonore, et dont un autre des fils de celle-ci, Richard Cœur-de-Lion, légataire de sa mère, faisait hommage à Philippe-Auguste. Le coup avait été rapide et habilement porté par le roi de France, constructeur hardi de la monarchie féodale et de l'unité territoriale du royaume; mais le mal était trop profond pour que le remède opérât radicalement. La Normandie demeurait acquise à la France; mais la puissante et habile maison angevine n'en usa pas moins tous les efforts des héritiers de Philippe-Auguste : ses alliances multipliées avec nos races féodales, les qualités supérieures de quelques-uns de ses princes, et les ressources immenses que l'Angleterre mit à sa disposition ont retenu jusqu'au xve siècle la moitié de nos provinces sous l'influence et la loi des Plantagenets, et menacé la France d'être réduite à l'état d'annexe de la monarchie britannique (1). A la première race des Valois était échu le malheureux sort de subir ces périls, qui n'étaient pas complétement son ouvrage, mais dont elle a eu le mérite de triompher par la persistance et la bonne conduite de plusieurs de ses rois.

La maison de Plantagenet sentit bien, après le coup d'état de Philippe-Auguste, qu'il n'y avait plus rien à espérer de la maison de France ravisée, à propos de la Normandie et de l'Anjou. Henri III fut obligé par saint Louis, continuateur de la saine politique de son aïeul, de souscrire au traité de 1259, par lequel le monarque anglais renonçait à toute revendication des duchés et comtés confisqués sur Jean sans Terre. Le fils d'Henri III, Édouard Ier, parut

(1) Quelques historiens modernes semblent regretter que la fortune de la France n'ait point tourné à l'avantage d'Édouard III, de préférence à Philippe VI ou à Jean Ier. M. Macaulay a plus sainement apprécié que des Français le véritable intérêt des deux peuples dans ce conflit mémorable d'où sont sorties en définitive la liberté anglaise et la nationalité française.

résigné à la perte définitive de ces divers états, et dans la convention de 1286 entre lui et Philippe le Bel il n'est plus question que de la Guienne, au sujet de laquelle le roi d'Angleterre ne refusait pas le serment de fidélité. Des dissensions peu sérieuses s'élevèrent dans les années qui suivirent, principalement à l'occasion du refus d'hommage pour le comté de Ponthieu, passé par mariage en la possession de la maison d'Angleterre. Ces querelles finirent par la soumission des Anglais à la règle féodale et à la juridiction du parlement de Paris; mais, au jour de l'avénement du père du roi Jean, de Philippe de Valois (1328), la lutte entre les deux maisons de France et d'Angleterre prit inopinément le caractère légal d'une contestation dynastique et d'une prétention à la couronne, prétention où le parti de l'étranger trouva des appuis, même parmi les princes du sang de France.

Charles le Bel, en mourant, ne laissa que des filles, tout comme ses deux frères et prédécesseurs, Louis X et Philippe V, au décès desquels la question de l'appel des filles à la couronne s'était déjà présentée, et avait été décidée par la cour des pairs à l'avantage des collatéraux mâles, par application de l'ancien usage salique; mais après Charles le Bel il fallait chercher l'héritier légitime parmi les descendans mâles de prédécesseurs plus éloignés. Le premier en degré parmi eux était Philippe de Valois, petit-fils de Philippe le Hardi, et cousin germain du roi dernier mort. Ce fut lui que la cour des pairs reconnut comme roi, après que la reine épouse du roi défunt eut accouché d'une fille posthume, qui épousa plus tard un fils de Philippe de Valois, le duc d'Orléans. C'est en concurrence de Philippe de Valois que se présenta Édouard III d'Angleterre. Il était, par sa mère Isabelle, petit-fils du roi Philippe le Bel, et rapproché d'un degré sur Philippe de Valois du roi Charles le Bel, qui était frère d'Isabelle. Quoiqu'il eût été déjà décidé que les femmes étaient exclues de la couronne de France par une coutume reconnue comme loi fondamentale, on persuada au roi Édouard de soutenir que, bien que le sexe de sa mère eût dû l'exclure, si elle avait réclamé personnellement la couronne, l'usage salique ne pouvait être appliqué dès que c'était un enfant mâle de la femme appelée à son degré qui prétendait à la succession. Philippe de Valois repoussait cette prétention en alléguant que la mère ne pouvait transmettre un droit dont elle était exclue elle-même. La cause étant portée de nouveau devant la cour des pairs, on y fut unanime à repousser la prétention d'Édouard, et en effet le système anglais n'était soutenable ni en droit, ni en fait. Édouard était obligé d'avouer que les femmes étaient exclues de la couronne de France; autrement Jeanne, épouse de Philippe d'Évreux, roi de Navarre, devait être appelée au trône comme fille de Louis X le Hutin.

Édouard était forcé d'affirmer en outre que les enfans mâles de ces femmes n'étaient pas exclus, autrement il n'aurait eu aucun droit lui-même; mais il était conduit à soutenir en même temps que, pour faire valoir leur droit, les descendans mâles des femmes auraient dû être nés du vivant de leur grand-père, le roi dernier mort : sans cela, les petits-fils par les femmes de Philippe V et de Charles IV auraient produit un droit et un titre préférables à celui d'Édouard. Un tribunal comme la cour des pairs ne pouvait s'arrêter à ces subtiles distinctions en présence du droit public déclaré constant et d'une raison politique dont l'objet était d'exclure une race étrangère et de perpétuer la succession à la couronne dans la descendance mâle d'une race française. Philippe de Valois fut donc reconnu roi, et son compétiteur Édouard fut sommé de lui faire hommage comme duc de Guienne.

Édouard tardant à prêter l'hommage réclamé, Philippe de Valois mit hardiment la main sur quelques forteresses ducales de la Guienne, et, lorsqu'après bien des tergiversations Édouard consentit à faire acte de vassalité, il le fit en termes qui ne satisfirent point le roi de France. Philippe de Valois exigea une prestation plus nette et plus explicite, et après discussion et pourparlers il fut convenu ce qui suit, d'après un acte relaté dans Rymer (1) : « Le roy d'Engleterre, duc de Gyenne, tendra ses meins entre les meins du roy de France, et cil qui parlera pur le roy de France adrescera ces paroles au roy d'Engleterre, duc de Gyenne, et dira ainsi : Vous devenez homme-lige du roy de France, monsieur, qui ci est, come duc de Gyenne et pier de France, et li prometez foi et loiauté porter; ditez : Voire (oui), et li dit roy et duc, et ses successours, ducs de Gyenne, diront : Voire, et lors le roy de France recevera ledit roy d'Engleterre et duc audit homage-lige, à la foi et à la bouche, sauf son droit et l'autri. » Ainsi devait également procéder le roi d'Angleterre comme comte de Ponthieu et de Montreuil. On pouvait, d'après ces conventions satisfaisantes pour la France, espérer que l'harmonie se maintiendrait entre les puissances rivales, lorsque surgit une autre cause de discorde et de ressentiment.

L'Angleterre n'avait point alors accompli le grand acte de l'adjonction du royaume d'Écosse, qui a été l'objet de son ambition et de ses efforts incessans pendant plusieurs siècles. Or, dans la poursuite de ce grand œuvre d'unité territoriale que traversaient tant d'obstacles, la rivalité de la France et de l'Angleterre avait tout naturellement procuré à l'Écosse, luttant contre les étreintes de sa voisine, l'appui et l'alliance de la France. Celle-ci à son tour, dans son douloureux duel de cent ans, n'a pas eu d'alliée plus fidèle

(1) Rymer, II, 3e partie, p. 27, 6 juin 1329 (1330?), et p. 61, 3 mars 1331.

et plus dévouée que l'Écosse expirante. C'est tout un drame que cette histoire de l'union de la France et de l'Écosse, et le dernier acte en a été la fin tragique de Marie Stuart. Tant il y a qu'Édouard III, au plus fort de la guerre qu'il soutenait contre David II, ayant retrouvé la main secourable de Philippe de Valois, qui fournissait de l'argent au Baliol et lui ouvrait asile, la brouille s'ensuivit, et, la colère l'emportant sur la prudence, Édouard III commit une faute qu'explique seule la passion. La conduite politique de Philippe de Valois n'était point une provocation. Édouard avait commencé par accueillir un ennemi, un proscrit du roi Philippe, le fameux Robert d'Artois, de la maison de France, feudataire violent, ambitieux et plein d'astuce, qui venait d'être condamné par la cour des pairs dans un procès où sa probité avait été frappée d'une tache indélébile. Reçu affectueusement par le roi Édouard, dont il était le neveu, il y acquit du crédit par son habileté, et s'y rendit utile par des services. Sous son influence, et à son instigation, Édouard reproduisit la revendication de son droit prétendu à la couronne, qu'il semblait avoir abandonné en prêtant l'hommage dont nous avons parlé. Cette querelle tourna, pour le moment du moins, au préjudice du roi Édouard, car, en se donnant l'embarras d'une guerre sur le continent, il diminuait ses ressources pour la guerre d'Écosse. Poursuivant à la fois la couronne de France et la couronne d'Écosse, il n'obtint rien du tout, et ne réussit point à décider l'Allemagne à s'intéresser à sa cause par une diversion contre les Valois; mais il fut plus heureux dans ses menées avec la Flandre, où les manœuvres de Robert d'Artois lui valurent l'appui inattendu des cités flamandes, conduites alors par Jacques d'Arteveld, qui, s'empressant de reconnaître dans Édouard III le légitime souverain de la France, lui assura leur puissante coopération par l'assistance d'une vassalité engagée à la couronne parisienne. Philippe de Valois n'étant plus qu'un usurpateur, les communes de Flandre étaient déliées de leurs engagemens envers lui. Telles furent les causes et l'occasion du conflit sanglant et funeste qui s'éleva entre Édouard III et Philippe de Valois; il compromit le repos de toute l'Europe, et aboutit à la fatale bataille de Crécy (1346). L'envahissement du territoire et la destruction momentanée de la force militaire de la France en furent les tristes résultats. Philippe ne survécut pas longtemps à ce désastre : il expirait en 1350, à l'âge de cinquante-sept ans, après s'être ménagé par une heureuse négociation l'acquisition du Dauphiné de Viennois et de la baronnie de Montpellier, comme une compensation à ses pertes territoriales dans la Normandie et dans la Flandre. Il avait de plus réuni au domaine le Maine et l'Anjou, qu'il tenait de sa mère; de sorte qu'à tout considérer

son règne, trop diffamé (1), ne laisse pas que d'avoir été profitable au royaume; mais une guerre ruineuse avec l'Angleterre subsistait, suspendue seulement par une trêve, et c'était comme une flèche attachée au flanc de la France meurtrie.

Telle était la situation au moment où le roi Jean est monté sur le trône (1350); elle était critique et compromise. Était-ce la faute des Valois? On en pourrait douter; leur lutte avec l'Angleterre, si elle a été fatale, a été inévitable, et leur droit à la couronne était soutenu par la nation, qui n'avait pas voulu être agrégée à l'Angleterre. Quant aux erreurs et aux fautes, elles sont celles du temps bien plus que des Valois; les mettre au compte du roi Jean, c'est faire échec à la vérité. Lors donc qu'un historien, digne d'ailleurs de la plus juste estime, a écrit « qu'on ne pouvait relever la France qu'en changeant le système militaire, en réformant la cour, en organisant les finances, en ressuscitant l'industrie, mais qu'il fallait pour une telle œuvre une main prudente, économe, au service d'une haute intelligence, et le ciel venait de donner à la France un roi pourvu de tous les défauts directement contraires à ces qualités, » à son insu, le savant et sérieux écrivain a subi le joug d'un préjugé. Son programme est celui de la chose impossible : le XIVe siècle ne pouvait être le XIXe, et la France féodale ne devait pas ressembler à la France constitutionnelle ou industrielle que nous voyons. Le roi Jean a été l'homme de son temps; voilà tout son malheur. On en a fait un personnage haïssable et vicieux : tous les monumens contemporains attestent le contraire. Jean de Bohême était, dit-on, son idole; il n'était nourri que des romans de chevalerie, et M. de Sismondi veut même qu'il ait eu l'esprit gâté par la lecture de Froissart. Jean de Bohême n'existait plus depuis quatre ans lorsque s'est ouverte la succession de Philippe de Valois, il n'a eu par conséquent aucune influence sur le règne du roi Jean : d'ailleurs ce dernier avait épousé Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême, et, si à la journée de Poitiers le roi Jean s'est souvenu de la mort homérique de Jean de Bohême, son beau-père, à Crécy, je n'en honore que plus l'un et l'autre. Quant aux romans de chevalerie, la féodalité ne connaissait pas d'autre littérature, et il s'en faut qu'elle lui fût pernicieuse. Pour ce qui touche Froissart, il est probable que le roi Jean n'en a jamais ouï parler. Froissart était un jeune clerc adolescent lorsqu'en 1361 il présenta le premier livre de ses chroniques à la reine d'Angleterre, Philippa de Hainaut, son illustre compatriote et sa première protectrice, et le roi Jean est

(1) M. de Sismondi n'a pas craint de jeter du louche sur la bravoure personnelle de Philippe VI. Le témoignage de tous les contemporains est au contraire favorable au roi de France. J. Villani, si bien instruit, dit qu'il *fit merveilles* à Crécy, et le président Hénault qu'il *fit des prodiges* à Cassel.

mort en 1364. Pour l'ordre constitutionnel, on n'a pas assez remarqué que c'est au roi Jean que l'on dut le développement en quelque sorte régulier des états-généraux, dont il tint une assemblée chaque année, ce qui fut une nouveauté, et ne s'est plus pratiqué sous aucun règne. Enfin, s'il s'agit de l'intelligence, Froissart, qui a flatté l'Angleterre bien plus que le roi Jean, affirme que celui-ci était *de grande conception.*

Quoi qu'il en soit, le roi Jean arriva au trône précédé d'une réputation militaire, chevaleresque et même politique, et estimé de toute la chrétienté. Il était prompt au courroux, mais généreux autant que brave, d'une loyauté à toute épreuve, et pénétré des grands desseins de sa race. A l'âge de quatorze ans, il avait été jugé digne d'être *garde du royaume,* si le roi son père partait pour la croisade. A l'âge de dix-huit ans, il avait fait avec honneur la campagne de Flandre, et enlevé bravement Thun-l'Évêque, où furent employés pour la première fois, dit-on, des canons et des bombardes. L'an d'après, il prenait une part glorieuse à cette guerre de Bretagne, vrai roman de chevalerie, dont deux femmes furent les héroïnes, Jeanne la Boiteuse et Jeanne la Flamande. En 1345, il commandait les forces françaises en Guienne, et y obtenait des succès. Un trait charmant de caractère l'avait fait apprécier au siége d'Angoulême. Le capitaine anglais, réduit à l'extrémité, lui avait fait demander une trêve d'un jour pour fêter la purification de la Vierge, et Jean l'avait accordée. L'Anglais en profita pour sortir de la place avec armes et bagages. Arrêté aux avant-postes français, il répondit qu'il n'était pas là pour se battre, mais qu'il profitait de la trêve pour se promener hors de la ville, où lui et ses soldats étaient enfermés depuis si longtemps. Jean se contenta de sourire, et dit : « Laissez-les passer; » il avait donné sa parole, et se tint pour satisfait d'entrer dans la ville. C'est le cachet de la chevalerie du temps. En 1346, pendant que son père perdait au nord la bataille de Crécy, le duc de Normandie, c'est ainsi que se nommait Jean de France avant d'être roi, alarmait les Anglais dans le midi, et y livrait de rudes batailles, notamment celle d'Aiguillon. En 1348, il négociait habilement avec la reine Jeanne de Naples pour l'acquisition de la Provence; mais sa diplomatie échoua contre celle de la cour papale d'Avignon, qui redoutait un puissant et trop rapproché voisinage, et contre la résistance de la noblesse provençale, laquelle ne craignit point d'emprisonner en quelque sorte sa souveraine pour l'empêcher d'aliéner son domaine et leur indépendance. Jean était assuré déjà alors du Viennois. L'unité du territoire le préoccupait; ce qu'il ne put obtenir en Provence, un de ses fils l'obtint plus tard, et lui-même y parvint pour la Bourgogne quelques années après. Son esprit, toujours l'esprit du temps, l'avait fait choisir pour s'aboucher avec l'habile

Édouard III, lorsque le pape avait espéré terminer amiablement à Avignon cette guerre acharnée que se livraient depuis tant d'années deux peuples et deux races souveraines. Ses passions, toutes vives qu'elles étaient, Jean les avait subordonnées à la politique, témoin ses deux mariages; mais chez lui le cœur était haut et bien placé. Son affection pour ses proches, qui le porta aux meilleurs mouvemens, notamment dans l'affaire de Robert d'Artois, et ensuite à l'égard des enfans de ce félon, lui fit oublier quelquefois ses intérêts; Froissart exalte à ce sujet ses bons sentimens. Tel était le prince qui prenait la couronne en 1350, et qui a été dépeint comme un brutal stupide, soldat courageux tout au plus, mais incapable de mener un royaume.

Les difficultés du gouvernement de la France à ce moment étaient immenses en effet. Le roi Jean y pourvut de son mieux. Avec des finances ruinées, il fallait continuer une guerre désastreuse, nécessaire, inévitable, contre un roi riche et puissant. Avec une armée démoralisée, il fallait résister à une invasion qui avait entamé une bonne part du territoire, qui avait entraîné la féodalité de Gascogne, de Bretagne et de Normandie, et qui avait des appuis considérables dans la maison royale elle-même. La lutte avec l'Angleterre était profondément inégale. L'Angleterre avait l'alliance et l'appui des riches communes de Flandre, qui lui fournissaient ces archers, ces fantassins, devenus l'élément principal de la force des armées. Le parlement anglais était libéral de ses subsides, car la guerre enrichissait les Anglais, maîtres de la mer et du négoce, habiles exploitans du pillage régulier des villes françaises et des rançons féodales, possesseurs enfin des ports principaux de l'Océan sur nos côtes. La France, prise de trois côtés par sa redoutable ennemie, n'avait guère pour la défendre qu'un patriotisme désespéré, des armées indisciplinées et des expédiens déplorables en fait de ressources financières. Elle était à l'heure indécise et pénible où la monarchie féodale se transformait en monarchie administrative, à la fois privée de l'énergie de la première, qui était en déclin, et de la régularité de la seconde, qui n'était point encore développée. Et cependant les mœurs de la renaissance avaient déjà prévalu sur les mœurs féodales. Le luxe, les habitudes de mollesse, avaient succédé à la sobriété, à la sévérité des mœurs de la société féodale, et les malheurs publics n'empêchaient dans les villes ni les plaisirs, ni les débordemens. Paris était une ville dissolue où le sentiment des calamités nationales semblait ne pas avoir pénétré. La famille de Philippe le Bel n'avait pas résisté au torrent. Les mœurs privées de Philippe de Valois et de ses fils étaient pourtant irréprochables; mais leur influence affaiblie était impuissante à contenir le torrent. Les pompes, les jeux et les tournois leur étaient comme imposés

par les exigences du monde qui les entourait. Paris voulait danser sur des ruines. Une dynastie contestée ne pouvait faire obstacle à ses goûts, à sa passion de luxe et de plaisirs. Elle y cédait par entraînement et par nécessité. — Voilà ce qui apparaît des témoignages de l'époque. Les doléances de Mézeray sur ce point ont été reproduites avec trop de facilité peut-être par les historiens qui l'ont suivi, dont la plupart ont mis cette passion toute française à la charge du roi Jean, qui n'en doit répondre que pour la part qu'il y a prise.

Les sources de l'histoire du XIVe siècle sont aujourd'hui plus abondantes et plus épurées qu'elles ne l'étaient naguère. Remarquons d'abord que le témoignage en est unanimement favorable à la réputation du roi Jean. L'honnête et sincère Anquetil y avait conformé ses récits; la direction différente des idées explique la prévention qui domine en d'autres livres malgré les qualités supérieures qu'il serait injuste de ne pas reconnaître et proclamer. Les principaux témoignages contemporains sont ceux de Froissart, des chroniques de Saint-Denis, de G. de Nangis, de Villani, des ordonnances imprimées et des dépôts d'archives, déjà explorés par le savant Secousse, mais qui recèlent encore des trésors inédits d'information, témoin le *spécimen* que nous en offre l'histoire du château de Saint-Sauveur de M. Léopold Delisle. Une saine critique de ces sources est nécessaire pour en tirer la vérité. Celle de Froissart tout d'abord a fait de nos jours des progrès dont il faut tenir compte, et qui sont restés inconnus à M. de Sismondi, dont au reste ils n'auraient changé ni les partis-pris, ni la voie; il n'a pas même pu employer le Froissart de M. Buchon, et ses successeurs n'ont connu ni les travaux de M. de Lettenhove, ni ceux de M. Siméon Luce. Nous savons aujourd'hui que Froissart, ce grand artiste, n'a commencé à exercer son talent que vers 1360. Il vivait de sa plume, et s'était proposé, pour l'amusement des châteaux, de substituer le drame de l'histoire aux romans de la chevalerie, dont la passion était déjà calmée à la fin du XIVe siècle. Il tenait bureau de rédaction, ou tout au moins de copistes multipliant pour son compte les exemplaires de ses chroniques, qu'il soumit deux ou trois fois dans sa vie à un remaniement général, et dont en outre il varia la rédaction, selon qu'il était mieux renseigné ou selon la personne du destinataire auquel était adressé le manuscrit. De là le nombre prodigieux de ces manuscrits, que nous sommes loin encore de posséder au complet, et de là ces différences que depuis longtemps on avait signalées dans les principaux exemplaires; de là aussi l'insurmontable difficulté de publier un texte autorisé de Froissart. M. Dacier l'avait jadis reconnu, et M. Buchon mieux encore. Depuis la mort de ces laborieux érudits, de curieuses recherches et d'heureuses découvertes ont augmenté la difficulté, et M. de Lettenhove n'a cru

pouvoir mieux s'en tirer qu'en classant en trois ou quatre familles les manuscrits connus de Froissart, et en offrant au lecteur, pour chaque chapitre des chroniques, les textes divers de ces différentes catégories d'exemplaires. Son Froissart n'est pas lisible pour les gens du monde; mais le fastidieux travail qu'il n'a pas craint d'affronter rend un service immense à la critique historique. M. Siméon Luce, marchant dans la même voie, s'y est pris d'une autre manière, qui aura plus de succès auprès du lecteur français, et qui nous promet enfin un Froissart où le charme littéraire sera mis d'accord avec les droits de la vérité.

La couleur générale et dominante de la composition de Froissart est favorable à l'Angleterre; mais sa partialité se dissimule sous un talent supérieur. L'habile chroniqueur voulait être lu par tout le monde. Son livre se divise, comme on sait, en quatre parties, qui sont comme autant d'ouvrages distincts animés d'un souffle particulier. Chacune de ces parties a été livrée au commerce en des temps différens et sous des influences diverses. Il était né à Liége, et c'est là, auprès de la cour féodale de Hainaut, qu'il a pris ses premières impressions, déjà du reste engagées par son maître Jean Lebel, qui avait accompagné Jean de Hainaut en Angleterre, et pris auprès des Anglais ses mémoires pour l'histoire des guerres. De 1326 à 1356, Froissart a copié Jean Lebel, et n'a d'autre garant que lui. Il achevait à peine sa première partie en 1361, pour la présenter à la reine d'Angleterre, Philippa de Hainaut, mère du prince Noir, chez laquelle il obtint un grand succès, et qui l'a gardé à sa cour jusqu'en 1369. A la mort de la reine Philippa, Froissart fut recueilli à la cour de Robert de Namur, qui arrangea son existence, et auprès duquel il a vécu jusqu'en 1373, écrivant avec une âme tout anglaise et flamande sur des mémoires qui lui étaient fournis par des partisans d'Édouard III. Ce n'est qu'à partir de 1373, époque où il a passé à la cour de Blois, qu'une influence française a pu se remarquer dans la couleur de ses pinceaux. Les parties et les remaniemens composés à cette époque ont une teinte notablement adoucie par le désir de plaire aux Châtillon. C'est à travers ces diversités chronologiques et littéraires qu'il faut faire le chemin de la vérité historique, et la tâche n'est pas toujours aisée. On peut donc considérer Froissart comme un témoin anglais. Sous sa plume, la chronique est demeurée une œuvre d'art. Sous la plume des moines de Saint-Denis, la chronique est une magistrature. Les *grandes chroniques* de France n'ont point d'ambition littéraire; mais elles respirent la sagesse.

On sait que dans tous les grands établissemens monastiques du moyen âge il y avait un moine, ordinairement le plus capable et le plus avisé, que l'ordre préposait à la rédaction de la chronique du

couvent, et dont la fonction consistait à tenir registre pour ainsi dire journalier de tous les grands événemens accomplis dans le monde. Les couvens en réputation attachaient beaucoup d'importance à cette œuvre, qui exigeait des correspondances, des informations, du discernement, et une certaine littérature. Une chronique bien tenue était l'honneur du couvent; on venait la consulter de fort loin, on la montrait avec orgueil. A Saint-Denis, abbaye royale, la chronique avait le caractère de rédaction officielle de l'histoire nationale. Elle rectifie beaucoup d'inexactitudes de Froissart, dont les attaches anglaises induisent souvent en erreur. N'étant point destinée à la passion chevaleresque ou à l'imagination des châtelaines, elle garde le calme impassible et discret d'un procès-verbal authentique. La chronique de l'impartial et sage Guillaume de Nangis s'identifie avec celle de Saint-Denis jusqu'à l'an 1301. Il était moine de Saint-Denis, et y jouissait d'une grande considération, à ce point que la chronique française de l'abbaye n'a été que la traduction de l'ouvrage de Guillaume pour les trente dernières années du XIIIe siècle. L'abbaye attachait presque autant d'importance à la chronique latine de G. de Nangis qu'aux grandes chroniques françaises elles-mêmes; elle commit des continuateurs à la chronique de Nangis, comme elle en commettait à la chronique française, s'assurant ainsi la possession d'un corps d'annales en latin, faisant pendant aux annales françaises, pour la plus grande gloire du couvent. De là nous viennent les continuateurs de Nangis, entre lesquels il ne faut pas confondre les deux premiers, qui ont poussé jusqu'à l'an 1340, avec un troisième et dernier continuateur, qui ne provient pas de Saint-Denis, et qui a composé l'histoire développée du temps écoulé de 1340 à 1368, portant dans son livre la passion d'un moine défroqué, d'un *Jacques* véritable. L'auteur de cette dernière continuation est probablement Jean de Venette, carme de la place Maubert, qui a pris parti dans les agitations contemporaines, a écrit un pamphlet curieux contre les nobles et le pouvoir royal, s'est rendu l'interprète audacieux de la révolte populaire, et auquel les historiens de nos jours ont donné quelquefois trop de confiance. On n'aurait toutefois qu'un fonds incomplet de connaissances, si l'on ne joignait à ces sources françaises les monumens historiques empruntés aux nations étrangères, tels que les actes de Rymer, l'une des plus utiles publications du dernier siècle, ainsi que les ouvrages également étrangers d'origine, tels que ceux de Walsingham, en Angleterre, et les *Storie,* composées en italien par deux générations des Villani, par Jean, Mathieu et Philippe, qui, contemporains comme Froissart, sont une autre source précieuse de l'histoire pour le temps des premiers Valois. Leur récit n'a pas la sécheresse des chroniques de couvent; c'est de l'histoire presque

classique, avec son cortége de tableaux et d'appréciations. Bien éloignés du talent de Froissart, les Villani, surtout Mathieu, ont peut-être plus de valeur positive, au moins sur certains points. Ils ont évidemment puisé leurs informations à la cour papale d'Avignon, profondément mêlée à la diplomatie de l'époque. Les Villani travaillent donc sur des mémoires d'origine autorisée. Leur inclination n'est pas française : ils ne pardonnent point à nos rois d'opprimer la *santa chiesa*, et ils voient dans les malheurs de la France une punition de la justice divine; mais ils connaissent bien les affaires, et l'on en tire d'utiles renseignemens. Tous ces documens mieux étudiés, plus attentivement consultés, rétablissent l'histoire du roi Jean sur sa base d'impartiale vérité.

On a critiqué comme entaché de l'empressement puéril d'une sotte vanité le sacre de Reims (26 septembre), suivant de si près la mort de Philippe de Valois (23 août); mais la bonne politique imposait cet empressement. La succession à la couronne étant contestée aux Valois, il importait de ne pas laisser la question indécise, et, comme le sacre était le complément de l'acclamation nationale, il fallait se hâter d'en obtenir la consécration pour fixer l'esprit des peuples à cet égard. Le clergé, les pairs, en se prononçant encore pour un Valois contre la prétention anglaise, apportaient au nouveau roi une force nécessaire et précieuse. De retour à Paris, le roi Jean « entendit, selon Froissart, à faire ses pourvéances et besognes, car les trêves étoient faillies entre lui et le roi d'Angleterre. » Les places du nord furent exactement ravitaillées, et le roi se ménagea par la prise de Saint-Jean-d'Angely une compensation de l'échec éprouvé à Taillebourg. Des actes de générosité marquèrent ces premiers temps; les enfans du comte d'Artois furent rendus à la liberté. Le roi Jean fit effort pour ramener l'union dans la famille royale, et pour la grouper autour de sa personne, dans une pensée commune de défense patriotique contre un prétendant étranger. Froissart et les chroniques de Saint-Denis s'accordent à signaler cette noble intention du nouveau roi. Un événement inattendu motiva malheureusement après ces premiers jours, marqués par la clémence, un acte de sévérité qui, par la forme en laquelle il fut accompli, fit naître des regrets. Les pratiques de légalité de Philippe le Bel, qui avaient si bien servi sa politique, avaient habitué les esprits à considérer comme surannées les violentes justices de l'ancienne royauté féodale. Le roi Jean eut le tort d'y revenir, comme avait fait son père en cas pareil, pour terrifier les traîtres à la patrie.

Les chroniques de Saint-Denis et d'autres documens dignes de créance attestent, contrairement à Froissart, que la ville de Caen avait été livrée aux Anglais par la trahison du connétable Raoul, comte d'Eu, de la maison de Brienne. Prisonnier en apparence, il

avait été fort caressé par les Anglais, et, sous couleur de venir sur parole pour recueillir l'argent de sa rançon, il se présenta hardiment à l'hôtel de Nesle, chez le nouveau roi, « de qui il cuidoit être moult bien amés, ensi que il estoit ainçois que il fust roi. Sitot que li roi Jehan le vist, il regarda sur lui, et puis li dist : Contes de Ghines, suivez moi; li contes respondit : Monseigneur, volentiers. Lors l'emmena le roi en une cambre et li monstra une lettres, et li dist : Veistes vous oncques ces lettres-cy? Li conestables fu durement surpris, et mua de couleur. Lors le roi se li dist : Ah! ah! mauvais traistres, vous avez mort deservi, et si morrès, » et, se retirant au palais, le roi fit arrêter le comte par le prévôt de Paris, et ordonna sa translation au Louvre, où trois jours après, « en la prison où il estoit fu descapité, dit le moine de Saint-Denis, présent le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac, le comte de Montfort, et plusieurs autres qui, du commandement du roy, estoient là, et fu le dit conestables descapité, pour très grans et mauvaises traïsons que il avoit faites, lesquelles il confessa en la présence du duc d'Athènes, et de plusieurs autres de son lignage. » Froissart dit qu'il ne croyait pas que le comte de Guines, l'un des plus gracieux seigneurs de son temps, eût été traître et félon, et que « de ceste justice fu li rois durement blasmés. » Il est certain que cette violence, autorisée par le vieux droit féodal, qui faisait procéder toute justice du roi directement, parut regrettable, bien que méritée. La curiosité publique se perdit en conjectures sur cette lettre mystérieuse ; mais la peine était juste. La faute fut, dit du Tillet, si bien renseignée, que forme de justice n'y fut gardée, et le partage de la succession du comte augmenta les embarras du roi.

En effet, le roi Jean nomma connétable Charles d'Espagne, son intime ami et son cousin, qui en exerçait l'office depuis 1346, époque de la prise de Caen, par délégation du roi Philippe de Valois. Rien n'était plus naturel que cette promotion ; cependant Charles d'Espagne étant l'ami privé du roi, la jalousie des hauts barons s'en offusqua. L'indication de cette jalousie par les auteurs contemporains a été l'occasion d'une méprise singulière de la part de nos historiens modernes, grâce à l'insinuation de M. de Sismondi, qui n'a pas craint de prêter ici d'un ton discret au roi Jean une infamie que repoussent et le témoignage allégué de Villani et les mœurs de la chevalerie française. Il est bon que l'on voie jusqu'où la prévention peut égarer les esprits les plus honnêtes d'ailleurs. Selon M. de Sismondi et ceux qui l'ont suivi sur parole, Villani aurait dit que Charles d'Espagne était « un chevalier merveilleusement beau de visage et de nobles manières, » mais que le roi lui montrait un amour si particulier et si excessif, que ceux qui voulaient mal parler y cherchaient crime, et que cette intimité était

suspectée d'infamie; M. de Sismondi cite Villani par le livre et par la page. Quand Matteo Villani aurait dit la chose, je ne l'en croirais pas; mais il n'en dit pas un mot, et le texte de l'auteur italien permet d'affirmer qu'il n'a point même songé à ce qu'on lui a fait avancer (1), et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Froissart, plus près placé que Villani, dit simplement que Charles d'Espagne de La Cerda était « le chevalier du monde que le plus amoit le roi Jean, *car ils avoient été ensemble nourris d'enfance et compains en toute chose.* » Ils étaient de même âge, trente-deux ans à l'époque dont nous parlons. Le continuateur peu bienveillant de Nangis ne fait pas la moindre allusion à cet *amore disordinato*, si mal compris à Genève. Personne en France, ni en Angleterre, n'y entendit infamie, et il n'y en a trace nulle part. La jalousie dont Charles d'Espagne était l'objet n'avait donc d'autre cause que cette irritation éternelle dont sont poursuivis dans l'entourage des rois ceux qui sont l'objet de leur affection particulière et de leur confiance. Les courtisans du prince regardent ces préférences comme une humiliation, et en recherchent la vengeance comme d'une injure à leurs droits. Ce n'est point au reste la seule insinuation odieuse que M. de Sismondi se soit permise à l'endroit du roi Jean. Le second mariage de ce prince avec la veuve du duc de Bourgogne l'a exposé à des soupçons que n'ont point connus les contemporains, et que repousse le simple bon sens. Les appréhensions des Bourguignons à l'endroit d'une réunion à la couronne étaient de la même nature que celles des Provençaux. Aucune province de France n'a été au-devant de l'unité nationale.

La mort violente du connétable Raoul, comte de Guines et d'Eu, fut suivie d'autres événemens à l'occasion desquels le mémoire du roi Jean mérite plus de justice et de faveur; je veux parler de la convocation des états-généraux. On en a tenu trop peu de compte au fils de Philippe de Valois. Il n'a pas dépendu de lui que la France n'acquît dès lors le bienfait d'une représentation permanente et constitutionnelle à l'égal de l'Angleterre, et l'on verra plus tard quelle responsabilité les états eux-mêmes méritent de porter dans l'histoire des calamités du royaume. Quoi qu'il en soit, dès le début de son règne, après avoir donné des soins aux objets les plus pressans, le roi Jean appela auprès de lui les trois états, le clergé, la noblesse et les communes, pour établir avec eux des rapports de confiance

(1) Voici le texte de Villani : « ... Messer Carlo... era cavaliere di gran cuore, valoroso in fatti d'arme, pieno di virtu a di cortesia, e adorno del corpo, e il re gli mostrava singulare amore, e innanzi a gli altri baroni seguitava il consiglio di costui, e chivolevano mal parlare criminavano il re di disordinato amore in questo giovane, e del grande stato di costui nacque materia di grande invidia che li portavano gli altri maggiori baroni. »

et d'affection, et pour aviser aux moyens de soutenir et de continuer une guerre désolante et ruineuse. Sans vouloir entrer ici dans la curiosité archéologique ou diplomatique de l'origine de nos états-généraux, qu'il me suffise de remarquer que trois événemens se sont produits dans le demi-siècle qui s'écoule de Philippe le Bel au roi Jean, à l'occasion desquels la France pouvait consolider l'acquisition qu'elle semblait avoir faite de la liberté politique et représentative. Ces trois événemens sont la lutte formidable de Philippe le Bel avec la papauté, l'indispensable besoin où fut la royauté des subsides des communes au XIVe siècle, et la guerre dynastique des Valois avec l'Angleterre. Philippe le Bel voulut faire prononcer la nation entre lui et Boniface VIII. Il convoqua les états-généraux en 1302. Ce fut leur première réunion solennelle; jusqu'alors des convocations dépourvues de caractère défini avaient seulement indiqué l'inauguration prochaine d'une ère nouvelle de la monarchie. Les états de 1302 (1) ont rempli le but que se proposait Philippe le Bel, et fondé l'ancien droit public ecclésiastique de la France; mais ils n'ont pas valu au pays la conquête de sa liberté. Après Philippe le Bel, la faiblesse de ses successeurs et leurs nécessités financières pouvaient conserver à la France le vote et le contrôle de l'impôt par les états, qui n'ont pas su en profiter. Advenant les Valois, une nécessité nouvelle, le concours de la nation pour la solution de la question dynastique, le bon vouloir et l'honnêteté du roi Jean, la patience et la sagesse de Charles V, devaient rendre définitive la constitution nouvelle que les besoins d'une situation difficile introduisaient dans la pratique monarchique. Un brouillon coupable, Étienne Marcel, soutenu par la plèbe parisienne, a tout compromis, et fait un objet d'effroi du gouvernement des assemblées, à ce point que deux siècles après, lorsque les derniers Valois ont à leur tour appelé les états à leur aide, de grands et sages esprits comme Étienne Pasquier et Montaigne en ont conçu des craintes que la guerre civile est venue justifier. Ne rejetons pas toujours sur ceux qui nous gouvernent des fautes que nous avons partagées, des erreurs qui sont les nôtres, ou celles de tout le monde.

Le roi Jean convoqua donc les états-généraux dès 1350, au lendemain de son avénement. Sans doute il est à cet égard des idées toutes modernes et un langage aujourd'hui banal qui ne peuvent être prêtés au roi Jean ni aux états; mais la reconnaissance de la souveraineté nationale en matière d'impôt, du concours nécessaire des peuples pour aviser aux grandes crises politiques, et par con-

(1) On a dit et cru que les états de 1302 n'avaient eu qu'un jour de durée; cette séance de surprise, qui est racontée partout. C'est une erreur. On a retrouvé le dossier complet des états de 1302, qui ont eu huit jours de durée, ainsi que des états de 1308 et de 1317. Ils seront prochainement publiés.

séquent de la participation du corps de la nation au gouvernement de ses affaires, est au fond même des actes du roi Jean, et s'y trouve exprimée. C'est ici surtout que l'exploration de nos archives promet d'importans et curieux résultats au laborieux chercheur qui voudra s'appliquer à cette œuvre de patience. Il y découvrira comment furent convoqués et assemblés à Paris, par le mandement du roi, les prélats, les chapitres, les barons et les villes du royaume; « comment leur fist le roy exposer en sa présence l'estat des guerres » par le chancelier, « et leur requist ledit chancelier pour le roi qu'ils eussent avis ensemble quelle aide ils porroient faire au roy, qui fust suffisant pour faire les frais de la guerre... Lesquels respondirent, c'est à savoir le clergié, les nobles et les bonnes villes, que ils estoient tous prets de vivre et mourir avec le roy, et de mettre corps et avoir en son service, et deliberacion requisrent de parler ensemble, laquelle leur fust ottroiée. » Les commissions des états se concertent et consultent; elles veulent avoir l'avis des états particuliers des provinces sur les voies et moyens; elles ne craignent pas de relever des abus dont les peuples sont grevés; l'administration royale les avoue, les explique, les excuse, et promet d'entrer dans de meilleurs erremens; enfin l'impôt est voté et accordé par le libre consentement des représentans du peuple, pour chacun y être également soumis, même les seigneurs du lignage du roi. « Eulz (les états), désirant de tout leur cuer estre et demeurer en la bonne grace du roy, en exposant pour luy corps et biens, espérant que ou temps à venir par nostre dit seigneur soient traitiés et menés favorablement, et par luy lesdites guerres puissent prendre bonne et briève fin, donnent, accordent et ottroient a nostre dit seigneur une imposicion de six deniers pour livre, etc. » Ce sont, on le voit bien, les principes fondamentaux du gouvernement représentatif. Les abus signalés se rapportaient à la variation du cours des monnaies, au droit de prise que nous appellerions de réquisition, et au recouvrement même des contributions par sergens mercenaires ou généraux. Les gens du roi conviennent qu'il y a réforme à faire, et s'engagent d'y pourvoir à la satisfaction générale : « mais que on luy feist aide qui fust souffisant (1). »

Le recouvrement des impôts par les agens de l'administration royale était très vicieux. On avait hérité à cet égard des procédés romains, lesquels, joints aux procédés féodaux, avaient produit des modes de perception intolérables. Aussi la plupart des provinces réunies à la couronne s'étaient réservé le droit de la collection de l'impôt, sauf à le verser après en tout ou en partie dans le trésor

(1) Voyez les *Chroniques de Saint-Denis* et le tome II des *Ordonnances du Louvre*.

royal. Le droit de prise ou de réquisition, dont nous avons, hélas! pu voir les tristes restes, avait aussi sa raison d'être; mais les formes seigneuriales le rendaient insupportable. Les peuples étaient foulés également par l'ennemi et par les défenseurs du sol, le roi en tête. Il n'en pouvait être autrement à ces débuts de l'organisation administrative. Y remédier graduellement était tout ce qu'on pouvait faire. Quant aux monnaies, l'abus était aussi à son comble; mais, s'il y a un fonds de vérité en ce qui a été dit à ce sujet, il y a aussi un fonds d'inexactitude, surtout en ce qui touche les accusations particulières au règne du roi Jean. Voici ce qui me semble être la vérité. Lorsque les rois du moyen âge, en France comme ailleurs, manquaient de l'argent nécessaire à leurs dépenses, le défaut d'expérience de la matière imposable, l'impossibilité des emprunts à taux modéré, l'absence de contrôle de la part des contribuables, l'irrégularité de toutes les pratiques financières, avaient facilité l'introduction du pire des abus, qui avait semblé le plus commode des expédiens, bien qu'il fût le plus nuisible au commerce et à la production de la richesse publique. Des conseillers pervertis des princes de ce temps avaient imaginé d'affaiblir les monnaies pour subvenir aux besoins des finances. Ils étaient d'autant plus répréhensibles, qu'ils n'ignoraient pas et qu'ils avouaient même les inconvéniens de leurs pratiques, auxquelles cependant ils recouraient sans scrupule. Les préambules des ordonnances du 16 décembre 1329, du 16 avril 1330 et du 23 mars 1332, œuvre du prince qui a le plus usé peut-être du fatal moyen d'affaiblissement de la monnaie, proclament la bonne intention de revenir aux saines traditions, en même temps qu'ils avertissent les sujets de la nécessité qui oblige à les mettre en oubli pour le moment. Les longues et ruineuses guerres de Philippe de Valois et de ses successeurs, jusqu'à Charles VII, motivèrent donc, à défaut d'autres ressources, des désordres déplorables dans la valeur des monnaies, qui fut sujette sous ces princes à un mouvement perpétuel. On les affaiblissait par degrés, jusqu'à un certain point, après lequel on les reportait tout d'un coup à leur valeur intrinsèque, pour avoir occasion de les affaiblir de nouveau, et le prix du marc d'or et d'argent changeait ainsi à chaque instant. C'était le jeu de bourse de ce temps, et, comme il y avait gens qui en retiraient grand bénéfice, le consommateur, qui en payait les frais, était celui qui s'en plaignait le moins. La fréquente et publique répétition de cet expédient prouve bien qu'il était profitable à un certain nombre : il semble qu'il n'y avait qu'à être habile pour éviter d'y être ruiné. Les commerçans et les trafiquans savaient y gagner; le commun peuple était victime. Telle est la vérité de l'histoire financière du XIVe siècle et d'une partie du XVe. Or le roi Jean ne figure, à vrai dire, que

pour six ans de responsabilité personnelle dans cette période séculaire de calamités. Le traité de Brétigny n'a pas été le résultat immédiat de la bataille de Poitiers; les brouillons de Paris, qui pendant les quatre ans de captivité du roi ont pesé sur l'administration de l'état, sont plus responsables que le roi Jean des charges et pénuries qui ont grevé les années écoulées de 1360, date du traité, à 1364, date de la mort du prince. La culpabilité dans les malheurs de 1356 à 1360 est à la charge d'Étienne Marcel et de la jacquerie, et la plupart de nos historiens paraissent l'avoir oublié en mettant au compte du roi Jean tout seul les altérations de monnaies que l'on relève de 1350 à 1364.

Nous devons aux travaux de Leblant, rectifiés par la patience merveilleuse de Secousse, le tableau prodigieux des variations de la monnaie pendant les temps dont nous parlons. Si on veut l'examiner avec attention, on y verra que le mouvement de crue et de faiblesse dans le titre des monnaies est moins accéléré sous le roi Jean que sous Philippe de Valois. Les altérations toujours fort nombreuses n'y dépassent pas en général quelques deniers pour le marc d'argent, et la proportion est analogue pour le marc d'or. Si quelque chose étonne encore, c'est la naïveté, la publicité, la répétition de la pratique. Il est incontestable que le roi Jean avait trouvé les choses en tel état, qu'il ne restait guère plus de mal à faire à cet égard. Les états demandèrent que ce genre d'impôt calamiteux fût remplacé par les tailles et les aides. Les trois premières ordonnances du roi Jean avaient eu pour objet la meilleure organisation de la chambre des comptes. Elle précéda une grande ordonnance de 1351, qui était comme la garantie d'une plus droite administration en fait de règlement monétaire; on y voit que « à grand peine étoit homme qui au juste paiement des monnoies de jour en jour se put connoître. » — On vécut près d'un an sur cette ordonnance; puis l'habitude et les besoins ramenèrent aux mauvaises pratiques. On y intéressa le menu peuple et les ouvriers par l'augmentation des salaires et des lois de *maximum*. Les états réclamèrent avec persistance; mais l'abus fut plus tenace que la réclamation.

Nous n'avons encore que des documens indécis et vagues sur les assemblées qui ont devancé celle de 1302, et même sur celles qui l'ont suivie jusqu'à 1350. Si l'assemblée de 1302 ne fut pas la première où les trois ordres aient été régulièrement réunis, elle est restée celle dont le souvenir a le plus frappé l'opinion. Il est certain que des assemblées au moins partielles ont eu lieu précédemment à diverses époques, et nous regrettons que M. Stadler n'ait pas encore publié les recherches auxquelles il s'est livré à cet égard. L'ouvrage de Dupuy est resté la source incomplète d'information sur l'assemblée de 1302. Les documens originaux nous manquent aussi

pour les états subséquens. Les assertions de Boulainvilliers sont à peu près ici le seul garant qu'on puisse invoquer. Pour l'assemblée de 1338, où le libre vote de l'impôt aurait été, dit-on, particulièrement proclamé, nous n'avons pas plus de certitude. Nicolas Gilles en atteste la tradition au xve siècle; mais ce témoignage est contestable : il est à croire que les assemblées antérieures au roi Jean, même celles de Philippe de Valois, qui a eu le plus besoin de leur concours, n'avaient ni règle précise, ni détermination établie. C'est une ample matière aux recherches futures dans nos archives parisiennes et dans nos archives de province. Secousse et du Tillet n'ont fait que préparer les voies; M. Léopold Delisle nous a donné le mandement original, constatant la forme et le mode de convocation pour les états de 1351, les premiers états du roi Jean. C'est une pièce curieuse de laquelle il résulte que ces états étaient une assemblée de notables sans règle fixe d'élection. Le silence complet de Froissart sur un point si capital nous prouve que ces assemblées et ce qui les touche étaient en médiocre faveur dans les châteaux. Les villes y avaient évidemment le principal intérêt. Quant aux autres états, réunis régulièrement chaque année depuis cette première convocation jusqu'en 1355, qui a été une époque mémorable sur laquelle nous reviendrons, la certitude du fait est acquise; mais du Tillet et Secousse n'en ont donné qu'une relation sommaire. Du Tillet a eu les pièces sous les yeux; elles ne peuvent être égarées. Des preuves positives peuvent d'ailleurs être recueillies dans les ordonnances particulières relatives aux répartitions d'impôts dans les provinces; mais nous attendons de l'érudition et de nos dépôts publics la révélation détaillée de ce qui s'est passé à cet égard. C'est une lacune importante à remplir dans notre histoire politique. La désuétude postérieure où sont tombées ces assemblées et la défaveur même dont elles ont été l'objet expliquent l'absence de documens dont nous souffrons encore. Si nous en possédons sur l'assemblée de 1302, c'est au zèle gallican que nous le devons. Le chroniqueur dionysien, le continuateur de Guillaume de Nangis, le savant Dupuy, le laborieux M. Géraud, ont satisfait nos désirs à ce sujet. La science n'a pas eu le même stimulant pour l'ordre politique et financier.

Il est évident que nous devons à l'influence de ces assemblées, sous le roi Jean, qui a fait du régime dont il s'agit un usage régulier de son règne, l'abondance de règlemens administratifs qu'on remarque pour l'époque de ce prince dans la collection des ordonnances de nos rois, abondance qui serait à coup sûr plus ample encore, si nos archives étaient soigneusement explorées. Cette face de l'histoire du roi Jean a été négligée aussi par nos historiens. L'histoire particulière des ordonnances du roi Jean est une des plus

fécondes du XIVe siècle. La police des villes et surtout de Paris, la manufacture et le commerce, la centralisation judiciaire et administrative, l'assiette des impôts, les libertés municipales, lui doivent les plus utiles règlemens (1). Il est difficile à celui qui veut étudier sérieusement l'histoire de France de se faire une idée juste pour chaque époque de ce que Fénelon appelait *la forme du royaume*. Les actes publics originaux y peuvent seuls conduire. La tradition historique a été si violemment rompue par nos révolutions, l'esprit de parti a tellement préoccupé nos écrivains, que nous avons beaucoup à faire aujourd'hui pour acquérir le sentiment vrai de l'histoire antérieure à notre temps. Il s'en faut que du temps du roi Jean la forme de l'état fût celle d'un despotisme stupide et brutal, comme on l'a trop répété. L'autorité du prince était sans doute la clé de voûte de la société. — Le roi était l'*ultima ratio* du gouvernement féodal. Il l'était encore à l'époque de transition qui nous occupe. *Tout vient de lui, et fuit en lui*, dit Beaumanoir. Aussi sa *justice* ne révolte point les peuples. Froissart seul, un ami de l'Angleterre, a blâmé l'exécution sommaire du comte d'Eu, traître à la France sa patrie. La *justice* du roi était la cour martiale de l'époque : on en usait rarement; mais elle était nécessaire pour réprimer les violences de la féodalité. Quant à l'administration proprement dite, elle a, sous le roi Jean, une régularité déjà bien établie. Le principal office était celui du chancelier, qui paraît avoir centralisé les divers services ministériels ou administratifs. Les pouvoirs étaient séparés distinctement, et les actes du gouvernement étaient préparés ou accomplis dans quatre cours ou juridictions principales : le conseil du roi, les maîtres des requêtes de l'hôtel, la cour de parlement et la chambre des comptes. Ces deux dernières cours étaient sédentaires à Paris.

Le conseil du roi, nommé aussi le grand-conseil ou le conseil secret du roi, était chargé d'expédier les affaires de gouvernement. Il suivait toujours, au moins par délégation, la personne du roi, et, même pendant qu'il était prisonnier en Angleterre, les actes de Rymer nous apprennent que le roi Jean avait auprès de lui une partie de son conseil. La captivité ne suspendait point en droit l'exercice de la royauté. C'est au conseil du roi qu'étaient délibérés les projets d'ordonnance ou lettres royaux. Le chancelier les présentait ensuite à la sanction du roi, et les marquait du sceau royal. En des cas extraordinaires, le conseil du roi Jean s'est agrégé le parlement, les maîtres des requêtes et la chambre des comptes. La fonction des maîtres des requêtes avait deux objets, la préparation du travail du conseil ou l'instruction des affaires et l'examen des

(1) Voyez les tomes II et III des *Ordonnances*, de Laurière et Secousse.

requêtes présentées au roi, d'où leur venait leur nom : les rapporteurs vérifiaient si elles devaient être admises ou rejetées. Dans les deux cas, ils soumettaient une décision à l'appréciation du conseil.

Les affaires de la justice civile et administrative étaient du ressort du parlement, cour souveraine, à laquelle ressortissaient le Châtelet, les cours des baillis et divers juges d'exception : il était justiciable lui-même du grand-conseil en des cas rares et douteux. La chambre des comptes connaissait des affaires de finance et du contentieux des impôts. La cour des aides n'existe point encore en 1350; la création est postérieure au temps dont nous parlons. Tel était le simple mécanisme du pouvoir royal dans les terres du domaine. Les grands fiefs annexés, tels que le comté de Toulouse et les pays de langue d'oc, avaient un gouvernement presque indépendant. Les bourgeoisies des villes, dont l'émancipation récente avait son principal soutien dans la royauté, lui étaient fort dévouées. La féodalité trahit souvent la cause nationale; les communes y faillirent rarement, malgré les germes de turbulence qu'y semait l'exemple contagieux des cités flamandes. Aussi la *justice* du roi rendit-elle peu d'arrêts sévères envers les villes, tandis que la féodalité en reçut fréquemment de rudes coups, dont le spectacle n'était point désagréable aux communes. Elles devaient leur existence à la politique royale; elles la soutinrent de leurs suffrages, de leur argent, de leurs milices. Même dans leurs écarts, dans leurs aveuglemens après Poitiers, un fonds de fidélité les maintient autour de la dynastie contre la maison de Plantagenet, pour laquelle la plupart des hauts barons avaient bien moins de répugnance que les bourgeois.

En ce temps-là, vers 1352, apparaît sur la scène de l'histoire un personnage étrange et sinistre, qui va jouer un grand rôle dans les calamités du pays; c'est Charles le Mauvais, comte d'Évreux et roi de Navarre, à l'occasion duquel le roi Jean a été l'objet de nouvelles injustices. Il était arrière-petit-fils de Philippe le Hardi, comme le roi Jean, et de plus sa mère était la fille de Louis le Hutin. L'application de la loi salique à la royauté avait privé sa mère de la couronne, tout comme les enfans de Robert d'Artois, descendans d'une fille de Philippe le Long. Sa naissance en faisait un mécontent, et son caractère en fit un conspirateur. Jean était irritable par accès; mais d'habitude et d'inclination il était généreux et bienveillant. Les contemporains et Froissart lui-même l'ont nommé *le bon* roi Jean. Charles de Navarre était doux et loyal par accident, mais de nature méchant, envieux et fourbe. Les peuples de ses domaines lui avaient dès son adolescence infligé le nom de Charles le Mauvais. Toutefois ses penchans détestables étaient couverts et masqués par les plus séduisantes qualités et par une grande

puissance de dissimulation. Intelligent et courageux, il savait caresser et plaire pour arriver à son but. Son audace n'avait pas plus de limites que sa bassesse à l'occasion. Il était l'agent secret de l'Angleterre, et se flattait de partager le royaume avec Édouard III. Faux monnayeur lui-même, il était sourdement de l'opposition sur la question des monnaies, et recherchait la popularité par tous les moyens familiers aux conjurés émérites. Malgré ses vices et son surnom, il avait acquis une certaine importance politique, et s'appliquait à jouer son rôle avec une merveilleuse habileté. Mézeray a peint en quelques traits cette étrange figure. « Il avait, dit-il, toutes les bonnes qualités qu'une méchante âme rend pernicieuses, l'esprit, l'éloquence, l'adresse, la hardiesse et la libéralité. » Perfide, vindicatif et cruel, l'astuce la plus veloutée et l'esprit le plus aimable le changeaient en séducteur irrésistible pour les femmes et le populaire de Paris. Dès sa jeunesse, on avait pressenti ce qu'il fut, le personnage le plus dangereux de l'époque. L'érudit et honnête Secousse, qui l'a étudié si consciencieusement en deux volumes *in-quarto*, l'a déclaré sur vue de pièces « le plus habile et tout à la fois le plus méchant homme de son temps. » La réhabilitation de cet infernal caractère a tenté quelques esprits de notre siècle, et le roi Jean en a payé les frais.

Le roi Jean, que Froissart témoigne avoir été si attaché à ses parens, et qui était *de grand'conception, hors de son aïr*, plein de perspicacité en dehors de ses courroux, comprit qu'il valait mieux ménager qu'irriter ce caractère, lui montra une affection confiante, crut se l'attacher en lui donnant une de ses filles en mariage, et ne fit qu'exciter les passions d'un prince dont il avait deviné le méchant cœur. Charles de Navarre n'avait point blâmé l'exécution du comte d'Eu; mais la collation du titre de connétable à Charles d'Espagne, son cousin, lui était odieuse, et sa jalousie fut exaspérée par le don que fit Jean au nouveau connétable d'une terre sur laquelle la branche d'Évreux avait des prétentions. Tant il y eut que « l'an de grace 1353 (1352), le huitième jour de janvier, Mgr Charles, roy de Navarre et conte de Évreux, fist tuer en la ville de Laigle, en Normandie, en une hostellerie, Mgr Charles d'Espagne, lors connestable de France, et fu ledit connestable tué en son lit, assez tot après le point du jour, par plusieurs gensdarmes que le roy de Navarre y envoya; lequel roy demoura en une granche au dehors de ladite ville de Laigle, jusques à tant que ceux qui firent ledit fait retournèrent par devers lui, et après se retraist ledit roy de Navarre et sa compaignie en la cité d'Évreux dont il estoit conte, et là se garny et enforça (1). » Charles de Navarre poussa l'audace à ce point d'é-

(1) *Grandes chroniques de Saint-Denis* sur 1353, t. VI, p. 7-8, édit. de P. Paris.

crire des lettres expliquant les motifs qu'il avait eus pour cette exécution (1).

Le roi, blessé au vif, en éprouva le plus violent ressentiment, et voulut faire une justice exemplaire. La cour des pairs fut convoquée, une procédure instruite, une condamnation prononcée; mais les princesses de la famille royale intervinrent avec instance, et, le conseil du roi considérant que Charles de Navarre donnait la main aux Anglais dans la Guienne, et qu'en sa possession étaient les plus grandes terres de Normandie, où il s'était *fortifié de grand soin*, appelant les Anglais à joindre leurs forces aux siennes, on crut prudent de négocier, et l'on ménagea le pardon du roi de Navarre. Le roi se contenta d'y mettre un grand appareil. Le mardi quatrième jour de mars 1353, en présence d'une assemblée nombreuse et solennelle, le coupable vint demander sa grâce. Après qu'il eut parlé avec humilité, le cardinal de Boulogne, au nom du roi, gravement assis et silencieux, dit au roi de Navarre : « Vous êtes tant tenu au roi, que vous ne le dussiez jamais avoir faict. Vous estes de son sanc, si prochain comme chascun scet; vous estes son homme et son per, et si avez espousée madame sa fille, et de tant avez-vous plus mespris. Toutefois, pour l'amour de mesdames les roynes qui cy sont, qui moult affectueusement l'en ont prié, et aussi pour ce que il tient que vous l'avez fait par petit conseil, il le vous pardonne de bon cuer et bonne volonté. Et lors lesdites roynes et ledit roy de Navarre, qui mist le genoul en terre, en mercierent le roy. Et encore, dist le cardinal, que aucun du lignage du roy ne se avanturast d'ores en avant de faire tels fais comme le roy de Navarre avoit fait, car vraiment si il advenoit et fust le fils du roy qui le feist du plus petit officier qu'il eust, si en feroit-il justice. Et ce fait et dit, le roi se leva et la court se departi (2). »

Mais la réconciliation ne fut pas de longue durée. Peu de temps après son pardon, Charles de Navarre nouait de nouvelles intrigues. Le roi Jean, qui surveillait ses menées, fit mettre la main sur quelques-uns de ses châteaux, et Charles, intimidé, se soumettait encore. On lui donna un sauf-conduit pour se retirer en ses terres de Navarre, où il avait promis de vivre en paix. Il en profita pour lever un corps de troupes, avec lequel il vint par mer à Cherbourg sous

(1) On a rapporté une altercation qui aurait eu lieu entre Charles de Navarre et Charles d'Espagne, et les méchans propos que l'un y tint à l'autre. Je crois le fait supposé, et n'en ai pas trouvé trace dans les auteurs contemporains. Voyez les différentes rédactions de Froissart sur cet événement dans l'édit. Lettenhove, t. V, p. 309 à 312, et la *Chronique des quatre Valois*, p. 26. La déposition de l'un des complices du Navarrois, rapportée par Secousse, ne mérite aucune confiance.

(2) *Grandes chroniques de saint Denis* sur 1354, t. VI, p. 11 et 12, de l'édit. de P. Paris; cf. du Tillet, *Chronique abrégée*, exactement concordant avec le continuateur de Nangis et Villani.

prétexte de fournir de garnisons ses villes de Normandie, où ses partisans indiscrets se répandirent en jactances et menaces contre le roi Jean. Charles, compromis, eut recours au dauphin, son beau-frère, sur l'esprit duquel il avait pris de l'empire, et, le roi lui fit dire de nouveau *qu'il lui pardonnait tout de bon cœur*. Les choses en étaient là, lorsqu'aux premiers mois de 1356 le roi Jean apprit de nouvelles trahisons du roi de Navarre. Elles étaient plus menaçantes que jamais, car elles coïncidaient avec la rupture des trêves et de grands armemens des Anglais. Le roi Jean résolut alors de frapper un grand coup. Contre un ennemi si perfide, il fallait agir par surprise. Le roi le fit à la manière du temps.

L'arrestation de Charles de Navarre a été un drame émouvant. Froissart en a remanié plusieurs fois le récit, qu'il faut contrôler par celui des Chroniques de Saint-Denis. « Un jour donc de caresme, environ Pasques, le dauphin, duc de Normandie, aisné fils du roi Jean, estoit au château de Rouen, où il avoit convié le roi de Navarre, son beau-frère, les d'Harcourt et plusieurs autres seigneurs. Le roi Jean, qui le savoit, se parti au matin avant le jour de Maneville tout armé, accompagné de cent hommes d'armes, et vint droit au chatel de Rouen, où il entra par l'huys de derrière, et trouva en la salle assis au disner Mgr Charles, son aisné fils, avec ses invités. Le maréchal d'Audrehan marchoit devant le roi l'épée haute, et dit : « Nul ne se meuve, pour chose qu'il voie, ou je le pourfendrai de cette épée. » Les seigneurs qui là estoient, quant ils virent le roi de France venu si aïré, furent moult esbahi. Adonc se traist li roi de France devers le roi de Navarre, et le prit par le kevech de sa cote, et li dit : Sus, mauvais traître, tu n'es pas digne de séoir à la table de mon fils. Et le tira si roide à lui qu'il li pourfendi jusqu'a la poitrine. Lors fut pris de sergens d'armes li dis rois de Navarre, et bouté en une cambre en prison, et li contes de Harcourt d'autre part, et autres seigneurs, qui trencoient devant le roi de Navarre. » Cette exécution, que le duc de Normandie n'avait pu arrêter par ses prières, fut suivie d'une autre plus sanglante. Quatre seigneurs de la suite du roi de Navarre furent conduits en charrette dans un champ hors du château appelé *le champ du pardon*, « et là leur furent ledit jour les têtes coupées, et puis furent tous nus traînés jusques au gibet de Rouen, et là furent pendus, et leurs têtes mises sur eux, sur le gibet. Et fu ledit roy de France présent et aussi sesdits enfans et son frère, a couper les têtes, et non pas au pendre. Et ce jour et lendemain delivra le roi plusieurs des autres qui avoient esté pris, et finablement ne demoura que trois prisonniers,... lesquels furent menés à part, ledit roi de Navarre au Louvre, et les deux autres au Chastelet. » Villani a raconté cette

scène de Rouen avec complaisance, et ajouté de piquans détails à ceux des chroniqueurs français.

On a reproché vivement cette violence au roi Jean. Pour quiconque a étudié les temps féodaux, elle n'a rien que d'ordinaire et de naturel. Aussi les contemporains, tout émus qu'ils ont été, n'en ont pas été trop surpris, notamment les bourgeois de Rouen, témoins de l'exécution des comtes d'Harcourt et consorts. Le roi, de sa bouche, leur a dit que ces hauts barons étaient des traîtres à la France, et leur émoi s'est calmé. La violence des caractères est un des traits de la vie féodale, où tous les mouvemens de l'âme poussaient à l'extrême. La vie féodale touchait à la civilisation la plus exquise par la chevalerie; elle touche à la barbarie par l'inexorable dureté de ses pratiques et de ses lois. Elle allait sans mesure à toutes les extrémités; la violence et la générosité n'y avaient pas de limites. La vie réglée, la conduite mesurée, soit des personnes, soit des affaires, sont d'un autre temps. Les grandeurs de la vie féodale se montrent même dans les enfans de race (1), chez lesquels les allures héroïques sont prononcées dès le jeune âge, en même temps qu'on y trouve des Charles le Mauvais. L'antiquité n'a rien de grand, de touchant, de poétique comme Conradin et Frédéric de Bade sur leur échafaud, et Philippe le Hardi auprès de son père à la bataille de Poitiers. Les Sinon sont dépassés par Charles de Navarre. L'animadversion démocratique appliquée à de pareils personnages n'a pas de sens; elle manque d'intelligence et de justice. Appliquée au roi Jean appréhendant de sa main le roi de Navarre, elle n'a pas plus de raison. C'est l'époque qu'il faut haïr, non les personnes. Ce qu'était la vie féodale en France, elle l'était en Allemagne, elle l'était en Angleterre. Les habitudes, les penchans, les caractères des races dominantes, étaient partout les mêmes. Nous les retrouvons chez les Habsbourg, chez les Wittelspach, chez les Luxembourg, chez les Plantagenets, tels que nous les voyons chez les Valois. La société féodale offre partout les mêmes phénomènes. Au XIVe siècle, ces mœurs faisaient place à d'autres dans les villes; mais dans les châteaux, dans les hôtels, elles survivaient à la transformation sociale.

A tout prendre, les violences et les déportemens de la cour de France, dans la première moitié du XIVe siècle, ne peuvent être comparés à ceux de la cour d'Angleterre à la même époque. Aussi les sanglantes tragédies du château Gaillard en 1313, de la prison du Louvre en 1350, et du châtel de Rouen en 1356, avaient fait sur les contemporains moins d'impression que les tyrannies d'Édouard Ier

(1) Même observation pour les femmes, témoin la guerre de Bretagne, et par ces deux côtés l'héroïsme féodal est d'une nature plus élevée que l'héroïsme antique.

en Angleterre, que la vie scandaleuse de l'épouse d'Édouard II, suivie du meurtre abominable de ce dernier roi, plus digne d'intérêt par sa mort que par sa vie. Édouard III, le rival du roi Jean, était le fils de ce couple déplorable et, quoique encore adolescent, il eût pu se montrer plus jaloux de l'honneur de son père, et surtout défenseur plus zélé de ses jours et de sa mémoire. La complicité de ces crimes avait atteint tous les personnages élevés de la cour d'Angleterre. Édouard III laissa mourir son oncle, le comte de Kent, victime d'un guet-apens judiciaire et de la perversité de sa mère, dont il fit justice plus tard par des moyens non moins tragiques. La scène de l'arrestation de Mortimer n'a rien de pareil dans l'histoire du temps. Édouard III avait pourtant de grandes qualités; il était aussi brave que Jean. Il avait l'esprit politique, qui ne manquait pas à Jean, quoi qu'on ait dit; il a trouvé des préférences au détriment du second Valois, et même des regrets dynastiques chez quelques écrivains de notre temps. Froissart, qui n'avait aucun motif de flatter notre roi Jean, lui a été plus favorable.

Vers la fin d'octobre 1355, les trêves étant expirées, le prince de Galles guerroyait en Gascogne, *ardant et brûlant le pays*, et le roi Édouard, débarquant à Calais, franchissait la frontière française. Jean avait fait un nouvel appel au patriotisme français en convoquant cette fameuse assemblée des états-généraux de 1355, où se montra pour la première fois Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, qui devint le chef redoutable de l'agitation aux états de 1356, mais qui concourut en 1355 à voter des subsides et des levées d'hommes pour la défense du territoire, tout en montrant dès lors ce qu'on pouvait craindre d'un tel homme. L'histoire de ces états de 1355 nous est à peu près connue, et je ne la referai point, quoiqu'il y eût beaucoup à dire. J'insisterai seulement sur les résultats constatés. Les lois originaires de la féodalité sont battues en brèche de toutes parts; elles ont fait leur temps. Ce régime, exposé avec une merveilleuse lucidité dans les *Assises de Jérusalem*, dans les légistes normands d'Angleterre, dans les Établissemens de Saint-Louis, dans les *Coutumes de Beauvoisis*, — ce régime, parfaitement adapté jadis à la société pour laquelle il avait été créé, dont il avait développé les forces et défendu les droits, ce régime tombait en ruines. A l'abri de sa protection et de son organisation, deux classes d'hommes s'étaient produites, qui au milieu du XIVe siècle ne trouvaient plus leur compte dans les pratiques des siècles précédens, dont la raison d'être avait changé. Ces deux classes d'hommes étaient les agriculteurs, successeurs des anciens laboureurs gaulois, des colons romains, des serfs ou lites germaniques, et les bourgeois des villes, hommes industrieux et libres, dont le travail, l'esprit et la fortune n'étaient point entrés dans les

prévisions de la féodalité primitive. Le droit romain reprenait sa part d'influence sur le règlement des intérêts privés. Les institutions de saint Louis étaient insuffisantes au gouvernement de la société transformée, et des institutions rajeunies n'étaient pas encore développées. C'est une époque de transition dont la voie est hésitante, incertaine, irrégulière; de là des situations inextricables, et des complications redoutables à la fois pour la royauté, pour la féodalité, pour la bourgeoisie, pour les populations des campagnes. Le débrouillement de ces complications a occupé tout ce siècle et le suivant. Telle se présentait alors la société française, tourmentée à la fois par l'invasion étrangère et par le travail d'une transformation sociale, travail dont Froissart, qui écrivait pour les châteaux, n'a ni le sentiment ni le souci, mais qu'attestent les actes des états-généraux et des états particuliers. On accuse le roi Jean d'avoir été au-dessous de la tâche qui lui était départie. C'est, je crois, une erreur. L'homme de l'époque, alors comme aujourd'hui, aurait dû être tout le monde. L'Angleterre a fondé sa liberté sous Jean sans Terre, qui la déshonorait, et n'a point cherché son homme pour la conduire. Elle s'est dirigée elle-même vers le but et n'en a plus dévié. Au milieu du XIVe siècle, la France cherchait l'affranchissement de l'étranger et l'application d'un nouveau régime politique. Combattre l'Angleterre et régler sa police intérieure était le double objet de ses efforts; en poursuivant le premier, son imprudence native lui a fait rencontrer Crécy et Poitiers. En poursuivant le second, alors qu'il ne tenait qu'à elle de savoir être libre, puisque le maître qu'elle pouvait craindre était captif, nous la verrons aux états de 1356 tracassière, impatiente du frein, incapable de se gouverner, revêche autant que mobile, passer enfin de l'obéissance à la révolte, donner le pas à la vanité sur le patriotisme, et perdre l'occasion d'organiser la liberté politique, qui était en ses mains. Ce n'est pas le roi Jean qu'il faut accuser, c'est l'imprévoyance caractéristique et congéniale de l'époque. Le roi Jean a régulièrement et sincèrement appelé les états du royaume à régler eux-mêmes leurs affaires. Que pouvait-il de plus? Il n'y a point eu de tricherie de sa part avec eux; il n'y a point eu de désaffection de leur part avec lui. En 1355, comme en 1351, ils ont protesté vouloir *vivre et mourir* avec le roi national. Le désastre de Poitiers a-t-il rompu cette union de sentimens, et à qui la faute? Là est la question. Nous allons l'examiner.

Est-il vrai que le roi Jean ait à Poitiers *attaqué huit mille hommes avec quatre-vingt mille*, et que sa défaite ait été la juste punition d'une inqualifiable folie dans l'ordonnance de la bataille? Je ne crains pas de le dire, l'histoire de cette bataille est à refaire. Les mémoires de Mathieu Villani sont à cet égard une source d'in-

formation trop négligée, et cependant plus digne de confiance que celles à qui l'on a donné crédit communément; et ce qui le prouve, c'est que le témoignage de Villani est aujourd'hui confirmé par les documens anglais, par les chroniques flamandes, par d'autres publications récemment exhumées des archives. Froissart nous a donné le roman de Geste de la campagne de Poitiers; mais son récit chevaleresque et poétique n'est en sa valeur historique acceptable que sous bénéfice d'inventaire. Froissart a remanié ce récit, qui, joint à celui de la bataille des Trente, est, au point de vue littéraire, une des parties les plus remarquables de son livre. Voici ce qui, pour le critique impartial, résulte aujourd'hui des documens originaux et des diverses rédactions de Froissart lui-même. Les tentatives que le pape d'Avignon avait faites pour rapprocher et réconcilier les deux rois de France et d'Angleterre ayant échoué, et les trêves étant expirées, les armées anglaises entrèrent en campagne, l'une en Gascogne, sous le commandement du prince de Galles, conseillé par le célèbre capitaine Jean Chandos, l'autre en Artois et Picardie, sous le commandement du roi Édouard lui-même, qui fut bientôt rappelé en Angleterre par une incursion des Écossais sur ses terres, et qui laissa la direction de son armée au duc de Lancastre, pour se joindre vers Évreux aux partisans du roi de Navarre, et chevaucher de là vers Paris. Le roi Jean arrêta et tint en échec le duc de Lancastre; puis, apprenant que le prince de Galles, après avoir ravagé le Languedoc, où le connétable Jacques de Bourbon n'avait pu maîtriser la défection des seigneurs du pays, remontait vers le nord pour donner la main à l'armée de Lancastre, il refoula vivement ce dernier en Bretagne, après l'avoir chassé de la Normandie, et vint au-devant du prince de Galles avec l'armée que les états-généraux venaient de lui donner. Ces divers mouvemens eurent un plein succès; Jean rencontra le prince de Galles à deux lieues de Poitiers, vers la mi-septembre 1356, et manœuvra pour resserrer et cerner le jeune prince dans un étroit espace, où les Français l'obligèrent à recevoir la bataille, près d'un lieu nommé Maupertuis, où d'ailleurs Chandos avait su prendre une position avantageuse.

Quelles étaient les forces comparées des deux adversaires? C'est ici que des assertions diverses se sont produites. Selon Villani, le prince de Galles avait 3,000 hommes d'armes, bonne cavalerie montée par Anglais et Gascons, *3,000 buoni cavalieri bene montati tra inghilesi e guasconi*, 2,000 archers anglais à cheval et 4,000 hommes d'excellente infanterie armés d'arcs ou de piques, Flamands ou autres, *due mila arcieri inghilesi a cavallo, e altri masnadieri a pié da quatro mila, tra con archi e altre armadure, tutti bene capitanati*. Quant au roi Jean, il était parti de Paris à la

tête d'environ 15,000 hommes d'armes bien équipés, armés et disposés, suivis d'un grand nombre de sergens de milice que lui avaient fournis les communes et les bourgeois de Paris (1). Avec eux, il avait emporté la place forte de Breteuil, repoussé le duc de Lancastre, et il était en mesure, ayant réparé ses pertes et recruté ses troupes, de repousser à son tour le prince de Galles et de l'expulser des terres de France. Tel est le témoignage de Villani. Il est précis quant aux Anglais, un peu vague quant à l'armée du roi Jean; mais il est loin de donner à ce dernier le nombre d'hommes qu'on lui attribue généralement, et la composition n'en est pas choisie comme celle de la troupe anglaise. Les milices communales étaient de médiocre qualité, comme l'on sait, et, si la supériorité numérique des forces françaises est incontestable, la proportion en est évidemment exagérée. L'indication de Villani est confirmée par un document anglais, qui réduit les Français combattant à Poitiers à 8,000 hommes d'armes, bonnes troupes, et à 40,000 hommes des communes. On a la lettre par laquelle Édouard III apprend aux évêques d'Angleterre la victoire de Poitiers et leur demande d'en rendre grâces à Dieu. Édouard y parle de l'armée française en termes qui ne permettent pas de supposer la disproportion phénoménale dont on a parlé (2). Selon un autre document anglais, le prince de Galles aurait perdu 1,900 hommes d'armes à la bataille, et 1,500 archers à pied (3). Cette perte doit être certaine; elle prouve qu'on s'est mieux battu à Poitiers qu'on ne l'a dit communément. Elle ne permet pas de supposer que les Anglais soient restés avec 4,500 hommes seulement pour vaincre, rançonner et poursuivre l'armée française, en la réduisant même au corps de réserve que commandait le roi Jean en personne. Quant à Froissart, les textes que nous possédons aujourd'hui le mettent en contradiction avec lui-même. Une rédaction attribue aux Anglais environ 12,000 hommes, savoir : 3,000 hommes d'armes, 5,000 archers et 4,000 *bidaus*, c'est-à-dire soldats armés à la légère; une autre rédaction réduit ce nombre à 8,000 (4). Froissart a les mêmes variations pour le nombre des Français. En une rédaction, il leur attribue plus de 60,000 hommes; en une autre, il les réduit à

(1) *Giunti a lui si trovarono più di XIV mila cavalieri e molti sergenti, e non v'era però tutta la sua forza, che al continuo vi crescea gente a cavallo e a piè.* M. Villani, lib. VII, cap. VI et cap. IX. Hénault a donné 80,000 hommes au roi Jean.

(2) Voyez les actes de Rymer, III, I, p. 129 : *Occurrit ei* (*principi Valliæ*) *Joannes de Vallesio* (c'est ainsi que l'Anglais désigne le roi de France) *ipsius regni occupator injustus, cum exercitu grandi valde, et congressi sunt exercitus*, etc.; et Lettenhove, t. V, p. 523.

(3) Voyez le t. V, p. 528, du Froissart de Lettenhove, et le Froissart de Buchon, t. I, p. 354.

(4) T. V de Lettenhove, p. 405 et p. 411; cf. p. 421, 424, 529, etc.

50,000; en une troisième, il se borne à dire que les Français étaient cinq fois plus nombreux que les Anglais. Les chroniques flamandes ont exagéré, comme Froissart, le nombre des Français et réduit le nombre des Anglais. Les historiens anglais de nos jours qui ont voulu rechercher la vérité, comme Lingard, ont donné 12,000 hommes d'élite au prince de Galles, et se sont contentés de reconnaître un nombre supérieur aux Français, sans le fixer. Nos archives françaises ne nous ont encore rien révélé sur ce point.

Les deux armées étaient en présence, et la position du prince anglais fort critique, lorsque survint le cardinal de Périgord, négociateur célèbre de ce temps, accompagné d'un autre prélat, tous deux envoyés par le saint-père pour faire un dernier effort à l'effet de ramener la paix entre les deux puissances. Après avoir obtenu la suspension des hostilités pour deux jours, et reçu les propositions du prince de Galles, ils retournèrent auprès du roi Jean, qui convoqua son conseil *per fare assentire a tutti l'offerte*. Remarquons que ce roi brutal et despotique agit toujours de l'avis et selon la direction d'un conseil. Les offres du prince de Galles consistaient à restituer au roi de France les terres envahies par les Anglais, à rendre à la liberté tous les prisonniers français, à payer au roi de France *CC migliaia di nobili, che valeano cinquecento migliaia di fiorini d'oro*. Et le prince demandait comme assurance de la paix stipulée la main de la jeune fille du roi avec la duché d'Enghien pour dot... Il priait en outre que la liberté fût rendue au roi de Navarre, et que son royaume lui fût restitué (1).

Le roi et son conseil s'accommodaient assez de ces propositions, *a queste cose il re e'l consiglio s'acconciavano assai bene;* mais les propositions ne pouvaient être prises comme sérieuses qu'avec le consentement du roi Édouard, qui était fort éloigné. Le prince de Galles s'engageait à lui expédier un messager avec demande d'une prompte réponse. Le roi Jean, dit Villani, avait connu par son expérience combien était incertain le sort des batailles, et, trouvant satisfaisantes les indemnités qui lui étaient offertes pour les dommages qu'il avait soufferts, il se montrait disposé à la paix. Il réunit ses barons et les dignitaires du royaume, et leur soumit son avis. Or parmi eux se trouvait l'évêque de Châlons, Regnault Cheauveau, homme d'église et de guerre à la fois, comme tant d'autres de ce temps, et l'un de ceux de l'*ost* du roi en qui ce dernier avait le plus de confiance. Le prélat champenois se prononça vivement contre l'acceptation des propositions anglaises. Il représenta que la situation était critique, le moment suprême, que le délai de plusieurs jours, nécessaire pour avoir la réponse d'Angleterre, suffirait au

(1) Villani, *loc. cit.*, cap. x, xi et xii.

duc de Lancastre pour s'avancer sur Poitiers et dégager le prince de Galles, et que le roi de France, après avoir eu la douleur de voir ses provinces impunément saccagées, aurait la honte d'avoir été pris au piége et dupé par un astucieux adversaire. En effet, on avait des nouvelles des mouvemens du duc de Lancastre. La parole de l'ardent prélat changea donc la disposition des esprits. Il fut résolu qu'on livrerait bataille, et chacun s'y prépara (1).

On voit quelle couleur nouvelle le récit vraisemblable de Villani donne à l'histoire de la bataille de Poitiers. Le chroniqueur italien, au lieu de l'extravagante conduite prêtée au roi Jean, nous dépeint une situation singulière où des deux côtés il fallait obtenir une solution immédiate : — pour le roi de France, de peur de voir arriver le duc de Lancastre sur ses derrières, — pour le prince de Galles, de peur de mourir de faim, car il était bloqué. Reste la disposition de la bataille, qui est l'occasion de nouveaux griefs contre le roi Jean. Il faut lire dans le commentaire de M. de Lettenhove la description du champ de bataille de Maupertuis. Elle rectifie les jugemens connus sur les opérations de la néfaste journée du 19 septembre 1356. La position du camp anglais avait été choisie et fortifiée avec beaucoup d'intelligence et d'habileté. L'attaque en fut encore discutée et arrêtée en conseil de guerre. La responsabilité du plan d'attaque ne retombe donc sur le roi Jean que pour l'approbation qu'il donna aux avis les plus autorisés. Ici la narration de Villani s'accorde avec celle de Froissart; mais dès l'engagement de l'action le récit de Villani donne à la conduite de l'affaire une face différente. La division de l'armée française en quatre corps de bataille peut paraître commandée par la situation et les défenses du camp anglais. Je passe aussi sur ce point. Advenant le lundi matin 19 septembre, le maréchal d'Audrehan conduisit la première colonne d'attaque composée de cavaliers espagnols et gascons, à la solde du roi Jean, flanqués de quelques bandes italiennes. Après lui devait marcher le connétable, qui était le duc d'Athènes, suivi d'un corps de bacheliers (2) français, provençaux et normands. Après le connétable suivait le corps de bataille du jeune dauphin, conduit par le duc d'Orléans, frère du roi : il était destiné à soutenir le duc d'Athènes, et fort d'environ 5,000 cavaliers français. Le quatrième et

(1) *Le parole dello ardito prelato feciono cambiare la volonta del re, e di tutti i baroni del consiglio, e caluno s'inanimo alla battaglia. E al cardinale fu riposto precisamente che più non si travagliasse della concordia. E deliberato fu di stregnere il duca alla battaglia la mattina vegnente, e questo consiglio fu preso domenica a di diciotto di settembre anno detto, operando fortuna per lo franco consiglio di quel prelato la materia dell' occulto giudicio di Dio contro al detto re di Francia.* Villani, *loc. cit.*, cap. XII.

(2) Sur cet ordre de combattans, voyez une savante note de Secousse, au 2e vol. des *Ordonnances*, p. 466.

dernier corps de bataille était celui du roi; on y comptait plus de 6,000 cavaliers et les plus hauts barons du royaume : c'était une réserve qui devait se porter au secours des points faibles et donner les derniers coups. Tous devaient agir de concert après avoir atteint le point d'attaque. Le prince de Galles avait de son côté dès la pointe du jour, fait mettre le feu à ses bagages et au butin qu'il traînait après lui. Il ôtait ainsi un regret à ses soldats et une espérance à ses adversaires. En même temps, il divisa ses archers en deux troupes de 3,000 chacune, *intorno di tre mila*, qu'il disposa dans les bois et dans les vignes à droite et à gauche de la chaussée que les Français devaient suivre pour venir l'aborder, de telle sorte que les cavaliers du maréchal devaient être couverts d'une grêle de flèches en s'avançant pour attaquer les Anglais. En avant de son camp, le prince avait disposé un corps de bataille destiné à recevoir de front et à repousser l'assaut des Français. Le prince avait enfin formé, avec ce qui lui restait de cavalerie, un corps de réserve en arrière, prêt à porter son aide sur les endroits les plus menacés.

Cet ordre de bataille étant ainsi réglé de part et d'autre, le maréchal d'Audrehan, avec sa troupe, s'avança plein de confiance pour exécuter la manœuvre convenue, que Froissart et Villani s'accordent à décrire, à savoir : forcer l'accès de la chaussée qui conduisait aux retranchemens de Maupertuis, et, voyant le grand incendie dont nous avons parlé du côté des Anglais, il crut qu'ils mettaient le feu à leur camp pour prendre la fuite par une autre issue. Plein de cette folle idée, sans attendre le second corps qui le suivait à distance, le maréchal et sa troupe, ayant poussé un grand cri, s'élancèrent avec emportement (1), et assaillirent avec tant d'ardeur la position des Anglais, qu'ils craignaient de voir s'échapper, que le connétable, distancé du maréchal par le soudain élan de ce dernier, ne se douta pas du commencement de l'action. Le canon et le mousquet n'avisaient point alors les armées du choc des combattans, et, s'il y avait eu quelques bombardes à Crécy, on n'en entendit point à Poitiers. L'avant-garde anglaise, qui barrait la chaussée, ne résista point à cette furie, et, se repliant, livra le passage au maréchal, qui se trouva pris à droite et à gauche par les archers répandus dans les vignes et arrêté de face par le corps de bataille posté sur la crête de la colline. La cavalerie du maréchal, ainsi percée de mille traits, fut renversée en désordre sur elle-même, accablée de trois côtés à la fois, et regagna la plaine en déroute complète. Par la faute du maréchal, qui ne put rallier ses gens, la bataille se trouvait engagée contre les corps français pris en détail.

(1) Je traduis ici le texte même de Villani, *loc. cit.*, cap. XVI et cap. XVII.

Ce que voyant le prince et Chandos, ils se mirent en mesure de recevoir avec résolution le corps du connétable, qui fut arrêté et assailli, comme le maréchal à l'attaque de la chaussée, et de plus vivement tourné par une colonne anglaise qui le prit de flanc par un mouvement hardi, le sépara du corps commandé par le duc d'Orléans, et le rejeta de l'autre côté. Le connétable hésita dans sa résistance, perdit beaucoup d'hommes, et enfin chercha son salut dans une retraite précipitée, sans que le roi ni la réserve eussent pu connaître sa position critique. C'est alors que, selon Froissart, Chandos aurait dit au prince de Galles : « La bataille est à nous, » et, fondant à bride abattue avec toutes les forces anglaises sur le troisième corps français, surpris de cette brusque attaque, en aurait eu bon marché et l'aurait à son tour dispersé dans la plaine. Restait la réserve du roi Jean, abandonnée au choc victorieux des Anglais et à tous les périls de la journée. Un document précieux, récemment publié par un érudit (1), nous montre le roi Jean, préoccupé des destinées de la monarchie à ce moment suprême, donnant l'ordre à son fils aîné de quitter le champ de bataille pendant que lui-même, ne consultant que son courage et le devoir de l'exemple, s'apprêtait à une résistance désespérée. En effet, ordonnant à sa chevalerie de mettre pied à terre, il forma autour de lui une sorte de bataillon sacré obligé de se faire jour par la victoire et n'ayant espoir qu'en elle (c'est la pensée que lui prête Villani), comme avait fait Édouard III à la surprise de Calais : manœuvre à tort critiquée, qui a fait gagner plus tard les batailles des Pyramides et d'Isly, mais où échoua le roi Jean par l'effet du retour offensif d'une partie de l'infanterie anglaise sur le carré des Français. Ici le combat devient homérique. En ce danger suprême, Jean jette un regard de père sur son jeune Philippe, âgé de quinze ans, qui était l'épée à la main à ses côtés, et lui ordonne de se retirer. L'enfant obéit, monte à cheval et fait quelques pas; puis confus d'abandonner son père en tel moment, il revint auprès de lui, en fut reçu avec émotion, et ne pouvant frapper d'estoc et de taille, comme faisait le roi, il s'abritait de lui, et criait : Père, gardez-vous à droite; père, gardez-vous à gauche (2). Ce combat corps à corps dura quelque

(1) M. Lacabane, article *Charles V*, dans le *Dictionnaire de la conversation*, et *Bibliothèque de l'École des chartes*.

(2) « Sentendosi a lato messer Gianni suo piccolo figliuolo, comandò, che fosse menato via e tratto della battaglia. Il quale per comandemento del re, essendo montato a cavallo col alquanti in sua compagnia, e partito un pezzo; má il fanciullo hebbe tanta onta di lasciare il padre nella battaglia, che ritornò a lui : e non potendo adoperare l'arme, considerava i pericoli del padre, e spesso gridava : *père gardé vous* a destra o a sinistra, o d'altra parte, come vedea gli assalitori. » Villani, *loc. cit.*, cap. XVIII. M. de Sismondi a lu dans Villani ce qui n'y était pas et n'a point remarqué ce qui n'aurait pas dû lui échapper.

temps, mais bientôt Jean, serré de tous côtés, blessé deux fois en plein visage et parfaitement reconnu par l'ennemi, qui respectant sa valeur lui criait qu'il avait assez fait son devoir de chevalier, rendit son épée en la manière que Froissart a si dramatiquement racontée.

L'armée française est anéantie; mais l'honneur de la bataille du roi s'élève au-dessus de l'accablement d'une défaite. Le roi Jean à Poitiers devint l'objet d'une légende. Ce fut dans l'Europe chevaleresque un cri général d'admiration, et dans Paris, stupéfié par la nouvelle, non-seulement il ne s'éleva pas une parole accusatrice, mais au contraire, à la place Maubert, l'orateur populaire, le continuateur de Nangis, s'écriait avec un sympathique sentiment que, si tout le monde avait combattu comme le roi, on eût glorieusement triomphé. Tel est l'irrécusable témoignage de l'histoire (1). Le roi s'était placé au-dessus des atteintes. C'était, hélas! la France qui avait été vaincue, non le roi Jean. La présomptueuse impétuosité du maréchal, l'indiscipline de la chevalerie, la résolution du conseil de guerre sur l'avis de l'évêque de Châlons, le plan d'attaque lui-même peut-être, la prédominance acquise de l'infanterie sur la cavalerie, telles étaient les causes fatales du désastre dont les suites furent incalculables. Toutes les accusations retombèrent sur la chevalerie, et l'on ne s'en fit faute. Il y parut au tumulte des états de 1356, convoqués par le dauphin au lendemain de la défaite.

(1) *Rex franciæ Joannes, bellum aggrediens animose, pedester cum suis bellare disposuit, quod et fecit, et equis dimissis veniens in conflictu, inimicos suos audacter et fortiter invadens, plures occidit et multos lethaliter vulneravit. Unde, si omnes alii nobiles et milites se ita gessissent strenue ut rex fecit, de inimicis gloriose triumphassent. Sed non sic fuit*, etc. Chez les contemporains aucune critique ne s'est élevée contre l'ordre donné par Jean à sa réserve de mettre pied à terre pour combattre.

CH. GIRAUD, de l'Institut.

(*La suite au prochain n°.*)

LA RÉPUBLIQUE

ET LES RÉPUBLICAINS

I.

Si cruelles que soient les circonstances que nous traversons, et qui resteront une des parties les plus sombres et les plus désolées de notre histoire, jamais la république n'avait rencontré une occasion si favorable à son établissement. En 1848, elle avait semblé à beaucoup de bons esprits inutile, inopportune, prématurée. Au mois de septembre 1870, si le parti qui avait pris le fardeau du pouvoir n'avait pas été précisément un parti, ce qui l'amenait fatalement à commettre des fautes irréparables, la république avait de grandes chances de prévaloir, je ne dis pas comme une forme absolue, définitive, imposée aux générations futures, mais comme une grande et sérieuse tentative de conciliation et de paix publique. L'accumulation même de nos infortunes ajoutait des chances à son succès en décourageant les prétendans. Une situation si triste suggérait aux bons citoyens le désir de faire cette fois l'expérimentation décisive de la seule institution qui n'ait pas été mise encore sérieusement à l'épreuve, et qui, peut-être plus heureuse que toutes les autres, marquerait une ère nouvelle, la fin de la révolution commencée en 1789, toujours reprise à divers intervalles et continuée jusqu'à nos jours. Après quatre ou cinq restaurations plus ou moins éphémères de tous les principes monarchiques connus, tous écroulés successivement dans l'espace d'une génération à laquelle aucun n'a eu la force de survivre, à ce moment de crise suprême et sous le coup des désastres sans nom qui nous accablent, quand tout est renversé, sauf l'image ensanglantée de la patrie, la république pouvait être, elle pourrait être encore la garantie de la dignité pour chacun, le salut de tous. En s'y prenant bien, simplement et honnêtement, on aurait

persuadé sans peine au pays, seul juge après tout et seul maître, qu'elle était visiblement dans l'ordre de ses intérêts, de ses convenances, au lendemain des grandes catastrophes, et quand l'accord semblait impossible sous un autre nom que celui-là. Elle se fût acclimatée parmi nous avec moins de résistance qu'on ne le croit, pourvu qu'elle nous eût offert une tolérance réciproque entre les souvenirs qui nous divisent, un respect mutuel entre tous les citoyens de bonne volonté.

Parmi toutes les institutions, n'était-ce pas la plus large dans le sein de laquelle tous les partis auraient honorablement abdiqué, où se seraient réconciliées sans humiliation les dissensions du passé, toutes celles du moins qui n'étaient que des manières différentes d'aimer la France? Non, ce n'étaient pas seulement les républicains d'origine, de doctrine ou de sentiment qui devaient trouver là le refuge et la consolation de leurs épreuves; c'étaient aussi les partisans du principe monarchique, fatigués de ces espoirs sans issue et de ces recommencemens sans fin, — sauf peut-être la portion exaltée du parti légitimiste, celle qui élève la dynastie au-dessus de la souveraineté nationale, provoquant et préparant ainsi d'autres exagérations en sens contraire. C'était surtout cette multitude très considérable et très digne de respect, quoi qu'on en dise, des hommes d'ordre et de travail qui soutenaient le dernier gouvernement par cette unique raison qu'il était un gouvernement, et qu'il en faut un au commerce et à l'industrie. A côté, mais en dehors d'eux, s'était formé un autre groupe fort nombreux dans ces dernières années, celui des conservateurs libéraux qui reléguaient au second plan la question de la forme du gouvernement, uniquement appliqués à la réforme de ce qui existait, attentifs à cette parole de bon conseil d'un philosophe célèbre : « qu'il y a toujours profit à faire l'économie d'une révolution. » Ceux qui, à tort ou à raison, avaient conçu cet espoir, croyant à la loyauté des intentions et à la bonne volonté des hommes de qui il eût dépendu de fonder l'empire libéral, étrangers d'ailleurs au conseil et à l'action, et par conséquent à toute responsabilité dans l'origine de ce pouvoir et dans la politique des désastres qui en a marqué le terme, ceux-là avaient bien le droit de répudier une connivence même de désir dans des projets de restauration qui ne seraient plus aujourd'hui que de coupables intrigues. Enfin les sectes extrêmes elles-mêmes, les socialistes, je parle de ceux qui sont sincères et qui ne font pas de leur doctrine la parure et le prétexte du désordre, auraient trouvé dans un gouvernement de libre discussion et de progrès ouvert des conditions favorables à leur propagande pacifique, la seule sur laquelle ils aient le droit de compter. Dans cette énumération des groupes divers de l'opinion publique, n'ai-je pas compris à peu près tout le monde? La

France n'est-elle pas là, sauf les fanatiques et les intrigans? Or la vraie France, le pays dans ses élémens sérieux, n'avait aucune répugnance pour cette forme d'institution, pourvu qu'elle fût hospitalière et protectrice pour tous. La république était pour tous les partis le plus honorable asile, à la condition de n'être pas elle-même un parti.

Outre les raisons de circonstance qui, dans cette crise suprême, militaient en faveur de la république, il y a tout un ordre de considérations liées au mouvement général des esprits qui recommande cette forme de gouvernement comme plus capable qu'aucune autre de s'ajuster aux conditions de la société nouvelle, telle que l'a faite la démocratie. Parmi ces conditions, j'en distingue deux spécialement : le suffrage universel et la liberté presque absolue de la presse, qui sont aussi difficiles à modifier qu'à supporter pour une monarchie. Quelque jugement que l'on porte d'ailleurs sur ces deux formes de la liberté, ou, si l'on aime mieux, du libéralisme moderne, un gouvernement est tenu de s'en accommoder et de vivre avec elles, ce qui n'est pas facile, j'en conviens. Aussi longtemps que cela lui fut possible, la dernière monarchie avait tenté de maîtriser la presse par le régime administratif, le suffrage universel par les candidatures officielles. Quand les circonstances devinrent pressantes et les exigences de l'opinion impérieuses, lorsqu'il fut évident que la tutelle de la presse et du suffrage allait être ravie au pouvoir, il se vit perdu, et la guerre follement déclarée, follement conduite, fut un coup de désespoir. — Cette dynastie a disparu; mais toute monarchie, quels que soient son origine et son nom, se trouvera fatalement aux prises avec la même difficulté. Il faudra qu'elle vive avec le suffrage universel et la liberté de la presse, ou qu'elle périsse par eux. Or je ne comprends guère qu'une monarchie, c'est-à-dire une personnalité, puisse subsister moralement au-delà de quelques années (la lune de miel des dynasties), qu'elle puisse garder ce qui lui est nécessaire de son prestige aux yeux du pays sous ce double assaut, l'un quotidien, celui de la presse opposante à tous les degrés, de la discussion perpétuelle, de la malveillance systématique et du dénigrement passionné, — l'autre périodique, celui du suffrage universel, destiné par sa mobilité même à se tourner tôt ou tard contre un pouvoir qui, à tous les autres griefs relevés amèrement par les partis, aura joint le plus impardonnable grief, celui d'avoir duré longtemps. La stabilité d'une monarchie paraît chose incompatible avec ces prodigieuses fluctuations de l'opinion devenue souveraine et irresponsable. Que fera-t-on pour parer à ce péril certain? Proposera-t-on de restreindre le suffrage universel? Plusieurs y pensent; qui osera le faire? A une pareille tentative, la république de 1849 a succombé. Prétendra-t-on le diriger? On re-

vient par là aux candidatures officielles, dont on a vu le résultat. Quant à la presse, c'est devenu un principe indiscutable pour la démocratie de lui laisser une liberté sans limites à peine tempérée par le jury, qui n'est lui-même qu'une forme très libre et très mobile de l'opinion publique. Que cela soit un bien ou un mal, là n'est pas la question; ce n'est pas une thèse que je discute, c'est un fait que je constate, et qui s'impose. Eh bien! que l'on essaie donc de faire vivre une monarchie entre ce double courant du suffrage universel et de la presse libre! Oui, elle pourra se maintenir quelque temps, s'il arrive que ces deux courans se portent en sens contraire, elle leur devra alors son équilibre; mais quel équilibre instable! Il arrivera fatalement un jour où ces deux courans se joindront avec une force irrésistible, et fatalement aussi ce jour-là la monarchie, si légitime, si indiscutable qu'elle soit dans ses origines, sera emportée comme une paille par le torrent. Seule, la république, par sa nature même, par la souplesse de ses ressorts et le jeu de toute sa machine, peut résister à de si terribles assauts. Le renouvellement périodique des chambres et des pouvoirs doit, théoriquement au moins, suffire et pourvoir à toutes les exigences, même contradictoires, de l'opinion. Il est vrai que la réalité diffère sensiblement de la théorie dans un pays comme le nôtre où les mœurs politiques ne sont pas même ébauchées, où des minorités passionnées se refusent à subir la loi des majorités, et répondent par des coups de fusil aux scrutins qui les condamnent. Même dans ce cas, la république a un triste, mais sérieux avantage sur les monarchies. Quand elle se défend, tout le monde sent d'un sûr instinct que c'est la société elle-même qui se défend directement et sans intermédiaire. Elle seule peut sans scrupule imposer par la force l'ordre légal, c'est-à-dire le respect des majorités. Avec une monarchie, tout devient difficile. Si elle ne mesure pas ses coups avec une circonspection extrême, elle se perd infailliblement. L'opinion s'irrite bientôt de voir la cause dynastique, c'est-à-dire une cause personnelle, mêlée à des répressions sanglantes. Si la monarchie se défend faiblement, elle se perd d'une autre façon; l'émeute la déborde. Seul, un pouvoir anonyme, expression directe et indéfiniment renouvelable du pays, peut et doit avoir cette salutaire audace de défendre l'ordre à tout prix.

Pour toutes ces raisons, j'estime que la république avait les plus grandes chances en sa faveur. Je connais la grande objection, la seule. Elle a été renouvelée dans ces dernières années avec une précision singulière et cet air de grandeur que M. Cousin imprimait à toutes les idées dans une page trop oubliée, et que je suis heureux de remettre en lumière. On y verra l'empreinte vivante de cette sollicitude patriotique avec laquelle il suivait les destinées de la

France dans le passé et par l'induction dans l'avenir, mêlant son âme à celle de son pays dans ses fortunes diverses, dans le labeur incessant de ses agitations, dans les crises orageuses de sa rénovation politique et sociale. « Il ne faut pas trop nous émouvoir de ces crises, nous disait-il dans ces conversations illuminées de raison et parfois presque prophétiques qui étaient l'éclatant commentaire ou la préparation de ses écrits, il ne faut surtout jamais désespérer de la fortune de la France; mais pour y travailler utilement il faut tâcher de voir clair dans ses aptitudes et s'appliquer à discerner sa vraie destinée des destinées artificielles que les partis prétendent lui imposer. » Et c'est ainsi que nous vîmes naître, au milieu de ces entretiens dont la familiarité n'excluait pas la plus haute éloquence, cette belle page, insérée dans une de ses dernières publications : « Nulle part, la liberté politique n'a été l'œuvre d'un jour. L'Angleterre n'y est arrivée qu'après un demi-siècle d'agitations effroyables et à travers les révolutions les plus contraires. Eh bien! la France en est encore là. Ainsi que l'Angleterre, elle a tour à tour conquis, possédé, perdu la liberté, et le faîte du majestueux édifice de la société française n'est point achevé. Selon nous, la première, l'impérieuse condition du succès, ici comme en tout le reste, est de rejeter enfin toute imitation étrangère, soit de l'antiquité, fort belle assurément, mais qui n'a rien à voir avec le monde moderne, soit même de l'Angleterre, qui a son génie à part qu'elle a gravé dans ses institutions, et dont l'ardent et profond patriotisme devrait bien avertir et animer le nôtre, soit surtout de l'Amérique, qui, éclose hier au bord de l'Océan, dispersée en d'immenses déserts, ne sachant pas où elle va, s'abandonne à ses instincts aventureux, et se joue encore impunément du temps et de l'espace. Nous, vieille nation rajeunie et retrempée par la révolution française, entourés de toutes parts de puissans voisins qui nous admirent, nous redoutent et nous surveillent, nous avons une situation et par conséquent une destinée particulière; il nous faut donc rechercher de sang-froid le régime politique que réclament et comportent nos vrais besoins, notre propre caractère, nos qualités et nos défauts, le génie de notre race tel qu'il reluit dans notre histoire. Or cette histoire, sérieusement interrogée, nous apprend que notre pays est à la fois profondément monarchique et profondément libéral. La France est libérale jusqu'à la démocratie; elle n'est pas le moins du monde républicaine. La république n'est ni dans notre situation géographique, ni dans nos instincts, ni dans nos mœurs. Aussi elle n'a jamais été et ne peut jamais être chez nous qu'une crise violente et passagère qui amène inévitablement à sa suite l'anarchie et la tyrannie. Elle n'alarme pas seulement ce qu'on nomme les classes supérieures; elle épouvante encore plus peut-être toute cette immense

bourgeoisie, si honnête, si laborieuse, si intelligente, que des insensés calomnient, et qui est encore la plus grande force de l'état. »

Voilà l'objection dans toute sa force. La France, nous dit-on, interrogée dans son histoire, étudiée dans ses vrais besoins, son propre caractère, ses défauts, le génie de sa race, répond qu'elle est essentiellement et par tempérament monarchique. — Ce genre d'argumens me laisse, je l'avoue, en défiance. Je dirais aussi justement en étudiant l'histoire des quatre-vingts dernières années : « la France a le tempérament révolutionnaire. » Les deux propositions contiennent, bien qu'étant contraires, une part égale de vérité. On disait du gouvernement de la France au dernier siècle que c'était une monarchie absolue tempérée par des chansons. Notre histoire du XIXe siècle semble être celle d'une monarchie intermittente tempérée par des révolutions. Au vrai, toutes ces formules sont plutôt des propositions oratoires que des raisons philosophiques. Ce genre d'explications n'explique pas grand'chose. Qu'il y ait un tempérament dans les nations comme dans les individus, je ne le nie pas; mais que ce tempérament les condamne de toute éternité à telle ou telle forme de gouvernement, voilà ce qui m'étonne, surtout s'il s'agit d'institutions analogues malgré la différence des noms, telles que seraient la monarchie constitutionnelle et la république parlementaire. J'admets encore moins que ce tempérament ne puisse être profondément modifié par un certain ensemble d'idées, d'actes, de sentimens, par un progrès général de la civilisation et des mœurs, dont peuvent résulter des instincts politiques entièrement nouveaux dans une nation. De même que dans l'individu le tempérament donné par la nature est comme la matière sur laquelle travaille la liberté, et qu'elle doit façonner à l'image de la volonté, de même dans les races supérieures qui se sont élevées jusqu'à la conception d'un certain idéal politique l'élément de la fatalité que chaque race apporte avec elle est indéfiniment modifiable sous l'empreinte de l'élément moral, qui s'en empare et le transforme. Or cet élément moral dans une nation, c'est la réflexion, la sagesse, l'expérience; d'un mot, ce sont les mœurs politiques, qui sont non pas uniquement le fruit de ses instincts, mais aussi le résultat de la volonté nationale s'exerçant à se perfectionner elle-même, et méritant par ses efforts un progrès dans sa destinée.

D'ailleurs, quand on parle des aptitudes et des instincts politiques de la France, on a tort de parler d'elle comme d'une individualité unique ayant une essence propre et nettement définie. Dans le fait, il y a bien des populations diverses en France, et qui diffèrent jusqu'à l'opposition la plus marquée par les intérêts, par les goûts, par l'éducation, par les degrés de civilisation auxquels chacune

d'elles a pu atteindre. Ces populations, mêlées dans le grand courant de la vie nationale, ne s'y confondent jamais, et, au moindre choc qui en trouble le cours, elles se séparent violemment, montrant la diversité de leurs nuances, de leurs tendances, l'une se précipitant en avant comme un flot d'orage, l'autre refluant vers sa source comme par un secret effroi des abîmes. Qu'y a-t-il donc au fond de ce tempérament monarchique de la France dont il a été si souvent parlé et si éloquemment? Un amour passionné de l'ordre. Qu'y a-t-il encore au fond de ce tempérament révolutionnaire qu'on pourrait, non sans raison, imputer à la même nation? Un amour passionné de la liberté absolue, compliqué de ce besoin de logique à outrance qui est la qualité et le péril du caractère français. A peine est-il besoin de dire que ces deux tendances, qui coexistent dans la race et se développent à travers notre histoire, appartiennent à deux parties différentes de la même nation. Or c'est dans la lutte de ces deux tempéramens contraires, ou plutôt des deux parties de la nation qui les représentent, que je trouve l'explication de l'histoire de France depuis près d'un siècle, selon que prévaut l'une ou l'autre de ces deux populations mêlées sous l'apparence du même peuple. Dans cette période agitée de notre histoire, chacune a triomphé à son tour; mais il a été dans la destinée de chacune que son triomphe l'a épuisée en exagérant son principe. L'une, la monarchique, affamée d'ordre, se repose quand elle en a conquis les conditions apparentes, confondant trop facilement l'ordre matériel, celui des rues, avec l'ordre moral, celui des esprits, qui est la plus sûre garantie de l'autre, mais qui est aussi d'une conquête plus difficile et d'un prix plus haut. Grâce à ce malentendu, qui s'est souvent répété, une fausse sécurité s'établit; l'oubli du péril passé arrive vite. Après qu'on a pourvu le gouvernement de canons et de soldats, on se repose sur sa force, l'exagérant même par l'opinion que l'on s'en fait, au point que l'on ne redoute pas, sous prétexte de l'avertir, les occasions de lui faire échec, jusqu'au moment où l'on s'aperçoit qu'il n'est plus garanti que par l'indifférence publique, et que le moindre choc suffira pour le jeter à terre. — L'autre partie de la nation, plus révolutionnaire que vraiment libérale, bien qu'elle prenne souvent ce nom, profite de ce désaccord croissant entre les classes conservatrices et le pouvoir; elle agite les esprits, prépare les révolutions par l'opinion avant de les tenter par la force, tirant avantage de toutes les fautes de la monarchie, de ses excès de pouvoir ou de ses défaillances, irritant les esprits avant de les ameuter; mais elle-même, cette partie remuante et impétueuse de la nation, se laisse emporter par les exagérés, qui appliquent à la politique, le monde du relatif, la

logique absurde de l'absolu servie par la passion. La violence des passions au service d'une logique outrée, n'est-ce pas le caractère et la marque de l'esprit révolutionnaire? Dès lors, le mouvement est lancé; il ne s'arrêtera plus à telle limite que voudrait en vain lui marquer l'agitation libérale débordée de toutes parts : partout où se dresse un obstacle, il est supprimé de vive force. La révolution règne enfin grâce à l'énergie de quelques sectaires. La mollesse des uns, la complicité passive des autres, les ont laissés maîtres du terrain; mais ils vont trouver bientôt dans leur victoire sans frein leur ruine et leur châtiment. La série des excès auxquels ce parti semble fatalement condamné tire de leur torpeur les instincts conservateurs endormis ou désarmés. L'excès de la peur rend courage aux plus timides. La minorité violente rentre dans l'ombre avec ses chefs discrédités, avec son mot d'ordre, qui a perdu sa vertu magique, et son drapeau sinistre, qui n'a jamais été que celui d'une sanglante et dérisoire fraternité. Et ainsi recommence à chaque génération, ou peu s'en faut, l'histoire de notre pauvre pays. « Heureusement, disait lord Brougham, que la France fait une révolution tous les quinze ans; sans cela elle serait la première nation du monde. » La joie de l'étranger devrait être la leçon de la France.

Ce que l'on appelle le tempérament monarchique du pays n'est pas autre chose que l'instinct de la conservation sociale exaspéré par des surprises et des terreurs trop souvent renouvelées. Ce n'est, à dire vrai, que l'amour violent et le besoin de l'ordre, nécessaire au développement de son travail, à sa vie même, qui ne peut être chaque jour suspendue violemment ou remise en question. La preuve en est que le choix de la monarchie est indifférent à l'immense majorité des classes conservatrices, même dans la province. Elles appuient successivement, avec le même zèle, les monarchies d'origine et d'ordre différens, bien moins soucieuses du titre auquel le pouvoir s'exerce que des chances de stabilité que lui offre ce pouvoir, bien plus ardentes à en soutenir la réalité efficace qu'à en défendre la légitimité platonique. Or on ne peut pas dire qu'un peuple soit de tempérament monarchique quand la religion dynastique n'existe plus chez lui. Qu'une bonne fois la république sache être modérée, patiente, pacifique, qu'elle sache ne pas effrayer les parties simples et laborieuses de la nation, on verra comme elle pousserait facilement et profondément ses racines dans le sol bouleversé de la vieille France. Par malheur, quand elle aurait tout à gagner à la persuasion, elle a l'air de ne compter que sur la force. C'est ce qui est arrivé cette fois encore, et on serait malvenu à le nier. Les événemens de ces huit derniers mois ont été pour chacun de nous une rude école de politique expérimentale. La logique des

faits, traduisant ici une logique supérieure, avait condamné sans appel l'empire en montrant à ceux-là mêmes qui avaient mieux espéré des hommes, sinon des institutions, qu'il portait en soi la fatalité de sa chute dans l'imprévoyance incorrigible du pouvoir personnel, sourd à tous les avertissemens; mais ce même verdict des faits n'a pas été moins sévère à l'égard de la dictature émigrée de Paris, qui a pendant cinq mois violenté la France sans pouvoir davantage plaider la circonstance atténuante du succès. Après la chute de l'empire, qui avait pris une si formidable responsabilité sans être en état d'y suffire, la république était possible, je dirai plus, elle devenait probable. Elle était comme portée par la situation. Pour la faire accepter par tous les partis, il n'y avait qu'à ne point les effaroucher par l'annonce des revendications ou des représailles. Par un prodige de modération qui n'était guère, il est vrai, dans les instincts des triomphateurs, il fallait proclamer, et mieux encore, démontrer par des faits que la république est par essence un gouvernement de légalité absolue, de liberté garantie et de raison publique. On ne lui demandait que de faire la preuve qu'elle n'était pas incompatible avec l'ordre, et qu'elle était capable de stabilité. Encore une fois, dans une crise pareille, qui se serait refusé à un essai si légitime?

Qui donc n'aurait fait avec résignation, sinon avec joie, le sacrifice de ses idées particulières et de ses prédilections? A qui la faute, si un tel idéal n'a pas réconcilié tous les partis sur ce terrain d'expérimentation complétement libre? A qui, sinon aux républicains de profession, à ceux qui constituent entre eux je ne sais quelle caste fermée ou quelle dynastie inviolable, s'imaginant naïvement que la république est à eux, rien qu'à eux, leur chose, leur bien propre? Ne les a-t-on pas vus s'en emparer cette fois encore avec une avidité jalouse comme d'un patrimoine, l'exploiter au profit de leurs ambitions, de leurs systèmes, pis que cela, au profit de leurs vanités ou de leurs rancunes, prétendant se l'approprier, comme si le pays, en recevant le bienfait de la république, devait être trop heureux d'accepter en même temps pour ses maîtres à perpétuité ces incapables ou ces déclamateurs, tous ceux-là pour qui, selon le mot cruellement naïf attribué à l'un d'eux, la république est plus qu'une conviction, « une carrière? » Qu'ils ne s'en prennent qu'à eux, à leur étroitesse d'esprit, à leur impéritie ou à leur intolérance (ils ont le choix), si par malheur il arrivait cette fois encore que l'expérience fût ajournée, et que cette noble république, qui devait être l'œuvre commune et le bien de tous, un gage de conciliation et de paix entre tous les partis, ne fût qu'un gouvernement transitoire, une liquidation du passé, quelque chose comme

le syndicat d'une immense faillite, au lieu d'être l'expression sincère et définitive des intérêts et des convenances du pays. Je ne crains pas de le dire : ce serait la faute de ce parti, si la France, surmenée par ces expériences désastreuses, allait demander un abri à la monarchie constitutionnelle. Après tout, elle ne veut pas périr pour la gloire d'un principe contestable.

II.

Quand je parle ainsi du parti républicain, je désire qu'on m'entende bien. Je ne confonds pas les républicains de conviction avec les républicains de profession. Je range à part avec un grand soin et un respect sincère ceux qui ne placent pas la forme de leur prédilection au-dessus de la souveraineté du peuple, et n'ont jamais, dans le cours d'une longue vie dévouée à la même idée, prétendu faire violence à la nation. Ceux-là, s'ils étaient les plus nombreux et les plus forts, réussiraient, je n'en doute pas, à faire l'éducation politique et à former les mœurs viriles d'une France vraiment démocratique. Les républicains que je combats sont ceux pour qui la république est un idéal tellement tyrannique, qu'ils prétendent l'imposer de gré ou de force à la nation, et si intimement mêlé et confondu avec leur propre personnalité, qu'ils ne savent plus l'en distinguer, et se refusent à croire qu'il puisse être réalisé par d'autres que par eux-mêmes. A ce double signe, vous les reconnaissez, vous les avez déjà nommés.

A de rares exceptions près, c'est ce parti qui s'est emparé de la France le 4 septembre, et qui n'a rien négligé pendant six mois pour lui faire perdre le peu de goût qu'elle avait pour la république. Ce qui a toujours compromis cette noble forme de gouvernement auprès de beaucoup de bons esprits, c'est qu'on l'a toujours confondue, ou, pour parler plus exactement, qu'elle a paru se confondre elle-même avec la révolution, dont elle devrait être par essence la négation. Elle devrait fermer l'ère des grandes crises sociales, puisqu'elle est théoriquement le gouvernement du pays par lui-même; il semble au contraire qu'elle soit destinée à rouvrir cette ère violente, qui ne se ferme plus pendant tout le temps qu'elle règne. Par une véritable fatalité, son origine et ses procédés de gouvernement ont toujours offert un mélange d'arbitraire et de force, une alternative de faiblesse et de violence, qui ont discrédité ses pratiques malgré l'excellence théorique de l'institution. Chaque fois qu'elle a essayé de revivre parmi nous, c'est par des coups de force ou de surprise qui ont enlevé au pays le mérite d'une adhésion spontanée et même le goût d'y adhérer. En même temps, issue de

la révolution, elle est impuissante à la dominer. OEuvre et produit de mouvemens populaires sans règle, elle ne saurait leur en imposer une. Donc, par une autre fatalité qui est la conséquence de la première, il arrive que la république ouvre des périodes plus ou moins longues de désordre et d'anarchie, provoquant des réactions implacables ou des imitations funestes. C'est qu'on ne joue pas avec la révolution. Elle a quelque chose en elle de la force irrésistible d'un élément qui à certains momens domine et submerge toutes les forces morales, écrase toutes les volontés, détruit tous les obstacles qu'élève contre elle la prudence humaine.

En 1870, comme en 1848, le péché originel de la république a été la surprise imposée au pays. Son malheur est d'être née du fait le plus grave qui puisse déconcerter la moralité d'un peuple : la violation d'une assemblée. C'était la tache indélébile de l'empire, tache que plusieurs scrutins populaires n'ont pu effacer, une tache que la gloire même, mieux que cela, le bonheur de la France n'aurait pu jamais laver entièrement, et qui reparut avec une intensité effrayante dans nos désastres; mais on ne pourra jamais convaincre le pays que l'immoralité du coup d'état ait créé par contre-coup la moralité du 4 septembre. On ne peut échapper à cette comparaison qu'à la condition de plaider la thèse des moyens justifiés par la fin. C'est une thèse bien compromettante, et qui se prête aux interprétations les plus contraires. Le premier élément des mœurs politiques d'un pays, le premier trait du caractère d'un homme d'état digne de le représenter, devrait être l'inviolabilité des assemblées passée à l'état de dogme. Hors de cette règle, il n'y a que pur empirisme, succession d'expédiens qui se détruisent les uns les autres, et parmi lesquels la probité d'un homme et la moralité d'un pays courent d'effrayans hasards. Tant que le respect absolu de la représentation nationale n'est pas entré sous forme d'habitude, d'instinct même, dans l'âme d'un peuple, son éducation politique n'est pas même commencée.

Et qu'on n'aille pas dire qu'à cette règle il y a des exceptions, que la dernière chambre de l'empire était discréditée par des connivences et des faiblesses inouies, entachée par des excès de candidatures officielles qui avaient été des scandales publics, condamnée enfin par cette complicité d'optimisme avec le gouvernement qui avait troublé à la fois son sens politique et son sens moral. Quand tout cela serait vrai, quels que fussent les fautes de cette assemblée et ses vices d'origine, ils ne conféraient aucun droit sur elle aux hommes du 4 septembre, qui n'étaient rien que par elle. En dehors, ils étaient de simples citoyens sans mandat. On plaide en leur faveur les circonstances atténuantes en disant qu'eux au moins ils tenaient leur délégation d'un vote libre. Étaient-ils les seuls?

Plusieurs députés de la gauche, tout le centre gauche, bien d'autres qui ne se sont pas associés à ce coup de force, n'étaient-ils pas dans le même cas? n'étaient-ils pas arrivés à la chambre dans les mêmes conditions d'indépendance et de dignité? comment osait-on, par un appel direct à l'émeute, les jeter tous violemment et pêle-mêle hors de la vie politique, au lieu de les associer à l'inauguration d'un pouvoir nouveau qui eût été l'expression véritable des besoins du pays? D'ailleurs il est bien dangereux d'entrer dans la voie des exceptions. Chaque révolution nouvelle plaidera la sienne. Hélas! les prétextes ne manquent jamais pour jeter une assemblée à la porte ou par la fenêtre. Disons-le avec tristesse : ces *défénestrations* de Paris ou de Saint-Cloud ont toujours chance d'être populaires. Le 18 brumaire invoquait la nécessité de rétablir l'ordre; le 24 février, la réforme électorale; le 15 mai, la nécessité d'arrêter la réaction; le 2 décembre, l'injure faite au peuple par la loi du 31 mai. Le 4 septembre arguait, pour excuser la violence faite à l'assemblée, du système des candidatures officielles, qui avait faussé son origine, et de sa complicité dans la déclaration d'une guerre déplorable; mais en voici une, la dernière, élue en pleine liberté, dans des circonstances extrêmes de salut public qui lui confèrent, à ce qu'il semble, une absolue et indiscutable souveraineté. Qui oserait élever contre elle un doute, une objection, une prétention? Détrompez-vous. Elle est à peine réunie, que déjà (dès le 19 février) M. Ledru-Rollin adresse au président sa démission motivée sur je ne sais combien de cas d'indignité soulevés contre elle. L'émeute du 18 mars, réalisant le testament politique de M. Ledru-Rollin, plaidera contre l'assemblée de Versailles le grief de réaction et de complot monarchique. On n'entend pas assimiler complétement tous ces faits; on les rapproche, et ces rapprochemens ne seront pas sans signification; une triste moralité s'en dégage.

Quelque juste réaction de colère qu'aient encourue le régime qui nous avait lancés de gaîté de cœur dans de pareilles catastrophes et la majorité de l'assemblée, qui, responsable de la fortune de la France, l'avait jetée aux abîmes, je maintiens que le 4 septembre il y avait d'autres voies à suivre et d'autres exemples à donner au peuple. Il ne s'agissait pas de sauver l'empire. L'empire était né d'un coup de main du pouvoir; le vice de son origine le condamnait à périr par un coup de main du peuple. En outre il était condamné irrémissiblement par les désastres sans nom qu'il n'avait su ni empêcher, ni prévoir. L'empereur, en réclamant constamment sa responsabilité personnelle devant le pays en tête de toutes ses constitutions, avait porté lui-même d'avance le verdict que les événemens venaient de prononcer. Il ne s'agissait pas davantage de prolonger les jours de cette assemblée agonisante. Simultanément et fatale-

ment, après Sedan, l'empire et l'assemblée devaient succomber sous l'accumulation des fautes communes qui mettaient en péril la patrie. Il arrive un jour où le flot de l'opinion, soulevé par les événemens, est irrésistible, et ce jour-là aucune force humaine ne pouvait l'arrêter; mais comment des hommes qui avaient passé vingt ans de leur vie à plaider les grandes causes du droit et de la morale politique, qui n'avaient jamais pu désarmer leur colère, vengeresse du coup d'état, devant les verdicts d'amnistie rendus par le suffrage universel, ni même (les sources du suffrage étant suspectes) devant l'adhésion incontestable de la majorité du pays, comment ces grands agitateurs de la conscience publique, qu'ils ne cessaient d'émouvoir par le spectre du 2 décembre, osèrent-ils prendre devant le pays, juge et témoin de leurs protestations et de leurs combats, la responsabilité de ce fait si grave, l'expulsion d'une assemblée par un tumulte populaire que quelques-uns d'entre eux avaient préparé, qu'ils soulevèrent à l'heure dite, qu'ils guidèrent à travers un apparent désordre, avec un plan et une logique concertée, vers un but marqué d'avance? Ils savaient bien pourtant qu'il y avait moyen de faire autrement, et, sans prolonger les jours révolus de l'empire, de rendre le pays à lui-même, à lui seul. La voie était ouverte, on a refusé d'y entrer. Ces choses-là sont trop oubliées; elles se sont perdues dans le bruit et la confusion des événemens. Il faut néanmoins que l'histoire se fasse, et elle se fera. On y apprendra qu'une journée révolutionnaire n'est jamais l'explosion spontanée des sentimens ou des passions populaires, qu'elle n'est que le résultat d'une conspiration qui met en jeu dans un moment opportun ces sentimens ou ces passions. Le peuple s'agite; deux ou trois habiles le mènent. Le salut du pays, le 4 septembre, la seule chance de son salut se trouvait dans une proposition de M. Thiers, adoptée déjà par la commission, qui déclarait la vacance du pouvoir, et demandait à la chambre de nommer un gouvernement de défense nationale. On donnait ainsi à l'opinion surexcitée une satisfaction légitime, je dirai presque légale, sans laisser le champ libre à l'émeute. La révolution se faisait par un dernier vote, — vote inévitable de la chambre, qui prononçait sa propre abdication, au lieu de se faire signifier brutalement son congé par la foule. C'était une révolution parlementaire, au lieu d'être une émeute de la rue. Que l'on ne réponde pas qu'il était trop tard. La commission était prête à faire son rapport avant que la chambre ne fût envahie sur le signal de quelques-uns de ses membres, pressés d'en finir. Il dépendait de ces meneurs du tumulte d'en suspendre un instant l'invasion. A coup sûr, il dépendait des triomphateurs de cette journée de se réunir à leurs collègues quand le flot de l'invasion fut passé, au lieu de se laisser porter, dans la plus triste des ovations,

à l'Hôtel de Ville, d'où le même peuple qui les y portait ce jour-là devait les chasser quelques semaines après. Pour cela, il ne fallait qu'un peu de courage moral; on en manqua : « il était trop tard, » dites-vous, en répétant le mot banal de toutes les révolutions. Oui, trop tard pour ceux qui avaient fait leur programme d'une journée, et qui voulaient que ce programme fût rempli.

Combien les résultats eussent été différens dans le présent et dans l'avenir! Si l'on consulte les impressions et les souvenirs les plus sincères, il n'est pas douteux qu'un vote unanime eût délégué les pleins pouvoirs à M. Thiers, investi par les événemens d'une sorte de magistrature publique de bon sens et de raison. M. Thiers se serait associé dans son œuvre quelques-uns des noms choisis parmi les plus indépendans et les plus populaires de l'assemblée. On se serait ainsi retrouvé, avec beaucoup moins de trouble et peut-être moins de catastrophes, au point juste où nous a ramenés la logique des événemens, avec cette grande expérience politique et cette grande autorité pour nous guider à travers nos désastres, pour nous en épargner quelques-uns peut-être! Ce genre de révolution aurait obtenu la confiance du pays tout entier, sauf les partis violens, au lieu de lui imprimer une secousse morale et une terreur dont il n'est pas encore revenu; mais il y avait des impatiens qui avaient préparé l'événement à leur profit, ou pour crier : Vive la république! Il y avait des défians qui craignaient que le nom de M. Thiers ne jurât trop avec la forme de leur choix. Insensés qui ne voyaient pas que ce nom était la seule garantie qui pût la faire accepter par le pays, ce nom représentant le *maximum* de république qu'il pût en ce moment supporter.

Nous avons entendu souvent dans les mauvais jours qui suivirent de près, quand déjà ils pliaient sous le poids des plus terribles circonstances, les triomphateurs du 4 septembre se plaindre amèrement de leur fardeau; mais qui donc, si ce n'est eux-mêmes, les en avait chargés? — Le peuple, disent-ils. Oui, le peuple spécial amené pour la circonstance, c'est-à-dire encore eux-mêmes et leurs amis. — Les hommes d'ordre se soumirent; il n'y avait pas lieu de discuter devant le péril suprême de la nation, et c'est l'honneur du parti conservateur de n'avoir pas même protesté, de peur de diviser les dernières forces de la patrie. Ce fut un triste spectacle que cette fête au lendemain de Sedan! Une partie de la population était en délire; une autre regardait avec stupeur, comme dans un rêve. J'ai vu cette invasion de la chambre, et l'ovation à l'Hôtel de Ville, et la prise d'assaut des ministères sans combat; j'ai vu cette joie insensée se répandre sur les places et dans les rues, comme si l'on oubliait que la patrie portait au sein une mor-

telle blessure. De loin et dans la perspective, de pareilles scènes peuvent faire illusion. De près, le détail est navrant, et, si le spectacle du 2 décembre avait été profondément démoralisateur, celui de la journée vengeresse du 4 septembre ne releva guère le niveau de la moralité publique. Des coups de force du pouvoir aux coups de force de la rue, la différence n'est pas grande. Si quelques-uns des triomphateurs de ce jour ont sauvé plus tard par la dignité de leur attitude les risques effrayans qu'ils ont ce jour-là fait courir à leur probité parlementaire, plusieurs ne s'en relèveront pas. — Ce fut là le premier malheur de la république de 1870 : son berceau a été une chambre envahie. Elle n'a pas eu d'autre sanction que ce qu'on appelle, dans le droit révolutionnaire, l'acceptation et l'acclamation du peuple.

La révolution du 4 septembre eut d'autres torts bien graves. Du premier coup et avec la plus insigne maladresse, elle s'isola du pays par la nomination de ce singulier gouvernement provisoire qui ne contenait que des noms parisiens, flattant ainsi cette idole de Paris qui croit avoir un droit divin à gouverner la France. Ce fut une faute dont les conséquences ont été incalculables. Je sais qu'on ne pouvait attendre de résultats bien réguliers de cette délégation des pouvoirs faite tumultueusement par l'acclamation populaire. Parmi les hommes qui régnèrent le soir à l'Hôtel de Ville, les uns étaient désignés par l'opinion ou poussés par le zèle d'une coterie que l'on confond volontiers avec le cri de l'opinion ; d'autres, parfaitement obscurs, se glissèrent au pouvoir à la suite des premiers : quelques-uns, estimant qu'ils étaient de droit et de fondation membres de tous les gouvernemens provisoires, se désignèrent eux-mêmes avec un empressement qui suppléait à celui du public. Quant à la distribution des portefeuilles qui eut lieu le même soir, il courut dans ce temps-là des légendes qui auraient ranimé la vieille gaîté française, si les circonstances n'avaient pas été si tristes. Le premier résultat de ce gouvernement improvisé, c'était de mécontenter profondément la province, qui y cherchait les noms investis de sa confiance, et qui ne les trouvait pas. En revanche, elle était tenue d'accepter sans récrimination, parmi quelques personnalités justement honorées, le plus singulier mélange de noms, les uns légèrement ridicules, d'autres presque effrayans, qu'elle ne prononçait qu'avec un sourire ou une sorte de stupeur. Malgré tout, malgré ce grief et bien d'autres, le pays n'avait pas hésité. Il s'était donné sans résistance, avec une docilité sans exemple, à ce gouvernement nouveau, ne demandant qu'à voir se révéler enfin du milieu de tant de ruines quelque autorité décisive d'intelligence et de caractère, une inspiration, une pensée

digne de ce qui fut, de ce qui sera encore, s'il plaît à Dieu, la grande nation. Le seul cri du pays, dans la presque unanimité de la population, a été au premier moment le cri de la confiance et du patriotisme. « Qu'ils soient les bienvenus, les hommes de ce pouvoir nouveau, et qu'ils soient mille fois bénis, s'ils relèvent la fortune de la France tombée avec son drapeau des mains malheureuses qui n'ont su la conduire ni à la victoire, ni même à un désastre glorieux ! »

Mais un sort funeste était jeté sur cette journée. Il était écrit que pas une faute ne serait évitée. En se livrant à la révolution et en triomphant par elle, on avait contracté une obligation fatale, celle de faire surtout de la politique, quand il ne devait s'agir que de salut public. La conséquence immédiate de ce pacte fut la proclamation précipitée de cette république qui devait naître tout naturellement du sentiment de la crise et des nécessités politiques, au lieu d'être imposée à la France par l'Hôtel de Ville. La première inspiration avait été la bonne, c'était d'être tout simplement un gouvernement de la défense nationale. La seconde fut l'inspiration du parti. On y céda, et dès lors tout fut compromis. Ainsi proclamée, la république était et ne pouvait être que le cri tumultueux d'une minorité. Quel titre cette foule de l'Hôtel de Ville avait-elle à décréter la nécessité et l'éternité d'une institution qui devait naître du choix libre de la nation? Ce n'était rien moins que la confiscation du droit national au nom d'un droit supérieur et antérieur. Ce que l'on proclamait ainsi, c'était la république placée en dehors et au-dessus de la discussion, annoncée un an d'avance par un discours fameux de M. Gambetta comme « la forme adéquate du suffrage universel, » reconnue tout récemment encore par M. Louis Blanc comme « la forme nécessaire de la souveraineté nationale. » Erreur capitale qui fausse absolument la doctrine de la souveraineté populaire, mais erreur vivace qui se reproduit périodiquement en France, et qui ne peut engendrer qu'anarchie et confusion en fournissant un prétexte à toutes les usurpations et un mot d'ordre à tous les attentats! On voit reluire dans les déclarations des républicains sectaires cette systématique intolérance, cet incorrigible orgueil, l'esprit de la caste avec une imperturbable confiance dans son infaillibilité. Avec cela, on éloigne bien des sympathies qui ne demanderaient qu'à venir. On froisse le pays, qui voudrait être consulté, et qui peut-être y a quelque droit. Il faut que les républicains en prennent leur parti. La république ne pourra jamais réussir par la force; imposée au pays, elle le révolte. Elle n'aura quelque chance de s'acclimater parmi nous que le jour où elle sera la forme librement choisie et consentie de la souveraineté nationale.

Cette proclamation prématurée enivra de joie la foule; mais elle n'avait pas seulement le tort de nier indirectement le droit du pays, elle eut un autre inconvénient dont on s'aperçut plus tard. Elle fit croire au peuple de Paris, peu formaliste en pareille matière, que la république existait de droit, quand elle n'existait que de fait. Ce fut l'occasion d'un terrible malentendu, lorsque l'assemblée nationale refusa de s'associer à cette déclaration du gouvernement provisoire, et que, sans résoudre la question contre les vœux de Paris, elle prétendit la réserver et rester libre. On sait ce que produisit le mécontentement de la population parisienne, qui ne comprit rien à ces réserves, et quelle part il faut lui attribuer dans l'attitude expectante et inerte prise par une partie de la garde nationale dans la fatale journée du 18 mars. Elle accusait l'assemblée de lui disputer la conquête du 4 septembre, sans s'apercevoir que cette conquête de la république avait été sept mois auparavant la négation pure et simple de la souveraineté nationale au profit de Paris. Entre la république de fait et la république de droit, elle ne put jamais voir la différence : elle fit ou laissa faire une révolution au nom d'un droit qui n'était qu'un fait.

A toutes ces fautes du gouvernement nouveau s'en ajouta une dernière, la plus grave de toutes, celle de vouloir gouverner seul, sous sa propre responsabilité, sans aucune intervention, sans aucun contrôle du pays, aussi longtemps du moins que le soutint à flot l'opinion parisienne. A supposer que l'on fût de bonne foi en se croyant réellement le 4 septembre investi d'un mandat supérieur (populaire ou providentiel, je ne sais), encore fallait-il le régulariser immédiatement en s'en servant pour convoquer une autre assemblée et remettre dans ses mains les pouvoirs que l'on tenait d'un tumulte de la rue. Le fit-on cependant? On avait si sévèrement et si justement incriminé dans la naissance des régimes antérieurs la théorie du fait accompli! Mais la prolongation indéfinie de ce pouvoir, qu'était-ce autre chose, sinon le résultat d'un fait accompli? Ce fait n'était rien que la sympathie momentanée et la complicité fort indocile de cette partie du peuple qui avait acclamé, au 4 septembre, les députés de Paris et qui les insultait quelques jours après. Si le seul titre du pouvoir nouveau était sa popularité du 4 septembre, il faut avouer que ce titre a été bien éphémère, et n'a guère survécu au beau soleil qui a éclairé le berceau de la jeune république. Ah! les acclamations de la rue et du boulevard, on sait maintenant ce qu'elles valent, ce qu'elles coûtent, ce qu'elles durent!

On pouvait soulever la France dans un élan de patriotisme en s'adressant directement à elle, en lui remettant à elle-même le soin de ses laborieuses et tragiques destinées. On l'avait promis. On

viola cette promesse. Sous quelle influence néfaste, sous quelle action malfaisante, l'histoire le dira. Quelque irrégulières qu'eussent été sur bien des points ces élections improvisés, elles auraient mieux valu qu'une usurpation manifeste et prolongée de tous les pouvoirs vacans. C'est toujours, sous les régimes les plus contraires de nom et d'étiquette, la même défiance à l'égard du pays. Pour le punir de n'être pas aussi républicain que l'Hôtel de Ville, on ajourna le vote, qui était la première nécessité et la suprême convenance du gouvernement provisoire, sans prévoir dans quelles circonstances, à quelle date il pourrait être repris et après quelles terribles épreuves. Comme tout cela était en contradiction flagrante avec les déclarations des anciens députés de la gauche! L'un des plus éloquens, dans un discours fort admiré quelques mois auparavant, définissait ainsi ce qu'il appelait l'exercice réel de la souveraineté : « C'est le droit pour la nation d'avoir la direction et le dernier mot dans toutes les affaires qui l'intéressent. Si un pouvoir quelconque peut tenir en échec la volonté du peuple, la souveraineté nationale est violée. Je suppose que le pays veuille la paix, et que le pouvoir exécutif penche au contraire pour la guerre : il faut que le dernier mot dans cette question soit au pouvoir qui représente le pays, c'est-à-dire au pays lui-même, et il faut que sa volonté puisse se manifester directement, ouvertement. Que l'on ne vienne pas dire qu'il a le vote du contingent, le vote du budget pour faire entendre son opinion, cela n'est pas suffisant pour la vérité du principe. Il faut qu'il ait le dernier mot, que tout s'incline devant sa volonté; autrement la souveraineté nationale n'existe pas, et le peuple est joué. » A relire, à un an de distance, ce singulier passage d'une application si facile aux circonstances actuelles, on dirait que quelque malin génie a soufflé à l'orateur chacun des termes dont il s'est servi, comme pour nous permettre de les retourner un jour contre lui et d'en faire son châtiment. Une fois au pouvoir, nous savons ce qu'il a fait de ses principes : les plus indulgens disent qu'il les a oubliés. On a vu dans tout son éclat le contraste des discours et des actes de l'opposition républicaine, devenue par sa propre élection le gouvernement de la France. C'est un mauvais symptôme pour un pouvoir nouveau de se défier du pays. C'est en même temps la plus sûre manière de s'aliéner ses sympathies. Quand on le consultera plus tard, ce sera trop tard. Le pays vous répondra : « Vous m'avez joué. »

III.

Le lendemain de ce jour de fête où Paris avait célébré avec un enthousiasme quelque peu puéril la proclamation de la république, comme si ce nom magique devait faire tomber les armes des mains de l'ennemi et arrêter les événemens, ce lendemain de fête, succédant aux jours les plus tristes de notre histoire militaire, aurait dû être chargé des plus graves soucis pour les hommes politiques qui, eux aussi à leur tour, avaient pris d'un cœur léger de si terribles responsabilités. Il ne fallait pas seulement aviser à l'immensité du péril par des mesures administratives et militaires à la hauteur des événemens; il fallait surtout tâcher de faire comprendre la gravité tragique de la situation à une partie de la population affolée et enivrée qui semblait ne pas s'en douter. Il fallait faire un appel aux passions vraiment nobles du peuple, au lieu de le tromper par ses propres vices, sa jactance et sa crédulité, en exaltant un héroïsme dont il n'avait encore donné aucune preuve et en caressant cette fièvre révolutionnaire dont il est si dangereux d'entretenir les ardeurs malsaines. Tandis que les Prussiens traversaient en masses sombres les plaines dégarnies de la Champagne, ce jour-là qui suivit la proclamation de la république et les jours suivans, à quoi furent-ils consacrés? A la destruction des insignes de la dynastie déchue, à la liquidation des plus misérables rancunes, au licenciement des sergens de ville. A quoi encore? A la curée des places, à la nomination des maires provisoires. L'étrange personnel que la république tenait en réserve, et cela dans un moment de désorganisation universelle, un moment unique dans l'histoire! En même temps débordaient dans les colonnes du *Journal officiel de la république* et sur les murailles de Paris les arrêtés enfantins ou séniles (je ne sais trop) qui débaptisaient les rues, et décidaient des inscriptions démocratiques à graver sur les monumens publics. C'est le premier soin de toute révolution triomphante à Paris de vouloir recommencer l'histoire de France en inscrivant au coin des places et des rues les fragiles annales de son triomphe d'un jour. Ce fut d'ailleurs le seul talent que montra l'édilité parisienne. Prodigieusement incapable en tout, elle excellait en ce genre d'administration. Au lieu d'activer l'approvisionnement de Paris, de pourvoir à l'aménagement de ses ressources et même au rationnement des habitans en prévision d'un long siége, au lieu de travailler efficacement et sans phrases aux besoins infinis de l'assistance publique et de se dévouer à une tâche utile dont le détail eût absorbé de plus grandes intelligences, on rédigeait des bulletins où l'on félicitait Paris de son grand cœur,

de sa grande âme, où l'on se congratulait entre maires du progrès des mœurs publiques opéré par quarante-huit heures de liberté, et de la renaissance des vertus républicaines, qui n'avaient plus besoin, comme les vertus équivoques de la monarchie, de l'aide d'une police déshonorée pour fleurir sur l'asphalte parisien. Heureusement, pendant que ce torrent de déclamations se répandait sur les affiches blanches qui chaque matin couvraient les murs de Paris, la défense militaire s'organisait avec cette louable activité qui assure les résistances honorables. Nous n'avons pas ici à juger son œuvre. Nous devons nous restreindre à la politique du pouvoir nouveau. Hélas! que ne se bornait-il à s'abstenir d'administrer? Mais non! il avait des idées, deux entre autres qui devaient lui survivre, puisqu'elles portaient en elles la fatalité de la guerre civile : l'armement universel et la solde de la garde nationale. Si les gouvernans du 4 septembre ne prévirent pas les effroyables conséquences de ces deux mesures, leur sagacité n'était pas au niveau de leur ambition. Que si, les prévoyant, comme pouvait le faire le plus humble observateur, ils ne s'abstinrent pas devant cette formidable responsabilité, que faut-il penser d'un patriotisme si facilement satisfait d'ajourner l'orage? C'était une politique à courte vue que celle qui se félicitait dans ses proclamations d'avoir fait une révolution sans qu'il en coûtât une goutte de sang. Il importe assez peu que le jour même ou le lendemain d'un grand mouvement populaire le sang ne coule pas, si plus tard, par suite des événemens qui se développent, il doit être répandu à flots à travers la cité en ruine. La responsabilité n'en reste pas moins justement attachée à ceux qui ont laissé se développer les causes de conflits, accumulant sans prudence et sans prévision dans un foyer prêt à s'enflammer les matériaux de l'incendie.

Que faisait-on en décrétant l'armement universel? On remplissait Paris de 300,000 soldats improvisés, trop nombreux peut-être pour la défense effective, inutiles en aussi grand nombre derrière des remparts et des forts inexpugnables, mais devenus maîtres de Paris et du gouvernement dès le moment où ils eurent reçu leurs armes. On mettait la défense et la politique à leur discrétion. En faisant cela, je sais bien que nos gouvernans se montraient logiques. Ils obéissaient aux sommations qu'ils avaient adressées eux-mêmes à la dernière administration du pouvoir expirant; comme ils prenaient sa place, il fallait s'exécuter de bonne grâce. C'est là un des tours que jouent les révolutions : elles mettent les gouvernemens nouveaux en demeure de remplir le programme des oppositions; puis, comme on se piquait d'avoir des principes, on invoquait un prétendu axiome, qui veut que le suffrage univer-

sel ait pour corollaire l'armement universel, et que chaque vote d'électeur ait pour garantie un fusil. Enfin on s'excusait sur les nécessités impérieuses de la situation militaire, qui parlaient plus haut, disait-on, que la prudence politique, et qui exigeaient que, Paris étant une place forte, chaque Parisien, à la veille du siége, devînt un soldat. De ces trois raisons, la première était la seule vraie; c'était, comme il arrive souvent, celle que l'on ne donnait pas. Les deux autres, qu'on donnait ostensiblement, n'étaient que spécieuses, et cachaient sous une apparence de patriotisme exalté les plus graves périls follement provoqués et l'occasion de mortelles blessures pour la patrie. Le prétendu principe qui veut que le suffrage universel soit armé ne soutient pas l'examen. C'est une de ces applications de la logique à outrance qui caractérise l'école révolutionnaire. — On nous dit : Chaque électeur doit être armé pour défendre les institutions qu'il s'est données. Nous répondons que le vote suffit pour cela, et qu'il est plus sûr que le fusil. En France surtout, il semble que l'électeur ne soit armé que pour renverser les urnes électorales avec les scrutins qui viennent d'en sortir. La seule manière de faire durer les institutions dans notre malheureux pays, après qu'il les a fondées, c'est de ne pas lui donner la tentation avec le moyen de les détruire. Les minorités sont toujours prêtes à en appeler aux armes des décisions du vote. Voilà notre grande hérésie nationale, et, tant qu'elle durera, l'armement de tous sans discernement, sans garantie, sera la plus meurtrière des utopies. Aussi voyez ce qui arrive : chaque révolution a pour prologue l'armement universel et pour épilogue le désarmement. Si vous réclamez l'application, coûte que coûte, d'un principe fort contestable, au nom d'une logique outrée, au milieu de tant de passions ardentes et au risque de la plus effroyable guerre civile, je vous félicite de votre sang-froid de logicien; vous n'êtes ni un patriote, ni un politique. D'ailleurs le vote lui-même implique certaines responsabilités, certaines conditions d'indigénat et d'innocence judiciaire dont il n'a été tenu aucun compte pour la distribution des armes. On les jetait par brassées dans certaines mairies où des chefs improvisés les distribuaient à leur gré. Combien de ces soldats et de ces chefs eux-mêmes ne figuraient pas sur les listes électorales, et cela pour de bonnes raisons que des procès scandaleux révélèrent plus tard! Le principe même qui prétend armer le suffrage universel fut audacieusement violé au profit d'aventuriers de tout pays. Ainsi la garde nationale vit peu à peu s'altérer son véritable caractère; elle fut envahie par cette révolution internationale, qui, une fois armée, nourrie, habillée, entretenue par nos soins vigilans, ne voulut plus désarmer. J'ar-

rive enfin à la raison militaire, la plus mauvaise de toutes. On avait sous les armes 300,000 gardes nationaux; 20,000 à peine eurent l'occasion de tirer un coup de fusil contre les Prussiens. Les autres garnissaient les remparts, et remplissaient les rues de leur turbulente inutilité. La mesure pratique eût été de faire dès le premier jour ce qu'on fit aux derniers jours du siége : lever sous certaines conditions d'âge des bataillons de marche, les exercer à fond, les rompre à la discipline, les encadrer dans l'armée active et dans les régimens de mobiles, qu'ils auraient ranimés de leur ardent et jeune patriotisme. On vit à Montretout quel parti on aurait pu tirer d'une pareille milice. On s'en aperçut le jour même où on lui demandait un héroïsme inutile, la veille de la capitulation. Tout le reste formait des multitudes indisciplinables où des élémens excellens étaient noyés, qui ne firent qu'embarrasser la défense, et qui plus tard servirent merveilleusement l'insurrection, soit par un concours actif, soit par le concours presque aussi funeste de leur inertie.

Je touche un sujet plus délicat en parlant de la solde; mais ces deux sujets se tiennent : on distribuait des fusils à tous les citoyens pour justifier la solde, on créait la solde pour avoir le droit d'armer tout le monde. Et par là on désorganisait le peu de travail qui restait encore; on vidait les ateliers, on donnait à l'oisiveté l'apparence d'une occupation utile. Je n'ignore pas les terribles circonstances où l'on était réduit : il fallait à tout prix subvenir à l'affreuse misère qui résultait du chômage universel; mais il ne m'est pas démontré que l'on ait pris le bon moyen pour y remédier, et peut-être a-t-on pris le plus mauvais. Qu'on multipliât les allégemens de loyer et les secours de toute sorte, que l'on répandît sur la plus vaste échelle l'excellente institution des cantines nationales, que l'on établît par tous les sacrifices possibles la vie à bon marché et même dans la plus large mesure la gratuité de la vie, rien de plus naturel et de plus juste; mais la solde avait le double inconvénient d'être une excuse pour la paresse et de ressembler à un droit. Combien d'ouvriers honnêtes, mais faibles, ont été détournés de la reprise de leurs travaux par cette dangereuse facilité de vivre mal aux dépens de l'état, bien plus mal qu'ils n'eussent vécu de leur travail et bien moins utilement pour la patrie! Sous prétexte de ménager la dignité du peuple souverain, on dissimula sous le nom de solde un subside patriotique et momentané. C'était bien mal comprendre cette dignité et bien peu la ménager. On créait ainsi une sorte de rémunération régulière pour l'accomplissement d'un devoir qui n'a sa signification que s'il est gratuit. On ôtait à ce service sa principale valeur, qui est d'être libéral, en l'assimilant à un service

mercenaire; on habituait l'ouvrier à croire qu'il avait assez fait pour la patrie et pour sa famille en se présentant à l'appel de chaque jour pour recevoir ses 30 sous. Ces réunions journalières étaient devenues, après quelques semaines d'un beau zèle inutile, le prétexte de l'oisiveté et de la dissipation, l'occasion des jeux les plus puérils ou des excitations les plus dangereuses sous l'action des mots d'ordre clandestins et dans la main des meneurs. Il y avait quelques quartiers où la milice parisienne était devenue insensiblement un vaste atelier de la paresse nationale. Combien ces causes diverses, créées, entretenues par un gouvernement qui se piquait de moralité, aux frais d'une république qui ne se croyait pas si riche, aggravées par les circonstances, la souffrance, le mécontentement, par la critique universelle qui n'épargnait pas plus, hélas! le gouvernement nouveau que l'opposition n'avait épargné les gouvernemens anciens, combien tout cela contribuait à démoraliser le peuple, on le vit pendant le siége, on l'a senti depuis, on l'éprouvera longtemps. Pour nous en tenir à ce petit fait, si médiocre en apparence, si considérable dans ses conséquences, la conservation de la solde a été un des buts les plus clairs que s'est proposés la dernière insurrection; l'armement universel lui en a fourni les moyens. C'est que l'habitude du travail ne se reprend pas à un signal donné dans une société si profondément désorganisée. Et cette solde, réclamée comme un droit, comme si la province laborieuse avait l'obligation de nourrir l'oisiveté militaire de Paris, cette solde est devenue l'instrument le plus redoutable des agitateurs, le salariat de l'émeute.

Voilà à quels abîmes nous conduisirent fatalement, et pas à pas, les nouveaux chefs qui s'étaient spontanément offerts à la France. Un homme d'état quelque peu prévoyant, ou moins soucieux de plaire à la multitude, aurait à tout prix éludé ces décisions funestes d'où la guerre civile devait sortir; mais il fallait rester populaire, tout le secret est là. La pierre de touche d'un homme d'état, c'est le courage qu'il a de mettre son opinion en travers de l'opinion plus ou moins instinctive des foules. Si l'on n'a pas dans les grandes occasions l'audace de l'impopularité, on peut être un tribun, même un orateur, on ne sera jamais un homme politique dans le sens élevé du mot. Le malheur des hommes qui composaient le gouvernement du 4 septembre, c'est que tous, plus ou moins, s'étaient préparés au pouvoir par la recherche ardente et corruptrice de la popularité. Les thèmes préférés de leur opposition avaient été presque constamment ceux que leur dictait la passion de l'heure actuelle et de la multitude. C'est d'ailleurs une justice à leur rendre de dire qu'en toute occasion ils avaient flétri avec la verve d'une

raison indignée les ministres du souverain qui le trompaient en l'isolant de plus en plus, en le séparant des vrais courans de l'opinion, du milieu réel des faits et des hommes; mais eux-mêmes n'avaient-ils pas été les serviteurs bien empressés, les ministres trop complaisans d'un autre souverain? N'avaient-ils pas été ses courtisans attitrés, officiels? n'était-ce pas sur ses mobiles faveurs qu'ils avaient édifié toute leur fortune politique? Aussi voyez les conséquences. Les voilà portés au pouvoir par cette fameuse acclamation qui devait plus tard les renverser, les voilà siégeant à l'Hôtel de Ville, leur capitole d'un jour; on dirait qu'ils ne s'appartiennent plus : en effet ils appartiennent à un tyran de qui c'est une rude affaire que de mériter ou de conserver les bonnes grâces. Après avoir proclamé sans droit la république, que le peuple de Paris demande, ils ajournent sans droit les élections, qui semblent lui déplaire. Pendant tout le temps du siége, ils s'abandonnent passivement avec une sorte d'imprévoyance folle à toutes les chimères d'un optimisme irréfléchi que leur bon sens ne partage pas, mais qui flattent l'orgueil du peuple; ils prolongent son rêve par de misérables artifices, craignant son réveil, qui devait être d'autant plus terrible qu'on l'avait retardé par des expédiens. Ils se laissent acculer de jour en jour, presque d'heure en heure, à l'extrémité la plus désespérée, différant l'aveu qui doit déplaire au peuple, au risque de subir de la part de l'ennemi les plus dures conditions. N'avait-on pas négligé systématiquement toutes les occasions raisonnables de traiter que n'aurait pas manqué de provoquer ou de saisir un véritable homme d'état moins soucieux de l'opinion irresponsable que de sa propre responsabilité, assez patriote pour jouer son impopularité momentanée contre le salut de la France, assez avisé pour réserver les forces presque intactes du pays et préparer les revanches de l'avenir? Était-ce bien un gouvernement, cette réunion d'hommes uniquement appliqués à consulter les variations de leur popularité au thermomètre de l'opinion parisienne? Enfin, quand tout fut consommé, ce furent des périphrases qui furent chargées de nous annoncer la ruine de nos espérances. La capitulation la plus rigoureuse devint sur les affiches blanches « une honorable convention. »

Ce beau langage trompa pendant quelques jours le peuple de Paris sur l'étendue de son malheur. Qu'y gagnait-on que de bercer un instant sa colère? Puisqu'il avait été impossible de conjurer la catastrophe, il eût été plus noble de l'annoncer avec cette simplicité d'accent qui convient au courage sans espoir et au devoir accompli. La périphrase, qui n'était qu'une faute de goût, fut aggravée par une faute politique qui devait produire les derniers malheurs. Pour

ressaisir un triste regain de faveur de la part de ce peuple devenu ingrat, on insista pour obtenir (Dieu sait à quel prix) de la bienveillance ironique de M. de Bismarck le dangereux privilége de laisser à la garde nationale de Paris ses armes et ses canons, tandis qu'à ses côtés l'armée et la garde mobile subissaient un injurieux et inutile désarmement; mais de toutes les concessions à une mauvaise popularité la plus grave avait été d'accepter ou de rechercher dès le commencement je ne sais quelle compromission avec le parti du désordre, avec ses chefs avérés, avec ses plus dangereux et ses plus tristes héros. Dès les premiers jours de septembre, on avait admis au partage du pouvoir des personnages trop fameux avec lesquels un gouvernement sensé ne devait avoir rien de commun. Il est vrai qu'on avait promis « qu'ils ne seraient pas les moins sages. » On se vantait à tout propos avec quelque naïveté de traverser une crise effroyable sans suspendre une seule loi. Il eût été plus juste de dire qu'on vivait au jour le jour sans en faire respecter une seule. On avait laissé mettre en liberté, et dans une liberté presque triomphale, les assassins de La Villette et bien d'autres, sous prétexte apparemment qu'un crime politique n'est pas un crime. Avec quelle sollicitude et quelle complaisance, regrettées des gens de goût, on avait distribué aux bataillons des faubourgs suspects des armes perfectionnées et des allocutions pompeuses! Avec quelle solennité on leur avait apporté de l'Hôtel de Ville des drapeaux brodés avec l'or et les phrases de l'édilité parisienne, — ces mêmes drapeaux qui à quelque temps de là tombaient honteusement souillés dans les tranchées de Creteil! Les agitateurs populaires furent comblés de caresses, de galons et d'honneurs. Tout cela en vain. Que serait-il arrivé, grand Dieu! sous ce gouvernement qui se laissait prendre tout entier d'un coup de filet par l'émeute, si dans ces jours de péril suprême, sous le bruit incessant du canon prussien, les hommes d'ordre ne s'étaient pas levés en masse contre ces séditions toujours renaissantes, et ne les avaient refoulées avec horreur par une réaction du bon sens et de l'indignation publique, qui plus tard par malheur s'abstinrent, et laissèrent le champ libre à la folie et au crime!

Décidément, si l'optimisme officiel ne vaut rien pour former des hommes politiques, d'autre part l'opposition systématique est une mauvaise école de gouvernement. On y a pris des engagemens de parti qu'on ne peut plus rompre; on y a soutenu, aux applaudissemens d'un public idolâtre, des thèses excessives que l'on ne peut pas, que l'on n'ose pas désavouer quand on passe de la responsabilité légère des discours à celle des actes; on y a contracté des alliances compromettantes avec des passions impossibles à satis-

faire, et que l'on ne peut plus rejeter dans l'ombre. Esclaves et dupes à la fois des coalitions qu'ils avaient formées ou subies, les républicains honnêtes, portés au pouvoir, auront senti cette fois encore l'inconvénient qu'il y a à s'appuyer un seul jour sur le parti du désordre, l'impossibilité de s'en séparer ensuite, la difficulté inextricable de vivre avec lui ou sans lui.

Il y avait deux partis à prendre : supprimer cet élément funeste, le réduire dès le premier jour à l'impuissance, ou bien s'en servir pour dominer le pays en le révolutionnant. On était trop faible pour prendre le premier parti, trop honnête pour prendre le second : on transigea, et nous vîmes pendant cinq mois le règne des girondins. Ce système mixte convenait bien d'ailleurs au tempérament professionnel des hommes politiques qui s'étaient chargés de nos destinées. Il y aurait une étude curieuse à faire sur le genre d'intelligence et de caractère que comporte la carrière du barreau. J'excepte, bien entendu, quelques talens supérieurs qui, par la chaleur et la vigueur de leur âme, ont pu surmonter les instincts et les habitudes de la profession. On montrerait sans trop de peine que la complexion de l'avocat s'accommode mal de connaissances spéciales, précises, approfondies, et ne s'accommode pas mieux d'un caractère individuel et bien tranché. Il lui convient d'avoir une certaine étendue d'instruction, une provision toujours disponible de notions générales propres à s'adapter à tous les sujets, aisées à convertir en lieux-communs oratoires, et qui ne le gênent pas dans l'à-peu-près perpétuel où se complaît sa vague éloquence. Ce qui importe surtout, c'est la souplesse d'un caractère pour ainsi dire artificiel, s'ajustant sans peine à tous les mouvemens d'âme les plus contradictoires qui peuvent entrer dans les exigences de la profession, calme ou véhément selon la popularité de la cause ou la faiblesse du juge. A Paris, ce furent les doux qui régnèrent; en province, ce furent les violens. On peut dire, sans rien exagérer, que nous avons vu pendant cinq mois toute la variété possible des hommes politiques que peut produire le barreau. Je ne sais quel mauvais plaisant a prétendu que cette invasion des avocats fut la huitième plaie de la république. Il est certain qu'on n'en avait jamais vu un aussi grand nombre émergeant à la fois du Palais de Justice et s'élançant au pouvoir. On a dressé cette statistique impertinente en la poursuivant partout, sur les sommets ou dans les régions moyennes de l'administration nouvelle. Sans parler des grands emplois tenus par les coryphées, combien en a-t-on compté de ces secrétaires du gouvernement, de ces secrétaires de la mairie de Paris, sans parler des secrétaires-généraux des ministères! Il y en avait partout, dans les commissions spéciales, et jusque dans la commission des barri-

cades! Assurément ceux qui ont du goût pour la rhétorique n'eurent pas le droit de se plaindre : ce fut le gouvernement de la phrase en permanence. Les avocats au pouvoir ne parlaient pas sans doute tous les jours; mais en revanche combien ils écrivirent, dissertèrent et proclamèrent! Et dans le nombre que de phrases malheureuses échappées à nos gouvernans, qui tous, s'ils n'étaient pas avocats, étaient dignes de l'être! Ce langage sonore et creux avait fini par inspirer un ennui irrésistible au peuple souverain; c'était un agacement universel : on se rapprochait insensiblement des goûts de la nature, qui, au dire des savans du moyen âge, a horreur du vide. Tandis que ces jeux innocens du barreau en vacances nous consolaient, bien faiblement, il est vrai, des rudes épreuves du siége, le proconsulat sévissait en province, d'abord sous la forme doucement plaisante de deux vieillards un peu démodés à Paris, de qui leurs collègues avaient pensé sans doute

« Qu'ils étaient assez beaux pour des rois de province, »

puis sous la forme agitée d'un jeune homme remarquablement doué pour la tribune, mais d'une ignorance égale à ses talens oratoires, d'une présomption supérieure à son inexpérience, à qui les séides étonnans dont il s'était entouré persuadèrent sans trop de peine qu'il résumait en sa personne toute la variété possible des aptitudes civiles et militaires, qu'il savait tout sans avoir rien appris, à la fois Mirabeau d'instinct et Carnot sans études. Singulière expérience, qui nous a montré une fois de plus quel trouble d'esprit peut produire la toute-puissance, et dont la France a été cette fois encore la dupe un instant et pour longtemps la victime!

Ainsi, tour à tour faible et violente, transigeant à Paris avec les chefs du désordre pour obtenir jour par jour un ordre précaire, se servant d'eux ailleurs pour dominer le pays, incurablement méfiante à l'égard du suffrage universel, toujours disposée à l'altérer ou à s'en passer, révolutionnaire en un mot par son origine, son esprit, ses procédés, la république de 1871 inclinait visiblement vers la fin de sa carrière au jacobinisme le plus pur. Il s'en fallut de peu que l'élément faible et modéré, qui se débattait à Paris dans les ruines d'un pouvoir sans prestige, ne fût absorbé par l'élément violent et dictatorial, qui régnait à Bordeaux dans le bruit d'une popularité factice. Les girondins ne durent leur salut qu'au soulèvement moral de la province exaspérée; mais déjà un troisième parti, excité par je ne sais quelle détestable émulation, se levait sur le mont Aventin, à Paris. C'est un parti que je ne pourrais comparer qu'à celui d'Hébert et de Chaumette dans la première révolution, en y ajoutant des élémens modernes empruntés aux sociétés

secrètes. On l'a vu triompher à son tour dans cette capitale livrée à toutes les expériences révolutionnaires; on l'a vu siéger, au milieu de l'horreur publique, à l'Hôtel de Ville. Il a acquis par ce règne étonnant de quelques semaines le droit d'être compté parmi les variétés du parti républicain, dont il est la sinistre parodie et j'oserai dire le châtiment. Le 18 mars est-il autre chose en effet que la caricature grotesque et sanglante de toutes les journées révolutionnaires de Paris, et particulièrement du 4 septembre? Chaque révolution a son contre-coup dans une émeute, qui essaie de la recommencer au profit de quelques vanités criminelles que l'on n'a pas su ou voulu utiliser et de quelques convoitises surexcitées par le succès facile des mouvemens populaires. Le 24 février avait engendré les journées de juin ; le 4 septembre engendra le 18 mars. Génération prévue et fatale! Cette insurrection abominable, mais tramée avec un art pervers, s'appliqua dès la première heure à copier les procédés extérieurs, les discours, l'allure de la dernière révolution. Elle invoquait des raisons analogues, la justice du peuple, le salut public, un droit antérieur et supérieur à toute loi. Elle reproduisait avec la plus perfide adresse le style déclamatoire et vague des proclamations de septembre. Elle poursuivait ses adversaires, ses prédécesseurs immédiats à l'Hôtel de Ville, du cri insensé de trahison. Elle viola l'assemblée absente autant que cela fut possible ; elle la viola, si je puis dire, par contumace. Son gouvernement, tiré en grande partie du fond des sociétés secrètes, fut la parodie du gouvernement révolutionnaire qui s'était nommé lui-même six mois auparavant, et, comme celui-ci avait eu la prétention de régir la France au nom de Paris, celui du 18 mars prétendit dominer Paris au nom de Belleville. La dernière révolution avait placé la république au-dessus de la souveraineté nationale en la proclamant sans consulter le pays. L'insurrection inscrivit à côté de ce dogme indiscutable la république fédérative, qui cachait je ne sais quelle vague idée de sécession, et l'émancipation du prolétariat, comme s'il fallait aux prolétaires une autre liberté que celle de tous, un autre droit que le droit commun. Elle finit par placer tant de choses au-dessus du suffrage universel, qu'il ne restait plus au vote national qu'à contresigner le décret de sa servitude et à en régler les détails. Tout cela fut une imitation fort habile des procédés qui avaient réussi. C'était un audacieux plagiat. L'insurrection y ajouta, il est vrai, l'assassinat, le pillage, la loi des suspects, la terreur, ce qui constitue son originalité. Ce fut une épouvantable explosion de mauvaises passions, d'appétits furieux, de haines sociales. Ceux-là seuls s'en étonnèrent qui n'avaient pas voulu entendre les rugissemens du monstre à travers les déclamations des journaux d'énergumènes et

des clubs d'insensés où le Paris bourgeois et frondeur s'était obstiné pendant plus de deux années à ne voir que d'amusantes excentricités ou des bouffonneries lugubres.

On se demande comment a pu réussir un seul jour cette orgie sanglante, ce *mardi gras révolutionnaire*, selon le mot prophétique de Proudhon. Est-ce par les fautes du gouvernement et de l'assemblée? Mais cette assemblée, issue du suffrage le plus libre qui fût jamais, ce gouvernement, issu de l'acclamation spontanée du pays et personnifié dans un nom illustre, n'avaient pas eu le temps de commettre des fautes; à peine avaient-ils eu le temps de naître, et déjà ils étaient condamnés à mort. Est-ce la clarté, la nouveauté de son programme qui fit le succès momentané de l'émeute? Mais ce programme, je défie qu'on le définisse. Cherchons ailleurs les causes qui nous expliquent ce prodigieux et scandaleux triomphe. Sans tenir compte de celles que nous avons déjà indiquées, l'illusion des exaltés qui croyaient la république en péril et l'illusion moins désintéressée de ceux qui voulaient à tout prix garder leur solde, une cause très apparente du succès de l'émeute est une certaine démoralisation de la population parisienne, qui a vu passer devant elle tant de révolutions, qu'elle ne sait plus distinguer à première vue les unes des autres, attendant l'issue pour les caractériser, appelant émeute une insurrection qui avorte et révolution une insurrection qui réussit. De là une indécision fatale, une indifférence, non sans curiosité, qui ne s'émeut pas trop, et qui laisse faire, quand un événement de ce genre commence. S'il ne s'agissait pas d'une population si intelligente, si vaillante, et qui a donné pendant le siége de si beaux exemples de ce qu'elle peut oser et souffrir, on serait tenté de donner à cette indifférence des noms bien sévères. On aurait tort assurément; mais ce qui est vrai, tristement vrai, c'est que les révolutions sont devenues pour elle quelque chose comme un jeu, une autre forme de l'émotion que lui donne son plaisir favori, le théâtre. Elle est au spectacle,... oui, au spectacle de son avilissement et de sa misère, si elle n'y prend garde.

Enfin que l'on considère le caractère cosmopolite de Paris, on cessera de s'étonner du succès momentané d'une insurrection qui, malgré ses prétentions, est moins municipale qu'européenne par ses élémens et sa vraie portée. Paris n'est plus lui-même; il a été dépossédé, aliéné par son immensité même. Les populations flottantes l'ont envahi et comme submergé. Sans parler des immigrations colossales d'ouvriers attirés de tous les points de l'Europe par le développement insensé des travaux, il offre aux aventuriers et aux conspirateurs de tous les pays une incroyable facilité de s'y cacher et d'y vivre. Au Paris véritable, industriel, commercial, labo-

rieux, s'est ajouté quelque chose d'énorme, de monstrueux, d'indéfinissable qui l'absorbe. Cela s'appelle encore Paris, bien que ce ne soit déjà plus une ville ayant son unité, sa conscience distincte, mais tout un monde à l'état de chaos ou de ruine, un monde désorganisé, amas confus de toutes les langues et de toutes les nationalités, œuvre incohérente et tumultueuse d'un siècle qui compte ses années par des bouleversemens, et d'une société minée par de gigantesques conspirations. A voir ce qui se passe, on pourrait croire qu'une sorte de loi historique condamne les trop grandes villes. Comme la Rome des césars, le Paris moderne est menacé de périr par sa grandeur démesurée. Les villes de ce genre sont des espèces de monstruosités incompatibles avec l'ordre, le travail, les vertus laborieuses et saines d'un peuple libre. Le patriotisme s'y perd dans l'esprit occulte et dans la religion farouche des associations internationales, anonymes, sans patrie, sans domicile. Le sentiment municipal lui-même y devient impossible; il se fausse étrangement dans ces foules cosmopolites et nomades qui sont la révolution ambulante se transportant d'un point à l'autre de l'Europe, *fenians* en Angleterre, *lassallistes* en Allemagne, *nihilistes* en Russie, *mazziniens* en Italie. Paris doit choisir entre ces deux alternatives de sa destinée : devenir la commune révolutionnaire du monde, ou rester la capitale de la France.

Voilà ce que ne voulait pas comprendre, il y a deux ans, l'opposition systématique, quand elle imputait uniquement à un jeu odieux de la police les premiers tressaillemens de l'émeute, quand elle réclamait l'éloignement de l'armée régulière, qui gênait, disait-on, la libre expansion de l'opinion publique, jusqu'au jour où l'opposition, devenue gouvernement, trouva en face d'elle, le 31 octobre, le 22 janvier, le 18 mars, les mêmes adversaires dont elle avait accepté l'imprudent patronage, et qui avaient agité les derniers jours de l'empire. Voilà ce que n'osait pas reconnaître, dans la dignité émue de son patriotisme, M. Jules Favre, quand à Ferrières il répondait à une insolence de M. de Bismarck : « M. le comte, il n'y a pas de populace à Paris, il n'y a que des citoyens ! » La populace, il l'a vue à l'œuvre plus tard, s'acharnant sur les ruines de la patrie et ajoutant à la ruine le déshonneur. Il a senti lui-même ses coups. Il n'a pas craint de la flétrir en laissant déborder l'indignation de son âme. C'est qu'en effet il y a une populace à Paris. On ne gagne rien à vouloir ne pas la voir; mais ce n'est pas une classe sociale, c'est une catégorie morale qui se recrute, parmi toutes les classes, des ambitions impuissantes, des jalousies souffrantes, des paresses incurables, des convoitises furieuses. On appartient à la populace par les vices de l'âme, non

par la misère. Vous la reconnaîtrez à son langage forcené et à ces deux signes qui ne trompent pas : la haine civile et l'absence de patriotisme. Quand je pense à cette noble république dont le nom est invoqué, célébré ou profané par tant de bouches différentes, je me la figure volontiers sous l'image de la Sirène antique, tête divine, radieuse dans la lumière, et finissant par une forme monstrueuse qui rampe dans l'ombre et dans la fange. C'est bien là le symbole de la république en France, commençant par les chants, par les hymnes, par l'âme et l'imagination d'un Lamartine, se terminant aux déclamations féroces d'un Blanqui : déesse en haut, monstre en bas.

Telles sont les variétés du parti républicain qui se sont montrées successivement à nous pendant ces derniers mois, et qui ont compromis, bien qu'inégalement, la république. L'une, la portion sincère, honnête, modérée, a eu le tort de ne pas répudier la révolution comme moyen, sinon comme but, et de s'appuyer sur elle pour parvenir à ses fins, sans prévoir qu'elle ne pourrait plus s'en délivrer. L'autre, l'élément dictatorial et jacobin, a commencé par la révolution, continué et fini par elle. On a vu la troisième, que j'ose à peine rapprocher des autres, et qui ne s'en rapproche que par la date, ajouter à la révolution la terreur. La gironde, la montagne, l'hébertisme, ce sont les trois phases successives, et, comme diraient les Allemands, les trois *momens* de l'idée républicaine qui viennent de se répéter devant nos yeux à quatre-vingts ans de distance après leur première apparition. Il en est temps encore : rompons une fois pour toutes cette logique fatale qui les enchaîne entre elles, et qui les attache au nom de la république. Pour s'acclimater dans nos mœurs et dans nos goûts, la république doit appartenir à tout le monde, et non à un parti, fût-ce aux honnêtes gens du parti. Elle doit être la chose vraiment publique, non le patrimoine d'une caste. Que son nom représente une administration sérieuse, pratique, libérale aux mains de vrais hommes d'état, non plus une succession d'émeutes sanglantes ou une monotone déclamation ; qu'elle devienne enfin la forme naturelle de l'ordre, au lieu de se confondre éternellement avec la révolution. A ces conditions, elle sera possible en France ; à ce prix, si nous consentons à nous imposer cette rançon de sagesse et de patriotisme, nous mériterons d'avoir notre Washington.

E. Caro.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mai 1871.

Puisqu'après tant de malheurs dans sa guerre contre l'ennemi étranger la France s'est trouvée réduite encore à se reconquérir elle-même, à reconquérir Paris sur la plus criminelle des factions, elle a du moins aujourd'hui cette dernière et rassurante victoire. Elle a brisé la tyrannie des malfaiteurs subalternes, elle a dompté le monstre. C'est la victoire du droit, de la civilisation et du patriotisme; mais cette victoire, la plus sombre de toutes les victoires des guerres civiles, de quels combats, de quelles anxiétés déchirantes, de quels sacrifices n'a-t-il pas fallu la payer! Jamais, non jamais depuis que des êtres humains vivent en société, une catastrophe semblable n'aura retenti dans le monde; jamais le délire d'Érostrates de ruisseau enrégimentés par le crime n'aura été poussé à ce degré de sinistre sauvagerie. Ils ont commencé par l'assassinat au 18 mars, ils ont régné par la terreur et la dilapidation; pendant deux mois, ils ont fait de Paris le rendez-vous de toutes les perversités faméliques, de toutes les infamies, de tous les aventuriers de l'Europe accourus à la curée : ils se croyaient presque immortels dans leur domination de hasard! Quand ils se sont sentis menacés, ils ont fini par l'incendie de la grande ville. Ce que l'imagination la plus violente, la plus insensée n'aurait pu ou n'aurait voulu prévoir, ils l'ont réalisé comme une œuvre digne d'eux en s'enfuyant devant nos soldats. Voilà leur histoire, voilà l'histoire de ces quelques jours de combat et de deuil qui, selon le mot de M. Thiers, rendent Paris à son vrai souverain, la France, mais qui le lui rendent sanglant, mutilé, souillé, éperdu et à demi anéanti dans les flammes.

L'horrible tragédie est consommée. La France peut du moins respirer

un instant après ce lugubre cauchemar, et cette marche haletante à travers les événemens qui ont rempli la dernière semaine; elle peut voir ce qui l'attendait, ce que lui ménageaient les stupides furieux qui avaient entrepris de faire de ce grand et infortuné Paris une sorte de bélier de destruction contre la patrie elle-même, contre l'humanité, contre la civilisation. Et tout d'abord notre première pensée doit être pour cette armée qui a fait son devoir avec autant de simplicité virile que d'abnégation, pour tous ces chefs, les Ladmirault, les Cissey, les Vinoy, les Douay, les Clinchant, qui, sous la direction du maréchal de Mac-Mahon, ont conduit leurs soldats avec une énergie mêlée de prudence dans la plus gigantesque opération; elle doit être aussi, notre première pensée, pour ceux qui ont su organiser cette terrible et nécessaire victoire, préparée et achetée par deux mois de patience et d'efforts, qui ont été pour l'opinion deux mois d'anxiétés et d'impatience. On peut voir aujourd'hui, aux obstacles qu'on a dû surmonter, aux difficultés de toute sorte qu'il a fallu vaincre, combien M. Thiers avait raison de n'opposer d'abord à une insurrection qu'il ne pouvait dompter de haute lutte qu'une temporisation prévoyante et féconde, de ne vouloir rien risquer avant d'avoir refait une armée et d'avoir assuré à cette armée d'irrésistibles moyens d'action. Ah! sans doute les jours ont dû sembler longs à cette ville de Paris si éprouvée, à la France entière, émue d'un tel spectacle; ils étaient longs pour ceux-là mêmes qui étaient obligés de s'imposer ces lenteurs. Sans doute ces impitoyables nécessités d'un nouveau siége fait par des Français ont pu paraître dures aux Parisiens honnêtes qui venaient à peine d'échapper au bombardement prussien, et les stratégistes ou les politiques de fantaisie ont pu répéter tout haut ou tout bas qu'on n'était réduit à livrer cette épouvantable bataille, à reconquérir Paris pied à pied, que pour être parti trop vite le 18 mars, qu'on avait laissé ainsi à l'insurrection le temps de s'organiser, d'enrégimenter et même de fanatiser une partie de la population. Que pouvait-on faire?

On oublie bien des choses, on oublie cet état maladif de Paris que nous avons tous vu, et qui permettait tout à l'audace; on oublie cette surexcitation fiévreuse d'une population désaccoutumée du travail depuis cinq mois et agitée de toutes les passions de la guerre ou de la rue; on oublie la démoralisation du peu de forces régulières qui nous restaient et la faiblesse inévitable d'un gouvernement naissant en face d'une insurrection secrètement organisée et préparée de longue date. Il est bien permis de le dire aujourd'hui, c'est la nécessité, une douloureuse et irrésistible nécessité qui condamnait le gouvernement à quitter ce champ de bataille de Paris où la garde nationale ne répondait plus à son appel, et où il était exposé à disparaître, laissant l'administration entière du pays à la tyrannie de l'émeute. Ce qu'on a fait était la rançon d'une

multitude de fatalités allant aboutir à cette dernière fatalité du 18 mars, et ce duel une fois engagé entre Paris envahi, enlevé par une surprise des factions, et la France réfugiée à Versailles, on était tenu de réussir à tout prix, de ne rien livrer à l'aventure, de marcher lentement pour marcher sûrement, d'attendre en un mot le jour où l'on pourrait revenir en masse sur cette insurrection pour l'écraser sous la puissance reconstituée et souveraine de la France. Ce jour, il a fallu l'attendre deux mois, deux mois pendant lesquels nous avons eu ce double spectacle : la commune s'épuisant dans les convulsions, l'armée française se recomposant d'heure en heure sous une main prévoyante, enveloppant peu à peu l'émeute dans un cercle de feu et de fer, marchant au but désigné à son intrépidité sans dévier un instant. Alors la grande et décisive lutte a commencé.

C'est le dimanche 21 mai que s'est engagé le combat corps à corps entre l'insurrection successivement rejetée derrière les murs de Paris et l'armée de Versailles s'avançant de toutes parts sous la protection de la puissante artillerie qui lui ouvrait le chemin. C'était le dernier mot de ce long travail de deux mois, et le premier mot de la tragédie nouvelle qui se préparait. Dès que nos soldats ont eu franchi les remparts au Point-du-Jour, du côté de Vaugirard, par les portes d'Auteuil et de Passy, la victoire n'était plus douteuse; elle a été cependant rude et laborieuse à conquérir. Cette lutte qui commençait le dimanche 21, elle ne s'est achevée que le dimanche 28 mai. Sept jours entiers, elle a duré, sanglante, implacable, jusqu'à l'heure où les dernières bandes de la commune ont attendu l'assaut suprême dans leurs derniers retranchemens, à Belleville, à Ménilmontant, aux buttes Chaumont, dans cette funèbre citadelle du Père-Lachaise, où elles sont allées expirer sous les coups victorieux de nos soldats. Pendant ces sept jours, Paris n'a été qu'un vaste champ de bataille qu'il a fallu conquérir pied à pied. Les insurgés se croyaient encore à l'abri derrière toutes ces barricades dont ils avaient eu le temps de hérisser la ville; ils comptaient peut-être épuiser nos forces dans ces terribles combats de rues où les plus fermes courages s'impatientent, se lassent quelquefois de recevoir la mort de la main d'un ennemi invisible. Cette dernière espérance a été déjouée par une série de mouvemens stratégiques combinés avec une prudente et sûre habileté de façon à tourner, à neutraliser toutes ces défenses dont le formidable réseau s'étendait sur la cité tout entière, des Champs-Élysées à la barrière du Trône, de Montmartre à l'Observatoire. L'intrépidité des troupes a fait le reste en assurant le succès de la stratégie des chefs militaires. Chez tous ces vaillans et modestes troupiers, chez ceux qui revenaient d'Allemagne avec la tristesse de la captivité, comme chez ceux qui se souvenaient encore des rigueurs de la campagne de

France, le sentiment du devoir a été le même. Ils ont marché comme des hommes qui sentaient qu'ils combattaient pour la patrie, pour son existence, pour son honneur devant le monde. Au milieu de toutes nos misères, nous pouvons du moins avoir cet orgueil, nous devons à ces opérations aussi douloureuses que nécessaires, exécutées avec autant d'héroïsme que de prudence, nous leur devons d'avoir retrouvé nos généraux et nos soldats, notre armée française enfin. « Ah! qu'un tyran est dur à abattre, » disait-on autrefois aux plus sombres jours de la convention; — ah! qu'une ville usurpée est dure à délivrer, pourrait-on dire aujourd'hui : elle a été délivrée cependant à la fin par ces sept jours de combat.

Oui, cette vaillante, cette fidèle armée du droit et de l'honneur a pu arracher Paris à ceux qui l'ont souillé trop longtemps de leur domination; elle n'a pu le sauver entièrement de la fureur destructive de ces barbares, qui ont cru ne pouvoir mieux couronner leur carrière qu'en laissant partout sur leur passage les traces de leurs cyniques violences, l'incendie, les monumens en ruine, le pillage, le sang des victimes innocentes. Que n'ont-ils pas brûlé? qui n'auraient-ils pas massacré? Si intelligens et si rapides qu'aient été leurs mouvemens, nos soldats n'ont pu préserver de l'incendie les Tuileries, l'Hôtel de Ville, le palais du conseil d'état et de la cour des comptes, la chancellerie de la Légion d'honneur, le Palais de Justice, le ministère des finances; ils n'ont pu empêcher l'exécution de nombre d'otages, de l'archevêque de Paris, du curé de la Madeleine, M. Deguerry, de M. Bonjean, le meurtre des dominicains du collége d'Albert-le-Grand à Arcueil, l'assassinat d'un des hommes les plus inoffensifs, adjoint à la mairie de Paris pendant le premier siége, M. Gustave Chaudey. Et encore auraient-ils mieux fait, si on leur en eût laissé le temps, ces sinistres coquins qui ont eu l'infamie d'associer des femmes et des enfans à leur œuvre de destruction. Tandis que le châtiment s'avançait sur eux sous la figure de notre armée, ils en étaient ce dimanche-là à donner des concerts, à se procurer de la joie, ils ont été surpris! Ils n'ont pas eu le loisir d'achever leurs préparatifs pour faire sauter tout Paris, d'assouvir leurs vengeances sur les choses et sur les hommes. Ils avaient rêvé mieux que cela, un vaste embrasement où tout pouvait disparaître, et ils auraient fait sûrement de leur rêve une réalité, si nos soldats, sans pouvoir tout sauver, n'étaient cependant arrivés encore à temps pour leur arracher cette noble proie ensanglantée, pour leur disputer la vie de quelques-uns de ces otages menacés par les sicaires, pour préserver quelques monumens, la Bibliothèque nationale, la Sainte-Chapelle, l'Institut, menacés par les incendiaires, — pour les replonger eux-mêmes dans le néant d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

Maintenant beaucoup ont sans doute trouvé la mort dans le combat, ceux qui survivent porteront la peine de leurs crimes. C'est l'affaire de la justice de rechercher et de punir les coupables, comme aussi c'est l'affaire de la politique de scruter la nature et le sens de cette monstruosité qui vient d'éclater devant le monde. Tous ces événemens sont d'un ordre si étrange, si extraordinaire, qu'on est tenté de se demander si tous ces séides de la commune, exaltés jusqu'au meurtre et à l'incendie, sont des factieux sans scrupule, des ambitieux subalternes poussés par l'envie ou des fous, s'il n'y a point positivement en tout cela quelque phénomène cérébral particulier, quelque grande perversion agissant sur les âmes et sur les intelligences comme une contagion. A dire vrai, le Paris qu'on nous a fait un moment, ce Paris de la commune, ressemblait de très près à cette maison de fous dont parle un conteur fantastique et où les hôtes de la maison avaient fait, eux aussi, une révolution, commençant par mettre en prison les médecins et les gardiens, ayant la prétention de se gouverner eux-mêmes. Qu'il y ait dans ces convulsions quelque espèce de folie développée par toutes les excitations violentes, entretenue par un isolement prolongé, et en fin de compte exploitée par des meneurs sans frein, cela n'a certainement rien d'inadmissible; seulement ce sont des fous systématiques et suffisamment lucides dans leur fureur, qui ont commis avec suite le plus monstrueux attentat contre leur pays, qui pendant deux mois se sont faits les instrumens d'une véritable tentative d'assassinat calculée et préméditée contre la France.

Il n'a point tenu à eux que cette tentative ne réussît, ils ont voulu aller jusqu'au bout, ils n'ont pas craint de pousser cette atroce guerre civile jusqu'à sa dernière limite en lui donnant une sorte de caractère satanique. Nous admettons un instant, si l'on veut, que des hommes poussés par un fanatisme de secte et de conspiration aient cru pouvoir donner un de ces signaux révolutionnaires que la France a entendus plus d'une fois, que dans l'ivresse d'un succès imprévu à Paris ils se soient même fait une obligation de tenir tant qu'ils pouvaient compter encore sur un appui plus ou moins direct, plus ou moins prochain des provinces; mais il y a longtemps qu'ils avaient dû perdre toute illusion, ils ne pouvaient ignorer qu'ils n'inspiraient à la masse de la nation, fatiguée de tant d'épreuves, qu'une insurmontable antipathie, une véritable terreur, et dès lors à quoi pouvaient-ils aboutir? Ils ne se battaient plus que pour se battre, comme s'il n'y avait pas eu assez de sang versé, ils mettaient aux prises Paris et la France, comme s'il n'y avait pas assez de germes de divisions, ils ne faisaient qu'accumuler les ruines et prolonger l'agonie d'une nation vaincue sous l'œil de l'ennemi triomphant de ces discordes. Est-ce qu'il a pu véritablement passer par ces

têtes détraquées qu'on pouvait impunément se mettre en insurrection contre tout un pays, qu'il était possible d'aller longtemps ainsi, en jouant au gouvernement et au soldat, en désorganisant une grande cité, en entretenant toute une population sans travail, sans industrie, sans commerce, dans la suspension de toute vie intellectuelle et matérielle? Autre hypothèse : nous admettons encore, si l'on peut rien admettre ici, que, la guerre étant donnée, on puisse être entraîné dans l'ardeur du combat à quelqu'un de ces actes extrêmes qui consternent une nation. On veut résister à outrance, on se défend derrière des barricades, on est vaincu, et pour prolonger la défense ou pour épouvanter l'ennemi, dans une inspiration de désespoir on met le feu à un monument, à un édifice; mais non, ce n'est point cela, et c'est justement ce qui donne une si effroyable signification à cette émouvante catastrophe de la première des villes du monde.

Non, ce n'est ici évidemment ni une inspiration du désespoir, ni une œuvre d'un hasard malfaisant. Tout au contraire est calculé et combiné; les moyens sont préparés, on a fait appel aux ressources de la chimie; les monumens mêmes promis à la destruction sont désignés d'avance. On commence par abattre la colonne Vendôme, la chapelle expiatoire de Louis XVI; on démolit, puisqu'on a encore le temps. Vienne l'heure pressante du suprême combat, le marteau des démolisseurs ne suffit plus : l'incendie sait où il doit aller, il va droit aux grandes œuvres, aux édifices que la haine lui a signalés; il va aux Tuileries, qui ne sont pas seulement l'ancienne demeure des souverains, qui portent jusque dans les airs le génie de Philibert Delorme, au Louvre, où sont réunies toutes les merveilles des arts, au ministère des finances et à la caisse des consignations, ces deux grands dépôts des titres de la richesse publique, au Palais de Justice, où tout parle de la loi. Cette variété de démolitions et d'incendies procède de la même pensée ou du même instinct furieux. En s'attaquant à ces pierres séculaires ou à ce bronze, c'est la France qu'on frappe à la tête et au cœur, qu'on atteint dans sa gloire, dans ses souvenirs, dans ses traditions, dans sa personnalité historique, dans sa fortune. Peu leur importe, tout doit disparaître avec eux puisqu'ils vont être vaincus, et chez ces théoriciens de l'incendie il y a un si féroce égoïsme qu'ils n'épargnent pas même l'Hôtel de Ville, le palais du peuple, s'il en fut, l'hôtellerie de toutes les révolutions. Point de grâce pour l'Hôtel de Ville, c'est encore le vieux monde; mais comment parler du respect des pierres, des monumens et de l'histoire à ceux qui n'ont pas craint d'enduire de pétrole les parois de leurs ambulances du Luxembourg, au risque de brûler leurs propres blessés?

Sans doute ils n'ont pu accomplir leur œuvre tout entière, ils n'ont réussi qu'à moitié, puisqu'ils ont été arrêtés avant d'avoir pu aller jus-

qu'au bout. Que serait-il arrivé, si avec les Tuileries, l'Hôtel de Ville, les Gobelins, ils avaient brûlé, comme ils le voulaient, le musée du Louvre, la Bibliothèque nationale, les archives, où sont enfouis les titres de notre passé, le ministère des affaires étrangères, où sont tous les secrets de notre diplomatie? C'était, on peut le dire, un irréparable désastre, non-seulement pour nous Français, mais pour toutes les nations cultivées, pour la science universelle, pour l'art universel; c'était une sorte de vide ouvert subitement dans la civilisation, et que rien n'aurait pu combler, une rature faite par des mains sordides dans l'histoire du génie humain. Il y avait comme une lumière à jamais éclipsée. Ils ont heureusement en partie échoué. Et cependant, sans avoir fait tout le mal qu'ils voulaient faire, ils n'ont que trop réussi, au moins pour l'honneur et pour la renommée de Paris. Naguère encore Paris était la reine des villes de l'univers par l'éclat de ses arts et de ses industries, par ce charme tout-puissant et indéfinissable qui semblait n'être qu'à lui, par cette réunion de toutes les forces, de toutes les grandeurs, de toutes les séductions, qui, à la faveur d'une sociabilité perfectionnée, en faisait une cité unique. S'il avait eu ses misères et ses corruptions, il les avait rachetées, pendant un long siége, par cette fermeté devant le feu de l'ennemi et devant toutes les souffrances qui lui avait rendu le sympathique respect du monde. Qu'en sera-t-il aujourd'hui? Paris a sa renommée à refaire, il a perdu en quelques jours les mérites de son siége contre les Prussiens. Il était riche, il est pauvre maintenant; il passait pour la ville intelligente et spirituelle par excellence, il a été livré aux bêtes. Il porte le stigmate des furieux qui l'ont déshonoré par leur domination avant de vouloir le détruire. Et ce sont les prétendus défenseurs de son indépendance, de sa suprématie, qui l'ont réduit à cet état où il a un si énergique effort à faire pour se reconquérir, pour retrouver son ascendant! N'est-ce point là ce que nous avons le droit d'appeler la plus monstrueuse tentative d'assassinat contre une grande cité, contre une grande nation?

Qu'est-ce encore lorsqu'une tentative semblable s'accomplit au moment où la nation et la cité victimes sont sous le coup d'une implacable occupation étrangère, sous le regard insultant du vainqueur de la veille? Alors ce n'est plus seulement une révolution intérieure plus ou moins criminelle, c'est une complicité avec l'étranger. Chaque coup qu'on porte au pays le livre un peu plus à l'ennemi, et en réalité c'est ce qu'a fait cette commune de Paris en venant paralyser soudainement la France à l'heure où la France avait tant besoin de toutes ses forces pour porter sans fléchir le fardeau de ses infortunes et de ses charges. N'y eût-il rien autre chose pour les couvrir d'opprobre, ces gens-là auraient donné leur mesure en profitant d'une de ces heures sombres qu'on ne voit qu'une

fois dans plusieurs siècles pour pousser leur pays à la perdition totale par les déchiremens, par l'impuissance et l'avilissement devant l'ennemi. Quand des hommes qui semblaient avoir atteint le dernier degré de la violence, qui sont restés jusqu'ici comme des types et qui sont aujourd'hui tristement dépassés, exerçaient cette tyrannie sanguinaire qui s'est appelée la terreur de 1793, ces hommes gardaient au moins une vertu, c'étaient des patriotes qui poussaient l'orgueil national jusqu'au fanatisme, qui s'armaient justement de ce patriotisme farouche pour dompter toutes les résistances; ils n'auraient à coup sûr ni abattu des colonnes pour faire plaisir à l'étranger campé à Saint-Denis, ni songé à incendier Paris, une des forces de la France, pour ne pas le laisser debout aux girondins. Ceux qui ont voulu les singer en 1871, et qui n'ont pu singer que leurs crimes, ont eu précisément pour caractère d'avoir perdu en quelque sorte le sens patriotique, d'avoir travaillé pour l'étranger. Ils ont trouvé le moyen d'ajouter aux humiliations nationales, d'aggraver une situation qui semblait ne plus pouvoir être aggravée.

On a dit, tant le malheur rend soupçonneux et développe cette habitude de chercher partout quelque combinaison occulte, on a dit que M. de Bismarck avait dû tout au moins soudoyer, encourager secrètement l'insurrection de Paris. Pourquoi donc le chancelier allemand aurait-il mis la main dans toutes ces choses lorsqu'on faisait si bien ses affaires sans qu'il eût à s'en mêler? D'ailleurs, si c'eût été passablement indigne, M. de Bismarck après tout eût fait encore jusqu'à un certain point son métier. Ceux qui ne faisaient pas leur devoir, c'étaient les Français qui s'employaient si vaillamment pour lui, qui inclinaient devant sa gloire les monumens de la gloire nationale.

Non, M. de Bismarck n'a pas dû commettre cette indignité, il n'a pas eu besoin de fomenter nos discordes; mais il en a impitoyablement abusé, il a profité de l'effroyable situation que nous créait la révolte de Paris pour pressurer un peu plus la France, pour la rançonner plus vertement, pour nous faire acheter un peu plus cher le retour de nos soldats prisonniers d'Allemagne, pour nous imposer enfin ce traité que M. Jules Favre et M. Pouyer-Quertier sont allés signer à Francfort, et que l'assemblée aurait dû ratifier silencieusement sans le discuter, parce qu'on ne discute pas là où l'on ne peut rien changer. Certes la paix que nous avions acceptée était assez dure pour qu'on ne dût pas songer à l'aggraver, et pourtant, cela est bien certain, elle a été aggravée. Entre les préliminaires de Versailles et le traité définitif de Francfort que s'est-il donc passé? Il y a eu la commune et son règne. M. le général Chanzy pouvait avoir raison de dire qu'il eût été juste de s'en tenir tout au moins aux préliminaires; mais il a oublié de dire comment on aurait pu éluder les conditions nouvelles qu'on voulait nous imposer pour revenir aux

préliminaires. Ce qu'il y a de grave, de caractéristique dans ce traité de Francfort, ce n'est pas cette clause, qui a paru si blessante et par laquelle la France s'oblige à favoriser la rentrée des Allemands expulsés au commencement de la guerre, à les réintégrer dans leurs droits. En définitive, c'est à peu de chose près une disposition de droit commun, et ce qu'il peut y avoir d'humiliant, c'est que cela soit stipulé d'une façon particulière. Au surplus qu'a obtenu en réalité M. de Bismarck? Le gouvernement n'y peut rien. C'est aux simples citoyens français de savoir ce qu'ils doivent faire, de mesurer aux Allemands leur position en France, d'avoir avec eux des relations d'industrie et de commerce, ou de n'en point avoir. Ce n'est point là ce qui doit frapper dans la paix de Francfort. Ce qu'il y a de pénible, ce qui est une véritable aggravation, le voici. D'après les préliminaires, l'évacuation prussienne devait commencer autour de Paris aussitôt après le paiement du premier demi-milliard et la signature de la paix définitive; aujourd'hui la retraite des forces étrangères s'effectuera lorsque « le gouvernement allemand jugera le rétablissement de l'ordre, tant en France que dans Paris, suffisant pour assurer l'exécution des engagemens contractés par la France. » En d'autres termes, la Prusse se constitue l'arbitre de notre situation intérieure, et dans tous les cas elle est libre de ne commencer sa retraite, de ne quitter les forts de Paris qu'après le paiement d'une somme qui, de 500 millions, est portée à 1 milliard 1/2. Ce n'est pas tout : l'occupation est loin d'être allégée; au lieu d'être assez nettement définie comme elle l'était dans les préliminaires, elle reste jusqu'à un certain point livrée à la discrétion de l'occupant. Le droit de réquisition cesse d'exister ou est suspendu, c'est vrai; mais, si le gouvernement français met quelque retard dans l'exécution de ses engagemens financiers, « les troupes allemandes auront le droit de se procurer ce qui sera nécessaire à leurs besoins, *en levant des impôts et des réquisitions dans les départemens occupés, et même en dehors de ceux-ci,* si leurs ressources n'étaient pas suffisantes;... » c'est-à-dire que le droit de réquisition et de contribution peut en certains cas s'étendre indéfiniment dans des proportions dont l'autorité prussienne est seule juge, de même que seule elle est juge du « rétablissement de l'ordre » en France.

Que signifient ces dispositions aggravantes? Elles ont un sens trop clair, elles sont le déplorable prix de nos récentes misères intérieures. Que voulez-vous? M. de Bismarck prend ses garanties contre une présomption d'insolvabilité de la France. Cette présomption, qui donc l'a créée? Il y a trois mois, personne ne doutait que la France ne fût prête à remplir ses engagemens, et même à devancer les termes assignés à sa libération financière. Notre pays se relevait du champ de bataille mutilé, sanglant, mais encore plein d'une vitalité qui imposait la confiance.

Maintenant, si on veut bien croire encore à sa loyauté, on le traite comme un débiteur exposé à toute sorte de mauvaises affaires, et à qui on demande des gages exorbitans. Assurément M. de Bismarck a manqué de la prévoyance de l'homme d'état autant que de généreuse équité en abusant d'une circonstance douloureuse : il a sacrifié des considérations supérieures de politique à des calculs vulgaires, et il a failli même compromettre la paix en ravivant les colères du sentiment national offensé; mais voyez cet enchaînement de fatalités toujours heureuses pour le vainqueur, toujours déplorables pour nous. Au premier instant, sous l'influence des impitoyables conditions des préliminaires de la paix, la haine contre l'Allemagne est violente en France, et semble devenir l'unique inspiration de tous les cœurs, lorsque l'insurrection du 18 mars éclate comme une sombre diversion, et fait presque oublier pour le moment la guerre allemande; à travers les fumées sanglantes de la guerre civile, on aperçoit à peine l'ennemi étranger campé autour de nous. La paix de Francfort, par les aggravations qu'elle inflige, vient réchauffer la haine et secouer le patriotisme en le ramenant à son invariable objectif : aussitôt l'incendie de Paris éclate, et détourne toutes les pensées en faisant oublier encore une fois l'ennemi extérieur, désormais en possession de tous les avantages, de toutes les garanties qui ont été la rançon de nos déchiremens. Ainsi de toute façon, sous toutes les formes, l'action de la commune est inscrite à chaque ligne de ce dernier chapitre de nos humiliations nationales. Voilà ce que les patriotes du 18 mars ont fait pour la France! La France, sans nul doute, en gardera la mémoire, elle doit aux communistes de Paris sa puissance menacée, ses monumens en ruine, ses souvenirs les plus glorieux outragés, sa capitale livrée aux flammes, l'occupation étrangère prolongée, ses charges augmentées, son crédit mis en doute, le travail partout suspendu, et, comme couronnement de ces désastres, la patrie française livrée à l'injure ou à la pitié du monde. Cette insurrection, c'est le crime de lèse-nation le plus caractérisé, le plus odieux, le plus sinistre qui ait laissé sa trace sanglante dans l'histoire.

Certes tous ces événemens réunis, concentrés en quelques mois, sont une redoutable épreuve pour un peuple. Tous ces coups, si imprévus il y a un an et si cruellement redoublés, sont de ceux qui troublent le cœur et déconcertent l'esprit. Ce serait même une indigne faiblesse de chercher à s'abuser complaisamment sur ces grands deuils publics, et pourtant il peut y avoir une compensation. Ces éclipses de puissance militaire, cette ville en flamme aujourd'hui, ces victimes immolées, ces crises gigantesques d'une société à l'apparence florissante, non, tout cela ne peut pas s'être accompli en vain. De même que les défaites de nos armes, après nous avoir surpris d'abord, ont fini par nous laisser

voir les causes multiples qui les avaient préparées, cette désorganisation croissante de nos forces et de nos mœurs militaires dont quelques esprits clairvoyans étaient seuls à s'alarmer, la guerre civile qui expire aujourd'hui dans le sang et dans le feu met tragiquement à nu ce travail de démoralisation qui s'accomplissait au sein de la société française. On le soupçonnait à peine. La France vivait en haut de luxe, de bien-être et de plaisirs équivoques, pendant que se développaient en bas ces idées d'un matérialisme abject, ce cosmopolitisme international, ces convoitises et ces haines confuses qui ont affaibli le sens de la patrie autant que le sens moral, et qui ont fini par conduire à cette commune qu'on a vue, expression dernière d'une dissolution sur laquelle l'incendie est venu projeter ses clartés lugubres. A cette flamme des incendies de Paris, la France peut voir ce qui l'a mise en péril. Il faut évidemment qu'elle s'arrête et qu'elle oppose au mal qui la menace ces trois choses qui sont la force des nations comme des individus, le goût renaissant du travail, la puissance de l'idée morale, le sentiment ravivé de la patrie. Ces événemens sont en quelque sorte pour elle une sommation de sa destinée. Il faut qu'elle reprenne son rang, et en définitive, si quelque chose peut la relever à ses propres yeux comme aux yeux du monde, en lui rendant le sentiment de son rôle universel, c'est que dans cette formidable crise elle ne souffre pas pour elle seule et ce n'est pas elle seule qu'elle sauvera. Ceux qui seraient tentés d'avoir pour elle d'inconvenans dédains doivent y mettre un peu de mesure, car, si elle a toute la peine de la formidable expérience qu'elle fait en ce moment, c'est la civilisation qui en recueillera les profits. La victoire de la France est une victoire de la société européenne tout entière. Les gouvernemens le sentent bien, aussi se montrent-ils disposés à ne point refuser l'extradition des criminels qui leur demanderaient asile. La Belgique a fait du moins une déclaration dans ce sens; l'Espagne ferme sa frontière aux fugitifs. Les autres puissances, l'Angleterre la première, ne voudront pas certainement considérer comme des réfugiés politiques des incendiaires et des meurtriers : l'appel que leur adresse M. Jules Favre dans une récente circulaire sera sans doute entendu; mais ce n'est pas là ce qui peut préoccuper principalement aujourd'hui.

La France vient de se délivrer elle-même du plus grand des périls en délivrant Paris de la tyrannie qui l'opprimait. Ce n'est pas tout d'avoir gagné cette victoire sur l'insurrection, il faut évidemment que la politique garantisse ce que la force a conquis, et que la sécurité qu'on vient de se faire d'un côté par les armes ne soit point menacée d'un autre côté par les tiraillemens et les confusions des partis. La première chose essentielle et urgente d'abord, c'est d'achever la pacification de Paris, d'y faire rentrer, selon le mot du maréchal de Mac-Mahon, le travail avec

l'ordre. Tant que le combat a duré, ceux qui ont été pris les armes aux mains ont subi naturellement la loi de la guerre. Nombre de chefs de la commune ont péri dans la lutte, d'autres ont été fusillés; maintenant c'est la répression réglée par la justice qui commence; elle a surtout à s'exercer à l'égard de cette foule de prisonniers amenés successivement à Versailles et expédiés soit dans les ports militaires, soit dans des forteresses. Quel sera le sort de tous ces hommes, parmi lesquels il y a des étrangers, des repris de justice, des insurgés irréconciliables, des égarés, même des innocens, et aussi des excitateurs de guerre civile, des journalistes de l'émeute qui ne sont pas les moins coupables? La plupart appartiennent sans nul doute à la justice des conseils de guerre, qui prononcera sur eux. La loi leur sera appliquée, la loi tout entière, comme l'a dit le chef du pouvoir exécutif. Il ne s'agit pas seulement d'ailleurs de punir des coupables. Il est bien clair qu'en rentrant dans Paris le gouvernement a le devoir d'y assurer la paix par des mesures de prévoyance comme le désarmement universel qui vient d'être décrété, par une administration vigilante et ferme chargée de rétablir les conditions d'un régime régulier et efficace. En un mot, c'est toute une œuvre d'apaisement, de réparation et de protection qui commence en attendant qu'on puisse se mettre à relever les ruines accumulées par la dictature des incendiaires. Paris lui-même, Paris rendu à ses habitudes, à ses goûts et à la paix, tiendra sans doute à redevenir la ville la mieux faite pour personnifier l'unité française et pour recevoir les pouvoirs publics qui l'ont délivré.

Cette pacification de Paris, de la France elle-même livrée à toutes les influences contraires, c'est maintenant la tâche de ces pouvoirs qui sont à Versailles, et qui après la défaite de l'insurrection parisienne se trouvent aux prises avec d'autres embarras, en face d'une œuvre non pas aussi périlleuse, mais peut-être aussi difficile sous quelques rapports, la réorganisation du pays. Il était bien facile à prévoir que le jour où on aurait définitivement reconquis Paris les questions politiques renaîtraient à Versailles, les opinions diverses qui se partagent l'assemblée se remettraient en mouvement. Nous en sommes peut-être là aujourd'hui. Évidemment il y a dans l'air des émotions, des préoccupations et même des contradictions. Il y a surtout dans l'assemblée et dans tout ce qui l'entoure un certain malaise qui se traduit assez singulièrement par une sorte d'impatience ou une sorte d'attente de quelque incident qu'on appelle et qu'on redoute, qui peut éclaircir l'atmosphère, à moins qu'il ne serve à la troubler et à l'enflammer. Il faut sortir le plus tôt qu'on pourra de cette indécision qui n'a d'autre effet que de créer des agitations factices. Il faut savoir ce qu'on veut et ce qu'on peut.

Au fond, de quoi s'agit-il? Depuis quatre mois ou bien près, ce que nous avons de garanties et de sécurité repose sur ce qu'on pourrait appeler la trêve patriotique des partis. Les États-Unis, en certaines périodes de leur histoire, ont vécu pendant des années de compromis sur les plus graves questions, notamment sur cette question de l'esclavage dont on avait bien raison de redouter le péril, puisqu'elle a fini par aboutir au plus effroyable déchirement. Ici c'est un véritable compromis politique et constitutionnel consenti et signé par toutes les opinions, d'abord pour arriver à la paix avec l'ennemi étranger, puis pour mettre un terme à la guerre civile. Le moment est-il donc venu de rompre cette trêve? Ne vaut-il pas mieux la maintenir au contraire et prolonger cette situation où l'union de toutes les forces, de toutes les volontés n'est point de trop pour résoudre les problèmes qui nous pressent de toutes parts? Sans doute cet état étrange où la France est tout simplement la France, sans savoir au juste si elle sera décidément une république ou une monarchie, cet état ne répond pas entièrement aux espérances ou aux impatiences des divers partis, il subsiste par la prédominance d'un intérêt supérieur à tous les partis; mais c'est précisément sa force, sa raison d'être, qui n'est point encore épuisée, et la preuve, c'est que, toutes les fois qu'on cherche à l'entamer, on hésite bientôt et on recule. Il peut bien y avoir des impétueux et des impatiens prêts à tenter les aventures; la masse de l'assemblée, qui se compose d'hommes sensés et désintéressés, résiste, s'arrête, parce qu'elle sent bien la responsabilité qui peut s'attacher à une brusque et imprudente rupture de cette trêve du bien public.

Aujourd'hui comme hier, tout tient à la persévérante union de M. Thiers et de l'assemblée. Quelle raison y aurait-il donc de rompre ce faisceau qui a été jusqu'ici la garantie de la France? Entre ces deux forces, il peut y avoir des malentendus, des vivacités; il ne peut pas y avoir une rupture, il n'y a point de conflit possible, parce qu'un conflit serait une sorte de désertion, un véritable oubli du devoir patriotique le plus simple, parce qu'en dehors de cette alliance il n'y a que le chaos ou des aventures qui conduiraient peut-être au chaos par un autre chemin. Les esprits réfléchis le sentent bien, et comme les esprits réfléchis le pays tout le premier sent instinctivement que M. Thiers est pour lui un gage de sécurité. Le mandat qu'il avait reçu, l'illustre chef du pouvoir exécutif l'a rempli assurément depuis trois mois de façon à fortifier encore cette confiance qui était allée spontanément vers lui. Qu'on songe bien en effet aux difficultés de toute sorte à travers lesquelles il a eu la douloureuse mission de conduire la France pendant ces trois mois : une paix cruelle à disputer aux âpres convoitises d'un orgueilleux ennemi, une armée à refaire dans le feu de la guerre civile, une insur-

rection sans exemple à vaincre dans Paris, les passions de sédition à contenir dans les provinces. Tout cela était à faire à la fois. Il y a un homme néfaste qui a dit un jour que la France ne périrait pas dans ses mains, et cet homme a certes tenu singulièrement sa promesse; M. Thiers, lui, sans avoir prononcé de ces mots vaniteux, peut se rendre cette justice, que la France, aux prises avec les plus grands périls, n'a pas péri dans ses mains. Ce qui a fait sa force, c'est cette trêve des opinions qu'il s'est engagé à maintenir et qu'il représente au pouvoir.

Ce ne serait guère le moment en vérité de songer à ébranler une situation si peu rassise encore. Au fond, bien peu y songent sérieusement, et ceux qui seraient hommes à ne point redouter les grosses responsabilités auraient assez de patriotisme pour craindre d'aller en ce moment jusqu'au bout de leurs pensées. M. Thiers a pour lui la victoire qu'il vient d'assurer à la société française; mais en même temps, il faut bien le reconnaître, M. Thiers n'est pas tout son gouvernement, et en réalité les dispositions maladives, inquiètes, qui se font jour dans une partie de l'assemblée menacent moins le chef du pouvoir exécutif que quelques-uns de ses ministres, qui ont la triste fortune de rappeler les mauvais jours qu'ils n'ont pas pu ou qu'ils n'ont pas su épargner au pays. Cette impopularité est-elle entièrement juste? Il n'est pas moins vrai qu'il y a des fatalités que les hommes publics doivent savoir accepter, et si ces ministres, qui à tort ou à raison sont une cause de malaise, avaient auprès d'eux un ami sincère, courageux, cet ami leur dirait qu'une retraite volontaire serait aujourd'hui de leur part un acte d'abnégation utile, patriotique, qui pourrait simplifier beaucoup les choses en dissipant les nuages qui passent de temps à autre au-dessus de l'assemblée. Enfin, selon le vieux mot, il y a quelque chose à faire, et ce quelque chose commence par le remplacement de M. Picard au ministère de l'intérieur, par la nomination d'un nouveau préfet de la Seine, qui semble devoir être M. Léon Say. M. Thiers a une expérience trop consommée pour ne pas savoir comment il peut dégager complétement cette situation. Après cela, il ne faut pas qu'on croie qu'un changement de ministère va tout sauver. Pendant qu'on s'agite dans ces conflits indistincts, le pays souffre, la misère monte, les besoins augmentent. Le moment vient plus que jamais où il faut laisser de côté les questions personnelles, où tout appelle et commande l'action : aux affaires donc, toute la politique est là aujourd'hui!

CH. DE MAZADE.

C. BULOZ.

tion à
a un
dans
nesse;
rendre
périls,
ve des
ouvoir.
er une
rieuse-
grosses
r en ce
victoire
il faut
, et en
ns une
tif que
eler les
gner au
moins
voir ac-
ause de
mi leur
un acte
oup les
-dessus
à faire,
card au
et de la
périence
complé-
e qu'un
te dans
besoins
aisser de
l'action :

z.